



ARTEMIS

Information Management

Since 1991

RAPPORT FINAL

ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE

VERSION DU 03/04/2023

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF DE L'ÉTUDE	6
INTRODUCTION	12
RÉSULTATS DE L'ANALYSE	14
1. APPRÉCIATION DES POSTULATS ET MODALITÉS D'INTERVENTION	14
1.1 RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES DU PROJET RECORDE	14
1.2 PERTINENCE DU PROJET	15
1.2.1 <i>Adéquation du projet aux contextes de mise en œuvre</i>	15
1.2.2 <i>Prise en compte des Objectifs du Développement Durable (ODD)</i>	16
1.3 LES POSTULATS FONDATEURS DE LA DÉMARCHE : LA COMBINAISON DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET DES INTERVENTIONS AU NIVEAU FAMILIAL	17
1.3.1 <i>l'approche communautaire comme fondement</i>	17
1.3.2 <i>L'articulation avec les interventions directes sur le plan familial</i>	21
1.3.3 <i>La création de passerelles vers les institutions et services de protection de l'enfance et d'aide sociale</i>	22
1.4 LES MODALITÉS D'INTERVENTION	23
1.4.1 <i>Les instances communautaires dédiées à la protection de l'enfance et à la promotion des droits des enfants</i>	23
1.4.2 <i>Le renforcement économique des familles et des communautés</i>	28
1.4.3 <i>Les plans de développement familial : outils clés pour la mise en œuvre de l'appui direct aux familles indigentes et le renforcement des compétences parentales</i>	30
1.4.4 <i>Le transfert de compétences vers les OBC</i>	30
2 EFFETS & IMPACTS IDENTIFIÉS, AINSI QUE LEUR DURABILITÉ	32
2.1 L'EFFET SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES EST TANGIBLE MAIS RESTE ALÉATOIRE	32
2.1.1 <i>La stabilité des revenus n'est pas garantie mais la capacité d'épargne est accrue dans les familles</i>	33
2.1.2 <i>La majorité des bénéficiaires parviennent encore subvenir à leurs besoins essentiels</i>	34
2.2 LES IMPACTS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	44
2.2.1 <i>Une prise de conscience par rapport au respect des droits des enfants</i>	44
2.2.2 <i>Une amélioration de l'environnement socio- économique en faveur des droits de l'enfant</i>	47
2.2.3 <i>Un renforcement des mécanismes communautaires de solidarité</i>	47
2.3 QUELLE DURABILITÉ DES EFFETS ET IMPACTS ?	48
3 CHANGEMENTS LES PLUS SIGNIFICATIFS	49
3.1 L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS	49
3.2 LA RÉDUCTION DES VIOLATIONS DES DIFFÉRENTS DROITS DE L'ENFANT	49
3.3 L'EMPOWERMENT DES FEMMES	50
3.4 LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE GENRE	50
4 ANALYSE PROSPECTIVE	52
4.1 FORCES ET FAIBLESSES DU PROJET	52
4.2 LEÇONS APPRISSES	54
4.3 BONNES PRATIQUES	54
4.4 PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POSSIBLES - QUE FAIRE ?	55
4.4.1 <i>Renforcer l'approche communautaire</i>	55

4.4.2	<i>Des options stratégiques pour la durabilité des acquis.....</i>	55
4.4.3	<i>Améliorer l'efficacité de l'outil PDF.....</i>	56
4.4.4	<i>Renforcer la prise en compte du genre</i>	56
4.4.5	<i>Pérenniser les actions de renforcement des connaissances des droits de l'enfant.....</i>	57
4.4.6	<i>Mieux anticiper et accompagner les activités génératrices de revenus.....</i>	57
4.4.7	<i>S'appuyer sur des témoignages concrets pour la transmission des messages clés.....</i>	57
4.4.8	<i>Apporter des réponses crédibles au faible maintien de jeunes dans le système éducatif</i>	57
4.4.9	<i>Accorder une attention particulière aux contextes politico-sécuritaires.....</i>	58
ANNEXES		59
1	ANNEXES METHODOLOGIQUES	59
1.1	NOTE DE CADRAGE	60
1.2	LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	61
1.3	BIBLIOGRAPHIE	62
2	ANNEXES TECHNIQUES ET COMPLEMENTS AU RAPPORT	63
2.1	COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU COPIL	64
2.2	COMMENTAIRES AU RAPPORT	65
2.3	COMPTE-RENDU DE LA RESTITUTION PROVISOIRE	66
2.4	COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE REFLEXION PARTICIPATIVE.....	67
2.5	RUSH VIDEOS BRUTS	68
2.6	RECITS DE VIE DE BENEFICIAIRES.....	69

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
ARPEJ	Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
BIR	Bureau international régional (de la Fédération SOS Villages d'Enfants)
COPEL	Comité de pilotage
CPE	Comités de protection de l'enfant
CPN	Consultation prénatale
CSCOM	Centre de santé communautaire
DCI	Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement Princier de Monaco
DEPARE	Droits de l'Enfant via une parentalité responsable
EEI	Etude d'effets et d'impacts
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GVEC	Groupements villageois d'épargne et de crédit
OBC	Organisations à base communautaire
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDF	Plan de développement de la famille
PNPPE	Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille
PRF	Programme de renforcement de la famille
PTF	Partenaire technique et financier
ODD	Objectifs de développement durable
RdC	Renforcement des capacités
RECORDE	Renforcement des organisations de la société civile locale pour le respect des droits de l'enfant
SNPE	Stratégie nationale de protection de l'enfant
SOS VE	SOS Villages d'Enfants
SSR	Santé sexuelle et reproductive
SWOT	<i>Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats</i> (Forces, faiblesses, opportunités et menaces – FFOM)
UTM	Union Technique de la Mutualité Malienne

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1: Profil des répondants sondés dans le cadre de l'EEL	13
Tableau 2: Adéquation du projet aux besoins des populations et des communautés	16
Tableau 3 : Correspondance entre les ODD susmentionnés et les actions entreprises par le projet	16
Tableau 4 : <i>Comment avez-vous intégré le projet Recorde</i>	21
Tableau 5: Connaissance des voies de recours en cas de violations des droits de l'enfant	24
Tableau 6: Proportions relatives des réponses à la question concernant les voies de recours selon les différents pays (%) – questionnaire enfant	24
Tableau 7: Engagement des enfants à dénoncer une violation de leurs droits.....	26
Tableau 8: Activités réalisées par les OBC - Quelles activités mettez-vous en œuvre en tant qu'OSC et parmi elles, lesquelles ont été initiées et/ou renforcées par le projet RECORDE ?.....	32
Tableau 9: Perception des bénéficiaires sur les effets de RECORDE sur l'autonomisation financière	33
Tableau 10: Perception des parents/ tuteurs de l'effet de RECORDE sur la satisfaction actuelle de leurs besoins.....	35
Tableau 11: Perception par les bénéficiaires des effets du projet sur les différents aspects de l'alimentation	35
Tableau 12: Perception par les bénéficiaires des effets sur les différents aspects de l'éducation	36
Tableau 13: Incidence de RECORDE sur les différents aspects de la santé	38
Tableau 14 : Effets du projet sur l'amélioration du logement.....	40
Tableau 15: Aspects du logement impactés par le projet RECORDE	40
Tableau 16 : Source de connaissances sur les droits de l'enfant.....	42
Tableau 17: Perception des effets de RECORDE sur la connaissance des droits de l'enfant.....	42
Tableau 18: Perception par les bénéficiaires du respect des différents droits de l'enfant par les parents	43
Tableau 19: Appréciation par les parents/tuteurs de l'impact du projet sur la prise en compte de droits de l'enfant par la communauté	46
 Graphique 1: Appréciation par les bénéficiaires de l'adéquation des stratégies avec les besoins de leur ménage.....	 22
Graphique 2 : Stabilité et prévisibilité des revenus du ménage – capacités à épargner	33
Graphique 3 : Potentialité d'accès au centre de santé et effets de RECORDE sur la santé.....	38
Graphique 4: Connaissance par les enfants des différents droits de l'enfant.....	41
Graphique 5: Niveau de respect des différents droits de l'enfant au sein de la communauté.....	45
Graphique 6: Perception des parents/tuteurs sur les effets de recorde sur le respect des droits de l'enfant par la communauté	45

RESUME EXECUTIF DE L'ÉTUDE

Ce rapport présente les résultats de l'Etude d'Effets et d'Impacts (EEI) du « Projet de Renforcement des Capacités des Organisations de la société civile locale pour le Respect des Droits de l'Enfant - (RECORDE) ». Mis en œuvre entre 2017-2020 au Burkina Faso et au Mali ce projet s'inscrit en droite ligne des réponses apportées par SOS Villages d'Enfant (SOS VE) France à la problématique du respect des droits de l'enfant. Il avait pour finalité d'opérer une transition dans les modalités d'intervention des Programmes de renforcement de la famille (PRF) de SOS VE dans les deux pays. Il a bénéficié du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement Princier de Monaco (DCI). Une évaluation externe finale du projet a été réalisée en 2020 qui a mis en exergue des acquis importants en termes d'atteinte des résultats, d'efficacité dans la mise en œuvre et de changements. En revanche, sur la pérennité, il a été difficile pour l'évaluation finale de se positionner à cause du peu de recul qu'il y avait avec la fin du projet.

C'est pourquoi, deux ans après la fin du projet, SOS VE France, avec l'appui du F3E a souhaité mener une analyse à plus long terme afin d'identifier les principaux changements et effets que le projet a pu générer, ainsi que la durabilité de ces effets avec un regard spécifique sur : (i) Les postulats fondateurs du projet ; (ii) Les stratégies et la logique d'intervention, (iii) Les modalités et pratiques déployées ; (iv) Les partenariats. L'EEI avait une double dimension : une dimension rétrospective qui visait à évaluer les stratégies d'interventions, les acquis du projet et leur durabilité et une dimension prospective pour identifier les bonnes pratiques et faire des recommandations pour alimenter les stratégies et modalités d'action des futurs programmes similaires.

Confiée à ARTEMIS, l'étude a été conduite d'une manière participative impliquant activement le comité de pilotage (COPIL) à toutes les étapes clés du processus. L'EEI a adopté une double approche méthodologique : quantitative et qualitative et a pu croiser de nombreuses sources d'informations : analyse documentaire, entretiens de cadrage, collecte des données sur le terrain. L'approche quantitative a permis de questionner la totalité des 13 organisations à base communautaire (OBC) partenaires, 252 enfants et 52 tuteurs au Burkina Faso, 298 enfants et 61 tuteurs au Mali. Au niveau de la collecte qualitative, la mission a rencontré une cinquantaine d'acteurs et bénéficiaires à travers des entretiens individuels, des entretiens de groupe, des observations et des récits de cas. L'équipe de l'EEI note une bonne couverture de l'échantillon même si certains bénéficiaires ont été difficiles à joindre. Un atelier de réflexion participative a permis d'identifier de manière collaborative des actions concrètes sur plusieurs pistes d'orientation pour le futur.

L'équipe de l'EEI tient à préciser que les analyses sur les effets de l'accompagnement familial s'apparentent plus à une appréciation des contributions du projet RECORDE. Une analyse d'attribution n'aurait pas été possible dans la mesure où SOS VE était déjà intervenu dans les mêmes zones, et partiellement auprès des mêmes bénéficiaires, dans le cadre de projets antérieurs. Au terme de l'analyse des données, les constats suivants ont été établis.

De la pertinence du projet

Le projet RECORDE reste en adéquation avec les orientations stratégiques politiques nationales des deux pays en matière de protection de l'enfant. Au Burkina Faso comme au Mali, le projet RECORDE participe à l'opérationnalisation des différents instruments juridiques internationaux ratifiés par les gouvernements. Au-delà, la promotion du respect et de la protection des droits de l'enfant apparaît comme une exigence des contextes nationaux des deux pays où les indicateurs de scolarisation, de la santé/nutrition sont faibles et montrent que le respect des droits fondamentaux dans ces différents est loin d'être une réalité.

Le projet RECORDE trouve également des repères solides sur le plan international dans les Objectifs du Développement Durable (ODD). Tant au niveau de l'objectif ultime qu'il vise – assurer le respect des droits

et l'épanouissement des enfants -, que par les axes d'interventions et thématiques qui le composent, il contribue de manière directe à la réalisation de 6 des 17 ODD.

Des postulats fondateurs de la démarche

L'option stratégique de fonder l'approche communautaire sur les OBC reste pertinente à tout point de vue. Sur le terrain il existe un véritable engagement des OBC à mener à bien leur tâche et à pérenniser les acquis du projet. Cela n'empêche pas de reconnaître l'existence d'insuffisances qui amenuisent les efforts. Il s'agit notamment de difficultés techniques en liens avec les activités génératrices de revenus (AGR) collectives, de la faible capacité des OBC à assurer la continuité de certaines actions essentielles de sensibilisation et d'appui aux familles vulnérables.

Le transfert de compétences vers les OBC s'est faite à travers des séries de formations thématiques et d'appui matériels multiformes. Cependant, les capacités actuelles de la majorité des OBC ne leur permettent pas d'assumer pleinement leur rôle. Les équipes semblent avoir manqué de boussoles concrètes pour déployer les plans de renforcement de capacités.

Des efforts doivent être faits pour corriger les insuffisances structurelles qui tendent à limiter la portée de cette stratégie. Il s'agit notamment de rendre les OBC plus opérationnelles, de leur conférer une assise au niveau des communautés.

L'articulation avec les interventions directes sur le plan familial reste appropriée : Aux initiatives engagées à l'échelle communautaire, SOS VE a associé une démarche d'intervention ciblant spécifiquement un échantillon de familles les plus vulnérables. Cette stratégie à deux niveaux, associant une vision court-termiste et une perspective long-termiste semble tout à fait pertinente sur le papier. Elle capitalise sur l'expérience acquise par SOS VE au fil des ans, et innove en même temps en mettant l'accent sur la durabilité et la stratégie de sortie de SOS VE. Dans la pratique, les actions destinées aux familles se sont heurtées à des difficultés résultant de l'insuffisance de la communication autour de la démarche entreprise. En outre, la durabilité des efforts déployés au niveau communautaire n'est pas pleinement garantie.

La création de passerelles vers les institutions et services de protection de l'enfance et d'aide sociale visait l'instauration d'une synergie d'action entre acteurs étatiques et devait permettre une appropriation du projet par les acteurs institutionnels de sorte à assurer la viabilité des acquis du projet à long terme. Cependant, l'EEL note que quelles que soient leur intensité et leur pertinence, les collaborations avec les institutions se sont faites sur une base non formelle. Aussi, l'engagement des institutions étatiques n'est plus visible depuis la fin du projet. La création de passerelles vers les institutions et services de protection sociale de l'Etat mérite d'être mieux élaborée. Elle a besoin de bases formelles pour engager les différents acteurs mais aussi de boussole pour diriger les interventions.

Des modalités d'intervention

Les instances communautaires mises en place pour la protection et de promotion des droits des enfants sont de moins en moins fonctionnelles mais restent opérantes. Les Comités de Protection de l'Enfant (CPE) jouissent toujours d'une bonne visibilité au sein des populations et sont cités comme la première alternative en cas de violation des droits de l'enfant. Cependant les interventions des CPE pourraient être contraintes par deux facteurs : La faible propension à signaler les manquements aux droits des enfants mais aussi la préférence des populations pour des alternatives communautaires de règlements en cas de violation des droits de l'enfants. Les Clubs d'enfants sont moins opérants mais arrivent dans la majorité des cas à mener des activités sporadiques lors des journées dédiées à l'enfant. En tout état de cause, la problématique de la durabilité de ces clubs reste posée et mérite une réflexion particulière. Enfin, les comités de plaidoyer sont restés des appendices des OBC.

Le renforcement économique des familles et des communautés a été réalisé à travers les AGR individuelles et collectives. L'EEL a fait le constat que la plupart des femmes ayant bénéficié de l'appui du

projet continuant à mener des AGR de différentes natures pour subvenir aux besoins de leurs enfants et de leurs familles. La durabilité de ces AGR individuelles est fortement dépendante de la capacité de résilience des bénéficiaires face aux impératifs du marché et aux aléas du contexte. Quant aux AGR collectives leurs bonnes marches est fonction de leur nature. Sur beaucoup de sites les difficultés techniques ont eu raison de la majorité des périmètres maraîchers. En revanche d'autres AGR collectives comme les champs communautaires, la ferme avicole, les locations de chaises et autres activités fonctionnent bien et rapportent suffisamment à ceux qui y sont engagés (70%) mais alimentent également le fond de solidarité de l'OBC. Ici, les problèmes se situent au niveau de l'utilisation faite par les responsables d'OBC des fonds prévus pour la caisse de solidarité, étant donné l'opacité qui existe dans la gestion des OBC.

En matière de renforcement économique des familles et des communautés, les AVEC/GVEC restent l'une des réussites du projet RECORDE. Ces dispositifs qui fonctionnent comme des banques de proximité permettent aux femmes d'épargner en fonction de leur revenu mais également d'accéder à des crédits. L'EEL fait le constat d'un lien fort entre les AVEC/GVEC et le respect des droits de l'enfant à travers des dispositions prises pour que les bénéfices soient utilisés pour assurer les dépenses de la rentrée scolaire. Enfin, l'EEL constate que les GVEC/AVEC constituent aujourd'hui les meilleures opportunités autour desquelles se développent les activités de sensibilisation sur les respects des droits des enfants.

L'approche par l'expression des besoins s'avère très pertinente. Elle permet de s'assurer de développer des conditions favorables au bien-être et au respect des droits des enfants sans tomber dans une approche harmonisée qui ne prendrait pas en compte les besoins spécifiques de chaque famille. Mais dans la pratique la démarche est insuffisamment comprise par les familles qui ne se sont pas suffisamment approprié les Plans de Développement des Familles (PDF) qui est l'outil fondamental de sa mise en œuvre. L'EEL a noté des insuffisances du PDF qui ne sont adaptés au niveau de scolarisation et la capacité à lire des familles. Il existe également des incompréhensions liées à une insuffisance de communication sur la démarche. Par exemple, certaines familles n'arrivent pas à comprendre les différences qui existent par rapports aux appuis apportés par le projet.

Des effets & impacts notables

Le projet RECORDE a eu des effets probants sur la protection et le respect des droits des enfants dans les différentes communautés. Deux ans après la fin du projet, la plupart de ces effets/impacts sont encore visibles tant au niveau familial que communautaire.

Au niveau individuel et familial les effets induits par RECORDE se révèlent en termes d'amélioration des conditions de vie des familles bénéficiaires, d'amélioration des connaissances sur les droits de l'enfant et de respect de ces droits. Une majorité des bénéficiaires adultes arrive toujours à satisfaire leurs besoins grâce aux interventions du projet. Environ 3 bénéficiaires sur 4 sont satisfaits du niveau actuel de satisfaction de leurs besoins essentiels d'alimentation, d'éducation des enfants, de santé et de logement. Dans ces différents domaines les incidences de RECORDE sont positivement appréciées par les populations. Elles sont perçues comme très importantes à importantes. La contribution du projet à l'amélioration des connaissances sur les droits des enfants et la propension des parents à respecter ces droits est largement établie. La quasi-totalité des bénéficiaires a de très bonnes connaissances sur les droits de l'enfant et le niveau du respect des différents droits par les parents est élevé. Cependant l'EEL note que le respect du droit à la protection contre l'exploitation n'est pas une réalité. La principale raison est l'utilisation des enfants comme aide pour les AGR des parents. De toute évidence, les parents peinent à faire la différence entre ce qui relève de l'aide des enfants et ce qui relève de leur exploitation

Cependant, si les incidences sur l'éducation, notamment la scolarisation apparaissent très fortes en termes d'accès à la scolarisation, elles restent mitigées lorsqu'il s'agit d'amélioration des résultats scolaires et de maintien dans le système. Beaucoup d'enfants abandonnent pour de multiples raisons. Il en est de même pour la santé où les effets sont forts appréciables, mais les acquis restent encore fragiles car les remparts

pour pérenniser les acquis ne fonctionnent pas. Les populations, qui n'ont pas compris l'importance du système mutualiste, refusent d'y adhérer.

Au niveau des communautés, les impacts s'apprécient en termes de prise de conscience et de respect des droits des enfants, de réduction des violences faites aux enfants, de rapprochement des communautés avec les institutions, de l'amélioration de l'environnement socio-économique.

De façon générale, les populations ont pris conscience de l'importance de respecter les différents droits des enfants et connaissent désormais les mécanismes de prévention des risques et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant. A cela s'ajoute une amélioration de l'environnement socio-économique dont les impacts apparaissent importants sur le respect des droits de l'enfant. En outre, le projet a largement contribué au renforcement des mécanismes communautaires d'entraide à travers les AGR collectives et les AVEC/GVEC.

Des changements significatifs

L'EEI note que le projet a permis plusieurs changements significatifs qui portent sur l'engagement des communautés, la réduction des violations des différents droits, l'empowerment des femmes et la réduction des inégalités de genre. Le projet a su canaliser l'implication des différents acteurs à travers la mise en place d'organes dédiés à la protection des droits de l'enfant qui permet un véritable engagement des communautés en faveur de la protection de ces droits. Cet engagement des communautés est allé de pair avec une réduction des violations des droits des enfants aussi bien au niveau des familles que par la communauté.

Un des changements les plus importants induits par le projet RECORDE est sans doute l'empowerment des femmes. Dans les communautés, les femmes qui ont été dotées de savoir, de savoir-faire et de moyens de production prennent de plus en plus un contrôle sur les moyens de production et assument d'importants rôles au sein de la communauté. Cet empowerment des femmes est allé de pair avec une réduction des violences basées sur le genre.

De la durabilité des effets et impacts

Trois ans après la fin du projet les acquis en termes de connaissances, de respect et d'engagement pour la protection des droits enfants sont encore visibles. Cependant la durabilité des acquis du projet au niveau des familles et des communautés en matière de satisfaction des droits de enfants est loin d'être établie. Les dispositifs communautaires prévus pour soutenir la durabilité souffrent d'insuffisances qui les rendent de moins en moins opérants. L'engagement des acteurs locaux et des bénéficiaires à poursuivre les activités doit être mieux promu. Dans le dispositif d'action les AVEC/GVEC de par l'engouement qu'ils suscitent et les résultats qu'ils génèrent pourraient servir de levier pour soutenir la durabilité.

Que faire ?

Des Leçons apprises

L'approche communautaire est extrêmement pertinente à condition de s'assurer de quelques prérequis, notamment (i) un véritable ancrage des OBC, (ii) un renforcement de capacité suffisant des OBC, (iii) la prise en compte des dispositifs communautaires préexistant au projet.

Les AVEC/GVEC ont fonctionné car leur création/dynamisation répondait à un besoin du contexte. La réorganisation de ces structures, associée à l'accompagnement en matière de gestion et d'entrepreneuriat s'est donc appuyée sur une dynamique préexistante et répondant à un besoin avéré.

Pour être efficace et assurer la durabilité des acquis, la collaboration avec les institutions dans la mise en œuvre du projet a besoin d'être formalisée et mieux structurée de sorte à les engager à moyen et long terme.

Il est nécessaire de communiquer pour soutenir des changements de comportement durables. Il ne suffit pas seulement d'engager les gens sans qu'ils comprennent, il s'agit de mettre en œuvre des véritables stratégies de communication pour un changement de comportement durable.

Des bonnes pratiques

L'approche communautaire basée sur les OBC. Retenue comme pilier central du projet RECORDE, elle présente de nombreux avantages, tant sur le plan de la pertinence que des effets qu'elle est susceptible de générer. Bien exécutée, elle constitue un gage de durabilité considérable en faveur de la pérennité des acquis du projet au-delà du retrait de SOS VE.

L'approche basée sur l'expression des besoins permet de s'assurer de développer des conditions favorables au bien-être et au respect des droits des enfants sans tomber dans une approche harmonisée qui ne prendrait pas en compte les besoins spécifiques de chaque famille.

Le renforcement économique au niveau familial et communautaire contribue à l'accroissement et/ou à la stabilisation de leurs revenus et permet aux familles d'avoir les moyens nécessaires à l'épanouissement des enfants et au respect de leurs droits.

L'implication des enfants à travers les clubs d'enfants. Cette approche permet de responsabiliser les enfants pour la défense et la protection de leurs droits. Cette façon d'impliquer les enfants peut être déclinée dans un grand nombre de contextes, à condition qu'elle s'adapte aux réalités.

Des pistes de réflexion et des actions prioritaires

Pour renforcer l'approche communautaire et en améliorer l'ancrage

- En s'assurant de l'ancrage des OBC dans la communauté et des relations qui les lient en améliorant la concertation (choix participatif), en privilégiant les mécanismes initiés par la communauté et les structures communautaires existantes
- En proposant une démarche de renforcement de capacités plus abouties et réaliste afin de faciliter leur intervention, grâce à un diagnostic initial et un plan de renforcement de capacités
- En facilitant l'appropriation et la continuité des interventions du projet par la communauté en renforçant la technique du faire-faire et en mettant l'accent sur les AVEC/GVEC et les structures communautaires féminines
- En identifiant et en établissant des synergies d'action à l'image du projet PACOPE

Pour soutenir la durabilité

- En renforçant l'ancrage institutionnel par l'analyse des parties-prenantes, la formalisation des partenariats avec une identification claire des rôles et responsabilités
- En renforçant l'environnement socio-économique qui reste un atout pour favoriser le respect des droits de l'enfant, en encadrant la réalisation des AGR individuelles et en renforçant les capacités des OBC en gestion et accompagnement d'AGR
- En consacrant un temps nécessaire et un budget au suivi des actions du projet avant le désengagement

Pour améliorer l'efficacité de l'outil PDF

- En sensibilisant et en communiquant sur le bien-fondé du PDF et ses modalités d'élaboration
- En améliorant l'appropriation de l'outil au niveau des familles : contrat d'engagement, suivi participatif, formation et clarifications
- En formant et en facilitant l'utilisation des PDF, y inclus l'informatisation
- En vulgarisant l'outil : traduction en langue locale, intégration d'images et des explications
- En adaptant le contenu aux réalités du milieu.

Pour renforcer la prise en compte du genre

- En réalisant une étude de diagnostic sur le genre avec mise en évidence des VBG et de la SSR
- En élaborant sur cette base un plan d'action avec budget dédié et objectifs clairement identifiés
- En mettant l'accent sur la sensibilisation et la communication pour l'intégration du genre dans toutes les actions
- En prévoyant un appui technique à l'élaboration d'outils simples et concis, nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Pour pérenniser des actions de renforcement des connaissances sur les droits de l'enfant

- En outillant mieux les OBC et comités en charge de la sensibilisation
- En formant des multiplicateurs à même de répliquer
- En renforçant les pairs
- EN développant des outils pédagogiques de formation de formateurs

Pour une meilleure anticipation et accompagnement des AGR :

- En réalisant des études préalables de contexte pour anticiper les contraintes de mise en œuvre
- En intégrant des stratégies de mitigation des risques inhérents aux pays d'intervention

Pour transmettre des messages clés

- En s'appuyant sur des témoignages concrets : au sujet des mutuelles de santé et au sujet de l'équilibre trouvé entre tâches domestiques et préservation des droits de l'enfant

Pour apporter des réponses crédibles au faible maintien des jeunes dans le système éducatif

- En diversifiant les appuis en matière d'éducation : par la prise en compte des besoins de compétences des activités économiques prédominantes
- En considérant des alternatives de formation professionnelles dans un système formel : partenariat avec des écoles par exemple

Pour accorder une attention particulière au contexte politico-sécuritaire

- En renforçant les capacités des acteurs sur la prévention et la gestion des crises,
- En réalisant une analyse contextuelle et une analyse des risques avant de s'implanter dans une localité,
- En élaborant un plan de contingence et activités rattachées pour minimiser les risques et faire face aux effets des crises

INTRODUCTION

Active depuis 1979 à l'échelle internationale, l'ONG française SOS Villages d'Enfants (SOS VE) déploie ses interventions de protection de l'enfance à l'étranger dans le cadre des efforts déployés par l'ensemble des 117 membres de la Fédération SOS VE International, actifs dans 138 pays et territoires. SOS VE France est pour sa part active notamment à Madagascar, en Haïti, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. Dans ces deux derniers pays, SOS VE France travaille en étroite collaboration avec SOS VE Burkina Faso et SOS VE Mali à la mise en œuvre de programmes de renforcement de la famille (PRF) depuis respectivement 2007 et 2006). Ces programmes comptent parmi les cinq types de services proposés par les SOS VE et visent à apporter une réponse à la situation des enfants dont les besoins de base matériels, affectifs, sanitaires et pédagogiques sont négligés, en accompagnant les familles pour leur permettre de répondre à ces besoins, mais aussi à prévenir l'abandon des enfants et/ou la séparation des familles. Le projet de Renforcement des Capacités des Organisations de la société civile locale pour le Respect des Droits de l'Enfant (RECORDE), s'inscrit dans cette modalité. Mis en œuvre dans 13 localités au Burkina Faso (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) entre 2017 et 2019 et au Mali (Kita et Sanankoroba) entre 2018 et 2020, le projet RECORDE était destiné à opérer une transition dans les modalités d'intervention des PRF de SOS VE dans les deux pays et a bénéficié du soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Direction de la Coopération Internationale du Gouvernement Princier de Monaco (DCI).

Une évaluation externe finale a été réalisée à l'issue du projet. Deux ans plus tard, SOS VE France a souhaité mener une analyse à plus long terme afin d'identifier les principaux changements et effets qu'il a pu générer, ainsi que la durabilité de ces effets. Avec l'appui du F3E, elle a dans ce contexte mandaté la société Artemis pour réaliser l'étude d'effets et d'impact (EEI) du projet RECORDE. L'étude a été réalisée par deux expertes : Violaine Alves - cheffe d'équipe et évaluatrice internationale, et Dieneba Ouedraogo – évaluatrice régionale basée au Burkina Faso. Elles ont bénéficié de l'appui d'Artemis en termes de contrôle qualité (Virginie Kremer), et d'expertise statistique (Damien Collet).

L'étude d'effets et d'impact s'est inscrite dans **une double dimension**, à la fois **rétrospective et prospective**. Elle visait à analyser :

Sur la dimension rétrospective

- Les changements induits par le projet sur les groupes cibles ;
- La stratégie d'intervention et ses effets sur les changements réalisés ;
- La durabilité des effets produits par le projet et le rôle du suivi post-projet à cet égard ;
- Les innovations introduites à partir de 2017 ;
- L'impact du partenariat de longue durée entre SOS VE et SOS Mali et Burkina Faso.

Et à proposer au niveau prospectif

- L'identification de bonnes pratiques ou pratiques prometteuses ;
- Des recommandations propices à l'alimentation de la stratégie et des modalités d'action des futurs programmes similaires.

Les travaux se sont appuyés sur une approche participative, impliquant activement le comité de pilotage (COPIL) lors de toutes les étapes clés du processus et riche en partage de réflexions. Des temps d'échange ont eu lieu comme au lancement de l'étude, suite à la soumission de la note de cadrage, et lors des points d'étape. L'équipe a également déployé une approche à la fois quantitative et qualitative, et pu croiser de nombreuses sources d'information, issues de :

- L'analyse documentaire : L'équipe a analysé plus d'une soixantaine de documents, concernant à la fois la présentation du projet, les documents de mise en œuvre et de suivi post-projet, les études réalisées en amont, l'évaluation finale, des informations de contexte et documents stratégiques ...

- La réalisation d'entretiens de cadrage à distance entre le 3 et le 18 novembre 2022 avec les principaux responsables du projet et personnes impliquées dans son suivi ainsi que les bailleurs du projet ;
- Une mission de terrain impliquant des entretiens qualitatifs avec les principales parties prenantes et bénéficiaires du projet, et une collecte quantitative basée sur des questionnaires présentés aux organisations à base communautaires partenaires, ainsi qu'à un échantillon d'enfants et de tuteurs. La mission a été réalisée par Dieneba Ouedraogo, avec l'appui à distance de Violaine Alves, du 21 au 28 novembre 2022 au Mali et entre le 25 novembre et fin décembre au Burkina Faso. Elle a également mobilisé 4 assistants de recherche, 2 au Burkina Faso et 2 au Mali, impliqués dans le déroulement des questionnaires et l'animation de focus groups. La totalité des 13 OBC partenaires ainsi que 252 enfants au Burkina Faso, 298 enfants au Mali, 52 tuteurs au Burkina Faso et 61 tuteurs au Mali ont répondu au questionnaire. Au niveau de la collecte qualitative, la mission a rencontré une cinquantaine d'interlocuteurs et collecté 11 récits de cas. L'équipe de l'EEL a donc été en mesure de mener la collecte jusqu'à saturation de l'information, dépassant les projections proposées lors du cadrage. Le tableau ci-dessous synthétise les profils des répondants sondés dans le cadre de l'EEL.

Tableau 1: profil des répondants sondés dans le cadre de l'EEL

Profil des parents/tuteurs sondés dans le cadre de l'EEl		
Répartition par sexe	70,8% de femmes	32,74% d'hommes
Âge moyen	47 ans	
Niveau d'éducation	Aucun : 66,37% Primaire : 23,01% Secondaire : 6,19% Supérieur : 1,77% Autre : 1,77%	
Profil des enfants sondés dans le cadre de l'EEl		
Répartition par sexe	46,55% de filles	53,27% de garçons
Âge moyen	16 ans	
Niveau d'éducation	Secondaire : 52,55% Primaire : 38,73% Supérieur : 3,45% Aucun : 2,73% Autre : 2.18%	

La liste des personnes rencontrées ainsi que le détail de la méthodologie sont présentés en annexes 1 et 2.

La qualité et la richesse de la collecte ont été précieuses pour l'équipe de l'étude, qui s'est néanmoins heurtée à quelques limites au cours du processus :

- De nombreux bénéficiaires avait déjà quitté les zones du projet au moment de la mission de terrain
- Des difficultés d'accès à certaines données statistiques
- Un certain nombre d'entre eux n'était plus joignable ;

Pour pallier à ces freins, Artemis a élargi son échantillon initial et identifié de nouveaux répondants, avec l'appui des OBC locales, afin d'obtenir un taux de réponse conforme aux projections proposées lors du cadrage. L'analyse des effets de l'accompagnement familial s'est quant à elle apparentée à une analyse de contribution du projet RECORDE. Une analyse d'attribution n'aurait en effet pas été possible dans la mesure où SOS VE était déjà intervenu dans les mêmes zones, et partiellement auprès des mêmes bénéficiaires, dans le cadre de projets antérieurs.

Artemis tient à remercier SOS VE et le F3E pour la confiance accordée dans le cadre de cette étude, ainsi que toutes les personnes qui se sont rendues disponibles et ont facilité le processus, notamment SOS VE Mali et Burkina Faso, les OBC ayant facilité la prise de contact avec les bénéficiaires, et toutes les parties prenantes qui ont accepté de contribuer au processus et d'alimenter les réflexions proposées.

Le présent rapport est soumis au COPIL pour commentaires et discussions lors de la réunion de restitution prévue le 16 février 2023 en visioconférence. Le processus prévoit en outre l'organisation d'un atelier de réflexion collective sur les recommandations du rapport, ainsi qu'une restitution élargie à des acteurs associatifs et de protection de l'enfance non directement impliqués dans l'EEL.

RESULTATS DE L'ANALYSE

1. APPRECIATION DES POSTULATS ET MODALITES D'INTERVENTION

1.1 RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DU PROJET RECORDE

Comptant parmi la catégorie des programmes de renforcement de la famille (PRF), le projet RECORDE visait à prévenir l'abandon et les ruptures familiales en assurant un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement des enfants, tout en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux. Suite à plusieurs processus de réflexion internes à SOS VE découlant notamment des évaluations des PRF antérieurs à RECORDE, la stratégie de ce PRF a toutefois été approfondie et remaniée, dans la perspective d'améliorer la défense et la garantie du respect des droits des enfants à long terme d'une part, et d'anticiper le désengagement de SOS VE tout en assurant la durabilité des acquis du projet d'autre part. **La stratégie s'est donc appuyée sur six piliers fondateurs, visant à articuler des interventions à la fois sur les plans communautaire et familial :**

1. **L'approche communautaire** comme pierre angulaire du respect des droits de l'enfant et facteur de durabilité à moyen et long terme ;
2. **Combinée au renforcement économique des familles et des communautés** en vue de l'amélioration de l'environnement de vie des enfants (action sur les causes) ;
3. **La sensibilisation des communautés et le renforcement des compétences parentales ;**
4. **L'implication citoyenne** dans la veille et la protection des droits de l'enfant ;
5. **Le transfert de compétences vers les organisations de la société civile (OSC).**
6. La création de **passerelles vers les institutions de protection de l'enfance et d'aide sociale étatiques.**

Le projet RECORDE s'est également attelé à la question des inégalités entre hommes et femmes, garçons et filles, en intégrant une **dimension de prise en compte du genre**, tant au niveau familial que communautaire.

Les modalités d'intervention déployées pour la concrétisation de cette stratégie consistaient à :

- Créer, renforcer ou redynamiser des structures communautaires dédiées expressément ou en partie à la protection des droits de l'enfant : organisations à base communautaire (OBC), comités de protection de l'enfance (CPE), clubs d'enfants ou comités de plaidoyer ;
- Renforcer les connaissances des enfants, des parents/tuteurs et de certains membres de la communauté en matière de droits des enfants ;
- Proposer des activités génératrices de revenus individuelles et/ou communautaires tout en accompagnant les bénéficiaires dans le lancement d'une démarche entrepreneuriale ;

- Apporter un soutien direct à certaines familles vulnérables en matière de prise en charge alimentaire, frais de scolarité, insertion professionnelle, mutuelles de santé... dans le cadre de plans de développement de la famille (PDF) individualisés ;
- Mettre en place des activités de renforcement des compétences parentales individualisées, sur base de ces PDF ;
- Renforcer un groupe clé de 13 OBC sur les plans organisationnel, technique, financier et matériel, et de mobilisation des communautés.

1.2 PERTINENCE DU PROJET

1.2.1 ADEQUATION DU PROJET AUX CONTEXTES DE MISE EN ŒUVRE

La pertinence du projet RECORDE au Burkina Faso et au Mali repose sur la ratification par les deux pays d'un certain nombre de textes sur le plan international : Tous les deux ont signé et ratifié toutes les conventions relatives aux droits de l'enfant, ce qui confère une justification pertinente au projet RECORDE. Dans les deux pays, il participe à l'opérationnalisation des différents instruments juridiques internationaux. Dans ses orientations, RECORDE est en adéquation avec les orientations stratégiques politiques nationales en matière de protection de l'enfant. Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille (PNPPE 2014) du Mali dont l'une des stratégies principales repose sur la protection. Au Burkina Faso, la stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE 2020-2024) a également pour objectif principal de renforcer le système de protection de l'enfant.

Au-delà des orientations théoriques, la promotion du respect et de la protection des droits de l'enfant apparaît comme une exigence des contextes nationaux. Les indicateurs de scolarisation, de la santé/nutrition montrent que le respect des droits fondamentaux à l'alimentation, à la santé, ou encore à la nutrition est loin d'être une réalité. Au Burkina Faso, tout comme au Mali, les taux de scolarisation restent faibles : si des constats significatifs ont été enregistrés au niveau de l'éducation primaire au Burkina Faso (9 enfants sur 10 scolarisés), l'accès à l'éducation post-primaire reste un défi avec seulement 50,1% des jeunes concernés¹. Au Mali, plus de deux millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans ne vont pas à l'école et plus de la moitié des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont analphabètes². Ces taux varient lorsqu'on y ajoute les facteurs d'iniquité sociale ou basés sur le genre. En dépit de progrès importants au cours des 15 dernières années au niveau des taux de mortalité infantile (85% au Burkina Faso en 2020, 91% au Mali³), la mortalité néonatale reste relativement élevée. Le phénomène d'enfants de la rue prend de plus en plus de l'ampleur en particulier dans les grandes villes. La crise sécuritaire que traversent les deux pays est venue amplifier ce phénomène et celui des enfants déplacés avec son corolaire de manquements aux droits des enfants. En ciblant le respect des droits de l'enfant, le projet RECORDE contribue sans doute à apporter des réponses aux différentes problématiques de la protection des enfants aussi bien au Burkina Faso qu'au Mali.

¹ Source : Données UNICEF

² Source: Idem

³ Source: Banque Mondiale

Tableau 2: Adéquation du projet aux besoins des populations et des communautés

Réponses	Les interventions de RECORDE étaient-elles en conformité avec les besoins prioritaires de votre famille ?	Les interventions de RECORDE étaient-elles en conformité avec les besoins de votre communauté ?
Oui	96.43%	94.55%
Non	2.68%	0
NSP	0.89%	5.45%
Total	100	100

L'adéquation du projet par rapport à son contexte a été mise en exergue à travers les données recueillies par l'EEL (tableau 2).

A la question de savoir si les interventions du projet RECORDE étaient en adéquation avec leurs besoins, une forte majorité des parents/tuteurs bénéficiaires ont répondu par l'affirmatif.

1.2.2 PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le projet RECORDE s'inscrit en parfait alignement avec au moins 6 des 17 ODD constituant l'Agenda 2030 des Nations-Unies, tant au niveau de l'objectif ultime qu'il vise – assurer le respect des droits et l'épanouissement des enfants -, que par les axes d'interventions et thématiques qui le composent. Il cherche ainsi à contribuer de manière directe aux objectifs :

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau, hygiène, et en assainissement gérés de façon durable.

Le Tableau 3 ci-dessous résume la correspondance entre les ODD susmentionnés et les actions entreprises par le projet :

ODD Agenda 2030	Objectifs et actions ciblées par RECORDE
1. Pas de pauvreté	• Mise en place ou dynamisation d'AVEC/GVEC • Développement et accompagnement d'AGR individuelles et collectives • Soutien direct aux familles les plus indigentes
2. Faim « zéro »	• Développement et accompagnement d'AGR surtout ceux en lien avec l'agriculture notamment les champs collectifs et les périmètres maraîchers • Education parentale et sensibilisation communautaire aux besoins des enfants, dont l'alimentation • Soutien direct aux familles les plus indigentes sur le plan alimentaire
3. Bonne santé et bien-être	• Prise en charge de l'adhésion aux mutuelles de santé • Education parentale et sensibilisation communautaire aux besoins des enfants (alimentation, hygiène, bien-être psychologique) ... • Efforts de rapprochement entre populations et centres de santé • Amélioration du cadre de vie • Soutien direct aux familles les plus vulnérables pour la prise en charge des soins de santé (consultations, médicaments...)
4. Education de qualité	• Développement et accompagnement d'AGR permettant la prise en charge des frais d'écolage • Education parentale et sensibilisation communautaire au droit à l'éducation

	- Soutien direct aux familles les plus vulnérables pour la prise en charge des frais de scolarité - Appui à l'installation de certains jeunes à l'issue de leur formation
5. Egalité entre les sexes	- Prise en charge des besoins sexo-spécifiques - Empowerment des femmes via la mise en place et l'accompagnement des AGR
6. Eau propre, hygiène et assainissement	Education parentale et sensibilisation communautaire aux besoins des enfants en matière d'hygiène

Au regard des collaborations développées avec les OBC, le projet s'inscrit aussi dans une perspective de renforcement des moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement (ODD 17).

L'analyse ci-dessous démontre que le degré de déploiement de ces actions ainsi que leurs effets s'avèrent hétérogènes et contribuent donc à échelle variable à la réalisation des ODD.

1.3 LES POSTULATS FONDATEURS DE LA DEMARCHE : LA COMBINAISON DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET DES INTERVENTIONS AU NIVEAU FAMILIAL

1.3.1 L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE COMME FONDEMENT

L'approche communautaire est l'option stratégique adoptée pour la mise en œuvre du projet RECORDE. Ce choix s'inspire de l'essence du projet qui visait une transition des actions des PRF vers les communautés, et repose sur les avantages qui y sont liés. Le précepte est qu'en s'appuyant sur les OBC et en les renforçant on obtient l'assurance d'une continuité, même après la fin du projet, parce qu'on aura réussi à engager les acteurs communautaires sur une piste qu'ils ne pourront pas abandonner facilement, notamment car ils auront pris conscience du bien-fondé du respect d'un certain nombre de droits. Vu sous cet angle, l'approche communautaire fondée sur les OBC comporte des avantages bien connus : capitalisation des acquis, participation communautaire, synergie d'action et ancrage à long terme dans les communautés qui permet de travailler au changement de comportement.

RECORDE a donc entrepris de mieux outiller les OBC pour leur permettre de prendre la relève du projet. Sur les différents sites, des OBC choisies ont participé à l'exécution des différentes activités au profit de leur communauté. Pour les rendre plus opérationnelles, le projet a contribué à renforcer leurs capacités sur le plan technique, organisationnel et matériel (voir section 1.4.4 - transfert de compétences vers les OBC).

Pourtant, l'engagement des OBC à poursuivre les activités du projet est établi

Le projet RECORDE a visiblement permis de responsabiliser les différentes OBC et de la mettre au centre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant au sein des différentes communautés. Sur les 13 OBC partenaires une forte majorité 11 reconnaissent une forte contribution du projet à leur responsabilisation et à leur engagement à promouvoir et à défendre les droits de l'enfant au sein de leur communauté. Nonobstant les insuffisances mentionnées ci-dessus, l'EEL note que sur le terrain, des efforts sont réalisés par les OBC pour la poursuite des activités et la pérennisation des acquis du projet

Partout où les forages n'ont pas permis de réaliser les activités escomptées, les OBC ont engagé des démarches pour trouver des solutions, même si ces démarches sont souvent restées infructueuses. Des activités de mobilisation de fonds auprès de partenaires étatiques et non étatiques ont été menées. Par exemple à Koniobla dans la région de Sanankoroba, l'OBC a financé sur fonds propres et avec la contribution d'un partenaire technique et financier, le remplacement des plaques solaires de la pompe d'eau qui avaient été volées. Également grâce à des actions de plaidoyer menées par les OBC, la mairie de Sanankoroba a réalisé dans les périmètres maraîchers de Koniobla et de Sinsina un forage équipé en château d'eau et 4 bornes de 2 têtes de robinet.

A Pala au Burkina Faso l'OBC a mobilisé un particulier qui s'est engagé à résoudre les problèmes liés au forage. Il semble toutefois que cet engagement n'ait finalement pas été respecté.

Là où les périmètres maraîchers sont fonctionnels, il ressort un véritable engouement dans l'exploitation de ces périmètres sous la gestion et la coordination de l'OBC. C'est le cas par exemple à TALAKO (Kita), où 81 personnes dont 7 hommes sont engagés dans le maraîchage sous la gestion de l'OBC. Les femmes et les hommes y cultivent des produits de contre-saison dont la vente rapporte suffisamment de ressources. La répartition des revenus issus de la culture maraîchère tient compte des clés de répartition suggérée par RECORDE. Les 70% qui reviennent aux producteurs sont suffisamment motivants pour soutenir la continuité de l'activité, aucun producteur ne voudra abandonner. Les 30% restants servent d'une part à alimenter la caisse de solidarité et d'autre part à assurer le maintien de la pompe. Cette situation témoigne que les périmètres maraîchers pourraient bel et bien représenter une alternative viable à condition que les aspects techniques soient maîtrisés.

Outre le maraîchage, les entretiens indiquent à différents niveaux que les OBC ont entrepris depuis la fin du projet des initiatives multiformes qui avaient pour ambition de développer et perpétuer les acquis. Ces initiatives concernent à la fois les AGR individuelles et collectives, la mise en place de mesures sociales communautaires ou encore la recherche de nouveaux financements, comme en témoignent les exemples ci-dessous :

- L'OBC de Roumtenga a fait la démarche auprès d'une institution de micro-crédit pour appuyer les GVEC. De fait, les femmes de 7 GVEC ont pu bénéficier de crédits individuels qui leur ont permis d'améliorer les AGR individuelles. Elles ont pu rembourser ces crédits.
- Résilience de l'OBC par rapport aux AGR collectives : A la fin du projet, le matériel a été fourni pour la fabrication et la vente du savon liquide. Cette activité n'est plus rentable car la demande est faible. L'activité a donc été remplacée par la production et la vente d'un autre type de savon (Kabacourou) dont la demande est plus forte et qui génère des bénéfices.
- Au Burkina Faso, sur le site de Roumtenga, une autre initiative a consisté à mettre en place une garderie (Bissongo) pour permettre aux femmes de vaquer plus librement à leur AGR. Cette initiative est encore en cours, suite à une prise de contact avec un partenaire qui a promis de les appuyer financièrement.
- L'OBC de Bobo a entrepris plusieurs initiatives à travers l'élaboration et la soumissions de plusieurs projets aux partenaires étatiques et non-étatiques vue d'améliorer les prestations du centre de formation professionnelle pour les jeunes en difficultés. Le projet a été retenu mais l'OBC n'a cependant pas eu les fonds nécessaires pour payer la contrepartie.

Ces exemples montrent que des OBC ont fourni des efforts plus ou moins considérables pour asseoir la continuité des actions et pérenniser les acquis de RECORDE, même si ces efforts n'ont pas toujours eu les résultats escomptés. Ils montrent que ces OBC sont animées de bonne volonté pour poursuivre les différentes activités.

Si l'engagement des OBC à poursuivre les actions du projet est établi, l'EEL a fait le constat de quelques insuffisances qui tendent à amenuiser les espoirs escomptés.

Des irrégularités dans le fonctionnement des OBC

Toutes les 13 OBC ont des assises institutionnelles (récépissé de reconnaissance) et continuent tant bien que mal à fonctionner. Cependant, les rencontres statutaires ne sont pas tenues de manière régulière, situation que les responsables tentent de justifier par les charges de travail occasionnées par les travaux champêtres. Si la plupart de ces structures disposent d'organes de direction, les modalités de prise de décision présentent cependant de nombreuses faiblesses. Il est très souvent reproché à ces instances de travailler « en vase clos » dans « des cercles fermés ».

Mais au-delà de cette irrégularité des rencontres statutaires, c'est surtout la capacité à assumer les tâches de coordination et à assurer la continuité des interventions du projet qui suscite des interrogations. L'appui en matière de renforcement organisationnel et de gouvernance ne semble pas avoir suffi à ce niveau. Dans la pratique, l'appui de RECORDE a permis d'accroître la capacité opérationnelle de ces structures qui toutefois continuent à présenter des lacunes. Les responsables OBC reconnaissent que les capacités de leur organisation ont été renforcées par RECORDE, mais ces appuis multiformes n'ont pas été suffisants pour combler des lacunes fondamentales qui demeurent. La gestion et la coordination rationnelle des activités exigent au minimum un savoir-faire : Planifier, suivre, gérer, rendre compte sont autant de compétences qui font défaut à la plupart des OBC. Ceci se ressent à travers plusieurs aspects.

Une faible capacité des OBC à manager des ressources nécessaires à la continuité des actions

La majorité des OBC n'arrive pas à générer des ressources suffisantes à partir des AGR collectives. Les périmètres maraîchers n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, essentiellement dû à des problèmes d'ordre technique. Sur les 11 périmètres mis en place, 7 fonctionnent dont 6 au Mali et 1 au Burkina Faso. Cette situation serait liée à des insuffisances d'ordre technique notamment au niveau des installations : faible profondeur des forages, nature de sol incompatibles, etc. Hormis les insuffisances techniques, c'est l'approche standardisée de faire un forage pour chaque site maraîcher qu'il faut reconsidérer. De l'avis des bénéficiaires, en fonction de l'emplacement de la zone de maraîchage, une retenue d'eau aurait permis d'avoir les résultats escomptés. C'est le cas notamment à Pala et à Roumtenga.

Cependant à partir d'autres AGRs spécifiques (champs collectifs, fermes avicoles, locations de chaises, location de moto taxi, transformations et ventes de divers produits), des OBC ont pu à différents niveaux générer des revenus pour alimenter les fonds communs devant servir à soutenir les familles démunies. En exemple, à Kandiaoura les revenus du champ collectif s'élèvent aujourd'hui à 2.300.000 Frs CFA (Environ 3 505 €) pour un fond alloué de départ de 800 000 Frs CFA (environ 1 220 €) par le projet. Une partie des récoltes sert à assurer les repas de la garderie d'enfants communautaire. Il en est de même de la ferme avicole à Roumtenga, dont la production a augmenté depuis la fin du projet passant de 1000 à 1200 poulets. A n'en pas douter, certaines activités génèrent des revenus, mais la question fondamentale reste celle de l'affectation des fonds.

Le projet RECORDE a bien fixé une clé de répartition des ressources générées par les AGRs collectives avec une part (10%) des bénéfices qui va dans la caisse des OBC pour alimenter les fonds de solidarité, notamment les appuis aux familles démunies. Dans la pratique, les retombées de ces fonds de solidarité ne sont pas suffisamment visibles dans la communauté.

Si l'on se réfère aux déclarations des premiers responsables des OBC, les bénéfices générés par les AGRs collectives ont effectivement servi à soutenir des familles nécessiteuses mais dans des proportions moindres que pendant le projet. Pour plusieurs raisons (non-disponibilité des documents, non existence des documents y afférent), l'étude ne peut pas certifier de l'effectivité de ces soutiens. A cela s'ajoutent les difficultés relatives aux activités des clubs d'enfants qui ne sont pas tenues, fautes de ressources disponibles. C'est du moins ce qui ressort dans les entretiens avec les clubs d'enfants. Ces derniers peinent à tenir leurs activités régalienues parce que les financements par l'OBC ne sont pas disponibles.

A différents niveaux, les entretiens révèlent une certaine opacité dans la gestion des OBC en rapport avec les bénéfices générés par les AGRs. On ne sait pas qui fait quoi avec quels moyens. Cette situation, si elle n'est pas résorbée, pourrait constituer à court ou moyen terme la toile de fond d'un climat de méfiance des communautés vis-à-vis des OBC et amenuiser les chances de pérennisation des actions et des effets par les OBC.

Faible continuité des activités phares du projet

Les activités du projet visaient principalement les sensibilisations des communautés, le renforcement des capacités des familles, le soutien aux familles démunies pour l'amélioration du respect des différents droits de l'enfant. Il était prévu que les OBC puissent prendre la relève pour continuer la réalisation de ces différentes activités.

Dans la pratique, l'EEL note que la poursuite de ces actions phares du projet n'est pas une réalité. Quelques OBC dans la zone de Kita continuent à accompagner les familles pour améliorer l'éducation parentale. Mais dans l'ensemble, il ressort que l'accompagnement des familles reste faible. Ce faisant, des situations d'indigence absolue échappent à la vigilance des OBC. Comme en témoigne l'exemple d'une famille monoparentale soutenue par le projet, dont la mère avait bénéficié d'une AGR pour soutenir la scolarité des enfants inscrits à l'école. La mère est décédée, tous les trois enfants sont depuis déscolarisés faute de moyens pour payer les droits d'écolage. L'aînée des enfants - une fille - a entrepris une démarche auprès du Directeur de ladite école pour qu'au moins le dernier de la fratrie puisse poursuivre les études, en vain. Aujourd'hui les trois enfants de cette fratrie ne sont pas scolarisés du simple fait que cette famille qui avait atteint une autonomie soit tombée dans une situation d'indigence après le décès de la maman. Des histoires similaires à celle-ci ont été rapportées, qui mettent en évidence une faible capacité des OBC en matière de soutien aux familles démunies.

Il est de même pour les séances de sensibilisation sur le respect des droits de l'enfants qui ne sont plus menées de façon formelle. De l'avis de responsables d'OBC, les sensibilisations se font de manière occasionnelle lors des réunions des AVEC/GVEC, des rassemblements d'événements heureux comme les mariages et les baptêmes "on profite pour sensibiliser les parents". Les raisons de cette manière informelle de faire des sensibilisations ont été justifiées par le manque de ressources. Cette situation interroge sur la priorité accordée aux différentes activités dans l'utilisation des bénéfices générées par les AGRs collectives. Dans les dispositions prises pour la sortie du projet, les clés de distributions des revenus issus des AGRs collectives ont été déterminées mais pas il n'y a suffisamment d'indications par rapport à la distribution des bénéfices pour la réalisation des différentes activités. Autrement dit, la question serait de savoir dans les 10% du fonds de solidarité destinés aux actions de projet quelles sont les priorités et quelles sont les proportions qui reviennent aux différents aspects (sensibilisation, appui au CPE et au Club d'enfants, soutien apporté aux familles). Cette situation tient essentiellement au fait que la majorité des OBC n'ont pas pu mettre en œuvre le plan de sortie.

Existence de suspicions entre OBC et communautés

Même si ces cas restent rares/minoritaires, ils méritent d'être soulignés. Plusieurs acteurs interviewés ont fait référence à la gestion opaque au niveau des OBC, et des activités qui sont restées en suspens à la fin du projet, notamment les activités relatives à l'installation des jeunes bénéficiaires des formations professionnelles. Sur certains sites les kits d'installations n'ont pas pu être fournis avant la fin du projet et les bénéficiaires attendent toujours. Dans cette attente, les bénéficiaires scrutent les activités de l'OBC et l'accuse à tort ou à raison d'avoir détourné à d'autres fins les kits qui leur étaient destinés. L'équipe de l'EEL n'a pas pu vérifier ces allégations. Cependant des entretiens avec certains responsables du projet indiquent d'une part un manque de ressources parce que le projet a été trop ambitieux par rapport à son budget initial. Aussi, quoiqu'un redimensionnement ait été fait à mi-parcours cela n'a pas suffi pour couvrir tous les besoins. D'autre part la durée du projet qui s'est avérée très courte par rapport aux objectifs à atteindre.

Quelle que soient les raisons qui les sous-tendent, il reste que des suspicions qui tirent leurs sources de promesses non tenues sont en passe de miner la confiance entre les OBC et les populations bénéficiaires. Elles conduisent à une dépréciation de l'action des OBC voire de SOS VE. Dans ces conditions le manque de confiance entre OBC et bénéficiaires mine l'ancrage de l'approche communautaire par les OBC.

Il en découle une nécessité absolue de poursuivre des concertations pour asseoir les bases de la communication entre OBC et populations. Cette relation de confiance est l'une des clés de la réussite de l'approche communautaire.

Nécessité de clarifier le rôle des relais communautaires

Les investigations sur le terrain ont permis de mettre en évidence que dans la plupart des communautés, la problématique de l'implication des relais communautaires demeure, surtout au Mali où ils ont joué un

Tableau 4 : Comment avez-vous intégré le projet Recorde	Proportion
Relais	38.94%
Recensement/recrutement	17.70%
Chef de village	13.27%
Bouches à oreilles	10.62%
Autre	17.70%
Grand Total	100.00%

rôle important dans la mobilisation des familles. A la question de savoir comment ils ont intégré le projet recorde (voir tableau 4) plus d'un tiers des parents/tuteurs bénéficiaires indique les relais communautaires.

Ces relais communautaires ont constitué pendant longtemps les seules interfaces entre les communautés et les institutions (SOS VE y compris). Ils ont été une source d'appui importante pour les activités à base communautaire.

Le fait qu'ils aient été formés et mobilisés par différents partenaires institutionnels leur confère une certaine légitimité aux yeux des populations, qu'il sera difficile de remettre en cause. En dépit des responsabilités de mise en œuvre confiées aux OBC, les relais communautaires entendent continuer de jouer leurs rôles d'interface communautaire et de point d'ancrage des interventions dans leurs communautés respectives. Sur une majorité de sites, l'implication de ces relais s'est faite de manière tacite, dans la mesure où ils sont devenus membres des OBC ou des instances communautaires dédiées à la protection de l'enfance. Mais sur quelques sites, la place du relais dans le dispositif communautaire de la poursuite du projet suscite des conflits en sourdine qui tendent à ralentir les actions entreprises par les OBC. L'alternative de leur prise en compte formelle par l'approche communautaire mérite une attention particulière. A défaut, l'esprit de complémentarité entre acteurs communautaires va manquer pour une mise en œuvre efficiente des activités visant à prendre la relève du projet.

Conclusion partielle : L'approche communautaire par les OBC reste pertinente à tout point de vue. L'EEI a fait le constat d'une volonté réelle de la part des OBC de prendre la relève. L'engagement des OBC à pérenniser les acquis et à poursuivre les activités est visible sur le terrain. Cela n'empêche pas de reconnaître l'existence d'insuffisances qui amenuisent les efforts s'ajoutent des contraintes techniques qui contrarient la réalisation et la poursuite des activités. Le projet RECORDE a effectivement déployé des efforts pour renforcer les capacités des OBC sur les plans techniques, managérial, matériel. Le réinvestissement des appuis reçus et la gouvernance par les OBC sont faibles. Les arrangements institutionnels pour asseoir l'approche communautaire en vue d'assurer la durabilité du projet sont faiblement opérants. A cela s'ajoutent des contraintes techniques qui contrarient la réalisation et la poursuite des activités. Aussi, quoique que l'étude révèle des insuffisances, cette option faite de fonder l'assise et la continuité du projet sur des structures à base communautaire reste pertinente si des efforts sont faits pour corriger les lacunes

1.3.2 L'ARTICULATION AVEC LES INTERVENTIONS DIRECTES SUR LE PLAN FAMILIAL

Aux initiatives engagées à l'échelle communautaire, SOS VE a associé une démarche d'intervention ciblant spécifiquement un échantillon de familles bénéficiaires, identifiées comme étant les plus vulnérables au sein des communautés cibles au regard du respect des droits de l'enfant, et dans lesquelles le risque de rupture familiale s'avérerait donc le plus prégnant. Ce second volet rejoint davantage l'approche traditionnelle et les savoirs-faires de long terme de SOS VE, qui a mis en place depuis de nombreuses années des programmes de renforcement de la famille intégrant des interventions directes auprès desdites familles. Ces interventions regroupent à la fois du renforcement des compétences parentales à destination

des tuteurs, des appuis de type prise en charge (alimentaire, scolaire...) pour répondre aux besoins immédiats des enfants/familles, et un accompagnement tout au long du projet, notamment lors de visites à domiciles et de séances de counseling. Cet accompagnement était individualisé pour chaque famille, sur base d'un diagnostic des besoins effectué au lancement du projet, et organisé via des plans de développement de la famille (PDF) définissant les objectifs à atteindre pour chacune (voir section 1.4.3).

Cet axe d'intervention s'avérait certes moins innovant pour SOS VE - rôlé à ces modalités de travail - mais s'avérait complémentaire à celui du renforcement de la société civile. D'une certaine manière, cette combinaison présentait en effet l'avantage de pouvoir répondre à une partie des besoins immédiats des enfants et de leurs familles, et donc d'améliorer leur bien-être en prévenant le risque de perte parentale à court terme, tout en tentant d'assurer la pérennité de ce type d'actions et le respect des droits de l'enfant sur le moyen et long terme. Cette stratégie à deux niveaux, associant une vision court-termiste et une perspective long-termiste semble tout à fait pertinente. Elle capitalise sur l'expérience acquise par SOS VE au fil des ans, et innove en même temps en mettant l'accent sur la durabilité et la stratégie de sortie de SOS VE.

Cette façon d'intervenir est positivement appréciée par les bénéficiaires dont une majorité la trouve adéquate par rapport à leur besoins (Voir le graphique 1 ci-dessus).

Cependant, les actions destinées aux familles se sont quelquefois heurtées à des difficultés relevant notamment de la communication autour de la démarche entreprise (cf. section 1.4.3) tandis que la durabilité des efforts déployés au niveau communautaire n'est pas pleinement garantie (cf. section 1.3.1).

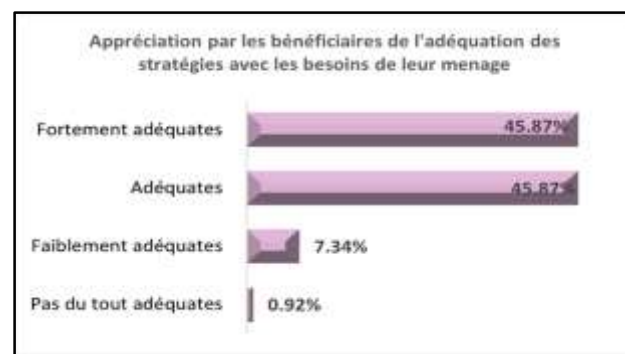
1.3.3 LA CREATION DE PASSERELLES VERS LES INSTITUTIONS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET D'AIDE SOCIALE

Dans ses stratégies de mise en œuvre, RECORDE a fait le choix de d'établir des liens entre les communautés et les institutions et services étatique de protection sociale de l'Etat. La création de ces passerelles visait à une synergie d'action entre les acteurs communautaires. Elle ambitionnait également une appropriation du projet par les acteurs institutionnels afin d'avoir une assurance par rapport à la pérennité des actions entreprises et la viabilité des acquis du projet à long terme.

L'EEI note que le projet a fortement contribué à améliorer les contacts entre les OBC et l'administration. Sur les 13 OBC partenaires, une forte majorité 11 affirment que le projet a fortement contribué à créer une dynamique et des relations entre elles et les autorités d'une part et entre elles et le système médico-social d'autre part.

De manière pratique, les services de l'Action sociale, de la santé, de la promotion de la femme, les communes ont été associés à la réalisation des activités du projet. En exemple, la réalisation des certificats d'indigence par certaines mairies, de la participation des CSCOM aux activités de sensibilisation sur les maladies infantiles et la malnutrition, la composition des comités de pilotage qui intègre les services étatiques et communaux, etc. En fonction des sites, l'implication de ces différentes institutions apparaît plus ou moins forte. Au Mali par exemple, des protocoles de gestion des périmètres maraichers ont été signés avec des responsabilités incombant à la mairie et chef de village. Mais cela n'a pas suffi à engager la mairie dans la suite des activités du projet.

Graphique 1: Appréciation par les bénéficiaires de l'adéquation des stratégies avec les besoins de leur ménage



L'EEI note que quelles que soient leur intensité et leur pertinence, les collaborations avec les institutions se sont faites sur une base non formelle. Elles n'ont pas été encadrées et de ce fait manquaient de boussole. L'EEI n'a pas eu connaissance d'orientations formalisées pour engager les différentes structures dans la poursuite des activités et coucher sur le papier les responsabilités de chacune. Ce qui n'a pas permis d'avoir un véritable engagement de leur part.

En l'absence de liens formalisés, l'engagement des structures étatiques dans les actions du projet n'est plus visible depuis la fin du projet, au mieux il se limite à des interventions ponctuelles pour les documents d'identité par les communes ou encore quelques rares cas de prise en charge des violations des droits de l'enfants par le département de l'Action sociale.

A cela s'ajoute le fait que des institutions comme les structures éducatives n'ont pas été réellement associées aux activités visant à améliorer les connaissances des enfants sur les droits de l'enfants. Il n'y a pas eu d'actions véritables d'articulation entre le système scolaires et les dispositifs communautaire de promotion des droits de l'enfant.

Aussi, la création de passerelles vers les institutions et services de protection sociale de l'Etat mérite d'être mieux élaborée. Elle a besoins de bases formelles pour engager les différents acteurs mais aussi de boussole pour diriger les interventions.

1.4 LES MODALITES D'INTERVENTION

1.4.1 LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES DEDIEES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET A LA PROMOTION DES DROITS DES ENFANTS

Deux instances communautaires ont été mises en place dans les communautés couvertes par le projet avec pour objectifs de sensibiliser les populations sur les droits de l'enfant et de veiller à leur respect dans la communauté. Il s'agit des Comités de Protection de l'Enfant (CPE) et les clubs d'enfants qui occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre et le dispositif de sortie du projet. Deux à trois ans après la fin du projet, les résultats des investigations sur le terrain montrent que ces deux entités existent encore dans la majorité des communautés. Les questions fondamentales que suscitent ces deux dispositifs se rapportent plus à leur fonctionnement et à leur opérationnalité. L'EEI a pu établir plusieurs constats sur ce plan.

Les CPE sont moins fonctionnels mais opérants

La composition de ces comités intègre les acteurs issus des différentes couches sociales (leaders communautaires, enseignants, communicateurs traditionnels etc.).

Sur les différents sites, les CPE avaient pour finalités de mettre en œuvre des mécanismes visant à assurer la sécurité des enfants de la localité et le respect de leurs droits. Le CPE composé à parité d'hommes et de femmes, avec une représentation des enfants, devrait assumer le rôle de promoteur et de défenseur des droits des enfants par la mise en place de procédures de signalement en lien avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre. Reconnu comme tel par la communauté, le CPE a vocation à prévenir les velléités de violation des droits mais aussi à assurer la prise en charge des cas de violation de ces droits. Dans les textes qui le régissent, il est prévu que le CPE siégera quatre fois par an et autant que de besoins lorsqu'un cas nécessite une décision collective.

Dans la pratique, très peu de CPE fonctionnent selon les règles depuis la fin du projet. Les réunions statutaires ne sont pas tenues à cause de la faible disponibilité des membres. Sur aucun des sites l'équipe de l'EEI n'a pu rencontrer un comité complet. La présence se limite à tout au plus 4 personnes. Les responsables des OBC reconnaissent qu'ils rencontrent des difficultés à assurer l'appui nécessaire au bon fonctionnement des CPE, mais rassurent qu'en dépit de la non-tenue des rencontres statutaires et autres assemblées, les CPE continuent d'assurer le rôle à eux confié par le projet. De manière individuelle ou

collective, des membres des CPE assurent un rôle de veille et interviennent en cas de violation des droits. Des cas ont été rapportés à l'équipe de l'EEL avec intervention du CPE et dénouement heureux.

Tableau 5: Connaissance des voies de recours en cas de violations des droits de l'enfant

Quelles sont les voies de recours que vous connaissez ?	Réponses	
	Enfants	Parents
Comité de protection de l'enfant	60.8%	64.81%
Point focal SOS	48.3%	62.04%
Police/Gendarmerie	34.3%	40.74%
Action Sociale	34.3%	23.15%
Autres (préciser)	5.4%	12.04%
Total des répondants	408	108

Sur le terrain, L'EEL a fait le constat que les CPE jouissent d'une bonne visibilité au sein des populations. Les données quantitatives (tableau 5) montrent que les populations ont une bonne connaissance des CPE et de leurs missions. Ils sont cités comme la première alternative en cas de violation des droits de l'enfant. : 60,8% par les enfants, et 64,81% par les parents/tuteurs. Il faut toutefois tenir compte des différences existantes entre les deux pays d'intervention. L'analyse différenciée montre en effet que l'Action sociale constitue la première voie de recours

invoquée au Burkina Faso, tandis que les répondants au Mali s'en remettent en premier lieu aux CPE, comme l'illustre le tableau 6 ci-dessous. Il est également important de noter que plus de 70% des répondants considèrent le point focal SOS comme la seconde source de recours dans les deux pays.

Tableau 6: Proportions relatives des réponses à la question concernant les voies de recours selon les différents pays (%) – questionnaire enfant

	Police	CPE	Action sociale	Point focal SOS	Autre
BURKINA FASO	59.5	15.2	86.7	70.9	10.8
MALI	18.4	89.6	1.2	34.0	2.0

Les tendances sont identiques pour l'analyse différenciée issue du questionnaire tuteurs.

Plus que la connaissance des sources de dénonciation, ces données pourraient traduire du moins pour le Mali la préférence des populations pour des voies de recours non contraignantes. Comme l'ont si bien noté les CPE, de manière générale, les procédures de règlement en lien avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre sont mal acceptées. Les populations ont une préférence pour des alternatives communautaires plus conformes à leurs réalités. De fait, de nombreux CPE privilégient des interventions de personnes influentes de la communauté (leaders religieux ou coutumiers) au mécanisme institutionnel et formel (Action sociale ou la justice) prévu par le projet. De leurs avis, le recours à des institutions comme la justice serait porteur de graines de discordes profondes au sein des familles et entre familles, qui peuvent être difficiles à gérer voire irréversibles. Par exemple dans la région de Sanankoroba le cas d'un élève battu par son enseignant a été rapporté par le club d'enfants au CPE. Le CPE a entrepris de régler le différend par l'intermédiaire du Directeur d'école qui a sensibilisé l'enseignant. L'enseignant s'est rendu chez l'élève pour présenter ses excuses.

Cette préférence des populations pour les alternatives communautaires de prise en charge des violations des droits de l'enfant, pourrait expliquer qu'il y ait de moins en moins de cas référés au niveau du département de l'Action Sociale. A Roumtenga par exemple, seulement un cas a été référé depuis janvier 2022. Mais de l'avis des acteurs rencontrés, la baisse des référencements s'expliquerait davantage par les effets/impacts positifs du projet notamment les sensibilisation et l'existence des CPE qui ont fortement contribué à réduire les violations des droits de l'enfant par les parents et dans la communauté.

Il reste que les actions des CPE pourraient être contraintes par le faible niveau de signalement des violations des droits de l'enfants. La propension à signaler reste faible surtout lorsque les personnes mises en causes sont les parents ou les tuteurs (Tableau 7). Seulement un enfant sur deux pense pouvoir dénoncer les violations de leurs droits lorsque cela émane de la famille, et un peu plus de deux sur trois lorsqu'il s'agit de délits au sein de la communauté. L'analyse différenciée par pays montre qu'il y a environ 6 fois plus de chances qu'un enfant Malien signale ses parents/tuteurs pour violation de ses droits par rapport à un enfant Burkinabè. Dans le cas d'une connaissance ou d'un ami victime d'une violation de ses droits, les enfants maliens ont environ 48 fois plus de chances de dénoncer les coupables que les enfants du Burkina

Ils/Elles témoignent

« Ici à K, les gens ont peur de violenter leurs enfants. Ils savent que le CPE existe et que l'on peut vous dénoncer. Pour ça les parents ont peur. Ce qui fait que tu ne trouveras plus un parent qui va battre son enfant jusqu'à lui laisser des traces sur le corps. On va le dénoncer » (Extrait entretien, Homme, Kita Mali).

« Ici c'est très difficile de dénoncer quelqu'un. Notre communauté n'aime pas les dénonciations. On dit que tu fais de la délation. Pire encore lorsqu'un enfant dénonce ses parents cela s'apparente à de l'ingratitude et à de la malédiction. Non seulement cela ne va pas résoudre ton problème, pire tu vas porter ce fardeau durant longtemps. Les gens vont se méfier de toi, même sur ton passage, les gens vont s'écarter » (Extrait Focus Enfant, Sanankoroba).

Tableau 7: Engagement des enfants à dénoncer une violation de leurs droits

Réponse	Engagement à dénoncer les violations des droits de l'enfant	
	Si vous êtes victime d'une violation par vos parents/tuteurs, serez-vous prêt à les dénoncer	Si une de vos connaissances est victime d'une violation de ces droits serez-vous prêt à dénoncer le ou les coupables
Oui	56.21%	77.35%
Non	37.27%	7.96%
NSP	6.52%	14.69%
Total répondants	491	490

En toute évidence, il y a comme une logique communautaire qui institue le non-signalement comme norme de conduite, surtout pour les enfants envers leurs parents. Ce qui, à terme, pourrait rendre travail des CPE contraignant. C'est là un défi pour les stratégies de défense et de protection des droits de l'enfant dans des communautés qui répugnent à la fois la dénonciation et l'implication des forces de l'ordre et des autorités judiciaires.

Au regard de ce qui précède on retiendra que quoique moins fonctionnels, les CPE restent opérants et leur existence s'avère fortement dissuasif pour les violations des droits de l'enfants au sein des communautés. Cependant les interventions des CPE pourraient être contraignantes en raison de deux facteurs : D'une part la faible propension à signaler les manquements aux droits des enfants mais aussi la préférences des populations pour des alternatives communautaires en cas de violation des droits de l'enfants. En d'autres termes, les agencements prévus par le projet pour régler les manquements aux droits de l'enfants ne cadrent pas avec la réalité des communautés. On peut certes l'admettre, mais rester vigilant par rapport à ces mécanismes traditionnels basés sur des règlements à l'amiable, qui le plus souvent favorisent le précepte de cohésion sociale au détriment de l'intérêt des enfants victimes. Au regard de cette situation, des réflexions devraient être menées en vue de décliner des procédures qui tiennent compte de la réalité des communautés et qui soient focalisées sur la défense et l'intérêt des enfants victimes.

Les Clubs d'Enfants existent mais peinent à fonctionner

Pour permettre aux enfants et aux jeunes des localités ciblées de comprendre leurs droits pour ensuite les défendre, un club d'enfant a été mis en place dans chaque localité. Ce dispositif avait de fortes ambitions de défense et de protection des droits des enfants par les enfants : Quand les enfants parlent aux enfants et aux parents pour les enfants cela peut générer un effet boule de neige. Cependant, de manière pratique, des lacunes de bases ont été observées dans la mise sur place de cette approche par les enfants pour les enfants, qui ne permettaient pas aux clubs d'enfants d'avoir un bon fonctionnement ni d'obtenir les résultats escomptés. L'évaluation finale du projet avait déjà noté un certain nombre d'insuffisances inhérentes à la mise en place et au fonctionnement de ces clubs d'enfants. Il s'agit notamment de la faible visibilité de ces clubs, de leur faible opérationnalité (seulement des activités ludiques), de leurs animations par les OBC, du manque de ressources pour leur fonctionnement.

La problématique de la continuité des clubs d'enfants avait déjà été soulevée dans le rapport final du projet RECORDE qui notait que « *La question spécifique du fonctionnement des comités PE et des clubs d'enfants post projet et de la pérennisation de ces instances apparaît comme sous-estimée ou en tout cas n'a pas connu de considérations particulières par le projet...La recherche de ressources indépendantes reste nécessaire pour le fonctionnement de ces comités PE/CCPE (et clubs d'enfants). Le projet et les OBC ont œuvré pour développer des ressources autonomes à travers des AGR collectives et pensé à la répartition de ces ressources générées (avec notamment une part des bénéfices qui va dans la caisse des OBC) mais n'ont pas défini un plan de financement et de fonctionnement des comités de PE et des clubs d'enfants post projet.* »

L'EEI fait le constat que ces insuffisances n'ont pas été résorbées et ont fini par rendre les clubs d'enfants moins efficaces, tout en entamant sérieusement leur propension à être durables. Sur tous les sites que l'étude a pu visiter, à l'exception des sites de Bobo et de Koniobla, il a effectivement été possible de rencontrer des clubs d'enfants composés de filles et de garçons. Pour la forte majorité de ces clubs, les instances statutaires ne sont pas tenues. Depuis la fin du projet, moins de deux réunions statutaires ont été tenues. A cela s'ajoutent les difficultés de renouvellement. Beaucoup de clubs d'enfants sont réduits à 8 ou 6 membres contre 12 ou 15 stipulés par le règlement. Cette situation s'expliquerait par le fait que depuis la fin du projet certains enfants ont atteint la majorité (des filles en l'occurrence se sont mariées et sont parties de la communauté). Des garçons de plus de 21 ans siègent encore dans des clubs d'enfants. En cause, les assemblées n'arrivent pas à statuer pour remplacer les départs et ceux qui sont tenus par la limite d'âge.

Pour quelques clubs d'enfants (quatre au Mali et un au Burkina Faso), l'EEI a pu noter un certain dynamisme lié à la réalisation circonstancielle de quelques activités de sensibilisation menées à la faveur des journées dédiées à l'enfant (Journée Internationale de l'enfant, journée de l'enfant africain). Ces journées offrent l'occasion aux clubs d'enfants les plus dynamiques de réaliser des séances de sensibilisation au profit des enfants et dans la communauté, mais aussi dans les établissements scolaires. Par exemple, le club d'enfants de Roumtenga avec l'aide de l'OBC locale, réalise chaque année des théâtres-forums, des sketches de sensibilisation sur les droits des enfants dans des établissements scolaires au profit des élèves. Ces activités se déroulent en général lors des journées mondiales de l'enfant ou de l'enfant africain.

Le document du projet avait stipulé pour les clubs d'enfants un partenariat avec le système éducatif afin de couvrir à la fois les enfants non scolarisés et les enfants scolarisés. Mais sur le terrain cette collaboration n'existe pas ou n'a pas été pas bien maîtrisée. La plupart des clubs d'enfants au Mali n'ont pas pu mettre en place une collaboration efficace avec les établissements scolaires de sorte à les couvrir. Au Burkina Faso, un club d'enfant, celui de Bobo-Dioulasso a signé une convention avec quatre établissements scolaires et y a réalisé des séances théâtrales de type éducatives à destination des élèves durant le projet. Ces activités dans les établissements scolaires ont pris fin avec le projet. En outre, il apparaît que dans les établissements concernés, les élèves qui avaient pris part à des activités du club sont tous partis et leurs connaissances avec. Autant dire qu'il n'y aucune possibilité de reproduction des acquis du projet pour les élèves de ces établissements.

Ceci amène à poser la question des objectifs visés par la collaboration avec les structures scolaires et avec, la problématique de la durabilité des actions des clubs d'enfants. La question qui se pose est de savoir à quelles fin le projet a-t-il recommandé la collaboration des clubs d'enfants avec les structures scolaires ? Quelles que soit les réponses apportées à cette question, la collaboration avec le milieu scolaire devrait être penser en termes d'implication des acteurs du système pour une meilleure réplification des acquis. Cette implication devrait chercher à engager tous les acteurs (administration scolaire, enseignants et élèves) de sorte à assurer la continuité des actions et la pérennisation des acquis.

Les comités de plaidoyer

Selon les constats de l'EEI, ces comités n'existent que de nom. Aucun entretien avec le comité local de plaidoyer durant la mission d'évaluation n'a pu être réalisé. Dans la pratique, ces comités apparaissent comme des appendices de l'OBC avec laquelle ils se confondent. Cette situation est peut-être due au choix initial du projet d'outiller des membres au sein des OBC afin de former un comité de plaidoyer. Ce qui amène à poser la question sur la pertinence d'un tel dispositif. Le rapport de l'évaluation finale du projet avait déjà mise en exergue la faible importance des comités de plaidoyer et émis des réserves sur leur pérennisation. Il avait alors proposé la recommandation que les attributions de ces comités de plaidoyer soient transférées aux CPE. Pour SOS la mise en place de ces comités « *n'avait pas pour ambition de contribuer avec le projet RECORDE à une pérennisation des actions de plaidoyer, mais plutôt à une prise de conscience des communautés sur leurs possibilités* ».

L'EEl fait le constat que l'existence de ces comités comme appendice des OBC ne se justifient pas. Leur intégration au sein des OBC en revanche fait du sens car les actions de plaidoyer restent d'une forte importance pour les OBC dans la perspective de la reprise des activités du projet. Le plaidoyer reste un outil essentiel dans la mobilisation des autres partenaires afin créer la synergie d'action.

Pourtant, sur le terrain, beaucoup d'actions de plaidoyer sont menées par les OBC. A Sanankoroba au Mali en direction de la mairie les OBC ont mené un plaidoyer qui a abouti à la prise d'une réglementation portant sur l'interdiction de la vente et la consommation de la charogne des poulets sur le territoire de la commune de Sanankoroba), (cf. Délibération N°19/12-/C.C. S du 20/09/2019. A Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, l'OBC a mené en direction de l'Action sociale et de la justice. Il en de même pour l'OBC Roumtenga au Burkina Faso dont le plaidoyer auprès des organismes de micro-crédit ont permis à certaines femmes bénéficiaires du projet d'avoir des crédits pour améliorer leur AGR.

1.4.2 LE RENFORCEMENT ECONOMIQUE DES FAMILLES ET DES COMMUNAUTES

Les AGR Individuelles

L'EEl fait le constat de la bonne marche des AGRs individuelles. La plupart des femmes ayant bénéficié de l'appui du projet continuent à mener des AGRs de différentes natures pour subvenir aux besoins de leurs enfants et de leurs familles. Au Burkina Faso, l'équipe de terrain de SOS VE qui avait fait le suivi 6 mois après la fin du projet avait noté que plus de 81% des parents/tuteurs ayant bénéficié d'une AGR individuelle continuaient leurs activités et que plus de 50% des revenus issus de ces activités étaient utilisés pour assurer le bien-être des enfants. L'EEl confirme qu'une majorité des bénéficiaires d'AGR individuelles continue leurs activités, certains se sont peut-être reconvertis dans d'autres secteurs d'activités, mais rares sont les cas d'abandon. Les quelques cas d'abandon qui ont été rapportés sont consécutifs à des contraintes liées à une période de longue maladie. Au-delà, l'EEl a noté qu'au Burkina Faso tout comme au Mali la COVID 19 a fortement perturbé les AGRs individuelles, surtout pour les secteurs de la restauration et des activités foraines. Au Mali, l'intervention de la coopération Monégasque a contribué financièrement à relancer les AGRs individuelles.

Quelques problèmes de gestion ont toutefois été signalés au niveau des AGR individuelles, qui sont la résultante d'une mauvaise gestion des fonds alloués. Certains bénéficiaires ont tendance à confondre les fonds avec les bénéfices. Ces situations interpellent sur le renforcement des capacités individuelles en matière de gestion. Il faut apprendre aux bénéficiaires des AGRs individuelles à tenir une comptabilité.

La durabilité des AGRs individuelles est par ailleurs fortement dépendante de la capacité de résilience des bénéficiaires face aux aléas du contexte. Parmi ceux qui ont pu continuer, on note une forte propension à la reconversion ou à la diversification pour tenir compte des impératifs du marché (offre/demande).

Les AGRs collectives

Pour permettre aux OBC de jouer leur rôle dans la reprise des activités du projet, RECORDE a mis en place des AGRs collectives. Il s'agit notamment des champs collectifs, des périmètres aménagés pour le maraîchage et mis à la disposition des OBC. Dans l'ensemble, les champs collectifs ont fonctionné, ce n'est le cas pour les périmètres maraîchers dont une forte proportion ont montré des signes de défaillances et d'insuffisances bien avant la fin du projet. Comme nous l'avons par ailleurs noté, très peu de périmètres aménagés fonctionnent.

Sur la majorité des sites, les difficultés techniques ont eu raison de cette AGR collective basée sur le maraîchage. Sur les sites où les périmètres maraîchers fonctionnent, l'EEl a noté qu'il y a des problèmes d'ordre administratif qui, à défaut d'être solutionnés risquent à plus ou moins court terme de mettre en péril la durabilité des acquis. Il s'agit des questions relatives au droit à la propriété des terres sur lesquelles ont été aménagés ces périmètres. Certes, sur certains site le projet a entamé des démarches qui ont permis aux OBC d'obtenir des titres fonciers sur les champs collectifs et les périmètres aménagés, mais ce n'est pas

le cas pour tous. Au Burkina Faso, le site de Roumtenga est toujours sous la menace d'expulsion par les enfants du propriétaire terrien qui leur avait pourtant octroyé la parcelle pour le maraîchage. Entre don et prêt, les débats restent houleux. Quel que soit l'issue, cette situation témoigne de la nécessité pour les projets à venir de s'assurer d'avoir réglé la question du foncier avant la réalisation d'investissements.

Hormis les champs collectifs et les périmètres maraîchers, l'EEL a fait le constat de l'existence d'autres AGRs collectives. Il s'agit notamment d'activités de location de matériel, de l'aviculture, de la transformation et vente de produits locaux. Il ressort que beaucoup de ces AGR fonctionnent convenablement parce qu'elles sont appuyées par le nouveau projet qui a pris la relève du projet RECORDE⁴.

Aussi, les différentes AGR rapportent suffisamment à ceux qui y sont engagés (70%) mais alimentent également le fond de solidarité de l'OBC. A ce niveau, les problèmes se situent au niveau de l'utilisation faite par les responsables d'OBC des fonds prévus pour la caisse de solidarité. Etant donné l'opacité qui existe dans la gestion des OBC et au regard de la faiblesse du soutien apporté aux familles indigentes, des voix s'élèvent pour demander que la gestion de ces fonds de solidarité soit moins opaque et que l'OBC puisse rendre des comptes à qui de droit.

Les groupements d'épargne et de crédit

C'est sans doute l'une des réussites du projet RECORDE. Les AVEC et GVEC mis en place à la faveur des interventions du projet avaient pour objectifs d'améliorer l'environnement socio-économique des familles et de la communauté afin qu'elles puissent répondre aux besoins fondamentaux des droits de l'enfant. Il s'agit de permettre aux différentes cibles de pouvoir épargner et d'avoir un accès au crédit. Le rapport final du projet avait déjà souligné l'engouement que suscitait ces organes auprès de la population féminine.

L'EEL pour sa part arrive aux mêmes constats sur le terrain. Il existe une forte prolifération des AVEC/ GVEC sous le contrôle des OBC depuis la fin du projet. Exemple à Koniobla passé de 1 à 3 AVEC depuis le début de l'année 2022. A Roumtenga le nombre de GVEC a été multiplié presque par deux depuis la fin du projet. De 17 groupes à la fin du projet en 2019 on est passé à 30 groupes en 2022.

Le succès de ces structures serait lié à leur proximité et à leurs modes de fonctionnement qui sont en phase avec les besoins des populations. Beaucoup d'avantages ont été relevés en rapport avec ces structures. Il s'agit de leur capacité d'adaptation au contexte et aux réalités locales. Ils fonctionnent comme des banques de proximité qui permettent à leurs membres d'épargner en fonction de leur revenu, mais surtout d'accéder au crédit sans devoir passer par des formalités administratives trop compliquées pour une population à majorité non instruite. En effet, en dehors des bases fournies par le projet, les AVEC/GVEC ont su opérer des ajustements qui les rendent plus fonctionnels à la fois pour l'épargne et le crédit. Des témoignages existent qui montrent l'importance de la contribution des AVEC/GVEC sur l'économie domestique.

Aussi, l'EEL fait le constat d'un lien fort entre les AVEC/GVEC et le respect des droits de l'enfant. Il est apparu que certains d'entre eux ont fait des aménagements au niveau de leur fonctionnement pour que les bénéfices de leurs activités puissent servir à soutenir les besoins des enfants. C'est le cas notamment à Roumtenga où les GVEC attendent la rentrée scolaire pour partager les bénéfices issus de leurs activités afin de permettre une prise en charge des frais de scolarité. Cet exemple est une bonne pratique qui mérite d'être promue.

Il faut également noter que l'étendue des actions des AVEC/GVEC dépasse leurs fonctions régaliennes pour intégrer des activités de solidarité et d'entraide. La plupart d'entre eux fournissent des appuis solidaires à leurs membres lors d'événements heureux ou malheureux, mais aussi des dons en fournitures scolaires pour les familles indigentes. Enfin, l'EEL constate que les GVEC/AVEC constituent aujourd'hui les meilleures

⁴ Extrait entretien responsable SOS VE Burkina Faso

opportunités autour desquelles se développent les activités de sensibilisation sur les respects des droits des enfants.

1.4.3 LES PLANS DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL : OUTILS CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI DIRECT AUX FAMILLES INDIGENTES ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES PARENTALES

L'un des fondements de RECORDE repose sur l'approche par les besoins. D'où, dans son processus d'accompagnement des familles le choix du projet de fonder son approche sur l'expression des besoins. Il s'agit pour chaque famille d'élaborer conjointement avec les équipes SOS VE un Plan de Développement de la Famille qui sert d'outil pour orienter les appuis. Déjà le rapport d'évaluation finale du projet avait mis en exergue la non-adéquation des PDF dans les contextes d'intervention du projet. Les familles soutenues n'avaient pas une bonne compréhension de la finalité de ces PDF. Là-dessus, l'EEI note que c'est n'est pas seulement les PDF qui ne sont compris, mais que c'est l'ensemble de l'approche fondée sur la satisfaction des besoins qui n'a pas été comprise par une frange des bénéficiaires. Sur le terrain certains voix s'élèvent pour dénoncer une inégalité dans les appuis apportés par le projet. Elles accusent à tort les responsables d'avoir favorisé certaines familles au détriment d'autres. C'est dire donc qu'elles n'ont pas compris que le projet intervenait par rapport à leurs PDF qui déclinaient leurs besoins prioritaires.

Aussi, l'EEI n'a pas décliné de question spécifique sur la réalisation des PDF mais a plutôt appréhendé la question sous l'angle de la satisfaction des bénéficiaires en rapport avec les interventions du projet. Il a été demandé aux parents/tuteurs si les interventions du projet étaient en adéquation avec leurs besoins fondamentaux. Une forte majorité (96,4%) a répondu par l'affirmative, une minorité (2,7%) a répondu par la négative et 0,9% avouent ne pas savoir. L'analyse sur la satisfaction des différents droits de l'enfant par les parents/tuteurs tend à confirmer cette tendance. Elle montre que l'incidence du projet est importante sur la réalisation des droits de l'enfant dans les familles.

L'éducation parentale, et à travers les appuis conseils reçus par (88,4%) des parents tuteurs, leur ont permis d'améliorer l'encadrement des enfants. Les entretiens qualitatifs indiquent des changements de comportement en rapport avec le suivi des enfants. Sur la base de l'éducation parentale, les parents préfèrent le dialogue à la répression. Les effets de l'éducation parentales sont également visibles sur la scolarisation. De plus en plus de parents s'intéressent aux résultats scolaires de leurs enfants et font la démarche d'aller à l'école pour échanger avec les parents.

L'EEI fait toutefois le constat que les effets du projet en termes d'éducation parentale ne sont pas visibles sur certaines thématiques comme la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR). Ce thème est absent des échanges entre parents et enfants. L'un des indicateurs de cette situation est la peur que les parents et les responsables communautaire expriment par rapport aux grossesses précoces et non-désirées chez les jeunes filles. Il va sans dire que les contenus de l'éducation parentale doivent considérer de manière particulière la problématique de la sexualité chez les adolescents et mieux outiller les parents pour aborder la thématique en famille.

1.4.4 LE TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LES OBC

Le transfert de compétences vers les OBC visait à atteindre le résultat transversal RT4 du projet : « Les OSC conduisent seules (i.e. sans SOS) et ensemble des activités répondant aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant », et donc à autonomiser les OBC partenaires de manière à ce qu'elles soient à même de reprendre le flambeau en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.

SOS VE a privilégié pour ce faire des OBC avec lesquelles l'ONG avait déjà des expériences de collaboration - la totalité des associations étaient en effet partenaires de SOS VE avant le début de RECORDE, et six d'entre elles collaborent avec SOS VE depuis plus de 10 ans. Le projet a cherché à renforcer 4 catégories de capacités spécifiques : organisationnelles, opérationnelles, matérielles et institutionnelles.

- Des formations sur différentes thématiques ont été réalisées au profit des OBC pour renforcer leurs compétences techniques sur la protection de l'enfance et sur la gestion des AGR collectives.
- Sur le plan organisationnel, les OBC ont été outillées par des formations pour améliorer leur gouvernance et la vie associative.
- Sur le plan matériel, elles ont bénéficié d'appuis multiformes pour leur permettre de générer des ressources autonomes à travers des AGR collectives. Une part des bénéfices issues de ces AGR collectives devrait permettre de soutenir le fonctionnement des OBC et leur permettre d'assurer la continuité des actions du projet en termes de sensibilisation des communautés, d'encadrement et de soutien aux familles, notamment les plus démunies. A la fin du projet, des ateliers de sortie ont été organisés, qui ont permis de présenter les acquis des OBC et d'élaborer des plans de sortie.

La démarche de renforcement de capacités de ces OSC, considérée comme un levier clé pour la durabilité du projet, manque cependant de clarté, comme le signalait déjà l'évaluation finale du projet. Malgré une approche annoncée ambitieuse et structurée : ateliers de diagnostic des compétences et besoins au lancement du projet mise en place de plans de développement et d'autonomisation des OSC assortis d'une revue annuelle, appréciation qualitative en fin de projet, adaptation au contexte de chaque site, utilisation d'une boîte à outils spécialement dédiée (...); il ressort en effet de l'étude que la mise en œuvre n'a pas pleinement réussi à concrétiser ces ambitions et s'est avérée davantage empirique que véritablement structurée. Les équipes semblent avoir manqué de boussoles concrètes pour déployer les plans de renforcement de capacités.

L'EEI questionne également les critères de sélection des OBC retenues pour cet axe. Pour pouvoir amener les OBC à un degré d'autonomie suffisant en trois ans, il était en effet nécessaire de s'assurer qu'un certain seuil minimum de capacités était atteint. Or, au Mali principalement, la grande majorité des membres des OBC se sont avérés analphabètes, ce qui compromettait d'emblée la réalisation de certains objectifs. Le niveau de départ des OBC était par ailleurs globalement trop faible par rapport aux attentes qui reposaient sur eux, ou les objectifs trop ambitieux au regard des OBC choisies. L'inadéquation entre ces deux niveaux donne à voir des annonces quelque peu déconnectées de la réalité.

A cela s'ajoute la prise en compte des contextes individuels propres à chaque communauté et à chaque OBC. Les éléments recueillis dans le cadre de l'étude ne permettent pas de confirmer l'approche sur mesure, contrairement à celle déployée auprès des familles dans le cadre des PDF.

En dépit de ces constats, la majorité des 13 appuyées par le projet estiment que ce dernier a fortement augmenté leurs capacités :

- Concernant les capacités organisationnelles : 9 OBC estiment que le degré d'accroissement de leurs capacités à ce niveau est fort, 3 qu'il est moyen. Une ne s'est pas prononcée.
- Concernant les capacités financières et matérielles : le degré de renforcement est estimé fort selon 8 OBC, moyen pour 4 d'entre elles et faible pour 1.
- Sur le plan technique : 10 OBC estiment une forte augmentation de leurs capacités, 3 que cette dernière est moyenne.
- En matière de capacités de mobilisation : 12 ONG sur 13 constatent une forte augmentation.

Le projet RECORDE a en outre permis d'introduire de nouvelles activités de protection et promotion de l'enfance qui n'étaient jusqu'alors pas couvertes par les OBC, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Activités réalisées par les OBC - Quelles activités mettez-vous en œuvre en tant qu'OSC et parmi elles, lesquelles ont été initiées et/ou renforcées par le projet RECORDE ?

	Initiée RECORDE VE ?	par SOS	Renforcée RECORDE SOS VE ?
Activités	Nombre d'OBC		
Sensibilisation aux droits des enfants et renforcement des compétences parentales	7		5
Suivi des familles (counseling, référencement, visites à domicile, mise en relation avec les services étatiques ou communautaires...)	8		4
Identification des cas de violation des droits de l'enfant	9		3
Appui aux AGR communautaires	5		7
Appui aux AGR individuelles	5		7
Représentation des enfants et des femmes lors des assemblées villageoises	5		7
Plaidoyer auprès des autorités (si oui, veuillez préciser sur quelles thématiques)	11		1
Animation des clubs d'enfants	11		1
Animation des comités de protection de l'enfance	11		1
Assistance des tuteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur plan de développement de la famille (PDF)	10		2
Appui à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle des jeunes	8		3
Mise en place d'un système social communautaire	6		6
Mise en relation des tuteurs afin de permettre un échange, une entraide, voire des activités collectives	8		4
Formation et suivi des tuteurs ou groupements en gestion d'affaires et en compétences techniques propres à leur activité	8		4
Appui matériel au démarrage des activités économiques	7		5

A cela s'ajoute que 12 OBC sur 13 déclarent avoir intégré pleinement ou très fortement l'approche genre, et estiment que cette intégration a été permise par SOS VE.

2 EFFETS & IMPACTS IDENTIFIES, AINSI QUE LEUR DURABILITE

Les activités menées à travers le projet RECORDE ont produit des effets probants sur la protection et le respect des droits des enfants. Au niveau individuel et familial les effets induits par RECORDE se mesurent en termes d'amélioration des connaissances et du respect des droits des enfants, de l'autonomisation des familles et du mieux-être des enfants. Au niveau des communautés, les impacts s'apprécient en termes de prise de conscience et de respect des droits des enfants, de réduction des violences faites aux enfants, de rapprochement des communautés avec les institutions, de l'amélioration de l'environnement socio-économique.

2.1 L'EFFET SUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES EST TANGIBLE MAIS RESTE ALEATOIRE

Au niveau des familles, les interventions multiformes de RECORDE ont permis une nette amélioration des capacités à se prendre en charge. Les statistiques issues de la collecte de la EEI relatives à l'amélioration des conditions de vie parlent d'autonomie pour une majorité des familles. Cependant, comme l'indiquait déjà le rapport d'évaluation finale du projet, il convient de relativiser cette notion d'autonomie, qui est à la fois difficile à mesurer et reste aléatoire selon le contexte. L'amélioration des conditions de vie a été mesurée par le rapport de l'évaluation finale en termes de satisfaction des bénéficiaires et de mise en œuvre des PDF. Là-dessus il apparaît une très grande satisfaction des bénéficiaires par rapport à la réponse

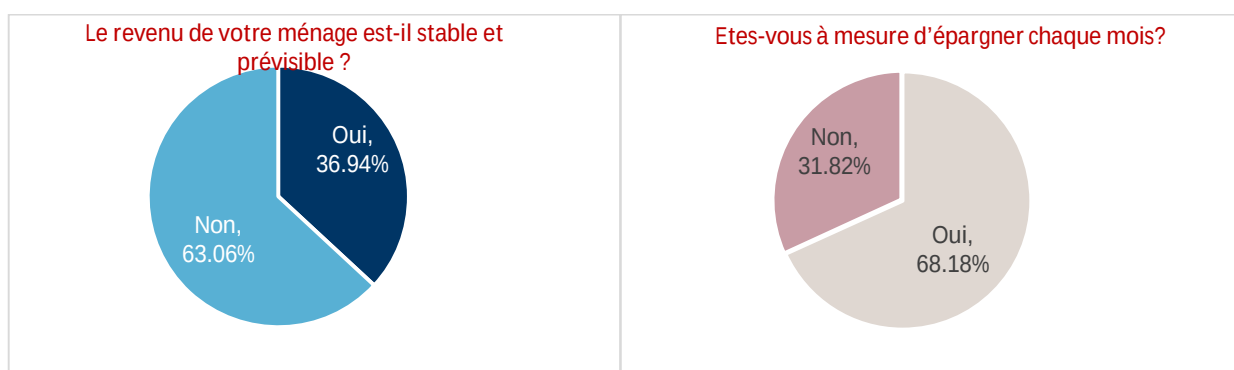
de RECORDE à leurs besoins. Mais seulement la moitié des familles avait atteint un niveau satisfaisant dans la mise en œuvre de leur PDF.

L'EEl a essayé d'appréhender la problématique de l'autonomisation des familles bénéficiaires sous l'angle de la stabilité des revenus des ménages, de la capacité à épargner et de la satisfaction des besoins essentiels (logement, alimentation, santé, éducation). Les constats suivants ont été faits.

2.1.1 LA STABILITE DES REVENUS N'EST PAS GARANTIE MAIS LA CAPACITE D'EPARGNE EST ACCRUE DANS LES FAMILLES

Les données de l'approche quantitative (graphique 2) indiquent que trois ans après le projet, les revenus de la majorité des familles soutenues par le projet ne sont pas restés stables, environ 63% d'entre elles ont déclaré ne pas avoir des revenus stables et prévisibles, bien que 68% réussissent à épargner chaque mois.

Graphique 2 : Stabilité et prévisibilité des revenus du ménage – capacités à épargner



Sources : Extrait questionnaire parents/tuteurs – EEI 2022

Les améliorations en matière de stabilité des revenus et la capacité à épargner au niveau des familles sont attribués en grande partie aux interventions du projet RECORDE (Voir tableau 9). 33,64% des parents-tuteurs déclarent un effet très important et 32,64% un effet important. Il en va de même pour la capacité à épargner sur laquelle le projet a eu une incidence très importante pour 46,58% des bénéficiaires et importante pour 38,36%.

A travers l'analyse des questionnaires, confirmée par des entretiens qualitatifs, l'incidence du projet sur la stabilité des revenus des ménages a été mise en exergue à plusieurs niveaux. Elle tient pour la plupart aux revenus provenant d'AGR collectives ou individuelles qui permettent aux femmes de couvrir les différents besoins de leur famille. L'équipe de l'EEl a relevé plusieurs témoignages de femmes en l'occurrence bénéficiaires d'AGR individuelles qui ont développé des activités diverses avec les appuis du projet. Ce qui leur a permis aujourd'hui de générer suffisamment de revenus pour couvrir les besoins essentiels de leur famille.

Tableau 9: Perception des bénéficiaires sur les effets de RECORDE sur l'autonomisation financière

Importance de l'effet	Effets de RECORDE sur	
	La stabilité des revenus du ménage	La capacité d'épargner
Pas d'effets	7.27%	2.74%
Effets faibles	7.27%	1.37%
Effets moyens	19.09%	10.96%
Effets importants	32.73%	38.36%
Effets très importants	33.64%	46.58%
Total	100	100

Sources : Questionnaires parents/tuteurs EEI, 2022

Les AVEC/GVEC ont fortement contribué à l'amélioration de la capacité à épargner. Ils ont surtout permis aux femmes de comprendre que l'on peut épargner en fonction de ses avoirs, et que l'on n'avait pas besoin de beaucoup d'argent pour épargner. Epargner en fonction de ses moyens est un facteur incitatif pour beaucoup de femmes qui ont adhéré à ces groupements d'épargne et de crédit. A cela s'ajoute la proximité avec les populations.

Ils/Elles témoignent

« Mon papa est jardinier et grâce au projet on a eu une machine à pompe eau qui facilite le jardinage et grâce à ça on peut cultiver plus d'espace et avec cela on a eu de bons rendements, ce qui permet l'entretien de la famille » (Extrait, questionnaire enfant)

« C'est grâce au projet ma mère travaille actuellement et fait son petit commerce, sinon avant l'intégration au projet franchement rien allait chez nous, j'étais encore une gamine mais je me souviens que c'était dur » (Extrait questionnaire enfant).

« Avant les Tékèreni (AVEC) ; c'était dur pour nous de mettre l'argent de côté. Si tu gardes dans ta maison, tu es tenté de prendre, bouffer à la moindre occasion, même si ce n'est pas forcément utile. Mais avec les Tékèreni, c'est toutes les deux semaines que l'on se réunit. La cotisation commence à 500 F. On peut cotiser davantage à condition que ce soit un multiple de 500 . Toi aussi tu grouilles pour pouvoir déposer quelque chose et petit à petit ça va devenir une forte somme qui te permet de prendre un crédit. On n'a pas besoin d'aller ailleurs tout se passe ici » (Extrait discussion groupe AVEC K, Kita)

Si trois ans après la fin du projet, les effets de RECORDE sur la capacité d'épargne des bénéficiaires ont été établis, leur durabilité reste cependant mitigée. A la question de savoir si les effets du projet sur la stabilité des revenus vont perdurer, une courte majorité (60%) répond par l'affirmative, 17,14% à répondent non et 22,86% avouent ne pas savoir. Au-delà de ces chiffres, les données de l'approche qualitative montrent que la stabilité financière peut être éphémère et liée à des aléas de diverses natures. Certaines familles, après avoir atteint l'autonomie financière, sont retombées dans une situation d'indigence absolue. Cela survient surtout dans des familles où la principale personne qui mène les AGR, principale source de revenu pour subvenir aux différents besoins, vient à tomber malade sur une longue période ou décède.

Ils/Elles témoignent

« Actuellement c'est très difficile car on vient de passer plus d'un mois à l'hôpital avec ma mère qui avait fait une allergie à la suite d'un médicament qu'on a injecté à l'hôpital et on a presque tout dépensé donc actuellement la nourriture on ne peut vraiment pas dire qu'on mange à notre faim » (Extrait questionnaire enfants, EE1 2022)

Cet exemple est loin d'être singulier, il est illustratif des cas de familles autonomisées qui sont redevenues indigentes. Cela accroît le risque que des enfants soient envoyés au travail pour aider à nourrir la famille. En tout état de cause, l'autonomie de certaines familles obtenue grâce aux actions du projet est loin d'être un acquis définitif ; elle reste tributaire des aléas et donc difficilement contrôlable. La question est de savoir quelles réponses apporter : renforcer des dispositifs de prise en charge au sein des organes communautaires (OBC par exemple) qui doivent pouvoir détecter et soutenir les familles déjà autonomisées et qui sont en passe de retomber dans une situation de précarité, tout en renforçant les liens avec les mairies et les services d'action sociale à même d'intervenir pour soutenir également ces familles.

2.1.2 LA MAJORITE DES BENEFICIAIRES PARVIENNENT ENCORE SUBVENIR A LEURS BESOINS ESSENTIELS

L'enquête quantitative indique qu'une majorité des bénéficiaires adultes arrivent à satisfaire leurs besoins grâce aux interventions du projet. Environ 3 bénéficiaires sur 4 ont déclaré être contents du niveau actuel de satisfaction de leurs besoins essentiels d'alimentation, d'éducation des enfants, de santé et de logement.

L'équipe terrain de SOS VE Burkina qui a fait le suivi 6 mois après la fin du projet indique que plus de 81% des tuteurs continuent à mener des AGR et 50% des revenus des AGR sont alloués au bien-être des enfants et que 17% des parents tuteurs arrivent à s'occuper durablement de leurs enfants⁵.

Les effets du projet RECORDE sur la satisfaction actuelle des besoins essentiels sont largement reconnus par les bénéficiaires (voir tableau 10). Ils apparaissent comme très importants à importants par une majorité de bénéficiaires pour les secteurs comme l'alimentation, l'éducation et la santé et moins importants pour le logement.

Tableau 10: Perception des parents/ tuteurs de l'effet de RECORDE sur la satisfaction actuelle de leurs besoins

Importance des effets	Besoins			
	Alimentation	Education	Santé	Logement
Pas d'effets	5.36%	5.36%	7.21%	37.50%
Effets faibles	6.25%	7.14%	3.60%	24.11%
Effets moyens	8.93%	8.04%	15.32%	22.32%
Effets importants	50.00%	40.18%	35.14%	11.61%
Effets très importants	29.46%	39.29%	38.74%	4.46%

Extrait questionnaires parents/tuteurs EEI projet RECORDE, Décembre 2022

Les effets sur l'alimentation sont plutôt concluants

De façon générale, 67,75% des parents/tuteurs interrogés se disent satisfaits de leur situation actuelle en matière d'alimentation, autrement dit plus de deux parents sur trois arrivent à subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles. Pour ces bénéficiaires, les incidences du projet sont perçues comme très importantes (29,6%) ou importantes (50%). Les motifs de satisfaction résident dans le fait de pouvoir assurer les repas quotidiens et de manger à leur faim. Cette affirmation des parents est en concordance avec le ressenti des enfants qui globalement déclarent manger à leur faim. A la question de savoir si leur consommation alimentaire quotidienne est suffisante par rapport à leur besoins 442 /541 soit 87,56% ont répondu par l'affirmative, seulement 90 autres soit 12% ont répondu par la négative.

Les incidences du projet ont été ressenties sur tous les aspects de l'alimentation : aussi bien la quantité, la qualité, que la fréquence (voir tableau 11).

Tableau 11: Perception par les bénéficiaires des effets du projet sur les différents aspects de l'alimentation

Réponse	Sur quels aspects de votre alimentation le projet Recorde a eu le plus d'effets ?	
	Parents/Tuteurs	Enfants
Sur la quantité des aliments	92.38%	96.2%
Sur la fréquence des repas	77.14%	62.0%
Sur la qualité des aliments	66.67%	76.5%
Autres	5.71%	3.4%
Total répondants	105	469

Extrait questionnaires parents/tuteurs, questionnaires enfants EEI projet RECORDE, Décembre 2022

L'amélioration de la qualité est davantage ressentie par les parents que par les enfants. Ces tendances d'amélioration des repas sur la base des données quantitatives ont été confirmées par les entretiens auprès

⁵ Sources : Entretien responsable SOS VE Burkina Faso

des groupements de femmes. Il ressort de ces entretiens que les activités de maraîchage ont permis de diversifier les productions de légumes et autres denrées. Si une partie de cette production maraîchère est vendue sur les marchés, il y a une partie qui est utilisée par les femmes qui s'adonnent au jardinage pour améliorer le repas quotidien de leur famille. De plus, les produits issus du maraîchage alimentent le marché local et facilitent leur accessibilité par les autres femmes de la communauté dans la mesure où ils permettent d'avoir des produits de qualité à moindre coût.

Si, pour une majorité des familles, les besoins alimentaires sont satisfaits, il reste une minorité non négligeable qui n'est pas satisfaite de l'état actuel de leur alimentation : 12% des enfants avouent ne pas manger à leur faim et 1 parent sur 3 affirme que la consommation alimentaire quotidienne de sa famille n'est pas suffisante. Les raisons évoquées pour expliquer l'insuffisance dans l'alimentation se rapportent à la période de soudure. La majorité des enfants qui disent ne pas manger à leur faim indiquent que c'est surtout pendant l'hivernage où les stocks dans les greniers sont épuisés. Des alternatives ont été trouvées par certaines OBC pour répondre aux difficultés de la période de soudure : Une partie des récoltes provenant des champs collectifs sont réservées pour être vendues à prix sociaux pendant la période de soudure.

Les effets sur l'éducation sont tangibles mais restent également mitigés

Les incidences de RECORDE sur l'éducation, notamment la scolarisation apparaissent très fortes. Au niveau des tuteurs/parents, 40,19% indiquent des effets importants et 39,29% des effets très importants. Pour les enfants ces proportions sont respectivement de 34,23% et 27,88%. Les effets bénéfiques du projet sur l'éducation des enfants (voir tableau 12) ont été relevés à plusieurs niveaux, tant au niveau de l'accès à la scolarisation qu'à celui du maintien dans le système en passant par l'amélioration des résultats.

Tableau 12: Perception par les bénéficiaires des effets sur les différents aspects de l'éducation		
Sur quels aspects de l'éducation/formation le projet Recorde a eu le plus d'effets	REPONSES	
	Parents /tuteurs	Enfant
Accès à la scolarisation/formation	85.32%	77%
Maintien dans la scolarisation/formation	88.07%	82%
Assiduité dans la scolarisation/formation	64.22%	52%
Amélioration des résultats	42.20%	37%
Autres	3.67%	8%
Total des répondants	109	481
Sources : EEI projet RECORDE, Décembre 2022		

Ces tendances des données quantitatives contrastent avec les résultats des entretiens qualitatifs auprès des différentes cibles (parents, enfants, OBC, leaders communautaires). De ces entretiens, il ressort que le projet a positivement impacté l'accès à la scolarisation, en ce sens que tous les parents scolarisent leur enfants - garçons comme filles. Cependant, le maintien dans le système scolaire et les résultats scolaires demeurent un problème. Sur la plupart des

sites, les entretiens qualitatifs indiquent qu'il y a des difficultés pour les parents à maintenir leurs enfants dans le système. Beaucoup d'enfants abandonnent pour plusieurs raisons, qui ne sont pas forcément liées à la capacité des parents à s'acquitter des dépenses liées à la scolarisation. De l'avis des responsables d'OBC, s'il est vrai que quelques parents n'arrivent toujours pas à s'acquitter des frais d'écologie, les abandons scolaires se font par la volonté des enfants eux-mêmes.

De plus en plus d'enfants abandonnent du simple fait qu'ils ne perçoivent pas l'utilité de l'école pour leur devenir. Ils pensent à tort ou à raison que l'école n'offre pas assez de débouchés. Ce désintérêt pour les études s'appuie sur l'expérience d'ânés qui sont revenus de l'université avec des diplômes et qui sont cependant au chômage. Parallèlement, d'autres n'ont pas beaucoup étudié mais travaillent et ont de quoi nourrir leur famille. Un autre motif des abandons serait l'appât du gain facile. Des entretiens renseignent que des élèves, surtout les garçons, abandonnent prématurément l'école pour s'adonner à des activités

lucratives. Ainsi, des élèves trouvent des motifs de satisfaction pécuniaire dans des petits boulots exercés durant les vacances, ce qui les freine à reprendre les chemins de l'école. Il est de même des motifs d'abandon pour travailler dans des entreprises de proximité qui offrent des salaires assez motivants pour eux. Par exemple à Roumtenga, il apparaît que la plupart des abandons, surtout chez les garçons, ont un fort lien avec l'installation à proximité de deux sociétés. Les élèves préfèrent aller y travailler que d'aller à l'école.

Chez les filles, les renoncements se font surtout en rapport avec les projets de mariage, en d'autres termes la plupart des filles qui quittent le système scolaire le font dans la perspective de se marier. Sur la plupart des sites, les leaders communautaires indiquent que les mariages forcés ne sont plus en cours dans leurs communautés et qu'aucun parent ne déscolariserait sa fille dans le but de la marier. Mais ce sont les filles elles-mêmes qui choisissent d'abandonner l'école. Une fois qu'elle a abandonné, les parents préfèrent la donner en mariage à un prétendant de son choix par crainte qu'elle ne tombe enceinte hors mariage.

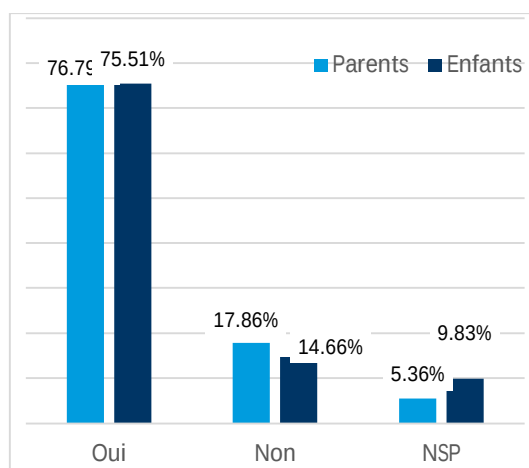
Enfin, quoique moins important, un des motifs d'abandon pourrait résider dans les résultats scolaires. L'effet du projet sur l'amélioration des résultats scolaires reste faible. Seulement 42% des parents et 37% des enfants ont noté une incidence positive sur les résultats scolaires. Les moyens matériels mis à disposition des familles et l'éducation parentale n'ont pas été suffisants pour améliorer les rendements à ce niveau. Sur le terrain, les entretiens révèlent plusieurs cas d'abandon après trois tentatives infructueuses d'obtenir le Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

En tout état de cause, la contribution du projet reste forte pour l'accès au système scolaire mais s'avère très faible pour le rendement scolaire et le maintien dans le système. Une proportion importante des jeunes ne perçoit pas l'utilité de continuer dans un système d'éducation formelle qui leur offre très peu d'alternatives de réussite et d'emplois et un nombre non négligeable de familles n'a pas réussi à maintenir les jeunes dans le système pour des raisons économiques. L'appui en matière d'éducation gagnerait à être davantage diversifié pour prendre en compte les besoins de compétences des activités économiques prédominantes telles que l'agriculture, l'élevage et la livraison de certains services de proximité. Là-dessus, il apparaît que le projet a déjà réalisé des efforts pour la formation et l'installation de jeunes déscolarisés dans des filières comme la menuiserie, la couture, la maçonnerie etc. Ces efforts sont restés focalisés sur l'apprentissage de type traditionnel principalement assuré par le maître artisan et qui se pratique dans l'atelier de ce dernier. Tout en reconnaissant l'importance et la pertinence de ce type d'apprentissage, les réflexions devraient être menées pour que les projets à venir puissent considérer en plus les alternatives de formations professionnelles dans un système formel. Il s'agirait d'établir des partenariats avec des écoles professionnelles qui offrent des compétences plus conformes aux besoins du marché de l'emploi.

L'incidence sur la santé est réelle mais fragile

Les incidences du projet sur la santé sont reconnues par une forte majorité des bénéficiaires. Une part importante de bénéficiaires (Graphique 3), 76,8% des parents et 75,5% des enfants avouent avoir un accès adéquat à des soins médicaux dans un centre de santé. De leur avis, le projet RECORDE y a beaucoup contribué.

Graphique 3 : Potentialité d'accès au centre de santé et effets de RECORDE sur la santé



Extrait questionnaires parents/tuteurs, questionnaires enfants EEI projet RECORDE, Décembre 2022

Les incidences de RECORDE sur la santé ont été rapportées au niveau de la prévention des maladies par 9 parents sur 10. Cette amélioration tient aux séances de sensibilisation organisées par le projet avec l'implication du personnel de santé de SOS VE et des centres de santé communautaires (CSCOM). Les populations ont été sensibilisées aux différentes mesures d'hygiène en rapport avec l'environnement de vie, le traitement de l'eau, mais aussi par rapport à la vaccination et à la consultation prénatale (CPN). Selon les responsables des centres de santé rencontrés, ces sensibilisations ont induit des comportements positifs en matière d'hygiène avec des améliorations qui se mesurent au niveau des centres de santé en termes de réduction des maladies diarrhéiques, de l'augmentation de la complétude de la couverture vaccinale et de la couverture de la CPN. Dans le domaine de la nutrition, les démonstrations culinaires dans les communautés ont fortement contribué à réduire la malnutrition sévère.

Ils/Elles témoignent

« Avant il y avait beaucoup de cas de diarrhée et d'enfants malnutris sévères qui venaient dans le centre. Maintenant on reçoit très peu d'enfants souffrant de diarrhée, ou de malnutrition sévère, c'est vraiment très rare » (Extrait entretien responsable santé, SOS VE)

Tableau 13: Incidence de RECORDE sur les différents aspects de la santé

Aspects	Sur quels aspects de la santé le projet Recorde a eu le plus d'effets ?	
	Parents/tuteurs	Enfant
Prévention des maladies	89.52%	-
Prise en charge dans un centre de santé	85.71%	63.8%
Amélioration du pouvoir d'achat de médicaments	83.81%	81.5%
Amélioration de la qualité de la prise en charge	61.90%	86.9%
Plus d'opportunités de faire des analyses laboratoires	40.00%	45.6%
Autres	0.95%	6.0%
Total des répondants	105	481

Extrait questionnaires parents/tuteurs, questionnaires enfants EEI projet RECORDE, Décembre 2022

Les interventions de RECORDE ont également contribué à améliorer l'accessibilité financière et la prise en charge dans les centres de santé. Elles ont permis d'installer une culture d'utilisation des centres de santé

surtout en termes de rapidité de la prise en charge. Cette situation s'expliquerait par le fait que RECORDE ait travaillé à réduire le fossé entre les populations et les structures de santé. Le meilleur indicateur de ce changement s'observe à travers l'itinéraire thérapeutique qui privilégie davantage les centres de santé au détriment d'autres alternatives (automédication, tradipraticiens, etc.). A la question de savoir quel est le premier recours en cas de maladie, une forte majorité (83,5% des parents et 79,4% des enfants) donne les centres de santé comme premier choix. Cette préférence pour les centres de santé dans l'alternative thérapeutique est ressentie par le personnel de santé qui note une augmentation de la fréquentation des centres, et une réduction des cas graves (paludismes, diarrhée, etc.). Ce faisant, il y a une célérité à amener les malades, ce qui rend la prise en charge plus rapide et les soins plus efficaces. Là-dessus, l'impact du projet en termes d'amélioration de la fréquentation des centres de santé reste difficile à objectiver dans la mesure où les SCOM de référence sont fréquentés par plusieurs autres villages qui ne sont pas les sites d'intervention du projet. Par exemple les données relatives aux SCOM de Sanankoroba couvrent les 16 villages de l'aire sanitaire ont seulement 6 villages d'intervention du projet.

Les effets positifs du projet sur la santé des populations ont été possibles en grande partie grâce à la prise en charge par RECORDE des dépenses relatives aux soins de santé. Pour que cette prise en charge soit stable et durable, RECORDE a entrepris d'inscrire les familles bénéficiaires dans des mutuelles de santé. Dans la zone de Kita, le projet en partenariat avec le service social a assuré l'affiliation de 66 familles bénéficiaires de 351 enfants à la mutuelle de santé (MIPROKI), dans la zone de Sanankoroba 115 familles ont adhéré à l'Union Technique de la Mutualité Malienne (UTM), et à Bobo-Dioulasso ce sont plus environ 400 enfants qui ont été inscrits au KENEYASIRA.

Cependant l'EEI note que l'adhésion aux mutuelles de santé s'est fortement réduite après le projet. Moins de 10% des familles⁶ ont continué à cotiser de manière régulière. Dans la région de Kita, elles sont environ 35 à continuer à payer régulièrement, elles sont 15 sur le site de Bobo et environ 1/3 sur le site de Sanankoroba. Il va sans dire que l'espoir placé dans les mutuelles pour solutionner le problème d'accès financier à des soins de santé s'amenuise au fil des années et pourrait vite entamer la durabilité des acquis du projet dans les années à venir.

Les causes de cette faible adhésion des bénéficiaires aux mutuelles de santé sont à rechercher dans la capacité à payer des familles et la perception de l'intérêt des mutuelles. Les entretiens indiquent que certaines familles n'ont pas renouvelé leur adhésion par manque de moyens financiers. Le problème ne serait pas la somme à payer, qui reste modique (environ 3000 FCFA par personne et par an), mais surtout le nombre de personnes à charge qu'il faut assurer. Pour un ménage-type qui compte environ 7 enfants, cela représente une fortune en proportion des revenus de la famille. Cependant, plusieurs avis s'accordent pour dire que ce n'est pas tant l'incapacité des populations à payer, mais leur perception de l'importance des mutuelles qui est à la base de cette situation. Les populations n'ont pas encore compris l'importance des mutuelles et le système mutualiste : Si on cotise et que l'on ne tombe pas malade c'est de l'argent jeté par la fenêtre. Parallèlement, une minorité des familles qui ont pu bénéficier des avantages de la mutuelle pendant que le projet payait ont compris les privilèges de la mutuelle et continuent à cotiser pour assurer leur santé. Aussi, la problématique de l'adhésion des bénéficiaires réside plus dans une bonne compréhension du système mutualiste et de son importance pour l'accès à des soins de qualité. En cela la sensibilisation reste le moyen le plus efficace pour convaincre les populations. Ces sensibilisations devraient prendre comme approche stratégique des témoignages de personnes issues de la communauté et ayant bénéficié des avantages des mutuelles.

En définitive, si les incidences du projet dans le domaine de la santé sont forts appréciables, il n'en demeure pas moins que les acquis restent encore fragiles. Le projet a facilité l'accessibilité aux soins de santé et a

⁶ Source: Entretiens qualitatifs EEI – Novembre

certes permis d'installer des habitudes de recours au centre de santé en cas de maladie. Cependant, force est de constater que les remparts mis en place pour pérenniser ces acquis ne fonctionnent pas. Les populations, qui n'ont pas compris l'importance du système mutualiste, refusent d'adhérer aux mutuelles de santé afin de garantir une bonne prise en charge en cas de maladie. Pourtant, l'alternative des mutuelles offre un terreau pour dénouer plusieurs problèmes qui nuisent à la santé des populations. Elle pourrait faciliter l'accès aux soins, et continuer à influencer l'itinéraire thérapeutique en faveur des centres de santé.

Les effets sur le logement sont faiblement perçus

Le projet RECORDE a permis d'améliorer l'environnement de vie de plusieurs familles. A la faveur des interventions du projet, des toilettes ont été construites pour améliorer l'hygiène, des ménages ont bénéficié d'appuis multiformes en termes d'agréats et autres matériaux de construction pour la réalisation de clôture pour leurs concessions, ou de toiture pour leurs maisons. Quelques témoignages concordent pour mettre en évidence les efforts du projet sur l'environnement de vie en général et le logement en particulier.

Cependant, très peu de bénéficiaires perçoivent les effets du projet sur l'amélioration de leur logement. Une majorité des parents et des enfants (cf. tableau 14) estiment que RECORDE n'a pas généré d'effets probants sur l'amélioration de leurs logements.

Tableau 14 : Effets du projet sur l'amélioration du logement

Quels ont été les effets du projet RECORDE sur l'amélioration de votre logement ?		
Réponses	Parents	Enfants
Pas d'effets	37.50%	50.84%
Faibles	24.11%	15.57%
Moyens	22.32%	18.95%
Importants	11.61%	10.13%
Très importants	4.46%	4.50%
Grand Total	100.00%	100%

Sources : Questionnaires parents/tuteurs EEI.

Par rapport aux aspects améliorés, les incidences de RECORDE ont été relevées sur l'amélioration du cadre de vie surtout en termes de construction de latrines. Les autres aspects portent sur la clôture des concessions, ou encore le renforcement de la toiture. Il faut noter par ailleurs que des effets indirects sur le logement ont été relevés par certains bénéficiaires, il s'agit des revenus engrangés à travers les AGR de groupes ou individuelles et les crédits des AVEC/GVEC qui ont été utilisés pour soit améliorer les anciens logements, soit construire de nouvelles maisons.

Ils/Elles témoignent

« Pendant le projet ils nous ont dit que nos maisons devaient être clôturées pour protéger nos enfants des dangers alors ils nous ont donné des sacs de ciment et des briques donc on a clôturé notre maison » (Extrait questions ouvertes questionnaire parents/tuteurs)

Tableau 15: Aspects du logement impactés par le projet RECORDE

Sur lesquels de ces aspects le projet Recorde a eu des d'effets visibles sur votre logement ?		
Réponse	Parents	Enfants
Amélioration du cadre de vie	48%	74.3%
Acquisition de mobilier	21%	39.5%
Acquisition d'un bien immobilier	8%	13.8%
Autres	42%	9.1%
Total répondants	112	253

Source : Questionnaire parents/tuteurs, EEI 2022

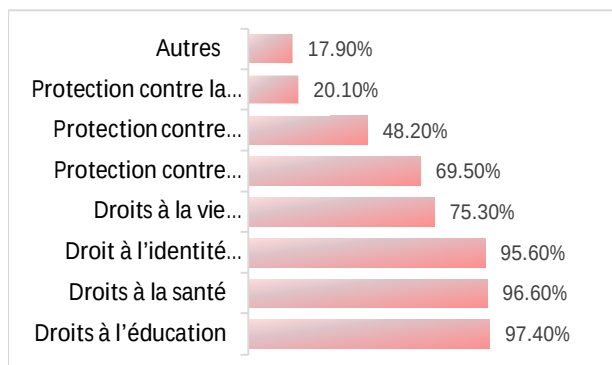
Ils/Elles témoignent

« Les Tekerani (AVEC), on ne peut pas finir de citer tous les bénéfices que l'on en tire. Moi personnellement j'ai pu construire trois maisons grâce à des crédits successifs accordés par l'AVEC. Sans l'AVEC je n'aurais pas pu le faire » (Extrait entretien de groupe AVEC K, Kita)

Il faut cependant noter que très peu de bénéficiaires d'AGR établissent un lien les revenus accumulés à travers leurs activités et l'amélioration de leur cadre de vie. Autrement dit, dans la priorisation des besoins, l'amélioration du logement occupe une faible place. Les besoins d'alimentation, de santé, d'éducation passent pour être prioritaires. Une fois ces besoins satisfaits, il ne reste plus rien pour le logement.

Le niveau de connaissance des droits de l'enfant est élevé

Graphique 4: Connaissance par les enfants des différents droits de l'enfant



Sources : Questionnaire Enfants, EEI 2022

L'EEI a fait le constat que la quasi-totalité des bénéficiaires a de très bonnes connaissances sur les droits de l'enfant. Aussi bien les tuteurs que les enfants parviennent à citer au moins 3 droits de l'enfant.

Le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à l'identité sont ceux qui ont été les plus cités par les enfants (plus de 9 enfants sur dix). En plus de pouvoir citer les différents droits de l'enfant, les discussions de groupe focalisées indiquent que les enfants ont une bonne connaissance du contenu de chaque droit.

Les actions de communication réalisées par le projet ont positivement impacté les

connaissances des bénéficiaires du projet en particulier et celles des communautés en général sur les différents droits de l'enfant. Au niveau des enfants, plusieurs effets positifs ont été rapportés. Les sensibilisations réalisées par le projet à travers les clubs d'enfants, les CPE, auraient permis d'améliorer les connaissances des enfants et partant, d'accroître leurs capacités à défendre leurs droits et ceux de leurs pairs. Du côté des parents, beaucoup affirment avoir pris conscience de l'existence des droits de l'enfant à travers les séances de sensibilisation et l'éducation parentales reçues.

Ils/Elles témoignent

« Par exemple le droit à l'identité, il ne s'agit pas seulement de donner un prénom à l'enfant, mais lui donner un bon prénom qui ne lui fasse pas honte devant les autres enfants. Il y a des prénoms quand on les prononce tout le monde rit. Il faut éviter de donner de tels prénoms aux enfants. En plus il faut leur faire des actes de naissance. » (Extrait focus group, Sanankoroba).

« Pour moi la protection contre l'exploitation, ce n'est pas que nous ne devons pas aider nos parents en cas de besoin, mais il faut que nos parents évitent de nous confier des tâches pénibles qui ne correspondent pas à notre âge, il faut qu'ils évitent de nous confier des activités à travers lesquelles ils tirent des bénéfices, quelle que soit la nature de ces bénéfices » (Extrait focus group T, Kita)

Les sources des connaissances sur les droits de l'enfant montrent une part prépondérante des actions du projet RECORDE dans l'acquisition des connaissances. Le projet reste la principale source d'informations

Tableau 16 : Source de connaissances sur les droits de l'enfant

Source de connaissance	Cible	
	Enfants	Parents
Sensibilisation par le projet	79.2%	98.20%
Ecole	52.0%	-
Parents	32.9%	17.12%
Pair (e)s	17.7%	16.22%
Média (Radio, télé)	4.0%	4.50%
Autres (préciser)	2.8%	8.11%
Total des répondants	496	111

Sources : Questionnaires Enquête EEI, 2022

pour la quasi-totalité des parents (98,2%) et une majorité des enfants (79,2%). Pour les enfants, l'école reste la seconde source la plus importante (52%). Cette importance de l'école dans la diffusion des connaissances sur les droits de l'enfant mérite une attention particulière. Elle interpelle sur la nécessité de reconsidérer la place à accorder au système d'enseignement scolaire dans cette approche communautaire. En d'autres termes, des réflexions doivent être menées pour une intégration formelle du système scolaire dans les stratégies communautaires visant à améliorer les connaissances.

Parallèlement, il ressort que la contribution des pairs (es) et des médias sont très faibles dans l'acquisition des connaissances sur les droits des enfants. Les stratégies d'approche et les activités du projet ont pourtant accordé une place de choix aux médias pour la diffusion des messages en vue de renforcer les connaissances. Dans la pratique, la plupart des OBC ont durant le projet signé des conventions de partenariat avec des radio communautaires pour diffuser des messages sur les droits de l'enfant et couvrir les activités du projet. Au regard de ces données qui montrent leur faible contribution sur l'amélioration de la connaissance des droits de l'enfant, plusieurs questions se posent qui sont en rapport avec leur part d'audience, la pertinence des thèmes abordés, la couverture... De toute évidence la contribution des radios communautaire doit être reconsidérée.

Quant à l'information par les pairs(es), ces données pourraient être le signe que l'approche de faire parler les enfants pour des enfants est restée insuffisante sur certains aspects. Au-delà des clubs d'enfants qui sont une réponse de masse, l'approche gagnerait à intégrer des approches individuelles d'éducation/information par les pairs. D'un point de vue stratégique, il serait intéressant de renforcer les compétences en communication interpersonnelle de certains jeunes pour qu'ils jouent le rôle de relais pour les informations sur les droits de l'enfant au sein de la communauté. Enfin, l'approche par les pairs devrait éviter dans la mesure du possible de trop formaliser le cadre des échanges. En effet, l'expérience montre dans ce domaine que les gens sont souvent plus disposés à échanger dans une situation informelle que

lorsqu'on qu'ils sont convoqués pour discuter sur un sujet.

Tableau 17: Perception des effets de RECORDE sur la connaissance des droits de l'enfant

Effets RECORDE sur l'amélioration des connaissances	Cibles	
	Enfants	Parents
Pas d'effets	2.89%	0.92%
Faibles	10.93%	0.92%
Moyens	3.09%	4.59%
Importants	53.40%	44.04%
Très importants	29.69%	49.54%
Total	100	100

Sources: Questionnaires EEI, 2022

Les insuffisances mises en exergue par les références aux sources de connaissances ne doivent pas faire perdre de vue l'importance des effets du projet sur l'amélioration des connaissances. L'EEI a fait le constat que les effets de RECORDE sur les connaissances des droits de l'enfant sont très importants, tel est du moins l'avis des bénéficiaires qui ont été interrogés (Tableau 17). Une majorité (53,4%) des enfants affirme un effet important et 29,7% un effet très important. Ces proportions ont respectivement de 44% et 49,5% chez les parents/tuteurs. Cette appréciation est confirmée par les OBC.

Si les effets du projet sur les connaissances sont probants, leur durabilité pourrait susciter quelques inquiétudes. La probabilité que les connaissances perdurent pour ceux qui les ont déjà acquises reste forte. Il n'est pas cependant évident que les générations suivantes de parents et d'enfants accèdent à ces connaissances. L'espoir fondée sur les OBC et les CPE pour prendre la relève en matière de sensibilisation semble s'amenuiser (cf partie 1).

Les dispositions des parents à respecter les droits des enfants sont tangibles

Les séries de sensibilisation et les formations à l'éducation parentale ont positivement impacté le comportement des parents qui ont pris conscience de la nécessité de respecter les droits de l'enfant pour son épanouissement. Les réponses apportées aux questionnaires et les entretiens de groupe avec les enfants témoignent à bien des égards que le respect des droits de l'enfant est désormais une réalité au sein des familles bénéficiaires et dans les autres familles de la communauté. Le tableau 18 montre que le niveau du respect des différents droits par les parents est élevé, quel que soit le droit.

Le respect du droit à l'identité est le plus fort, aussi bien chez les parents (100%) que chez les enfants (98%). Cette tendance issue des données quantitatives s'accorde avec les résultats de l'approche qualitative. Le droit à l'identité apparaît comme le droit le plus respecté par les parents.

Ils/Elles témoignent

« Avant le projet, on avait beaucoup de problèmes par rapport aux actes de naissances. C'est au moment de l'inscription au Certificat d'Etudes Primaires que le Directeur s'en rendait compte. Mais depuis le projet, ces problèmes sont terminés pour notre communauté. Le projet nous a aidé à obtenir des actes de naissances pour environ 100 enfants en cours de scolarisation. Depuis on veille à ce que tous les parents établissent des actes de naissance pour leurs enfants. Et nous avons dit au Directeur de ne plus jamais accepter inscrire un enfant qui n'a pas d'acte de naissance » (Extrait entretien leader communautaire, P, Bobo-Dioulasso)

Tableau 18: Perception par les bénéficiaires du respect des différents droits de l'enfant par les parents

Droits	Cibles	
	Enfants	Parents
Droit à l'identité	98.0%	100.00%
Droits à l'éducation	93.8%	88.39%
Droits à la santé	93.0%	85.71%
Droits à la vie familiale	91.8%	96.43%
Protection contre les violences	88.3%	91.07%
Protection contre l'exploitation	72.0%	70.54%
Protection contre la guerre	57.7%	46.43%
Autres (préciser)	18.9%	16.07%
Total des répondants	497	112

Tout comme le droit à l'identité, le respect des droits à la scolarisation, à la santé, à la vie familiale et la protection contre les violences sont perçus comme respectés par une majorité de parents. Plus de 8 réponses sur 10 confirment que ces différents droits sont respectés. Cependant, à la question de savoir quels sont les droits de l'enfant qu'ils n'arrivent pas à satisfaire, de nombreuses réponses des parents sont hésitantes et mitigées. Beaucoup d'entre eux disent faire de leur mieux, mais pensent pouvoir mieux faire. Certains en revanche évoquent des difficultés financières qui les empêchent de couvrir tous les besoins de leurs enfants.

Également, contrairement à ce que laissent apparaître les données quantitatives, les entretiens approfondis avec les enfants indiquent que le respect du droit à la protection contre l'exploitation n'est pas une réalité. Beaucoup de parents éprouveraient des difficultés à le respecter. La principale raison est l'utilisation des enfants comme aide pour les AGR des parents. De toute évidence, les parents peinent à faire la différence entre ce qui relève de l'aide des enfants et ce qui relève de leur exploitation. Aussi, la participation des enfants aux AGR est souvent perçue à tort ou à raison comme participant à leur éducation/apprentissage. Il reste que la participation à ces AGR empiète sur des droits comme l'éducation, les loisirs et la santé. L'EEI a fait le constat que la réussite de certaines AGR chez les parents tels que le maraîchage ou les kiosques de restauration, va de pair avec la déscolarisation des enfants. Plutôt que de les inciter à aller à l'école, les parents préfèrent les utiliser comme une main d'œuvre pour accroître leurs activités et leurs gains. La convenance de telles situations est discutable dans un contexte où le système scolaire offre peu de débouchés en termes d'emplois, mais elle mérite une attention particulière. Il faudra veiller à ce que le développement des AGR n'empiète pas sur les autres droits de l'enfant, et génère de fait des effets négatifs inattendus.

Il/Elles témoignent

« Il faut qu'on se dise la vérité, la protection contre l'exploitation des enfants n'est pas un droit qui est respecté, combien d'entre vous continuent à aller vendre des choses à Sanankoroba » (Extrait focus enfant T, Sanankoroba)

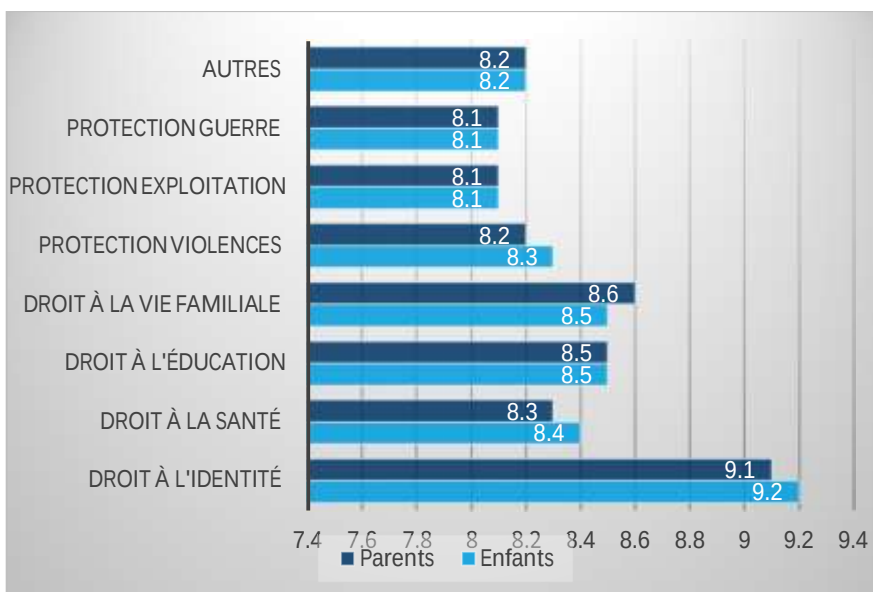
2.2 LES IMPACTS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

L'EEI note que le projet RECORDE eu des impacts positifs sur la protection des droits des enfants au sein des communautés couvertes. Ces impacts sont sensibles au niveau de l'amélioration des connaissances, du respect des différents droits de l'enfant. A travers ses interventions multiformes et ses dispositifs d'action, le projet a su insuffler une dynamique nouvelle dans l'entraide et la solidarité au sein des communautés.

2.2.1 UNE PRISE DE CONSCIENCE PAR RAPPORT AU RESPECT DES DROITS DES ENFANTS

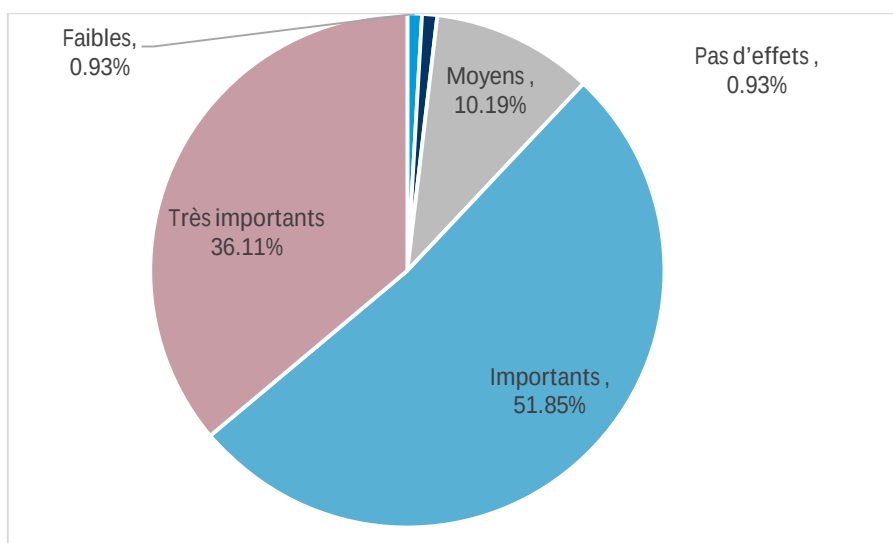
Les actions de sensibilisation réalisées par le projet ont positivement impacté les connaissances et attitudes des différentes communautés vis-à-vis du respect des droits de enfants. De façon générale, les populations ont pris conscience de l'importance de respecter les différents droits des enfants et connaissent désormais les mécanismes de prévention des risques et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant. L'EEI a appréhendé le respect des droits de l'enfant à travers la perception des bénéficiaires du niveau du respect des droits de l'enfant par la communauté. De toute évidence, l'impact de RECORDE sur le respect des droits de l'enfant par la communauté semble important (51,8%) ou très important (36,11%). Sur une échelle de 1 à 10, les bénéficiaires ont pu apprécier le respect des droits par les communautés (Graphique 5). Aussi bien les parents que les enfants perçoivent un bon niveau de respect des différents droits avec quelques faibles nuances selon le droit. Les impacts les plus importants ont été relevés sur le droit à l'identité 100% des répondants, suivi des droits à la vie famille, à l'éducation et à la santé.

Graphique 5: Niveau de respect des différents droits de l'enfant au sein de la communauté



Le droit le plus respecté est sans doute celui relatif à l'identité avec une note moyenne de 9,2/10 pour les parents et 9,1/10 pour les enfants. Tout comme le droit à l'identité, le respect des autres droits par la communauté tel que perçu par les bénéficiaires reste fort, sur échelle de 8/10 en moyenne.

Graphique 6: Perception des parents/tuteurs sur les effets de recorde sur le respect des droits de l'enfant par la communauté



Ces données quantitatives s'accordent avec celles des entretiens qualitatifs qui indiquent que la problématique des actes de naissances est en passe d'être résorbée dans les communautés couvertes par le projet. Grâce aux interventions du projet, les populations ont acquis une culture de déclaration des naissances.

Tableau 19: Appréciation par les parents/tuteurs de l'impact du projet sur la prise en compte de droits de l'enfant par la communauté

Droits de l'enfant	Effectif	%
Droit à l'identité	110	100.00%
Droits à l'éducation	106	96.36%
Droits à la vie familiale	103	93.64%
Droits à la santé	96	87.27%
Protection contre les violences	87	79.09%
Protection contre l'exploitation	72	65.45%
Protection contre la guerre	45	40.91%
Autres	15	13.64%
Grand Total	110	

Sources : Questionnaire Parents/Tuteurs, EEI 2022

Cependant, quoique cité par une majorité relative (65.45%) des parents, l'impact du projet sur la protection contre l'exploitation des enfants reste éphémère et n'est pas établi. Les entretiens qualitatifs auprès des groupes d'enfants et de certains adultes montrent que les communautés ne sont pas promptes à réagir face à la violation de ce droit particulier de protection contre l'exploitation des enfants. Il ressort que les communautés ont du mal à faire la différence entre ce qui s'apparente à l'éducation/ entraide des parents et ce qui relève de l'exploitation. La différence entre les deux cas n'est pas facile à établir. A défaut, les cas d'exploitation des enfants passent sous silence aux yeux et au su des différents dispositifs mis en place par le projet.

Ils/Elles témoignent

« Vraiment avec cette histoire de protection contre l'exploitation des enfants, on ne sait plus que faire. Même pour envoyer ton enfant, on dit qu'il a des droits, comment voulez-vous que nous éduquions nos enfants, surtout la période d'adolescence. Actuellement notre éducation est perturbée à cause de ça » (Extrait, entretien, leader communautaire T, Sanankoroba)

Ils/Elles témoignent

« Ici à K. tu ne vas pas trouver une famille qui a des enfants sans d'actes de naissances, ce n'est pas possible. Du temps du projet RECORDE on a travaillé à donner un acte de naissance à tous les enfants qui n'en n'avaient pas. Depuis, si une femme accouche, son mari va faire la déclaration de naissance. Si tu vois un cas d'enfant sans acte de naissance, ce sont des gens qui viennent d'ailleurs et veulent inscrire leurs enfants à l'école. » (Extrait, entretien leader communautaire, K.)

« Ici toutes les femmes ont pris conscience de la nécessité de faire l'acte de naissance. Avant on ne comprenait pas, on croyait que le bout de papier que l'on nous donnait à la maternité était l'acte de naissance jusqu'à ce qu'on inscrive l'enfant à l'école, là on nous faisait comprendre que l'enfant n'a pas d'acte de naissance. C'est avec le projet RECORDE que l'on a compris beaucoup de choses. Dès que l'enfant a un prénom on insiste auprès du mari pour qu'il aille faire l'acte de naissance. Toutes les femmes ont compris. » (Extrait, discussion de groupe avec les femmes, P. Ouagadougou)

Il apparaît clairement que les communautés ont du mal à respecter la protection des enfants contre l'exploitation. Cette exploitation provient souvent des parents eux-mêmes. Parallèlement, le droit aux loisirs qui a été peu évoqué dans les réponses fournies par le questionnaire apparaît dans les entretiens qualitatifs comme étant le droit le plus respecté par la communauté. De façon claire, les entretiens indiquent que les communautés ne se sont jamais opposées au fait que les enfants

puissent s'amuser, au contraire c'est l'une des normes communautaires, d'où l'expression "il s'amuse comme un enfant" pour désigner un adulte insouciant. Tout ça pour dire que le respect des droits de l'enfant dans les communautés se fait en considération de certaines valeurs communautaires. Les droits de l'enfants

sont plus faciles à respecter lorsqu'ils se tiennent en respect des normes sociétales et plus difficiles lorsque ces normes sont écorchées au profit d'un droit.

Hormis ces constats, l'EEl a noté dans les différentes communautés une prise de conscience assortie d'un engagement pour le respect des droits de l'enfant. Un des signaux tangibles de cet engagement communautaire est perceptible à travers les différentes actions de plaidoyer portées au niveau des autorités communales et qui portent sur l'interdiction de jeter les charognes à la portée des enfants ou encore l'interdiction des baignades dans les marigots et autres rivières. En outre, une grande partie des parents/tuteurs se sont engagés au niveau des communautés dans des actions visant à défendre les droits de l'enfant. Sur les 111 parents rencontrés, 83 sont engagés dans une action au niveau de la communauté en faveur des droits de l'enfant. Pour une majorité (68,7%) l'engagement s'est fait après le départ de RECORDE et 98,8% entendent continuer cet engagement. Ce qui permet d'entrevoir une durabilité des actions du projet au niveau communautaire.

2.2.2 UNE AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO- ECONOMIQUE EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

La mise en place d'AGRs individuelles et collectives a permis une nette amélioration de l'environnement socio-économique dans les communautés couvertes par le projet. Tant au niveau individuel que collectif, les AGRs ont permis d'accroître les capacités de production à travers les champs collectifs et les périmètres maraîchers. A travers les champs collectifs, c'est la quantité de la production qui a été améliorée grâce à l'appui en intrants, aux matériels de production et à la disponibilité de nouvelles variétés plus rentables. De l'avis des leaders communautaires, le développement des AGRs a permis de résoudre beaucoup de problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des produits alimentaires. Au niveau de la disponibilité, il ressort que les récoltes issues des champs communautaires sont réservées et vendues à des prix sociaux au moment de la soudure. Ce qui a pour conséquences de combler le déficit en stocks alimentaires. En plus, dans certaines communautés, c'est la production des champs communautaires qui servent à soutenir les besoins alimentaires dans les garderies populaires.

Du point de vue de la qualité, il ressort que les périmètres maraîchers - là où ils fonctionnent - ont permis l'accès à une diversité de produits alimentaires. Ces périmètres qui fonctionnent toute l'année permettent non seulement aux familles d'avoir des revenus pour leurs ménages, mais servent surtout à alimenter les marchés locaux avec des produits frais de qualité et à moindre coût.

Au-delà, l'EEl a fait le constat que l'approche par les périmètres maraîchers apparaît comme une alternative viable pour les communautés qui vivent à la périphérie des grandes villes comme Bamako et Ouagadougou. Les responsables au niveau communal indiquent que dans ces zones, la plupart des champs ont été vendus et dans ces conditions c'est le maraîchage qui permet de nourrir des familles. Non seulement il leur procure de la nourriture, mais aussi des revenus nécessaires à la satisfaction des autres besoins. Fortes de ce constat, certaines communes ont pris exemple sur le projet et se sont investies dans le développement du maraîchage. A Sanankoroba par exemple, la mairie avec l'aide de partenaires techniques et financiers, a entrepris la réalisation de 12 périmètres maraîchers.

2.2.3 UN RENFORCEMENT DES MECANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOLIDARITE

L'EEl a fait le constat que le projet RECORDE a largement contribué à la mise en place de systèmes communautaires d'entraide. Les opinions exprimées par les répondants indiquent que le projet a insufflé une dynamique dans le fonctionnement des dispositifs communautaires d'entraide à travers l'institution des fonds communs d'entraide au niveau des OBC. Les investigations à travers les différents sites indiquent qu'une part des revenus issus des AGR est réservée à l'appui aux familles les plus indigentes. Cependant, des entretiens qualitatifs notent que si le principe de dédier une part des bénéfices des AGR collectives pour le soutien des familles indigentes reste fort louable, dans la pratique des insatisfactions relatives à la gestion de ces fonds tendent à amenuiser les espoirs de solidarité qui y sont liés.

Ils/Elles témoignent

« Si on devait continuer ce programme, je demanderais de mettre l'accent sur la transparence dans la distribution des aides. Durant le projet il y a eu beaucoup de promesses non tenues. Maintenant c'est avec l'OBC. On ne sait à qui elle donne l'aide et comment elles choisissent les gens qui doivent bénéficier de l'aide » (Extrait FGD, femmes, S Bobo-Dioulasso)

Le système de solidarité et d'entraide communautaire prend également une assise à travers les GVEC/AVEC. Quoique non initialement indiqué par le projet, le fonctionnement de ces dispositifs intègre plusieurs formes d'entraide et de solidarité intra-groupe et extra-groupe. Dans leur mode de fonctionnement, la plupart de ces groupements ont institué des mécanismes : A chaque rassemblement, une épargne solidaire qui varie entre 50 et 100 frs CFA est payée par chaque membre pour alimenter un fonds de solidarité. C'est ce fonds qui sert à soutenir des membres en cas d'événements sociaux (mariage, baptêmes, décès,

etc.). Au-delà, ces fonds ont été utilisés pour venir en aide à des familles indigentes dans la communauté, notamment des dons en fournitures scolaires. Des cas ont été également rapportés où les GVEC ont soutenu des déplacés internes (suites aux attaques terroristes) à travers leurs fonds de solidarité .

Tous ces exemples montrent que les GVEC/AVEC, en plus d'être des dispositifs économiques d'épargne et de crédit, jouent un rôle social important en termes d'entraide et de solidarité. De ce point de vue ils pourraient être considérée comme un véritable rempart pour la dynamisation et la continuité des actions du projet, à condition que les fonds dégagés continuent à être réinvestis au profit des enfants.

Conclusion intermédiaire : Au regard de tous les constats faits dans les paragraphes précédents, la durabilité des effets du projet apparaît à la fois faible et mitigée. Trois ans après la fin du projet, les acquis en termes de connaissances, de respect et d'engagement pour la protection des droits enfants sont encore visibles. Cependant, la durabilité des acquis du projet au niveau des familles et des communautés en matière de satisfaction des droits de des enfants est loin d'être établie. Les dispositifs communautaires prévus pour soutenir la durabilité ne sont pas opérants et sont contraints par :

- Les capacités limitées des OBC à prendre la relève pour la réalisation des actions phares du projet (sensibilisation, appui aux familles indigentes) ;
- Le manque de transparence dans la gestion des OBC ;
- Le faible fonctionnement des organes communautaires dédiés à la protection des droits de l'enfants (CPE, club d'enfants) ;
- La faible rentabilité de certaines AGRs collectives.

Aussi, l'engagement des acteurs locaux et des bénéficiaires à poursuivre les activités doit être mieux promu. Il reste que dans le dispositif d'action, les AVEC/GVEC de par l'engouement qu'ils suscitent et les résultats qu'ils génèrent, pourraient servir de levier pour soutenir la durabilité. Une réflexion doit être menée dans ce sens pour établir de façon formelle un pont entre les AVEC/GVEC et les actions de sensibilisation et de soutien aux familles démunies.

2.3 QUELLE DURABILITE DES EFFETS ET IMPACTS ?

Au regard de tous les constats faits dans les paragraphes précédents, la durabilité des effets du projet apparaît à la fois faible et mitigée. Trois ans après la fin du projet les acquis en termes de connaissances, de respect et d'engagement pour la protection des droits enfants sont encore visibles. Cependant la durabilité des acquis du projet au niveau des familles, des communautés en matière de satisfaction des droits de des enfants n'est pas encore établie. Les dispositifs communautaires prévus pour soutenir la durabilité ne sont pas opérants et sont contraints par :

- Les capacités limitées des OBC à prendre la relève pour la réalisation des actions phares du projet (sensibilisation, appui aux familles indigentes),

- Un manque de clarté et de formalisation des rôles et responsabilités des parties prenantes
- Le manque de transparence dans la gestion des OBC,
- Le faible fonctionnement des organes communautaires dédiés à la protection des droits de l'enfants (CPE, club d'enfants)
- La faible rentabilité de certaines AGRs collectives,
- L'absence de ressources pour assurer le suivi post-projet.

Aussi, l'engagement des acteurs locaux et des bénéficiaires à poursuivre les activités doit être mieux promu. Il reste que le dispositif d'action les AVEC/GVEC de par l'engouement qu'ils suscitent et les résultats qu'ils génèrent pourraient servir de levier pour soutenir la durabilité. Une réflexion doit être menée dans ce sens pour établir de façon formelle un pont entre les AVEC/GVEC et les actions de sensibilisation et de soutien aux familles démunies.

3 CHANGEMENTS LES PLUS SIGNIFICATIFS

Les objectifs globaux du projet RECORDE étaient de contribuer au respect des droits de l'enfant dans les localités d'intervention. Des effets positifs du projet sont notés sur le terrain en termes d'amélioration des connaissances sur les droits des enfants, des progrès dans le respect de ces droits, une amélioration du contexte socio-économique des zones d'intervention. Au-delà de ces effets, l'EEL note que le projet a permis plusieurs changements significatifs qui portent sur l'engagement des communautés, la réduction des violations des différents droits, l'empowerment des femmes et la réduction des inégalités de genre.

3.1 L'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTES EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS

L'importance de la mobilisation sociale et l'engagement des communautés restent l'un des acquis les plus importants de RECORDE. Le projet a su canaliser l'implication de ces différents acteurs à travers la mise en place d'organes dédiés à la protection des droits de l'enfant. Dans ses stratégies d'intervention, le projet s'est appuyé sur les OBC qui ont constitué une base organisationnelle de la synergie d'action entre acteurs communautaires. Les comités mis en place constituent l'aboutissement de la démarche participative et de l'approche communautaire menées par le projet en direction de toutes les couches sociales (responsables d'OBC, relais communautaires, femmes, enfants, leaders communautaires).

Cet engagement des communautés à défendre les droits des enfants s'apprécie sur le terrain à travers les attitudes positives des premiers responsables (chefs de village, chefs de quartiers) à soutenir les actions de défenses des droits des enfants. Cet engagement des communautés a été rendu possible grâce à la conjonction de deux leviers principaux : l'amélioration des connaissances et la mise en place de dispositifs socio-économiques pour soutenir la communauté dans sa volonté de respecter les droits des enfants. Il s'agit notamment des AGR collectives et individuelles et les mécanismes d'épargne et de crédit. Aussi La totalité des responsables d'estime que l'impact du projet sur la l'amélioration des connaissances sur les droits de l'enfant a été important à très important. Une forte majorité des responsables d'OBC perçoit une amélioration importante à très importante de l'engagement des communautés en faveur de la protection des droits des enfants.

3.2 LA REDUCTION DES VIOLATIONS DES DIFFERENTS DROITS DE L'ENFANT

L'engagement des communautés est allé de pair avec une réduction des violations des droits des enfants aussi bien au niveau des famille que par la communauté. Plusieurs entretiens corroborent une forte tendance au respect des droits de l'enfant. Les données issues des questionnaires montrent qu'une forte proportion de parents respectent les droits d'identité, à la santé, à l'éducation et à la non-violence. Les entretiens qualitatifs montrent une forte tendance à la baisse des violences envers les enfants dans les communautés couvertes par le projet. Ceci s'explique par l'éducation parentale, l'amélioration des

connaissances et la prise de conscience sur la nécessité de respecter les droits de l'enfant. A cela s'ajoutent les dispositifs de prévention (CPE, Clubs d'enfants) qui, à défaut de bien fonctionner, s'avèrent dissuasifs.

3.3 L'EMPOWERMENT DES FEMMES

Un des changements les plus importants induits par le projet RECORDE est sans doute l'empowerment des femmes dans les communautés sites. Les observations de terrain montrent que le projet a doté les femmes de savoir, de savoir-faire et de moyens de production. Ce qui leur a permis le plus souvent d'avoir une capacité d'action presque égale à celle des hommes. Elles ont de plus en plus un contrôle des moyens de production et sur les revenus. C'est le cas notamment pour la culture maraîchère qui était jadis réalisée par les hommes, mais est désormais sous le leadership des femmes. Dans les surfaces dédiées à la maraîcher-culture, il y a la majorité des périmètres. C'est le cas par exemple à Talako dans la région de Kita, où le périmètre maraîcher est exploité par 81 personnes dont 7 hommes seulement. Le maraîchage permet à ces femmes d'engranger des bénéfices, ce qui les autorise à participer aux dépenses de leur ménages en termes surtout de satisfaction des besoins des enfants (santé, frais de scolarité et autres). De l'avis de ces femmes, le fait de participer aux dépenses de la famille, leur confère un pouvoir de décision notamment les décisions relatives au devenir des enfants.

Dans le même ordre d'idée la plupart des GVEC/AVEC institués par le projet sont devenus des instruments économiques aux mains des femmes qui leur permettent d'avoir un accès facile à l'épargne et au crédit. Très peu d'hommes sont inscrits dans les GVEC/AVEC. Cette situation qui avait déjà été mise en exergue par le rapport final du projet a été depuis renforcée au détriment des hommes. Sur le terrain la quasi-totalité des AVEC/GVEC que nous avons rencontrés sont tenus par des femmes pour des femmes. Grâce aux avantages que procurent les AVEC/GVEC en termes de facilité d'accès aux crédits beaucoup de femmes ont développé des AGRs (embauche bovine, culture de contre-saison, kiosques, ventes de céréales en contre-saisons, etc) qui leur fournissent suffisamment de revenus et de fait leur procurent une autonomie financière.

L'autonomie financière acquise par les femmes a permis à bien des égards de modifier les rapports de pouvoir inégalitaires entre les hommes et les femmes au sein des communautés site du progrès. A bien des égards, les femmes entendent jouer un rôle dans le développement de leurs communautés. Elles ont ainsi pris le leadership au niveau des associations de développement : On rencontre des femmes présidentes d'OBC, des femmes qui exercent dans des domaines jadis réservés aux hommes⁷. La leçon à tirer de cette situation est que le renforcement des capacités économiques des femmes si elle est bien encadrée reste un puissant levier de leur empowerment.

3.4 LA REDUCTION DES INEGALITES DE GENRE

En focalisant sur la protection des droits de l'enfant dans son objectif de développement, le projet RECORDE a choisi d'emblée de prendre en compte la dimension genre. De fait, il reprend à son compte les principes de la convention internationale des Droits de l'enfant qui stipule les mêmes droits pour les filles et les garçons. Conformément à cette vision, le document du projet insiste sur la nécessité qu'il y a à prendre en compte les besoins spécifiques des filles et des garçons, des hommes et femmes dans la mise en œuvre du projet. Plusieurs dispositions sont déclinées pour la prise en compte du genre, notamment :

- La participation équilibrée des hommes et des femmes dans toutes les activités du projet,
- Le renforcement de la capacité économiques des hommes et des femmes à travers les AGRs collectives et individuelles.

⁷ Au moins trois OBC sont dirigés par les femmes dont deux au Burkina Faso et 1 au Mali. Dans les autres OBC elles occupent les postes de secrétariat général ou de trésorière.

- La parité de genre dans la composition des organes communautaires dédiés à la protection de l'enfant (OBC, CPE, Clubs d'Enfants).

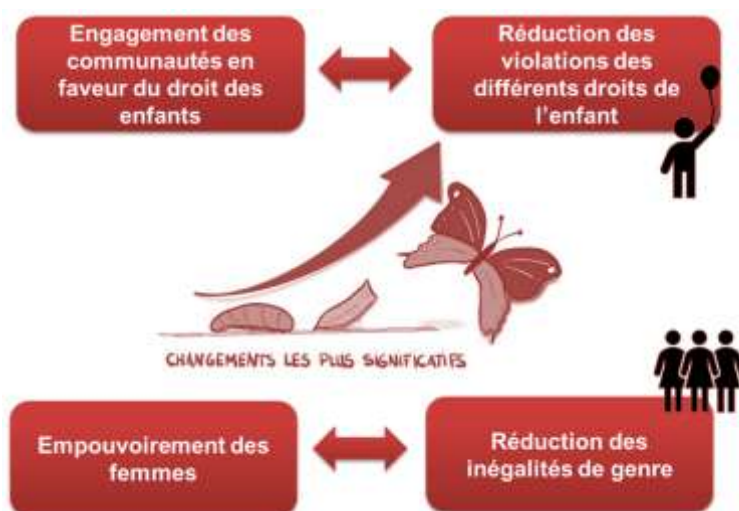
Dans la pratique, la participation des femmes aux côtés des hommes dans la mise en œuvre des actions du projet a été forte. En instituant la parité comme règle de fonctionnement dans les instances communautaires dédiées à la protection, le projet a contribué à réduire le volume de discrimination à l'égard des femmes et de fait à réduire les inégalités de genre.

L'EEI note que la parité de genre dans les différentes structures communautaires est respectée à plusieurs niveaux. Dans les clubs d'enfants que nous avons rencontrés, les filles sont autant représentées que les garçons et avec une forte représentativité des filles au niveau des organes dirigeants (présidence, secrétariat général, etc.).

En outre, les données issues du questionnaire et les entretiens qualitatifs montrent qu'il n'y a pas de différence de traitement entre filles et garçons par rapport au respect de leurs droits. A la question de savoir si le fait d'être une fille ou un garçon a des incidences sur le respect des droits de l'enfant, une forte majorité (75,6%) des enfants a répondu par la négative. C'est au niveau du système que l'on retrouve une preuve palpable de cette égalité de genre. Dans les communautés couvertes par le projet, il ressort que les parents scolarisent aussi bien filles que les garçons, le taux d'accès serait les mêmes pour les deux sexes. Les enseignants font remarquer que compte tenu de la configuration générale de la population selon le sexe, il y aurait plus de filles que de garçons dans les classes. Le projet a beaucoup contribué à cette égalité de genre à travers l'éducation parentale et les séances de sensibilisation dans les communautés.

9 OBC sur les 13 partenaires du projet estiment par ailleurs que le projet a eu une incidence forte ou très forte en matière de réduction des violences basées sur le genre et 12 sur les 13 constatent une amélioration de l'égalité des sexes au sein des ménages de leur communauté suite au projet.

Cependant, la prise en compte du genre par RECORDE est restée insuffisante sur bien des aspects. Elle n'a pas suffisamment pris en compte la satisfaction des besoins sexo-spécifiques. Elle pourrait aller au-delà de la parité pour considérer la satisfaction des besoins spécifiques des filles et des garçons en rapport avec le respect de leurs droits. Par exemple, l'analyse des effets du projet sur le respect du droit à la scolarisation montre que le projet a certes facilité l'accès mais pas le maintien des enfants dans le système d'éducation formelle. Il y a certainement des difficultés spécifiques selon le genre qui méritent d'être appréhendées afin d'y apporter des solutions. A cela s'ajoute la problématique de l'accès aux hommes au dispositif d'épargne et de crédit. La faible participation des hommes aux AVEC/GVEC interpelle sur l'adéquation de ces dispositifs aux besoins particuliers des hommes.



4 ANALYSE PROSPECTIVE

4.1 FORCES ET FAIBLESSES DU PROJET

Le tableau ci-dessous synthétise les principales forces et points d'amélioration du projet RECORDE, en termes d'effets et d'impact, tels que développés dans les sections antérieures. Avoir conscience de ces forces et faiblesses, mais aussi des opportunités et menaces externes auxquelles a fait face le projet constitue un premier pas vers la mise en œuvre d'interventions encore plus impactantes à l'avenir.

FORCES	FAIBLESSES
Approche communautaire	
- o Proximité avec les populations : pertinence de confier un rôle de sensibilisation et de veille aux OBC et organes communautaires - o Engagement et bonne volonté des structures communautaires	- o Absence de plans de renforcement de capacités sur mesure pour chacune des OBC bénéficiaires - o Capacités limitées de la plupart des OBC - o Intégration insuffisante des relais communautaires dans la démarche - o Identification des OBC partenaires et ancrage limité de certaines d'entre elles dans la communauté - o Absence de dynamisme des CPE, des clubs d'enfants et des clubs de plaidoyer - o Gouvernance de certaines OBC contestée
Renforcement économique des familles et des communautés	
- o AGR individuelles : contribuent à la génération de revenus et ce faisant à la réalisation de plusieurs composantes du respect des droits des enfants au sein des familles - o AGR collectives : leviers pour la mise en place de systèmes de solidarité communautaire	- o L'appartenance des titres de propriété de certains champs collectifs ou périmètres maraîchers n'est pas clarifiée - o Une partie des forages n'est pas approvisionnée en eau - o Capacité de résilience des populations mitigée face à l'évolution du contexte socio-économique - o Effet négatif non attendu : lorsque les AGR prennent de l'ampleur, certains enfants sont mobilisés pour travailler dans ces activités > risque de déscolarisation
Renforcement des connaissances en matière de protection de l'enfant	
- o Effets significatifs sur les connaissances des droits de l'enfant par les enfants, leurs tuteurs, et par les membres de la communauté - o Effet dissuasif et préventif des comités de protection de l'enfance	o Limites à l'application de ces connaissances : certains tuteurs ont davantage peur des représailles qu'ils ne sont convaincus des méfaits de certaines pratiques

Effets sur le respect des droits de l'enfant	
<i>Droit à l'identité</i> - o Largement implanté dans les communautés bénéficiaires <i>Droit à l'alimentation</i> - o Amélioré significativement durant la durée du projet <i>Droit à l'éducation</i> - o Effets significatifs de RECORDE en matière d'accès à la scolarisation et à la formation <i>Droit à la santé</i> - o Développement d'une culture d'utilisation des centres de santé <i>Droit au logement</i> - o Amélioration du cadre de vie d'une minorité de bénéficiaires	<i>Droit à l'alimentation</i> - o Pérennité de ce droit mitigée en raison de la fluctuation des revenus des bénéficiaires <i>Droit à l'éducation</i> - o Taux d'abandon important après la fin du projet par manque de compréhension des bénéfices de l'éducation pour eux - o Perduration du mariage précoce - o Exploitation des enfants au travail, en particulier lorsque les AGR fonctionnent bien <i>Droit à la santé</i> - o Durabilité du recours aux centres de santé compromise par la faible adhésion aux mutuelles suite à la fin du projet <i>Droit au logement</i> - o Effets du projet limités en la matière
Prise en compte du genre	
- o Contribution à l'autonomisation des femmes / empowerment - o Contribution à la parité dans les organes communautaires - o Respect homogène entre les droits des filles et ceux des garçons - o Diminution perçue des VBG	- o Prise en compte insuffisante des besoins spécifiques des besoins sexo-spécifiques - o Accès limité des hommes aux AVEC/GVEC
Durabilité	
o Mise en place des AVEC/GVEC : levier de génération de revenus à moyen et long terme pour les familles bénéficiaires	- o Implication trop faible des institutions - Non-formalisation des partenariats avec les écoles, l'action sociale, les centres de santé - o Capacités des OBC insuffisantes pour assurer la pérennité de leur responsabilité
Opportunités	Menaces
o Interventions précédentes de SOS VE dans les zones d'intervention : une partie des populations bénéficiaires en confiance avec l'ONG et disposant déjà d'un certain niveau d'accompagnement	- o Contexte politico-sécuritaire troublé et en forte dégradation dans les deux pays d'intervention - o Pandémie de Covid19 intervenue à partir de 2020

4.2 LEÇONS APPRISSES

L'EEl a identifié quatre principales leçons apprises issues de la mise en œuvre du projet RECORDE :



Leçons apprises n°1 : *L'approche communautaire est extrêmement pertinente* à condition de s'assurer de quelques prérequis, notamment (i) un véritable ancrage des OBC sélectionnées dans leur communauté et disposant d'un minimum de capacités opérationnelles à la base (ii) un renforcement de capacité suffisant des OBC, (iii) la prise en compte des dispositifs communautaires préexistants au projet tel que les relais communautaires pour une meilleure synergie d'action.

Leçon apprise N° 2 : *Les AVEC/GVEC ont fonctionné car leur création/dynamisation répondait à un besoin du contexte*. Les femmes des communautés bénéficiaires travaillaient déjà pour la plupart avec des tontines et se trouvaient donc dans une démarche de recherche de mécanismes d'épargne et de crédit. La réorganisation de ces structures, associée à l'accompagnement en matière de gestion et d'entrepreneuriat s'est donc appuyée sur une dynamique préexistante et répondant à un besoin avéré.

Leçon apprise n°3 : *Pour être efficace et assurer la durabilité des acquis, la collaboration avec les institutions a besoin d'être formalisée et mieux structurée de sorte à les engager à moyen et long terme*. Cette formalisation tout en garantissant l'engagement offre une base pour la continuité des partenariats susceptibles de renforcer les passerelles entre les communautés et les institutions nationales en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale, de police et de justice.

Leçon apprise n°4 : *Il est nécessaire de communiquer pour soutenir des changements de comportement durables*. Le projet a réussi à susciter un engouement pour les mutuelles en subventionnant l'adhésion d'un certain nombre de bénéficiaires. Mais cet engouement est vite retombé à la fin du projet, la plupart ne comprenant pas les avantages d'un tel système. Il paraît évident qu'il ne suffit pas seulement d'engager les gens sans qu'ils comprennent, il s'agit de mettre en œuvre des véritables stratégies de communication pour un changement de comportement durable.

4.3 BONNES PRATIQUES

L'EEl a repéré 4 pratiques prometteuses et fructueuses, qui pourraient être répliquées dans le cadre d'interventions similaires :



1. **L'approche communautaire basée sur les OBC**. Retenue comme pilier central du projet RECORDE, elle présente de nombreux avantages, tant sur le plan de la pertinence que des effets qu'elle est susceptible de générer. Bien exécutée, et en s'assurant que les organes communautaires disposent des capacités et ressources nécessaires pour poursuivre leur action, l'approche communautaire constitue un gage de durabilité considérable en faveur de la pérennité des acquis du projet au-delà du retrait de SOS VE.
2. **L'approche basée sur l'expression des besoins**. Utilisée par le projet pour le renforcement des familles, le projet s'est assuré de développer des conditions favorables au bien-être et au respect des droits des enfants sans tomber dans une approche harmonisée qui ne prendrait pas en compte les besoins spécifiques de chaque famille. Cette approche s'avère pertinente dans la mesure où elle découle d'une identification des besoins et des priorités à la base. La limite à cette pratique réside cependant dans l'insuffisance du manque de communication qui l'a accompagnée.
3. **Le renforcement économique au niveau familial et communautaire**. La mise en place des AGR collectives et individuelles et des AVEC /GVEC a contribué à améliorer le climat économique et contribué ainsi à l'accroissement et/ou à la stabilisation de leurs revenus. Ce phénomène a un impact positif sur les conditions de vie des enfants. Il a permis aux familles d'avoir les moyens nécessaires à l'épanouissement des enfants et au respect de leurs droits.
4. **L'implication des enfants à travers les clubs d'enfants**. Cette approche peut être considérée comme une bonne pratique dans la mesure où elle permet de responsabiliser les enfants pour la défense et

la protection de leurs droits. Cette façon d'impliquer les enfants peut être déclinée dans un grand nombre de contextes, à condition qu'elle s'adapte aux réalités, qu'elle améliore les capacités afin qu'ils soient en mesure d'assumer leur rôle, le tout assorti de dispositif d'encadrement efficace et durable.

4.4 PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS POSSIBLES - QUE FAIRE ?

Le projet RECORDE a réalisé des progrès considérables en matière d'amélioration de la protection et de la promotion des droits de l'enfants dans les communautés couvertes par le projet. Ces réalisations ont été possibles grâce à des stratégies et approches pertinentes qui étaient en phase avec les besoins des populations. Trois ans après la fin du projet, l'EEL fait le constat que la plupart des acquis en termes de connaissances et de respect des droits de l'enfants sont encore visibles, mais leur durabilité est contrainte par des facteurs de différentes natures et des défis restent encore à relever pour que les acquis soient pérennes. Bien que le projet soit désormais achevé, l'EEL a mis à jour plusieurs pistes susceptibles d'alimenter les réflexions pour la définition et la mise en œuvre de projets similaires ou visant des objectifs communs dans le futur, à l'instar du projet « approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse – ARPEJ ». Ces pistes de réflexion portent sur des ajustements structurels et des actions prioritaires pour lever les défis.

4.4.1 RENFORCER L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Le projet RECORDE a fait le choix de fonder son approche sur les structures à base communautaire pour sa mise en œuvre. L'EEL a montré les effets et avantages de cette approche, ainsi que ses limites dans le cadre spécifique de la mise en œuvre du projet RECORDE. Pour les projets ultérieurs à RECORDE intégrant également une démarche active d'implication des acteurs communautaires, tels que les projets ARPEJ en Afrique de l'Ouest ou DEPAPE (Droits de l'Enfant via une parentalité responsable) en Haïti, les effets recherchés pourraient être décuplés en affinant l'identification des OBC et autres organes communautaires impliqués et en améliorant l'appui à leur structuration. De manière pratique, il s'agirait :

1. De s'assurer de l'ancrage des OBC dans la communauté et des relations qui les lient en : (a) s'appuyant sur des structures existantes bien structurées, informelles, actives, (b) améliorant la concertation par un choix participatif avec toutes les composantes de la communauté, (c) évitant les mécanismes non-initiés par la communauté, (d) en évaluant l'ancrage de l'OBC aux valeurs communautaires.
2. De proposer une démarche de renforcement de capacités plus aboutie et réaliste afin de faciliter leur intervention par : (a) la réalisation d'un diagnostic initial pour identifier les capacités initiales de l'OBC, la volonté de ses membres à s'engager pour la protection des droits et enfants et leurs besoins en renforcement de capacité, (b) définissant un plan de renforcement sur mesure et ancré dans la réalité de chaque OBC
3. De faciliter l'appropriation et la continuité des interventions du projet par la communauté en : (a) renforçant la technique du faire-faire, (b) en améliorant les synergies d'actions entre les différents dispositifs communautaires, (c) mettant l'accent sur les approches AVEC/GVEC et les structures communautaires féminines, (d) en évitant de rémunérer les bénéficiaires pour les activités communautaires.
4. D'identifier et d'établir des synergies d'action, en s'inspirant par exemple du projet PACOP.

4.4.2 DES OPTIONS STRATEGIQUES POUR LA DURABILITE DES ACQUIS

SOS VE avait bien identifié l'importance de l'ancrage institutionnel comme gage de durabilité, et a fait des efforts pour associer les services de l'Etat et rapprocher les populations de ces services. Dans une perspective de durabilité, l'implication formelle de ces acteurs clés constituerait un levier plus fort pour les engager durant la mise en œuvre du projet et à moyen terme. L'expérience a montré que ce type d'accords de partenariat doit être envisagé et discuté/négocié dès la phase d'identification et de formulation des projets, même s'ils peuvent encore se poursuivre ou se concrétiser dans un second temps. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi quatre axes d'action :

1. Renforcer l'ancrage institutionnel par l'analyse des parties-prenantes, la formalisation des partenariats avec une identification claire des rôles et responsabilités. Une collaboration structurelle avec les institutions étatiques pourrait agir comme un élément catalyseur pour apporter une réponse aux défis de la durabilité.
2. Renforcer l'environnement socio- économique reste un atout pour favoriser le respect des droits de l'enfant. Les projets à venir devraient mettre l'accent sur le renforcement des capacités au niveau des familles et des communautés pour les AGR individuelles et/ou collectives. Il est recommandé de : (a) mieux encadrer la réalisation des AGRs individuelles par l'amélioration des connaissances des bénéficiaires en matière de gestion et leur capacité de résilience, (b) de renforcer les capacités des OBC en gestion des AGRs collectives et en accompagnement des AGRs individuelles.
3. Consacrer un temps nécessaire au suivi des actions du projet avant le désengagement en : (a) prévoyant un budget pour le suivi post projet (et une année de consolidation des acquis), (b) s'assurant que les capacités et ressources suffisantes soient réunies avant le désengagement de SOS VE.

4.4.3 AMELIORER L'EFFICACITE DE L'OUTIL PDF

Il s'agit de contenir des défaillances opérationnelles de l'outil Plan de Développement de la famille qui est au cœur de l'approche basée sur l'expression des besoins. Cette approche qui s'avère très pertinente est limitée par les insuffisances de son principal outil d'opérationnalisation qui est le PDF. La perspective d'une réplication passe forcément par les mesures à prendre pour corriger les insuffisances inhérentes à cet outil. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi cinq axes d'action :

1. La sensibilisation et la communication sur le bien-fondé du PDF et ses modalités d'élaboration,
2. L'appropriation du PDF par les familles : le PDF est un contrat qui engage les familles et le projet et doit être élaboré sans précipitation et sur des preuves ; sa mise en œuvre et son suivi nécessitent d'être participatifs, il faut plus d'explications sur l'octroi du soutien et un choix concerté des personnes bénéficiaires,
3. La formation et la facilitation de l'utilisation du PDF : formation envers les OBC et les familles, suivi par les familles, informatisation pour l'équipe projet,
4. Une vulgarisation de l'outil : traduction en langue locale, intégration d'images, explications,
5. L'adaptation du contenu au contexte et aux réalités du milieu par exemple, les appuis directs peuvent être remplacés par le renforcement de capacités.

4.4.4 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

Un des changements les plus importants induits par le projet RECORDE est sans doute l'empowerment des femmes dans les différentes communautés ce qui a de fait contribué à la réduction des inégalités de genre. Cependant par rapport à la prise en compte du genre, l'EEL note que RECORDE est resté insuffisant sur plusieurs aspects. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi quatre axes d'action, dans une approche progressive :

1. Réaliser une étude de diagnostic en mettant en évidence les VBG et la SSR,
2. Tenir compte des conclusions de ce diagnostic pour planifier le projet : formuler des objectifs qui prennent en compte l'approche genre dès cette étape, élaborer un plan d'action avec un budget dédié en tenant compte du suivi après projet,
3. Mettre l'accent sur la sensibilisation et la communication : pour l'intégration du genre dans toutes les actions de développement, sensibiliser, former, communiquer, faire du plaidoyer autour de la thématique,
4. Transversalement : développer des outils simples et concis et initier des actions spécifiques adaptées aux contextes.

4.4.5 PERENNISER LES ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DES DROITS DE L'ENFANT

Il est question ici de poursuivre au sein de futurs projets ce type d'action, qui a fait ses preuves tant au niveau des adultes et des enfants pris individuellement, qu'au niveau de la communauté dans son ensemble. Afin que le renforcement des connaissances sur cette thématique puisse se poursuivre au-delà de la fin du projet, il sera nécessaire de mieux outiller les OBC et comités en charge de la sensibilisation (cf. section précédente), mais aussi d'envisager la formation de multiplicateurs à même de la répliquer et idéalement, de former à leur tour de nouveaux relais ou multiplicateurs. Au niveau de l'approche par les pairs chez les enfants, cela pourrait se traduire en partie par un renforcement des compétences interpersonnelles de certains jeunes afin qu'ils puissent mieux jouer leur rôle de relais. Au niveau des CPE comme des clubs d'enfants, le développement d'outils pédagogiques de formation de formateurs pourrait s'avérer utile. Plusieurs ONG françaises, burkinabè et maliennes ont déjà développé ce type de supports. SOS VE pourrait capitaliser sur leur expérience, voire envisager des synergies et des partenariats afin de gagner en efficience tout en continuant à déployer ses actions phares.

4.4.6 MIEUX ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

La combinaison sensibilisation – appui direct aux familles – et soutien à l'expansion d'AGR s'est avérée être un véritable succès du projet RECORDE, de laquelle aurait cependant pu découler un plus grand impact si les AGR avaient été mieux encadrées et accompagnées. Pour que cela soit le cas à l'avenir, des études préalables du contexte socio-économique, géologique, hydraulique, du marché ... pourraient s'avérer extrêmement utiles pour anticiper les contraintes et besoins liés à la mise en œuvre de ces activités. SOS VE est coutumier de ce type d'études pour l'identification des projets et des familles bénéficiaires, et gagnerait à l'appliquer également à ce volet.

Sur cet aspect, un point important doit être pris en considération : l'évolution rapide et la nature changeante des contextes des zones d'intervention d'une part, associée à une capacité d'adaptation limitée ou trop lente des populations d'autre part. Cela est valable pour les filières porteuses sur le marché de l'offre et de la demande par exemple, mais aussi pour l'évolution des contextes politico-sécuritaires.

Les futures interventions devraient donc intégrer des stratégies spécifiques pour mitiger ces risques inhérents aux pays d'intervention.

4.4.7 S'APPUYER SUR DES TEMOIGNAGES CONCRETS POUR LA TRANSMISSION DES MESSAGES CLES

Si les connaissances concernant les droits de l'enfant se sont incontestablement accrues grâce au projet, il pourrait être possible d'aller encore plus loin en matière de persuasion des acteurs clés pour en assurer le respect. Les mutuelles de santé constituent une illustration de laquelle s'inspirer : les personnes ou familles ayant eu recours aux mutuelles durant le projet ont vu les bénéfices de ce système et se montrent enclines à poursuivre leur adhésion. Les sensibilisations qui seront réalisées à l'avenir pourraient s'appuyer sur les témoignages de ces personnes, pour aller au-delà de la pratique et présenter des réussites ou situations avantageuses concrètes.

Il en va de même pour les droits de l'enfant qui semblent aujourd'hui plus difficiles à mettre en pratique pour certaines familles, à l'instar de la lutte contre l'exploitation des enfants par exemple. Identifier quelques familles ayant trouvé le bon équilibre entre implication des jeunes dans les tâches domestiques et préservation de leurs droits, et les faire témoigner auprès de leurs pairs, pourrait donner matière à réflexion et offrir des solutions tangibles.

4.4.8 APPORTER DES REPONSES CREDIBLES AU FAIBLE MAINTIEN DE JEUNES DANS LE SYSTEME EDUCATIF

L'appui en matière d'éducation gagnerait à être davantage diversifié pour prendre en compte les besoins de compétences des activités économiques prédominantes telles que l'agriculture, l'élevage et la livraison de certains services de proximité. Des réflexions devraient être menées pour considérer les alternatives de formations professionnelles dans un système formel. Il s'agirait plus d'établir des partenariats avec des écoles professionnelles qui offrent des compétences plus conformes aux besoins du marché de l'emploi.

4.4.9 ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX CONTEXTES POLITICO-SECURITAIRES

L'une des contraintes majeures auxquelles doivent faire les projets et programmes de développement reste sans doute les aléas liés au contexte politico sécuritaire. Les contextes de mise en œuvre du projet RECORDE ont souffert de la pandémie de la COVID 19 mais également des crises sécuritaires. Au Mali comme au Burkina Faso, la Covid 19 a eu des effets négatifs sur les AGRs individuelles. Ces effets négatifs ont été résorbés grâce à l'intervention d'un partenaire financier bailleur au Mali, et par la résilience de certains bénéficiaires au Burkina Faso. C'est pourquoi il est nécessaire pour les projets à venir d'envisager des pistes concrètes visant à mitiger les risques émanant du contexte. Quatre axes d'actions sont à considérer dans une approche progressive : (1) Renforcer les capacités des acteurs sur la prévention et la gestion des crises, (2) Faire une analyse contextuelle et une analyse des risques avant de s'implanter dans une localité, (3) Elaborer un plan de contingence pour minimiser les risques et faire face aux effets des crises et enfin (4) Proposer des activités en lien avec l'analyse des risques et le plan de contingence.

Au cours d'un atelier de réflexion participative, les actions à conduire sur trois axes d'amélioration ont été développées et priorisées. Le résultat de ces discussions est disponible en annexe (compte-rendu de l'atelier).

ANNEXES

1 ANNEXES METHODOLOGIQUES

1.1 NOTE DE CADRAGE



ARTEMIS

Information Management

Since 1991

ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE
SOS VILLAGES D'ENFANTS

NOTE DE CADRAGE FINALE

LE 20/10/2022

1.	RESUME DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE	4
1.1	RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	4
1.2	LIVRABLES ATTENDUS	4
1.3	ECHANTILLONNAGE DES PERSONNES/ORGANISATIONS A INTERVIEWER.....	5
1.4	PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE POLITICO-SECURITAIRE	6
2	OUTILS DEPOSES	7
2.1	CADRE DE QUESTIONNEMENT	7
2.2	QUESTIONNAIRES	7
2.3	GUIDES D'ENTRETIENS SEMI-DIRIGES.....	7
2.4	LOGICIEL DE TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNEES COLLECTEES	7
2.5	MEDIAS DE COMMUNICATION	7
2.6	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	8
3	ANNEXES	8
3.1	CHRONOGRAMME REVISE DE MISE EN ŒUVRE	9
3.2	CADRE DE QUESTIONNEMENT	10
3.3	QUESTIONNAIRE DE COLLECTE D'INFORMATIONS.....	17
3.4	QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENFANTS	24
3.5	QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES PARENTS/TUTEURS.....	35

Objectif et contenu

A travers la présente note, Artemis a l'occasion de préciser et d'ajuster sa méthodologie et son approche pour l'étude d'effets et d'impact du projet de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile Locale pour le Respect des Droits de l'Enfant - RECORDE, mis en œuvre par l'ONG SOS Villages d'Enfants – SOS VE. Les précisions et ajustements découlent des discussions conduites lors de l'échange avec SOS VE lors de l'échange du 16/09/22 et de la lecture des premiers documents (la liste des documents fournis est disponible en annexe 4).

Par conséquent, Artemis consigne dans cette note les détails de l'approche qui sera suivie et notamment :

- Un rappel des points spécifiques de la méthodologie ;
- Une présentation des critères d'échantillonnage pour couvrir les besoins de l'étude en matière d'entretiens avec les anciens bénéficiaires du projet) ;
- Les outils de collecte et d'analyse :
 - Une proposition de cadre de questionnement, complété sur base des questions clefs à adresser dans le cadre précisé ;
 - Un format de questionnaire à adresser aux 13 organisations de la société civile (OSC) partenaires et bénéficiaires du projet ;
 - Des techniques d'interview spécifiquement adaptées aux enfants ou aux jeunes ;
- Le chronogramme ajusté ;
- L'état des lieux de la documentation.

Cette note de cadrage (Livable 1 = L1) est transmise au Comité de Pilotage (COPIL) dans sa version finale, annexes et outils inclus, et intègre les commentaires partagés lors de et suite à la réunion de cadrage du 13/10/2022.

1. RESUME DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Par le biais de cette étude d'effets et d'impact, il s'agira de s'interroger plus spécifiquement sur :

- **Les postulats fondateurs du projet ;**
- **La stratégie et la logique d'intervention qui le sous-tendent**, et leurs effets sur les changements obtenus ;
- **Les modalités et pratiques déployées au cours de la mise en œuvre**, y compris les innovations introduites ;
- **Les partenariats scellés à cet effet** et l'impact du partenariat de longue durée entre SOS VE France et ses partenaires.

Le projet étant terminé depuis 2019 au Burkina Faso et depuis 2020 au Mali, et dans la mesure où il a déjà fait l'objet d'une évaluation finale, l'étude devrait par conséquent se concentrer sur l'analyse des effets et de l'impact générés par le projet, et la durabilité de ces derniers, et permettre **d'identifier les changements les plus significatifs** qu'il a permis au niveau des bénéficiaires directs et indirects, et des acteurs partenaires de mise en œuvre.

Ils seront interrogés à la fois sur le plan individuel et communautaire.

L'étude se penchera notamment sur les effets au niveau de la prise en charge des enfants, de l'égalité des sexes au sein des ménages, du renforcement de capacités de la société civile, sur le filet de prévention et de protection des enfants/jeunes, et sur la communauté.

L'impact quant à lui sera analysé à la lumière du respect des droits de l'enfant, du bien-être des enfants, de l'autonomisation des femmes et des filles, et du genre plus globalement.

Le genre occupera en effet une place centrale dans l'analyse ; il ne sera pas capturé comme une composante isolée, mais davantage selon une approche systémique et intersectionnelle, sensible à l'imbrication des facteurs de classe sociale/groupe social, de genre, voire d'ethnie (si pertinent).

Il s'agit donc de conduire à la fois une **étude rétrospective** (permettant de faire un bilan) **et prospective** (en tant qu'outil d'aide à la décision pour le prochain programme multi-pays en Afrique de l'Ouest, voir au-delà). Pour répondre aux besoins de cette seconde dimension, l'EEl s'attachera à identifier les leçons apprises et bonnes pratiques ou pratiques prometteuses sur lesquelles capitaliser, et formulera des recommandations propices à l'alimentation de la stratégie et des modalités d'intervention pour le futur.

L'étude sera conduite selon une approche systémique permettant de prendre en compte les relations entre acteurs, et inclura des éléments méthodologiques issus de l'approche développée par SOS VE International pour mesurer l'impact social des interventions.

Une dimension de communication est également prévue : l'EEl partagera dans le rapport des éléments de présentation visuels et imagés facilitant son appropriation, ainsi que des rush vidéo bruts de témoignages et récits de vie.

1.2 LIVRABLES ATTENDUS

Conformément aux termes de référence, Artemis fournira au COPIL:

- Une note de cadrage
- Un rapport provisoire
- Un rapport final intégrant les commentaires du COPIL
- Les comptes rendus des réunions du COPIL

- Artemis propose en supplément des livrables de communication sous la forme de témoignages vidéo bruts (rushs) de quelques bénéficiaires du projet, sans post-production.

1.3 ECHANTILLONNAGE DES PERSONNES/ORGANISATIONS A INTERVIEWER

Conformément à la proposition d'Artemis, il est prévu deux approches : quantitative et qualitative.

L'approche quantitative prévoit ;

- D'adresser un **questionnaire aux 13 OSC partenaires** ayant été impliquées en tant qu'acteurs du projet et en tant que bénéficiaires de renforcement de capacités ;
- De conduire un entretien sur la base d'un questionnaire auprès d'un échantillon représentatif d'enfants et de parents/tuteurs.

A partir de l'analyse de la base de données concernant les enfants et leurs tuteurs qui ont bénéficié du projet (1844 enfants et 421 tuteurs selon le document reçu), Artemis a établi l'échantillon suivant :

- **Au Burkina Faso :**
 - 240 enfants (précision de l'échantillon = 5,9%) et 50 tuteurs, répartis comme suit :

Sexe des enfants	Groupe d'âge des enfants				Total
	(4,12]	(12,16]	(16,20]	(20,33]	
Féminin	32	26	32	24	113
Masculin	31	33	31	32	127
Total	63	58	63	55	240

- **Au Mali :**
 - 300 enfants (précision de l'échantillon = 5,2%) et 60 tuteurs, répartis comme suit :

Sexe des enfants	Groupe d'âge des enfants				Total
	(4,12]	(12,16]	(16,20]	(20,33]	
Féminin	40	32	40	30	142
Masculin	39	41	39	40	158
Total	79	73	79	69	300

Sur cette base, l'échantillon sera affiné de façon à intégrer les critères suivants :

- Durée d'intégration de la famille dans le programme
- Nombre d'enfants sous la responsabilité du tuteur
- Âge du tuteur
- Sexe du tuteur
- Statut marital

Sur l'ensemble de l'échantillon, la précision est de 3,5%.

L'approche qualitative prévoit :

- D'avoir des **entretiens approfondis avec un échantillon représentatif de parties prenantes et de bénéficiaires** ciblés par le projet afin de collecter des informations factuelles et des données de perception.
- Au niveau de la gouvernance et de la gestion du projet : toutes les personnes clés seront interviewées, telles que :
 - Les équipes de projet de SOS VE dans les deux pays concernés
 - Des membres du comité de pilotage
 - Les directeurs nationaux des associations SOS VE Burkina et Mali
 - Des coordinateurs nationaux des PRF
 - La directrice Développement des Fonds et Communication (FDC) du bureau régional
 - Des membres des directions transversales
 - Des membres des comités institutionnels
 - La chargée de programmes internationaux de SOS VE France et ses collègues impliqués dans le suivi du projet
- Dans chacun des pays, l'échantillonnage intégrera par ailleurs :
 - Des familles (tuteurs/responsables de prise en charge et enfants)
 - Des clubs d'enfants
 - Des comités de protection de l'enfance
 - Des leaders administratifs en charge des questions de l'enfance
 - Des leaders communautaires
 - Des groupes de plaidoyer
 - Des comités de crédits
 - Des médias
 - Des services sociaux de base et services administratifs, juridiques, et de promotion sociale
 - Des OBC/OSC soutenues et partenaires au projet

L'échantillonnage qualitatif n'est qu'indicatif et pourrait être reconsidéré pour atteindre la saturation d'informations sur les différents aspects de l'étude. A l'inverse, si l'équipe arrive à saturation de l'information plus tôt que prévu, elle pourra concentrer ses efforts de collecte et d'analyse sur d'autres éléments de l'étude. L'équipe pourra également s'appuyer en partie sur les avis des équipes de projet.

Afin de garantir un même niveau d'information pour les deux expertes d'Artemis et ainsi alimenter leur réflexion transversale conjointe, des fiches de synthèse seront rédigées après chaque entretien. Ces fiches resteront au niveau de l'équipe d'évaluation pour des raisons évidentes de confidentialité, tout comme les réponses aux questionnaires.

1.4 PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE POLITICO-SECURITAIRE

Le contexte politique et sécuritaire dans les deux pays d'intervention du projet s'avère particulièrement dégradé. Bien que la situation soit différente au Burkina Faso et au Mali, les deux Etats connaissent une instabilité politique récurrente depuis plusieurs années, ainsi qu'une montée en puissance de mouvements djihadistes à l'origine d'attaques contre les populations civiles. Artemis travaille régulièrement dans la région, et dans ces deux pays en particulier. L'équipe fera donc preuve de vigilance de manière à ne mettre en danger ni ses membres, ni les membres de SOS VE Mali et Burkina Faso ou encore une quelconque partie prenante au projet. L'équipe se tiendra au fait des dernières informations et recommandations du Ministère des

Affaires étrangères français et tâchera de les croiser avec toute information en provenance directe du terrain.

Les derniers événements au Burkina Faso (30/09/22), pourraient avoir un impact sur le déroulement de la collecte, en fonction des suites à venir. Artemis s'informerait très régulièrement, notamment grâce à la présence de l'une des expertes – Dieneba Ouedraogo- sur place, et mettra en œuvre tout son possible pour mener à bien la mission tel que prévu.

2 OUTILS DEPOSES

2.1 CADRE DE QUESTIONNEMENT

Le cadre de questionnement permet de guider la collecte d'information et l'analyse, sur base des objectifs spécifiques et résultats attendus pour l'étude, ainsi que des questions évaluatives spécifiques.

Le cadre de questionnement est joint en annexe 2 de cette note.

2.2 QUESTIONNAIRES

Toutes les 13 OSC/OBC renforcées et parties prenantes au projet recevront un questionnaire en amont de la collecte sur le terrain. Ce dernier sera disponible en ligne (type Google Form) si les OSC disposent d'une connexion Internet régulière. En alternative, le questionnaire leur sera envoyé par email dans un format classique (Word). Les réponses seront ensuite consolidées par Artemis. Dans le cas extrême où les OBC ne pourraient accéder à aucune de ces deux options, le questionnaire pourra être remis sur papier et/ou déroulé à l'oral par les enquêteurs de terrain. Cette dernière option est moins favorable dans la mesure où les réponses aux questionnaires pourront servir à la préparation des entretiens approfondis qui auront lieu sur le terrain. L'envoi de ces questionnaires permettra en effet à l'équipe de collecter de premières informations factuelles mais également des premières informations qualitatives en lien avec le champ d'analyse. Ces questionnaires permettront à l'équipe de concentrer les entretiens sur des éléments clés de l'analyse qualitative.

Les réponses aux questionnaires et aux entretiens seront confidentielles. Seule une analyse consolidée de l'ensemble des réponses au questionnaire pourrait être transmise au COPIL.

Une proposition de questionnaire est jointe en annexe.

2.3 GUIDES D'ENTRETIENS SEMI-DIRIGES

Des guides d'entretiens seront développés, qui découleront du cadre évaluatif (pour chaque acteur à rencontrer, un fil conducteur spécifique sera utilisé). Les guides de collecte d'information seront ajustés en fonction du type d'entretiens : individuel, focus group, ateliers animés avec les enfants le cas échéant...

2.4 LOGICIEL DE TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNEES COLLECTEES

Artemis prévoit d'utiliser le logiciel Kobo pour la compilation des données collectées par les assistant·es de recherche. Les données collectées et compilées seront ensuite vérifiées, validées et analysées (statistiques descriptives).

2.5 MEDIAS DE COMMUNICATION

Lors des missions de terrain de Dieneba Ouedraogo, des témoignages seront enregistrés, selon diverses modalités à choisir par la personne qui sera d'accord pour témoigner : de courtes vidéos à visage découvert ou de dos, des enregistrements audio ou une retranscription écrite.

Quelques photos seront prise sur accord des personnes présentes.

Ces éléments de communication seront délivrés à SOS VE/F3E bruts, sans post-production.

2.6 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Selon le cahier des charges, la mise en œuvre de l'étude se concentre de fin septembre 2022 à juin 2023. Conformément aux points d'attention signalés dans l'offre technique, Artemis propose un calendrier beaucoup plus condensé afin :

- De limiter le risque de biais au niveau de la collecte car la situation des bénéficiaires interrogés au début de la phase de collecte peut diverger de la situation de ceux interrogés plus tardivement, sans incidence du projet à ce niveau.
- De maintenir un maximum d'acteurs à bord, avec des informations et réflexions encore fraîches en tête. L'étalement du calendrier sur une longue période pourrait en effet démobiliser certaines parties prenantes ou affecter la qualité des échanges.

Cette proposition devra être discutée lors de la réunion de cadrage et pourra être ajustée en fonction des observations et contraintes éventuelles des membres du COPIL.

La nouvelle proposition de chronogramme est disponible en annexe.

3 ANNEXES

3.1 CHRONOGRAMME REVISE DE MISE EN ŒUVRE

	Septembre 2022			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier 2023			Février			Mars			Avril		
Phase de préparation et de brieging avec le siège																								
Activité 1: Réunion de pré-cadrage																								
Activité 2: Exploitation documentaire																								
Activité 3 : Elaboration des outils et définition de l'échantillon																								
Activité 4: Elaboration et partage de la note de cadrage provisoire (L1)			⇒	L1																				
Activité 5: Réunion de cadrage				⇒																				
Activité 6: Finalisation de la note de cadrage (L1 bis)					⇒	L1 bis																		
Phase de mission de collecte des données sur le terrain																								
Activité 1 : Partage du questionnaire et préparation de la mission																								
Activité 2: Entretiens avec les membres de l'équipe SOS France et certains acteurs de la gouvernance du projet																								
Activité 3: Dépouillement et analyse des réponses au questionnaire																								
Activité 4 : Mission de terrain au Mali																								
Activité 5: Debriefing à chaud Mali																								
Activité 6 : Mission de terrain au Burkina Faso																								
Activité 7: Debriefing à chaud Burkina Faso																								
Phase d'élaboration et présentation des rapports																								
Activité 1 : Exploitation et croisement des données collectées																								
Activité 2 : Production du rapport provisoire + synthèse (L2)																								
Activité 3 : Présentation du rapport et collecte des retours (restitution COPIL)																								
Activité 4 : Atelier de réflexion collective																								
Activité 5 : Production et livraison du rapport final + synthèse (L2 bis)																								
Activité 6 : Restitution élargie																								

3.2 CADRE DE QUESTIONNEMENT

Le cadre de questionnement est un fil conducteur pour l’étude ; Artemis ne prétend pas être en mesure d’apporter de manière exhaustive une réponse détaillée à chacune des questions. Le cadre donne une indication sur l’effort de collecte et d’analyse des informations envisagé ; il se peut que certaines informations ne soient pas disponibles ou ne puissent être collectées.

Aspect à traiter	Questions évaluatives	Indicateurs	Méthode de collecte des données	Source des données
ANALYSE RETROSPECTIVE				
ANALYSE DES POSTULATS FONDATEURS DE LA DEMARCHE D’INTERVENTION				
Pertinence	Pertinence des choix opérés par SOS VE selon trois axes : - L’articulation des niveaux d’intervention familial et communautaire - La multiplicité des soutiens dédiés à l’amélioration des conditions de vie et des revenus des familles - La responsabilisation des organisations à base communautaire	- Pertinence de la logique d’intervention du niveau familial au niveau communautaire - Degré d’adéquation des solutions proposées en réponse aux besoins familiaux et communautaires - Degré d’adéquation et de viabilité des activités de soutien à l’amélioration des conditions de vie et de revenus des familles - Degré de pertinence des interventions de responsabilisation des OBC - Valeur ajoutée de la démarche d’intervention de SOS VE par rapport à d’autres approches	Qualitative et partiellement quantitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	→ OBC → SOS VE, OSC, échantillon de tuteurs, OBC...
Cohérence	Cohérence de ces choix avec les logiques d’intervention et contraintes des acteurs cibles du projet	-Degré de cohérence des choix opérés avec l’approche communautaire et la prévention des séparations familiales - Degré d’adéquation entre les capacités des acteurs ciblés et les interventions déployées -Degré de cohérence entre les différentes approches d’intervention : prévention des séparations familiales, lutte contre les VBG, protection des enfants...	Qualitative Analyse documentaire Entretiens / focus groups	→ Formulation/présentation du projet Tuteurs, groupes de crédit, OBC ...
	Dans quelle mesure le projet et ses interventions sont-ils cohérents avec les stratégies nationales et plans nationaux sectoriels ?	-Degré de cohérence entre les principes, objectifs et approches visés dans les textes nationaux -Collaboration avec les services nationaux et institutions nationales	Qualitative Analyse documentaire	Documents de présentation du projet, rapports, stratégies et plans nationaux en matière de protection de l’enfance/égalité des genres...
	Dans quelle mesure le projet RECORDE a-t-il contribué à l’atteinte des ODD définis par les Nations-Unies ?	-ODD ciblés par le projet -Degré de contribution de la stratégie et de la mise en œuvre à la réalisation des ODD	Qualitative Analyse documentaire	Documents de présentation du projet, rapports projet, rapports d’évaluation, site Internet https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
Effets	Effets de ces choix stratégiques sur le changement de comportement des acteurs cibles	- Mesure des effets des choix opérés sur le changement de comportement des acteurs ciblés	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Focus groupes	Documents stratégiques, formulation du projet, rapports Leaders communautaires, tuteurs, anciens enfants/jeunes bénéficiaires
	Effets de ces choix stratégiques sur le respect des droits de l’enfant dans les communes d’intervention	- Effets de ces changements sur le respect des droits de l’enfant dans les communes d’intervention		
	Quels sont les effets du désengagement de SOS VE ?	- Degré de durabilité des premiers effets constatés lors de l’évaluation finale - Existence de facteurs propices à la durabilité des effets du projet	Qualitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens	Rapports projet et d’évaluation finale OSC partenaires/bénéficiaires, tuteurs SOS VE Fr/Bk/M, OSC/OBC, groupements de crédits, clubs d’enfants...

	Quels sont les effets du partenariat de longue durée entre SOS VE et SOS Burkina/Mali?	- Effets potentiels de renforcement de capacités, renforcement de l’expertise mutuels au niveau des organisations partenaires, de leurs stratégies et pratiques - Evolution du niveau de responsabilisation des partenaires - Effets de ce partenariat sur les bénéficiaires et autres acteurs du projet	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de projet (historique), conventions de partenariat SOS VE France/Burkina/Mali + autres parties prenantes
	Quels sont les effets de l’expérience des différents partenaires (SOS VE et SOS Burkina/Mali) en matière de programmation, mise en œuvre et suivi de PRF ?	- Degré de contribution des expériences en PRF des partenaires aux effets obtenus	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Historique du projet, synthèses des projets précédents SOS VE France, Burkina et Mali
	Dans quelle mesure le travail de longue durée (antérieur au projet RECORDE) dans les zones d’intervention influence-t-il ses effets ?	- Effets de la durée du projet et des interventions antérieures sur les changements obtenus	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Historique, documents des projets précédents (synthèse, rapport d’évaluation)
	Quels sont les effets du suivi post-projet ?	- Effets sur la collecte et l’analyse d’informations clés - Degré et modalités d’utilisation de ces données : nouvelles activités post-projet ? Mise en contact des bénéficiaires avec d’autres acteurs ?	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de suivi post-projet SOS VE France, Burkina et Mali ; échantillon de bénéficiaires
APPRECIATION DES MODALITES D’INTERVENTION				
Mise en place d’instances communautaires dédiées à la protection de l’enfance et à la promotion des droits des enfants	Les instances communautaires dédiées à la protection de l’enfance sont-elles en place et fonctionnelles ?	- Nombre d’instances en place et fonctionnelles par rapport aux instances prévues - Degré d’efficacité de ces instances - Degré de connaissance et de référence à ces instances communautaires par la communauté et ses enfants	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens	Rapports Leaders communautaires, membres de la communauté, membres des instances communautaires, tuteurs, enfants
Accompagnement des familles – renforcement des capacités sur les compétences parentales	Les interventions ont-elles permis de renforcer les capacités en matière de compétences parentales et de fournir un accompagnement efficace et durable aux familles ?	- Effets des visites à domicile et des actions de sensibilisation sur l’identification des besoins en renforcement de compétences parentales puis sur le renforcement des compétences parentales (degré d’évolution) - Taux de maintien des anciens enfants bénéficiaires dans leur famille - Nombre de contacts entre les parents/tuteurs et les services sociaux	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens	Rapports Agents en charge des visites à domicile, tuteurs/parents, enfants, services sociaux
Mise en place de groupements d’épargne et de crédit	Les groupements d’épargne et de crédit ont-ils été mis en place, sont-ils fonctionnels et quels sont leurs effets ?	- Nombre de groupements d’épargne et de crédit en place et fonctionnels - Effets de ces groupements sur le renforcement économique individuel et communautaire - Effets sur la responsabilité mutuelle en matière économique des contributeurs aux groupements	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens individuels et focus groupes	Rapports Membres des groupements, membres de la communauté

Mise en place d’AGR	Quels sont les effets de la mise en place des AGR communautaires sur la sécurité alimentaire et l’entraide communautaire ?	Degré de réalisation des objectifs en matière d’AGR (1 ferme avicole et 11 périmètres maraichers) - Fonctionnalité des AGR - Effectivité du système de solidarité communautaire - Degré de maîtrise des AGR par les porteurs - Effets des AGR sur les revenus des familles	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Rapports du projet + évaluation Echantillon de tuteurs, OBC, travailleurs sociaux SOS
	Quels sont les effets de la mise en place d’AGR individuelles sur la situation économique des tuteurs / des familles ?	Degré d’évolution de la situation économique et financière des tuteurs au cours du projet - Degré de pérennité de cette évolution après le projet	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Rapports du projet + évaluation Echantillon de tuteurs, OBC, travailleurs sociaux SOS
	Quels sont les effets des AGR individuelles et communautaires sur l’accès des familles /enfants du groupe-cible aux services sociaux de base ?	Degré d’évolution de la fréquentation des services sociaux de base (éducation, santé, action sociale) par les familles bénéficiaires	Qualitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Rapports du projet et d’évaluation Tuteurs, enfants, groupements de crédit, services sociaux ?
Renforcement de capacités des OBC	Quel est le niveau de renforcement des capacités des OBC du point de vue technique, organisationnel, matériel et institutionnel, permis par les interventions de SOS VE ?	Degré d’évolution des capacités techniques Degré d’évolution des capacités organisationnelles Degré d’évolution des équipements matériels Degré d’évolution des capacités institutionnelles Qualité et effets des formations, coaching et mises en situation	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Documents de projet : présentation, rapports, évaluation, conventions OBC Echantillon d’OBC, SOS VE
	Dans quelle mesure les capacités acquises ont-elles été mises au profit des familles, des enfants et des communautés durant le projet ?	Nombre et nature des initiatives engagées par les OBC grâce aux nouvelles capacités acquises/renforcées via le projet - Bénéficiaires de ces initiatives	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens et focus groups	Rapports du projet et d’évaluation OBC Familles/tuteurs, groupements de crédit, enfants et jeunes, OBC...
	Dans quelle mesure le sont-elles toujours depuis la fin du projet ?	Degré de pérennité des initiatives engagées - Nombre de nouvelles initiatives découlant du RdC depuis la fin du projet	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens et focus groups	Rapports du projet et d’évaluation OBC Familles/tuteurs, groupements de crédit, enfants et jeunes, OBC...
IDENTIFICATION DES EFFETS ET DE L’IMPACT, ET DE LEUR DURABILITE				
Au niveau individuel				
Sur les responsables de prise en charge	Effets en termes de connaissance et de mise en pratique des principes clés de protection, de développement et d’épanouissement de l’enfant.	Degré d’évolution des connaissances des tuteurs et des membres de la communauté en matière de protection et développement des enfants Degré de mise en pratique de ces connaissances Persistance de ces pratiques depuis la fin du projet Effets sur le bien-être des enfants	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires, entretiens et focus groups	Documents de suivi projet et post-projet, évaluations/études Tuteurs, OBC, leaders communautaires, enfants
	Dans quelle mesure l’autonomie financière et la résilience des tuteurs du groupe-cible ont-t-elles augmenté suite au projet ? Dans quelle mesure perdurent-elles depuis la fin du projet ?	Evolution de la situation économique et financière des tuteurs du groupe-cible - Part des revenus générés réinvestis au profit du bien-être des enfants Durabilité et facteurs de durabilité de cette évolution Effets sur le bien-être des enfants	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires, entretiens et focus groups	Document de suivi projet et post-projet Tuteurs, OBC
Sur les enfants	Le niveau de bien-être ressenti par les enfants a-t-il augmenté ?	Evolution du bien-être ressenti par les enfants sur les plans physiologiques, émotionnel...	Qualitative Analyse documentaire Focus groups	Documents de suivi, étude d’impact Enfants

		Perception du sentiment d’être en sécurité par les enfants		
Au niveau communautaire				
Sur les droits et la protection des enfants	L’engagement communautaire en faveur de la protection des enfants a-t-il augmenté suite au projet ? Perdure-t-il depuis la fin du projet ?	- Nombre d’initiatives de promotion et de protection des droits de l’enfant dans les communautés cibles - Existence d’outils de recensement et de procédures de signalisation de violations aux droits de l’enfant - Degré d’implication des différents membres de la communauté	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Rapports projet et évaluation, documents de suivi post-projet OBC, tuteurs OBC, comités de protection et d’épanouissement, échantillon de tuteurs et enfants...
	Effets du projet en termes de connaissance et de promotion des droits de l’enfant	- Degré de connaissance de leurs droits par les enfants - Degré de connaissance des droits des enfants par les tuteurs, les membres de la communauté - Appropriation de la thématique par de nouveaux acteurs	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Rapports de projet, enquêtes et indicateurs, évaluation, suivi post-projet OBC, tuteurs, enfants Enfants, tuteurs, membres de la communauté
	Dans quelle mesure les cas de violations des droits de l’enfant ont-ils diminué suite au projet ?	- Nombre de cas recensés avant le projet vs. nombre de cas recensés pendant et après le projet (à confirmer en fonction de l’existence des données) - Relevé des facteurs d’influence (externe)	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens et témoignages	Baseline, rapports Acteurs de protection de l’enfance (étatiques et communautaires), enfants
	Effets du projet sur le dialogue entre la communauté, les autorités administratives les forces de l’ordre et les services sociaux ?	- Fréquence des contacts entre la communauté et les autorités administratives liées à la protection des enfants - Evolution de ces contacts depuis la mise en place du projet et suite au projet - Effets de ces contacts sur le bien-être et les droits des enfants	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Documents de suivi de projet et post-projet OBC, tuteurs Travailleurs sociaux, OBC, tuteurs, services publics
	Dans quelle mesure les structures mises en place dans le cadre du projet (ex : comités de protection de l’enfant) ont-elles été rattachées aux structures préexistantes au niveau national ?	- Contacts entre les structures créées dans le cadre du projet et les organisations étatiques - Nombre de structure converties en structures officielles reconnues par les autorités	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de suivi de projet et post-projet OBC, enfants/jeunes, équipes projet, autorités de tutelle/acteurs institutionnels
	Dans quelle mesure la création du service social communautaire a-t-elle eu des effets sur la continuité ou l’amélioration du respect des droits de l’enfant dans les familles en difficulté ?	- Degré de recours au service social communautaire - Modalités/finalités de l’utilisation du service social communautaire - Degré de contribution de ce service à l’amélioration ou à la préservation du bien-être des enfants	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens et focus groups	Documents de suivi projet et post-projet OBC, tuteurs, enfants OBC, leaders communautaires, tuteurs...
Sur la situation économique et les systèmes de soutien communautaire	Dans quelle mesure les revenus générés par l’activité agricole soutenue par le projet bénéficient-ils aux droits des enfants ?	Part des revenus générés réinvestis au profit du bien-être des enfants : réponse à leurs besoins essentiels, activités propices à leur épanouissement ...	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens ou focus groups	Documents de suivi Groupements de crédit, tuteurs
	Dans quelle mesure les revenus générés grâce aux AGR individuelles soutenues par le projet bénéficient-ils aux droits et au bien-être des enfants ?	- Part des revenus générés réinvestis au profit du bien-être des enfants : réponse à leurs besoins essentiels, activités propices à leur épanouissement ... - Nombre de ménages ayant réinvesti leur revenu au profit de leurs enfants	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens ou focus groups	Documents de suivi, rapports projets Tuteurs Tuteurs, enfants, OBC, travailleurs sociaux

	Dans quelle mesure les OBC partenaires se sont-elles approprié les stratégies de rattachement au système national pour l’aide aux ménages les plus indigents (exemple RAMED pour la santé au Mali) ? Cette appropriation perdure-elle au-delà du temps du projet ?	Nombre et répartition des initiatives ci-mentionnées pendant et depuis la fin du projet Nature de ces initiatives pendant et depuis la fin du projet	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens ou focus groups	Documents de projets OBC OBC, familles/tuteurs, enfants/jeunes
	Quels sont les effets de ces stratégies d’aide aux plus indigents sur le bien-être des familles et des enfants en particulier ?	Quantité d’enfants ayant directement ou indirectement profité de ce système Degré d’évolution de leur bien-être	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens ou focus groups	Documents de projets Tuteurs, enfants
Sur les inégalités de genre	Voir section dédiée ci-dessous			
APPRECIATION DES EFFETS DU CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE ET SANITAIRE				
Contexte politique et social	Dans quelle mesure le contexte politique au Burkina Faso et au Mali a-t-il impacté la situation des familles et communautés soutenues par le projet ?	Dégradations éventuelles de la situation des familles suite aux événements politiques : sur le plan économique, social, la composition des ménages/familles Dégradations éventuelles de la situation des enfants suite aux événements politiques et sécuritaires : sur le plan scolaire, l’accès aux soins de santé et aux services sociaux...	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Baseline, documents de projet, documents de suivi de situation, notes MAEE OBC, tuteurs, enfants Familles : tuteurs et enfants, OBC, travailleurs sociaux, SOS VE France, Bkna et Mali
	Dans quelle mesure ont-elles su s’adapter et mettre en place des stratégies de résilience ?	Existence, nature et ampleur d’éventuelles mesures de mitigation individuelles, collectives ou communautaires		
	Quelle a été la contribution du projet à la mise en place de ces éventuelles stratégies ?	Existence, nature et ampleur de mesures d’atténuation ou de mitigation du contexte économique et social Existence, nature et ampleur d’interventions complémentaires imprévues du projet suite aux événements politico-sécuritaires intervenus sur la période du projet		
Enjeux sécuritaires	Dans quelle mesure les incidents sécuritaires nationaux ou locaux au Burkina Faso et du Mali, et/ou dans les zones du projet, ont-ils impacté les populations cibles du projet et affecté ses potentiels effets ?	Dégradations éventuelles de la situation des familles suite aux incidents sécuritaires : sur le plan économique, l’accès aux services de base, la composition des ménages/familles, l’état psychologique des tuteurs... Dégradations éventuelles de la situation des enfants suite aux incidents sécuritaires : sur le plan scolaire, l’accès aux soins de santé et aux services sociaux, leur équilibre émotionnel...	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens	Baseline, documents de projet, documents de suivi de situation, notes MAEE OBC, tuteurs, enfants Familles, OBC, travailleurs sociaux, SOS VE France, Bkna et Mali
	Dans quelle mesure le pilotage du projet a-t-il permis de s’adapter à cette situation pour en limiter les effets collatéraux sur les bénéficiaires ?	Nature du système de suivi Mesures de mitigation intervenues dans le cadre du projet	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de suivi de projet SOS VE/Burkina/Mali
Covid-19	La pandémie a-t-elle affecté la situation de départ des acteurs du projet, en particulier des familles et communautés ?	Modification des paramètres d’accès aux soins, à l’éducation, aux services publics	Qualitative Analyse documentaire Questionnaire	Baseline, documents de projet OBC, tuteurs, enfants

		- Dégradation de l’état de santé des tuteurs et/ou des enfants bénéficiaires - Impact sur les concertations des organes communautaires et les regroupements collectifs en général (clubs d’enfants, groupements de crédit, comités de protection...)	Entretiens	SOS VE, leaders communautaires, OBC, tuteurs
CHANGEMENTS SPECIFIQUES LIES AU GENRE				
Au niveau individuel	Quels sont les effets générés par le projet spécifiquement sur les garçons ?	- Degré de prise en compte et de suivi des besoins et aspirations spécifiques des garçons - Evolution de la situation et du niveau de bien-être des garçons	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de formulation, présentation et suivi de projet, évaluations Enfants garçons, travailleurs sociaux, SOS VE
	Quels sont les effets générés par le projet spécifiquement sur les filles ?	- Degré de prise en compte et de suivi des besoins et aspirations spécifiques des filles - Evolution de la situation et du niveau de bien-être des filles	Qualitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de formulation, présentation et suivi de projet, évaluations Enfants garçons, travailleurs sociaux, SOS VE
	Quels sont les effets en termes d’empowerment économique des femmes soutenues par des AGR dans le cadre du projet ?	- Degré de prise en compte des besoins économiques spécifiques des femmes soutenues - Evolution de la situation économique de ces femmes	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens	Documents de suivi projet et post-projet
	Les effets sont-ils différents en fonction du cumul d’autres critères associés au genre (handicap, origine ethnique, âge, profil familial...) ?	- Existence et poids de facteurs cumulatifs au genre parmi les enfants bénéficiaires - Influence de ces facteurs, associés au sexe, sur l’évolution du niveau de bien-être des enfants	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Documents de suivi du projet Travailleurs sociaux, OBC, tuteurs, enfants
Impact au niveau communautaire et collectif	Dans quelle mesure des changements de normes au sein des ménages peuvent-ils être observés ?	- Evolution des comportements et du partage des responsabilités au sein des ménages - Evolution de la répartition des ressources entre les membres du ménage	Qualitative Analyse documentaire Focus groups et entretiens	Documents de suivi du projet et post-projet Travailleurs sociaux, OBC, femmes, hommes de la communauté
	Des changements sont-ils observables en matière de VBG – Incidence, fréquence, types de victimes/auteurs des violences ?	- Evolution de l’incidence, de la fréquence et de la nature des VBG - Evolution du type de victimes de VBG - Evolution au niveau des auteurs de violence	Qualitative et quantitative Analyse documentaire Questionnaire Entretiens	Rapports de l’action sociale, documents de suivi projet et post-projet OBC, tuteurs OBC, action sociale, tuteurs
	Dans quelle mesure les femmes sont-elles en capacité de participer aux décisions au sein de leur foyer et de la communauté ?	- Evolution de la place et du pouvoir de décision des femmes suite au projet	Qualitative Entretiens	Femmes, femmes tutrices, hommes de la communauté, OBC
	A quel point les AGR soutenues par le projet ont-elles influencé la place et le pouvoir des femmes ?	- Degré de contribution de l’autonomie/du renforcement de la situation financière des femmes à l’évolution de leur place dans le ménage et dans la communauté - Facteurs favorables, freins identifiés	Qualitative Analyse documentaire Focus groups et entretiens	Documents de suivi du projet et post-projet, évaluation Femmes et hommes de la communauté, OBC
	Les activités de plaidoyer du projet ont-elles contribué à des changements sur les inégalités de genre au-delà des communautés soutenues ?	- Degré de contribution du projet aux changements observés	Qualitative Analyse documentaire Focus groups et entretiens	Documents de suivi, rapports, évaluation Action de la promotion de la femme, SOS VE
ANALYSE PROSPECTIVE				
Approches / pratiques	Quelles sont les bonnes pratiques/plus-value sur lesquelles construire ?	- Relevé des bonnes pratiques résultant du projet - Niveau de répliquabilité / durabilité des bonnes pratiques	Qualitative Analyse documentaire Questionnaires	Docs du projet, rapport d’évaluation OBC

			Entretiens et focus groups	Toutes parties prenantes
Quelles sont les pratiques prometteuses qui mériteraient d’être développées ?	- Relevé des pratiques prometteuses - Eléments à prendre en compte/développer pour qu’elles deviennent de BP		Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens et focus groups	Docs du projet, rapport d’évaluation OBC Toutes parties prenantes
Les approches retenues par le projet seraient-elles aussi pertinentes dans le cadre d’un programme régional ?	- Avantages et limites de l’approche - Degré de prise en compte des différences de contextes - Degré de prise en compte des enjeux d’un programme régional (synergies, coordination...)		Qualitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Docs du projet, rapport d’évaluation SOS VE/Burkina/Mali/International
Comment l’approche genre peut-elle être renforcée ?	- Limites de l’approche genre et marge d’amélioration		Qualitative Analyse documentaire Questionnaires Entretiens et focus groups	Docs du projet, rapport d’évaluation OBC Toutes parties prenantes
Sur quelles bonnes pratiques capitaliser en matière de résilience et adaptabilité des programmes dans des contextes fragiles et en évolution permanente (sur les plans politique, sécuritaire, sanitaire, et du changement climatique) ?	- Relevé de bonnes pratiques mises en place dans le cadre du projet ou proposées par des acteurs du projet - Proposition de BP sur base de l’expérience d’Artemis		Qualitative Analyse documentaire Entretiens et focus groups	Docs présentation et rapports projets, évaluation Equipes projet/programme, OBC, tuteurs...

3.3 QUESTIONNAIRE DE COLLECTE D’INFORMATIONS

QUESTIONNAIRE

ÉTUDE D’EFFETS ET D’IMPACT

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L’ENFANT - RECORDE SOS VILLAGES D’ENFANTS

INTRODUCTION

Cette étude vise à relever les effets, l’impact et les changements les plus significatifs permis par la SOS VE au Burkina Faso et au Mali depuis 2017.

Pour cela, l’étude va s’interroger sur les postulats fondateurs, les approches et les modalités d’intervention de SOS VE déployées dans le cadre du projet RECORDE, avant d’identifier les effets, l’impact et les principaux changements permis.

Cette étude a été confiée à la société Artemis Luxembourg. Nous avons besoin des informations dont vous disposez et de vos témoignages pour la réaliser !

Les réponses à ce questionnaire resteront au niveau des évaluatrices d’Artemis. Seules des analyses anonymisées seront partagées ; aucun nom (ni celui des associations ni celui des personnes) ne sera fourni à SOS VE. Nous nous engageons à respecter cette confidentialité.

Informations pratiques :

Ce questionnaire devrait vous prendre +/- 45 mn pour le remplir en ligne.

ATTENTION : vous ne pouvez pas le remplir en plusieurs fois. Il est impératif de le remplir en une fois et de cliquer sur « soumettre » à la fin pour que vos réponses soient enregistrées.

En cas de difficultés avec le remplissage du questionnaire en ligne, merci de vous adresser au plus vite à violaine.alves@artemis.lu

Merci de remplir ce questionnaire au plus tard le 30/10/2022

DONNEES ADMINISTRATIVES

Nom de l’association :

Date de création de l’association :

Nom de la personne ayant rempli le questionnaire :

Votre fonction au sein de votre association :

Composition de votre association (fonctions et noms) :

Nombre d’hommes au sein de votre association :

Nombre de femmes au sein de votre association :

Depuis quand votre association est-elle partenaire de SOS Village d’Enfants ?

Quelles activités mettez-vous en oeuvre en tant qu’OSC et parmi elles, lesquelles ont été initiées et/ou renforcées par le projet RECORDE (Voir tableau ci-dessous) ?

	Cocher les activités mises en œuvre	Initiée par RECORDE de SOS VE ? (Oui/Non)	Renforcée par RECORDE de SOS ? (Oui/Non)
Activités			
Sensibilisation aux droits des enfants et renforcement des compétences parentales			
Suivi des familles (counselling, référencement, visites à domicile, mise en relation avec les services étatiques ou communautaires...)			
Identification des cas de violation des droits de l’enfant			
Appui aux AGR communautaires			
Appui aux AGR individuelles			
Représentation des enfants et des femmes lors des assemblées villageoises			
Plaidoyer auprès des autorités (si oui, veuillez préciser sur quelles thématiques)			
Animation des clubs d’enfants			
Animation des comités de protection de l’enfance			

Assistance des tuteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur plan de développement de la famille (PDF)			
Appui à la formation professionnelle et à l’insertion professionnelle des jeunes			
Mise en place d’un système social communautaire			
Mise en relation des tuteurs afin de permettre un échange, une entraide, voire des activités collectives			
Formation et suivi des tuteurs ou groupements en gestion d’affaires et en compétences techniques propres à leur activité			
Appui matériel au démarrage des activités économiques			

QUESTIONS

Les approches

1. Estimez-vous avoir intégré dans votre fonctionnement les approches « genre » ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucune intégration ; 5 pour une forte intégration)
2. Dans quelle mesure l’intégration de cette approche a-t-elle été permise par SOS VE? (échelle de 0 à 5 : 0 pour par du tout ; 5 pour beaucoup)
3. Dans quelle mesure les soutiens dédiés à l’amélioration des conditions de vie et des revenus des familles vous semblent-ils couvrir les besoins des familles ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour par du tout ; 5 pour beaucoup)
Pourquoi ?
4. Quelle est selon vous la valeur ajoutée de la démarche d’intervention de SOS VE par rapport à d’autres partenaires ?
(texte libre)
5. Quelle est votre appréciation de la qualité des activités de formation, de coaching et mises en situation mises en œuvre par SOS VE ? (échelle de 1 à 5, 1 pour faible qualité, 5 pour très haute qualité)
 - a. Formations
 - b. Coaching
 - c. Mises en situation
6. Le projet RECORDE a-t-il permis de renforcer vos capacités :
 - a. Techniques (capacités à planifier, mettre en œuvre et suivre les activités, ...)

- b. Organisationnelles (conception d’une stratégie, gouvernance...)
- c. Financière et matérielles (ressources nécessaires à l’activité de votre organisation)
- d. De mobilisation (capacité d’interpellation des communautés, mobilisation des institutions...)

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

- 7. Dans quelle mesure le renforcement de capacités sur les compétences parentales a-t-il permis de maintenir plus durablement les anciens enfants bénéficiaires dans leurs familles ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet; 5 pour un fort effet)
- 8. Quelles sont les bonnes pratiques du projet sur lesquelles construire ?
- 9. Quelles sont les pratiques innovantes et prometteuses que vous avez identifiées, qui mériteraient d’être développées ?
- 10. Comment l’approche genre pourrait-elle être renforcée ?
- 11. Dans quelle mesure avez-vous mis en place des initiatives de rattachement des ménages vulnérables au système de prise en charge national des plus indigents ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour rien du tout ; 5 pour beaucoup)

Les effets

- 1. Merci d’estimer les effets de SOS VE/Projet RECORDE sur ces différents éléments :
 - Amélioration des connaissances des tuteurs (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Amélioration de la situation économique et financière des tuteurs (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Amélioration/augmentation des solutions d’aide aux ménages les plus vulnérables (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Amélioration de l’engagement communautaire en faveur de la protection des enfants (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Amélioration des connaissances de la communauté en matière de droit de l’enfant (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Augmentation de vos contacts avec les autorités administratives (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
 - Diminution des violences basées sur le genre (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)

- Amélioration de l’égalité des sexes au sein du ménage (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)

Quels sont selon vous les aspects à améliorer ? Et pourquoi ?

2. Dans quelle mesure le contexte politique de votre pays a-t-il impacté la situation des familles et communautés soutenues par le projet ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
3. Dans quelle mesure SOS VE/le projet RECORDE a su vous aider à trouver des solutions pour s’adapter aux conséquence de la situation politique ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
4. Dans quelle mesure les incidents sécuritaires nationaux ou locaux dans votre pays, et/ou dans les zones du projet, ont-ils impacté les populations cibles du projet ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
5. Dans quelle mesure SOS VE/le projet RECORDE a su vous aider à trouver des solutions pour s’adapter à la situation sécuritaire ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
6. Dans quelle mesure la pandémie de Covid-19 a-t-elle impacté la situation des familles et communautés soutenues par le projet ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
7. Dans quelle mesure SOS VE/le projet RECORDE a su vous aider à trouver des solutions pour s’adapter à la situation sanitaire ? (échelle de 0 à 5 : 0 pour aucun effet ; 5 pour beaucoup d’effets)
8. Quels sont ou seraient les effets du désengagement de SOS VE (arrêt du projet) ?

Les changements

Remarque : les changements notés ici sont des exemples de ceux qui sont, ou auraient pu être permis par le projet RECORDE.

12. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis de renforcer la prise en charge familiale des enfants ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

13. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis de prévenir l’abandon des enfants et/ou la séparation des familles ?

Options possibles :

- Pas du tout

- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

14. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis d’améliorer le bien-être des enfants?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

15. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis d’autonomiser les femmes/familles ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

16. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis de créer un filet de protection communautaire, durable, pour les enfants ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

17. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis d’améliorer le respect des droits de l’enfant ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

En quoi ?

18. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis de responsabiliser les OBC et de mettre les OBC au centre de la protection des enfants ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

19. SOS VE / Projet RECORDE ont-t-ils permis de créer une dynamique et des relations entre les autorités, le système médico-social et les OBC de ce secteur ?

Options possibles :

- Pas du tout
- Très peu
- Moyennement
- Fortement
- Trop tôt pour le dire
- Difficile de se prononcer

20. Quels effets, non mentionnés ci-dessus, ont été permis par SOS VE / projet RECORDE au niveau de votre association ?

21. Merci d’indiquer le changement le plus significatif selon vous permis SOS VE / projet RECORDE pour votre association :

Contact email de la personne qui souhaiterait s’entretenir avec les évaluatrices sur cette étude (email, WhatsApp, etc.) :

3.4 QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENFANTS

Le questionnaire proposé ci-dessous permet de **cibler les thématiques et enjeux** qui seront adressés lors des focus groups avec les enfants. **Les questions seront toutefois reformulées par les enquêteurs** en fonction de l'âge et du degré de compréhension des enfants et jeunes qui seront interviewés, de manière à être adaptées et compréhensibles. Pour certaines d'entre elles, et pour les enfants les plus jeunes en particulier, les enquêteurs pourront avoir recours à des techniques d'animation basées sur le dessin ou l'expression théâtrale.

ETUDE DES EFFETS ET DE L'IMPACT (EEI)

DU PROJET DE « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE »

QUESTIONNAIRE ENFANT

(A ADMINISTRER AUX ENFANTS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE L'APPUI DU PROJET)

Section 0 : Identification

01. Nom et prénoms de de l'enfant	02. Sexe	03. Pays	04. Commune	05. Village/Secteur

06. Date de collecte	Q07. Heures de collecte		Code Enquêteur
	07.1. Début	Q07.2. Fin	
	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _

Section 1 : Profil			
<i>Cette section peut être remplie à l'avance, sur la base des documents disponibles au niveau de l'équipe locale.</i>			
N°	QUESTION	MODALITES DE REPONSE	REPONSE
1.1	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	_
1.2	Age	En année révolue	_ _
1.3	Niveau d'éducation	1. Aucun 2. Primaire	_
		3. secondaire	

		4. supérieur 5 Autres (Préciser)	
1.4	Situation initiale à l'admission dans le programme	1. L'enfant vit sans responsable de prise en charge. Il y a une absence de prise en charge de qualité. Le bien-être et le développement de l'enfant sont gravement menacés. 2. L'enfant vit avec un responsable de prise en charge, mais il y a des lacunes dans la prise en charge. Le bien-être et le développement de l'enfant sont gravement menacés et / ou il existe un risque élevé de séparation 3. L'enfant vit avec un responsable de prise en charge, mais il y a des lacunes dans la prise en charge. Le bien-être et le développement de l'enfant sont menacés au fil du temps et / ou il y a un risque croissant de séparation s'il n'est pas surveillé. 4. L'enfant bénéficie d'une prise en charge de qualité constante, mais un cadre de prise en charge plus adapté est disponible.	_
1.5	Situation familiale <i>(Réponses multiples possibles)</i>	1. Père décédé 2. Mère décédée 3. Père et mère décédés 4. Abandonné(e) par les parents 5. Non orphelin vivant dans un foyer géré par un enfant 6. Vit avec un parent souffrant d'une maladie chronique 7. Vit avec un parent divorcé/séparé 8. Vit avec un parent remarié 9. Vit avec un parent souffrant de handicap physique 10. Vit avec un parent souffrant d'handicap psychologique 11. Autre (Préciser)	_ _
1.6	Type de famille dans laquelle la personne interrogée vit actuellement	1. Famille gérée par les deux parents 2. Famille gérée par un parent 3. Famille gérée par un grand parent 4. Famille gérée par un oncle/une tante 5. Famille gérée par un enfant âgé de moins de 18 ans 6. Famille gérée par un frère/une sœur (de 18 ans et plus) 7. Famille gérée par un autre membre de la famille 8. Famille gérée par un parent d'accueil 9. Famille gérée par une personne ne faisant pas partie de la famille 10. Foyer de jeune (semi-indépendant) 11. Petits groupes d'habitation (sgh) 12. Petits groupes d'habitation pour raison thérapeutique 13. En prise en charge de type familiale (Ex : Famille SOS) 14. Autre prise en charge résidentielle (préciser) 15. Seul/aucune prise en charge	_
1.7	Quel est le lien de parenté avec la	1. Mère 2. Père 3. Père et Mère	

	personne actuellement responsable de ta prise en charge ?	4. Grand parent 5. Oncle/tante 6. Frère/sœur (âgé de 18 ans et plus) 7. Frère/sœur (âgé de -18 ans) 8. Autre membre de la famille 9. Adulte ne faisant pas partie de la famille 10. Famille d'accueil 11. Autre responsable de la prise en charge de remplacement 12. Aucun parent							
Section 2 : Prise en charge									
2.1	Avez-vous bénéficié du programme SOS village d'enfant. Si oui expliquer comment cela s'est passé	1. Oui 2. Non 3. NSP Notes							
2.2	Savez-vous si votre famille/ménage reçoit des services de soutien d'autres organisations ou institutions ? (Citer exemples)	1. Oui 2. Non (<i>passer à la section suivante</i>) 3. NSP (<i>passer à la section suivante</i>)							
2.3	Si oui, bien vouloir spécifier le type de services/soutien, la fréquence et la durée	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th><th>Fréquence</th><th>Durée</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Type	Fréquence	Durée				
Type	Fréquence	Durée							
Section 3 : Alimentation									
3.1	Mangez-vous à votre faim ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifiez votre réponse							
3.2	Effets du projet sur l'alimentation	1. Pas d'effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse							

3.3	Sur quels aspects de votre alimentation le projet Recorde a eu le plus d’effets	☐ Sur la quantité des aliments ☐ Sur la qualité des aliments ☐ Sur la fréquence des repas ☐ Autres (préciser)	
3.4	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
Note		① Attribuée par la personne menant l’entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur la sécurité alimentaire (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 4 : Education et compétences			
4.1	Situation actuelle en matière d’éducation /compétence	1. Scolarisé au primaire 2. Scolarisé premier cycle du secondaire 3. Scolarisé second cycle du secondaire 4. Supérieur 5. Apprentissage professionnelle (préciser) 6. Ne fait rien (demander pourquoi ?)	__
4.2	Niveau de satisfaction par rapport à la scolarisation/formation	1. Pas satisfait 2. Faible satisfaction 3. Satisfaction moyenne 4. Satisfaction bonne 5. Satisfaction très bonne Justifiez votre réponse	__
4.3	Effets du projet sur l’éducation /acquisition des compétences	1. Pas d’effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants	__

		6. Effets très importants	
		Justifiez votre réponse	
4.4	Sur quels aspects de votre éducation/formation n le projet Recorde a eu le plus d'effets <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Sur l'accès à la scolarisation/formation ☐ Sur le maintien dans la scolarisation/formation ☐ Sur l'assiduité dans la scolarisation/formation ☐ L'amélioration des résultats de la scolarisation/formation ☐ Autres (préciser)	
4.5	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
4.6	Que voulez-vous accomplir dans l'avenir ou bien où voulez être lorsque vous serez plus âgé.e ?	Saisir la réponse	
4.7	Dans quelle mesure le projet Recode a contribué à vos perspectives pour le futur ?	1. Pas d'effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse	__
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur l'éducation /compétence <i>(entourez)</i>		1 – 2 – 3 – 4	Observations:

Section 5 : Santé			
5.1	Lorsque vous êtes malade quel est votre premier recours	1. Auto médication 2. Centre de santé 3. Tradi-praticien 4. Autres (indiquer) Raison de ce choix	__
5.2	Disposez-vous d'un accès adéquat aux soins de santé dans un centre médical en cas de maladie	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
5.3	Effets du projet sur l'accès aux soins de santé	1. Pas d'effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse	__
5.4	Sur lesquels de ces aspects de votre santé le projet Recorde a eu des effets visibles <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Prise en charge dans un centre de santé ☐ Amélioration du pouvoir d'achat de médicaments ☐ Amélioration de la qualité de la prise en charge ☐ Plus d'opportunités de faire des analyses laboratoires ☐ Autres (préciser)	
5.5	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	

Effets sur la santé (entourez)	1 – 2 – 3 – 4	Observations:
---------------------------------------	---------------	---------------

Section 6 : Logement			
6.1	Vous sentez-vous bien dans votre logement actuel ? Répond-il à vos besoins ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifiez votre réponse	_
6.2	Effets du projet sur l'amélioration des conditions de logement	1. Pas d'effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse	_
6.3	Sur lesquels de ces aspects de votre logement le projet Recorde a eu des d'effets visibles ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Acquisition d'un bien immobilier par les parents/tuteurs ☐ Acquisition de mobilier par les parents/tuteurs ☐ Amélioration du cadre de vie ☐ Autres (préciser)	
6.4	Pensez-vous que ces effets sur le logement vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	_

6.5	Si vous devez noter votre logement actuel par rapport à la norme dans votre communauté quelle note attribuerait vous sur une échelle de 10	_ _ /10		_ _
Note		① Attribuée par la personne menant l’entretien, en fonction des réponses aux questions.		
Effets sur le logement (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :	

Section 7 : Droits de l'enfant			
7.1	Savez-vous qu'en tant qu'enfants vous avez des droits ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Note	_
7.2	Quels sont vos droits en tant qu'enfant que vous connaissez ?		
7.3	Sources des connaissances sur les droits de l'enfant ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Parents/tuteurs ☐ Ecole ☐ Séances de sensibilisation par le projet ☐ Pair (e)s ☐ Média (Radio, télé) ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _ _ _
7.4	Effets du projet sur l'amélioration des connaissances sur les droits des enfants	1. Pas d'effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse	_
7.5	Dans quelles mesures vos parents/tuteurs respectent-ils vos différents droits ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	Droit à l'identité (acte de naissance) : Oui =1 Non=2 Droits à la santé : Oui =1 Non=2 Droits à l'éducation : Oui =1 Non=2 Droits à la vie familiale : Oui =1 Non=2 Protection contre les violences : Oui =1 Non=2 Protection contre l'exploitation : Oui =1 Non=2 Protection contre la guerre : Oui =1 Non=2 Autres (préciser)	_ _ _ _ _ _ _
7.6	Effets du projet sur le respect de vos droits par vos parents/tuteurs	1. Droit à l'identité (acte de naissance) : 2. Droits à la santé :	_ _ _

	<i>Pour chaque droit donner une note selon le barème suivant</i> 1. Effets insignifiants 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants	3. Droits à l'éducation 4. Droits à la vie familiale 5. Protection contre les violences 6. Protection contre l'exploitation 7. Protection contre la guerre 8. Autres (préciser)	_ _ _ _ _
7.7	Pensez-vous que le respect de ces droits va perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	_
7.8	Actuellement, si vous devez noter le respect des différents droits de l'enfant dans votre communauté, quelle serait votre note sur une échelle de 10	1. Droit à l'identité (acte de naissance) : 2. Droits à la santé : 3. Droits à l'éducation 4. Droits à la vie familiale 5. Protection contre les violences 6. Protection contre l'exploitation 7. Protection contre la guerre 8. Autres (préciser)	_ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10
7.9	Avez-vous connaissances des voies de recours en cas de non respects des droits de l'enfant ? ?	1.= Oui 2 = non	_
7.10	Si Oui quelles sont les voies de recours que vous connaissez ? <i>(Noter toutes les voies de recours citées par le répondant, mais ne pas suggérer de réponses)</i>		_

7.11	Quelles sont vos sources d’information sur les voies de recours en cas de violation des droits de l’enfant ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Parents/tuteurs ☐ Ecole ☐ Séances de sensibilisation par le projet ☐ Pair (e)s ☐ Média (Radio, télé) ☐ Autres (préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
7.12	Si un jour vous êtes victime d’une violation de vos droits par vos parents/tuteurs serez – vous prêt à les dénoncer ? Et par une autre personne extérieure à la famille ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	☐
7.13	Si une de vos connaissances est victime d’une violation de ces droits, serez-vous prêt.e à dénoncer le ou les coupables ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	☐
Note		① Attribuée par la personne menant l’entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur le respect des droits de l’enfant (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

3.5 QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES PARENTS/TUTEURS

ETUDE DES EFFETS ET DE L’IMPACT (EEI)

DU PROJET DE « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L’ENFANT - RECORDE »

QUESTIONNAIRE PARENTS/TUTEURS

(A ADMINISTRER PARENTS/TUTEURS QUI ONT BENEFICIE DE L’APPUI DU PROJET)

Section 0 : Identification

01. Nom et prénoms du répondant	02. Pays	03. Commune	04. Village/Secteur

05. Date de collecte	06. Heures de collecte		Code Enquêteur
	06.1. Début	06.2. Fin	
	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _

Section 1 : Profil du Répondant			
N°	QUESTION	MODALITES DE REPONSE	REPONSE
1.1	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	_
1.2	Age	En année révolue	_ _
1.3	Niveau d’éducation	1. Aucun 2. Primaire 3. secondaire 4. supérieur 5 Autres (Préciser)	_
1.4	Profession actuelle		
1.5	Nombre d’enfants à charge au moment de l’inclusion dans le projet		

1.6	Sexe des enfants à charge (décliner pour chaque enfant)		_
1.7	Age des enfants à charge au moment de l'inclusion dans le projet		_ _

Section 2 : Prise en charge				
2.1	Comment avez-vous intégré le projet RECORDE ?			
2.2	Quels effets le projet RECORDE a-t-il eu sur la vie de votre famille ?	Pour chaque effet préciser : 1. Effets insignifiants 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants Justifiez votre réponse		
2.3	Est-ce que votre famille/ménage reçoit ou recevait des services de soutien d'autres organisations ou institutions ?	1. Oui 2. Non 3. NSP		
2.4	Si oui, bien vouloir spécifier le type de services/soutien, la fréquence et la durée	Type	Fréquence	Durée

Section 3 : Alimentation			
3.1	Dans votre famille, pensez-vous que la consommation alimentaire quotidienne soit	1. Oui 2. Non 3. NSP	_
		Justifiez votre réponse	

	suffisante par rapport aux besoins de chacun ?		
3.2	Dans quelle mesure le projet RECORDE a eu des effets sur l'alimentation de votre famille ?	1. Effets insignifiants 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants	__ __ __ __ __
		Justifiez votre réponse	
3.3	Sur quels aspects de votre alimentation le projet Recorde a eu le plus d'effets <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Sur la quantité des aliments ☐ Sur la qualité des aliments ☐ Sur la fréquence des repas ☐ Autres (préciser)	__ __ __ __
3.4	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ? Pourquoi ?	1. Oui 2. Non 3. NSP	__
		Justifier votre réponse	
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur la sécurité alimentaire <i>(entourez)</i>		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 4 : Education et compétences			
4.1	Situation actuelle en matière d'éducation des enfants à votre charge/compétence <i>(Décliner pour chaque enfant)</i>	1. Scolarisé au primaire 2. Scolarisé premier cycle du secondaire 3. Scolarisé second cycle du secondaire 4. Supérieur 5. Apprentissage professionnelle (préciser) 6. Ne fait rien (demander pourquoi ?)	__
4.2	Niveau de satisfaction par rapport à la	1. Pas satisfait 2. Faible satisfaction 3. Satisfaction moyenne 4. Satisfaction bonne	__

	scolarisation/formation des enfants à charge (Décliner pour chaque enfant)	5. Satisfaction très bonne Justifiez votre réponse	
4.3	Effets du projet sur l'éducation /acquisition des compétences des enfants à votre charge	1. Pas d'effets 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants Justifiez votre réponse	_
4.4	Sur quels aspects de l'éducation/formation de vos enfants le projet RECORDE a-t-il eu des effets significatifs ? (Possibilité de cocher plusieurs cases)	☐ Sur l'accès à la scolarisation/formation ☐ Sur le maintien dans la scolarisation/formation ☐ Sur l'assiduité dans la scolarisation/formation ☐ L'amélioration des résultats de la scolarisation/formation ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _
4.5	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ? Pourquoi ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	_
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur l'éducation /compétence (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 5 : Santé			
5.1	Lorsqu'un membre de votre famille est malade quel est votre premier recours ?	1. Auto médication 2. Centre de santé 3. Tradipraticien 4. Autres (indiquer) Raison de ce choix	_

5.2	Disposez-vous d'un accès adéquat aux soins de santé dans un centre médical en cas de maladie ?	1. Oui 2. Non 3. NSP	_
		Justifier votre réponse	
5.3	Dans quelle mesure le projet RECORDE a-t-il eu des effets sur la santé des enfants à votre charge ?	1. Pas d'effets 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants	_
		Justifiez votre réponse	
5.4	Dans quelle mesure le projet RECORDE a-t-il eu des effets sur la santé de votre famille ? (Décliner pour chaque enfant)	1. Pas d'effets 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants	_
		Justifiez votre réponse	
5.5	Sur lesquels de ces aspects de votre santé le projet RECORDE a-t-il eu des effets visibles ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Prévention des maladies ☐ Prise en charge dans un centre de santé ☐ Amélioration du pouvoir d'achat de médicaments ☐ Amélioration de la qualité de la prise en charge ☐ Plus d'opportunités de faire des analyses laboratoires ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _ _
5.6	Pensez-vous que ces effets vont perdurer ? Pourquoi ?	1. Oui 2. Non 3. NSP	_
		Justifier votre réponse	
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	

Effets sur la santé (<i>entourez</i>)	1 – 2 – 3 – 4	Observations :
--	---------------	----------------

Section 6 : Logement

6.1	Pensez-vous que votre logement actuel est en conformité avec vos besoins fondamentaux ?	1. Oui 2. Non 3. NSP	_
		Justifiez votre réponse	
6.2	Effets du projet sur l'amélioration des conditions de logement	1. Pas d'effets 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants	_
		Justifiez votre réponse	
6.3	Sur lesquels de ces aspects de votre logement le projet Recorde a eu des d'effets visibles ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Acquisition d'un bien immobilier par les parents/tuteurs ☐ Acquisition de mobilier par les parents/tuteurs ☐ Amélioration du cadre de vie ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _
6.4	Pensez-vous que ces effets sur le logement vont perdurer ?	1. Oui 4. Non 5. NSP	_
		Justifier votre réponse	
6.5	Si vous devez noter votre logement actuel par rapport à la norme dans votre communauté, quelle note attribueriez-vous sur une échelle de 10 ?	_ _ /10	_ _

Note		① Attribuée par la personne menant l’entretien, en fonction des réponses aux questions.
Effets sur le logement (entourez)	1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 7 : Droits de l’enfant			
7.1	Avez-vous connaissance des droits de l’enfants ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Note	_
7.2	Si oui quels sont les droits de l’enfants que vous connaissez ?		
7.3	De qui détenez-vous ces informations sur les droits de l’enfant ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Parents/tuteurs ☐ Ecole ☐ Séances de sensibilisation par le projet ☐ Pair (e)s ☐ Média (Radio, télé) ☐ Organisations à base communautaire ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _ _
7.4	Pensez-vous que les garçons et les filles aient des besoins et des droits différents ? Si oui, lesquels ?		
7.5	Effets du projet sur l’amélioration des connaissances sur les droits des enfants	1. Pas d’effets 2. Effets insignifiants 3. Effets faibles 4. Effets moyens 5. Effets importants 6. Effets très importants Justifiez votre réponse	_

7.6	Dans quelles mesures réussissez-vous à respecter les différents droits des enfants à votre charge ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i> Tenez-vous compte des différences de besoins entre garçons et filles ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?	Droit à l'identité (acte de naissance) : Oui =1 Non=2 Droits à la santé : Oui =1 Non=2 Droits à l'éducation : Oui =1 Non=2 Droits à la vie familiale : Oui =1 Non=2 Protection contre les violences : Oui =1 Non=2 Protection contre l'exploitation : Oui =1 Non=2 Protection contre la guerre : Oui =1 Non=2 Autres (préciser)	_ _ _ _ _ _ _ _
7.7	Le projet a-t-il eu un effet sur vous pour le respect des droits de l'enfant ? <i>Pour chaque droit donner une note selon le barème suivant</i> 6. Effets insignifiants 7. Effets faibles 8. Effets moyens 9. Effets importants 10. Effets très importants	1. Droit à l'identité (acte de naissance) : 7. Droits à la santé : 8. Droits à l'éducation 9. Droits à la vie familiale 10. Protection contre les violences 11. Protection contre l'exploitation 12. Protection contre la guerre 13. Autres (préciser)	_ _ _ _ _ _ _ _
7.8	Donner des exemples concrets du respect des droits de l'enfant au niveau de votre famille que vous avez institué grâce aux		

	interventions du projet		
7.9	Donner des exemples concrets du respect des droits de l’enfant au niveau de votre communauté que vous avez institués grâce aux interventions du projet		
7.10	Pensez-vous que le respect de ces droits va perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	_
7.11	Actuellement, si vous devez noter le respect des différents droits de l’enfant dans votre communauté sur une échelle de 10	1. Droit à l’identité (acte de naissance) : 2. Droits à la santé : 3. Droits à l’éducation 4. Droits à la vie familiale 5. Protection contre les violences 6. Protection contre l’exploitation 7. Protection contre la guerre 8. Autres (préciser)	_ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10 _ _ /10
7.12	Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur le respect des droits de l’enfant dans votre communauté ?	1. Pas d’effets 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants Justifiez votre réponse	_
7.13	Sur quels aspects l’impact du projet sur la prise en compte des droits	1. Droit à l’identité (acte de naissance) : 2. Droits à la santé : 3. Droits à l’éducation 4. Droits à la vie familiale 5. Protection contre les violences	_ _ _ _

	de l'enfant dans votre communauté est-il (le plus) significatif ?	6. Protection contre l'exploitation 7. Protection contre la guerre 8. Autres (préciser)	_ _ _ _ _
7.14	Avez-vous connaissance des voies de recours en cas de non-respect des droits de l'enfant ?	1.= Oui 2 = non	_
7.15	Si oui, quelles sont les voies de recours que vous connaissez ? <i>(Noter toutes les voies de recours citées par le répondant, mais ne pas suggérer de réponses)</i>		_
7.16	Quelles sont les sources de votre information sur les voies de recours en cas de violation des droits de l'enfant ? <i>(Possibilité de cocher plusieurs cases)</i>	☐ Parents/tuteurs ☐ Ecole ☐ Séances de sensibilisation par le projet ☐ Pair (e)s ☐ Média (Radio, télé) ☐ Autres (préciser)	_ _ _ _ _ _
7.17	Si un jour votre enfant est victime d'une violation de ses droits, serez – vous prêt à dénoncer les auteurs de cette violation ? Auprès de qui les dénonceriez-vous ?	1. Oui 2. Non 3. NSP _____ Justifier votre réponse _____ Citer les personnes/organismes/structures	_

7.18	Si un enfant de la communauté est victime d'une violation de ces droits serez-vous prêt à dénoncer le ou les coupables ?	1. Oui 2. Non 3. NSP _____ Justifier votre réponse	__
7.19	Personnellement avez-vous des difficultés à respecter les droits de vos	1. Oui 2. Non 3. NSP _____ Justifier votre réponse	__
7.20	Si oui lesquels des droits et pourquoi ?		
7.21	Pensez-vous que votre communauté éprouve des difficultés à respecter les droits de l'enfants ?	1. Oui 2. Non 3. NSP _____ Justifier votre réponse	__
7.22	Si oui lesquels des droits et pourquoi ?		
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets sur le respect des droits de l'enfant (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 8 : Degré d'autonomisation			
8.1	Disposez-vous de ressources financières pour	1. Oui 2. Non _____	__

	subvenir à vos besoins essentiels et à ceux des personnes dont vous assurez la charge ?	Note	
8.2	Disposez-vous de ressources financières pour subvenir à vos besoins essentiels et à ceux des personnes dont vous assurez la charge dans les domaines suivantes ?	☐ Document d'identité ☐ Sécurité alimentaire ☐ Logement ☐ Education et compétences ☐ Santé ☐ Hygiène ☐ Soutien psycho-social ☐ Activités ludiques ☐ Habillement	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
8.3	Le revenu de votre ménage est-il stable et prévisible ?	1. Oui 2. Non Note	☐
8.4	Dans quelles mesure le projet RECORDE aurait-il eu des effets sur la stabilisation et/ou l'augmentation des revenus de votre ménage ?	1. Effets insignifiants 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants Justifiez votre réponse	☐
8.5	Etes-vous en mesure d'épargner chaque mois ?	1. Oui 2. Non Note	☐
8.6	Si oui, dans quelle mesure le projet RECORDE a-t-il eu des effets sur votre capacité à épargner ?	1. Effets insignifiants 2. Effets faibles 3. Effets moyens 4. Effets importants 5. Effets très importants Justifiez votre réponse	☐
8.7	Pensez-vous que les effets du projet sur votre stabilité	1. Oui 2. Non 3. NSP 	☐

	financière vont perdurer ?	Justifier votre réponse	
8.8	Avez-vous bénéficié de renforcement de capacité sur les compétences parentales dans le cadre du projet ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
8.9	Pouvez-vous donner deux exemples d'utilisation de ces compétences parentales au niveau de votre ménage ?		
8.10	Est-ce que les interventions du projet vous ont induit des changements dans la gestion de votre ménage/famille ?	1. Oui (si oui lesquelles ?) 2. Non (si non pourquoi pas) Justifier votre réponse	__
8.11	Est-ce ces changements concernent (aussi) la répartition des décisions entre vous et votre époux/épouse ? <i>(si applicable)</i>		
8.12	Si oui, est-ce que ces changements vont perdurer ?	1. Oui (si oui lesquelles ?) 2. Non (si non pourquoi pas) Justifier votre réponse	__

8.13	Au niveau de votre communauté, est-ce vous êtes engagé dans actions pour le respect des droits de l'enfant ?	1. Oui (si oui lesquelles ?) 2. Non (si non pourquoi n'êtes-vous pas engagé) Justifier votre réponse	__
8.14	Si oui, de quand date votre engagement en faveur du respect des droits de l'enfant ?	1. Avant le projet 2. Durant la mise en œuvre du projet 3. Après la mise en œuvre du projet Notes	__
8.15	Avez-vous l'intention de poursuivre votre engagement pour la protection des droits de l'enfant au niveau communautaire ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
8.16	Avez-vous le sentiment que votre voix est davantage prise en compte au sein de la communauté depuis le début du projet ?		
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
Effets de l'autonomisation (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Section 9 : Appréciation du projet			
9.1	Les interventions du projet étaient-elles en conformité avec vos besoins prioritaires ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__

9.2	Les interventions du projet étaient-elles en conformité avec les besoins de votre communauté ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
9.3	Quels sont les changements les plus significatifs induits par le projet au niveau de votre ménage/famille ?		
9.4	Est-ce que ces changements vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
9.5	Quels sont les changements les plus significatifs induits par le projet au niveau de votre communauté ?		
9.6	Est-ce que ces changements vont perdurer ?	1. Oui 2. Non 3. NSP Justifier votre réponse	__
9.7	Les stratégies d'intervention du projet sont-elles en adéquation avec les priorités de votre ménage ?	☐ Pas du tout adéquates ☐ Faiblement adéquates ☐ Adéquates ☐ Fortement adéquates Justifier votre réponse	__

9.8	Les stratégies d'intervention du projet sont-elles en adéquation avec la communauté ?	☐ Pas du tout adéquates ☐ Faiblement adéquates ☐ Adéquates ☐ Fortement adéquates Justifier votre réponse	
9.9	Si l'on vous disait de refaire ce projet qu'est-ce que vous feriez en plus et de quelle manière ?		
9.10	Si l'on vous disait de refaire ce projet quels aspects ne reprendriez-vous pas ? et pourquoi		
Note		① Attribuée par la personne menant l'entretien, en fonction des réponses aux questions.	
APPRECIATIONS DU PROJET (entourez)		1 – 2 – 3 – 4	Observations :

Avez-vous d'autres choses à ajouter ?

1.2 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Central				
Acteurs	Nom & Prénoms	Technique	Fonction	Sexe
SOS VE France	Marine Casaux-Bussière	EI	RPI – direction RPI SOS VE France (en charge partiellement du suivi mise en œuvre RECORDE	F
	Avril Vignon	EI	Responsable de programmes internationaux (RPI) – Burkina, Togo, RCI, programme ARPEJ PRF	F
SOS VE	Sala DIA		Directeur de Programme, Division Afrique de l'Ouest du centre et du Nord	
Fédération SOS VEI	Germain Houedenou	EI	Département apprentissage, rattaché au bureau international de la fédération	H
Coopération Monégasque	Candice Manuello	EG	Direction de la Coopération Internationale	F
	Cécile DAKUO		Coordinatrice pays Mali	F
	Clara Mallet			
AFD	Yan PICOU LAPORTE		Responsable de projets, Division Organisations de la société civile	H
	Laurent TIADE	EI	Ex CP SOS VE Burkina Faso	H

Ouagadougou				
Acteurs	Nom & Prénoms	Technique	Fonction	Sexe
Gouvernance	Mariette. KANGUEMBEGA	EI	Coordinatrice Locale ARPEJ (ancienne assistante AGR du site de Ouagadougou du temps de RECORDE)	F
OBC	GANAME Mahamoudou	EI	Secrétaire Générale OBC Namenzanga	H
CPE	DABO Audo	EI	Président	H
GVEC	SAWADOGO Fatimata	EG	Présidente groupe Nongtaba	F
	SONDO Awa		Présidente groupe Tegwendé	F
Club d'Enfant	OUEDRAOGO Chérifatou	EI	Secrétaire Générale	F
	YAMEOGO Marc		Service social de la mairie de l'arrondissement 4	
	OUEDRAOGO Rabiatou	EI	ONG Sourire d'Ange	
Bénéficiaires	4 femmes bénéficiaires d'AGR qui gère le poulailler	EG	Bénéficiaires AGR collective	F

	ILBOUDO Alimata	Récit Cas	Bénéficiaire d'AGR Individuelle Gérante de Kiosque	F
	NABOLE Rihanata	Récit Cas	Bénéficiaire d'AGR Individuelle Maraîchage	F

Bobo –Dioulasso				
<i>Structures</i>				
OBC	COULIBALY/DEMBELE Saran	EG	Présidente OBC	F
	BORO Lanséna		Secrétaire Général OBC	H
CPE Comité de plaidoyer	SANOU Mamadou	EI	Membre du Bureau	H
GVEC Sarfalao Association Dibi Yélè	DAO Fati	EG	Présidente	F
	SENOU Aïcha		Trésorière	F
	SAWADOGO Mariam		Secrétaire à l'organisation	F
	BONKOUGOU Mariam		Membre	F
GVEC de Pala	SANOU Adjaratou	EG	Membre	F
	SANOU Alimatou		Membre	F
	SANOU Sita		Membre	F
	SANOU Bénè		Membre	F
Communauté	DAO Orokia	EI	Femme leader Sarfalao	F
	SANOU Orokia	EI	Femme leader Pala	F
	SANOU T Moulaye	EI	Homme leader Pala	H
	SANOU Sogossira	EG	Chef de village de Pala	H
	SANOU Bakary		CVD/ relais communautaire Pala	H
Structures partenaires	SAKO Issa	EI	Direction Régionale des droits Humains du Houet Réseau de protection de l'enfant du Houet	H
	OUATTARA Martine	EI	Enseignante Ecole primaire publique Pala	F
	OUEDRAOGO Hamadé	EG	Directeur Ecole primaire publique Sarfalao	H
	ZERBO Zoalique		Enseignante Ecole primaire publique Sarfalao	F
	PAJENA Arouna	EI	Mutuelle de Santé	H
Bénéficiaires	SANOU Ami	Récit Cas	Enfant bénéficiaire Formation professionnelle	F
	OUATTARA Tenin	Récit Cas	Parents Bénéficiaire AGR Individuel	H
	SANOU M. Telè	Récit Cas	Bénéficiaires AGR Communautaire	H

BAMAKO				
<i>Gouvernance</i>	Adama Sanogo	EG	Directeur national	H
	Pascal TOURE		Manager Développement des programmes	H
	Ali BALLO		Chargé d'Intégrité et de Conformité	H
	Ousmane CAMARA		Coordinateur national PRF, bureau national	H
	Kamaye COULIBALY:		Manager des programmes SOS de Sanankoroba	H
	Abdoul BACHOUROU	EI	Chargé Suivi/Evaluation	H
KITA				
<i>Bureau Kita</i>	Malamine DIALLO	EI	Assistant PE RECORDE, assistant PRF à Kita	
	Samba KONE	EI	Coordinateur local PRF Kita	
	Mahaoudo DIARRA	EI	Ancien coordonnateur SOSVE Kita	
	Fili KEITA	EI	Infirmière Village SOSVE	F
<i>OBC de Bandougouba (A.E.EB)</i>	Gayeba KEITA	EI	Président	H
<i>OBC NIETAGA de Dialaya</i>	Djigui DIAWARA	EI	Président	H
<i>OBC Kandiaoura</i>	Ousmane KONE	EI	Président	H
<i>OBC de Talako (A.M.T.-D)</i>	Awa DABO	EI	Présidente	F
<i>CPE Kandiaoura</i>	Karim KOULIBALY	EG	Président	H
	Adjaratou SIDIBE		Membre	F
	Sadio DIAWARA		Membre	H
<i>CPE de Talako</i>	Korotimi DABO	EG	Présidente	F
	Mariam SAGNON		Membre	F
<i>AVEC de Kandiaoura</i>	Adjaratou SIDIBE	EG	Trésorière	F
	Karim Coulibaly		Secrétaire Général	H
	SADIO DIAWARA		Membre	H
	Sitan SOUKO		Membre	F
<i>AVEC de Talako</i>	Sali FOFANA	EG	Responsable	F
	Mariam SAGNON		Membre	F
	Sadjo Koulibaly		Membre	F
<i>Club d'enfants Kandiaoura</i>	Fatou Sissoko	FGD	Présidente + 11 membres	F
<i>Club d'enfants Talako</i>	Dibi COULIBALY	FGD	Président +9 membres	H
<i>Partenaires de mise en œuvre</i>	Moussa KEITA, Maire	EI	Mairie de Bendougouba	H
	Madi Makan SISSOKO	EI	Mutuelle Interprofessionnelle de Kita	H
<i>Communautaire</i>	Alou KONE	EI	Chef de village de Kandiaoura	H
	Fatoumata DABO	EI	Femme leaders Talako	F
<i>Bénéficiaires enfants</i>	Amadou S	Récit Cas	Formé et installé Couture Kandiaoura	

Bénéficiaires Parents	Sita SANGARE	Récit Cas	Bénéficiaire d'AGR individuelle Talako	F
	Abdoul Karim DIALLO	Récit Cas	Parents d'enfants apprenti installé Talako	H
	Coulibaly Assita TOGOLA	Récit Cas	Bénéficiaire AVEC/GVEC	F

SANANKOROBA				
Gouvernance	Hamza FOFANA	EI	Coordinateur local PRF à Sanankoroba (ancien coordinateur local RECORDE 2019-2020)	H
OBC BENSO de GUELEKORO	Sekou DIARRA	EI	Président	H
OBC TIESSIRI DE SIKORO	Seydou SACKO	EG	Président	H
	Kalilou Sacko		Secrétaire Général	H
OBC DJIGUIYA de SINSINA	Sékou DOUMBIA	EI	Président	H
OBC Benkadi de Sanankoroba	Yacouba TRAORE	EG	Secrétaire à l'Organisation	H
	Mamadou TRAORE		Chargé des conflits	H
	Aïssatou BAH		Membre du bureau	F
OBC Sini Sigui de Koniobla	Niankoro DOUMBIA	EI	Secrétaire Général	H
OBC FASO JIGINEde N'tabakoro	Dramane COULIBALY	EI	Adjoint Président	H
OBC MIRIYA de TAMALA	Drissa K. COULIBALY	EI	Président	H
CPE Tamala	Drissa COULIBALY	EG	Président	H
	Drissa K. COULIBALY		Secrétaire Général	H
	Adjaratou DIALLO		Membre	F
CPE Sanankoroba	Abdoulaye TRAORE	EI	Président	H
Club d'enfants Sinsina	Coumbati DOUMBIA	FGD	Secrétaire Générale (+10 Membres)	F
Club d'enfant Sikoro	Moussa SACKO	FGD	Secrétaire Général (+9 Membres)	H
Club d'enfant de Tabacoro	Ousmane COULIBALY	FGD	Président (+7 membres)	H
Club d'enfant de Koniobla	Kassim DOUMBIA	EI	Président par Intérim	H
Avec de Koniobla	Konimba Coulibaly	EI	Assistante Présidente	F
Avec de Tamala	Sanata TRAORE	EG	Présidente	F
	Djeneba SAMAKE		Secrétaire Générale	F
	Orokia DOUMBIA		Membre	F
AVEC Sanankoroba	Mariam COULIBALY	EG	Présidente	F
	Sira BAH		Membre	
Partenaires de mise en œuvre				
SCOM Sanankoroba	DR Kani FOFANA	EI	Responsable Pédiatrie	F
Mairie de Sanakoroba		EI	Secrétaire Général de la mairie	H
Radio Benbakan	Souleymane SAMAKE	EG	Responsable Programme	H

	Djenebou TRAORE		Animatrice	F
<i>Union Technique des Mutuelles du Mali (UTM)</i>	Souleymane SAKO	EI	Responsable de zone	H
<i>Leaders Communautaire Sinsina</i>		EI	Chef de Village de Sinsina	H
<i>Bénéficiaires enfants</i>	AA	Récit Cas	Formé en menuiserie métallique et installes	H
	AB		par RECORDE Sanankoroba	H
		Récit Cas	Formé en Bâtiment et installé par RECORDE Sanankoroba	H
<i>Bénéficiaires Parents</i>				
TAMALA	Orokia DOUMBIA	Récit Cas	AGR individuel Maraîchage	F
GUELEKORO	Oumar DIARRA	Récit Cas	Parents d'enfants bénéficiaires de formation/Apprentissage	H

1.3 BIBLIOGRAPHIE

Annexe : Liste Documentation

Etudes antérieures à RECORDE

- Renforcer les communautés pour soutenir les familles. Comment les réseaux sociaux solides soutiennent les enfants d'Afrique subsaharienne et leurs familles – Fédération SOS Villages d'enfants international – Mai 2014
- Evaluation d'impact du programme de renforcement de la famille de Sanankoroba – Youssouf Sangaré – Versions de novembre 2011 et janvier 2012
- Etude de faisabilité programme SOS Village d'enfants de Kita – Mars 2014
- Renforcement de la famille – rapport de suivi trimestriel – Juillet à décembre 2014
- Evaluation d'impact du programme de renforcement de la famille de Kita. Rapport final – Dr Mamadou Lamine Traoré – Mai 2014

Etude d'impact social SOS

- Evaluation de l'impact social au sein de SOS Villages d'enfants : approche et méthodologie – SOS Villages d'enfants International – 2018
- Evaluer l'impact social des programmes villages d'enfants SOS. Guide pratique de recherche – Juillet 2019 version 2.2
- Evaluation de l'impact social de SOS Villages d'Enfants Bénin. Rapport final - 2019

Documents initiaux du projet

Dossier DCI Monaco (Mali)

- Formulaire projet – SOS Villages d'enfants France – Décembre 2017
- Cadre logique projet RECORDE – version 2017
- Chronogramme projet RECORDE

NIONG AFD (Burkina et Mali)

- Projet de terrain : renforcement des organisations de la société civile locale pour mieux prévenir la perte de la prise en charge parentale et promouvoir les droits de l'enfant Burkina Faso-Mali – version révisée du 7/11/2016.
- Note de transparence projet RECORDE

Accords internes partenaires

- Accord-cadre de partenariat international et amendement du mémorandum d'accord M055 14 FR FSP AFD BF-ML, titre de travail : « RECORDE entre SOS Villages d'Enfants France, SOS VE Mali, SOS VE Burkina Faso et SOS VE International et ses 11 annexes
- Réflexions LLJ-SC pour un Accord-Cadre

Conventions signées avec les OBC

- Mémorandum d'accord de partenariat entre SOS Villages d'Enfants et l'association Jigisigi, partenaire clé du projet RECORDE – 20/03/2017.
- Accord de partenariat entre l'association Namanegbzanza et SOS VE Burkina Faso – 8/12/2017
- Convention de partenariat entre SOS VE Mali et l'organisation à base communautaire « Association pour l'épanouissement des enfants de Bendougou AEED »
- Convention de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Nietaga de Dialaya – 14/09/2017
- Convention de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Sabougnouma de Kandiaoura

- Convention de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Djiguissème de Talako
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Benso de Guélékoro – 20/05/18
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Faso Jiguine de N'Tabacoro – 20/05/18
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Benkadi de Sanankoroba – 20/05/18
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Cesiri de Sikoro
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Sini Sigui de Koniobla – 20/05/18
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Jiguiya de Sinsina – 20/04/18
- Accord de partenariat entre SOS VE Mali et l'OBC Miriya de Tamala – 20/05/18

Documents liés à la mise en œuvre du projet

- Organigramme projet simplifié
- Schéma d'intervention terrain
- Réunion de bilan interne du projet RECORDE – 20/07/20 – Support de discussion
- Outil SOS : Plan de développement familial
- Rapport de l'atelier de clôture du projet tenu à Ouagadougou les 17 et 18 décembre 2019– Janvier 2020
- Rapport de l'atelier de clôture du projet RECORDE à Kita – Novembre 2020
- Rapport de l'atelier de clôture du projet RECORDE à Sanankoroba – Novembre 2020
- Questionnaire enfants 2019
- Questionnaire tuteurs 2019
- Tableau de suivi des indicateurs de performance RECORDE – Décembre 2019
- Taux de participation échantillon enquêté – enquête finale
- Indicateurs de performance consolidés Mali 2020
- Rapport de l'étude des indicateurs de performance RECORDE Kita – Novembre 2020
- Rapport de l'étude des indicateurs de performance RECORDE Sanankoroba – Novembre 2020
- Carte d'identité des 11 indicateurs

Rapports finaux bailleurs

- Rapport d'exécution final multi-pays projet RECORDE Burkina Faso et Mali pour l'AFD. Période du 01/01/2017 au 31/12/2019 – Mars 2020
- Rapport financier final AFD
- Rapport d'exécution finale DCI Monaco. Période du 01/10/19 au 30/11/20 – 26/03/2021

Evaluation externe fin de projet

- Termes de référence Evaluation du projet RECORDE Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'Enfant Mali – Burkina Faso
- Note de cadrage finale – Nicolas Rivière – 26 septembre 2019
- Rapport d'évaluation finale du projet RECORDE - Nicolas Rivière, Mariame BANCE, Souleymane DEMBELE – 20/03/20
- Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation finale

Suivi post-projet

- Compte-rendu réunion suivi post-projet RECORDE Burkina Faso- 18/03/21
- Support de présentation/discussion réunion suivi post-projet RECORDE Burkina Faso- 18/03/21

Autres projets SOS après RECORDE

DEPARE (Haïti)

- NIONG Droits de l'enfant via une parentalité responsable (DEPARE) – Avril 2019 à Mars 2020
- Cadre logique DEPARE

ARPEJ

- Rapport final appui à la planification participative programme ARPEJ – 09/06/20
- NIONG Convention-programme ARPEJ – Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo – 29/07/20

Questionnaires et consentement

- Formulaire de consentement étude d'impact social - adultes autonomes
- Informed Consent Form Social impact assessment SOS – Child and Caregiver
- Questionnaire à l'endroit des collaborateurs - étude d'impact social
- Questionnaire à l'endroit des enfants et parents - étude d'impact social
- Questionnaire à l'endroit des parties prenantes communautaires - étude d'impact social

Liste anciens bénéficiaires

Répertoire contact

Politiques nationales de protection de l'enfance

- Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille du Mali - PNPPE 2014
- Stratégie nationale de protection de l'enfant – SNPE 2020-2024

2 ANNEXES TECHNIQUES ET COMPLEMENTS AU RAPPORT

2.1 COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COPIL



ARTEMIS

Information Management

Since 1991

ETUDES D'EFFETS ET D'IMPACT DU PROJET RECORDE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE- BURKINA FASO- MALI REUNION DE CADRAGE – COMPTE RENDU

RÉUNION	PARTICIPANTS
Date : 13/10/2022 Lieu : Locaux de SOS VE France + Visio- conférence Teams Objet : Comité de Pilotage – Réunion de cadrage	SOS VE France : • Marine Casaux-Bussière, Responsable de programmes internationaux • Clara Mallet, Responsable projets (direction prospective et plaidoyer) • Leslie Goldlust, Directrice des programmes internationaux F3E : • Marie-Pierre Héritier, Responsable de programmes « apprentissage » et chargée d'études Fédération SOS VE: • Germain Houedenou, Conseiller Evidence & Learning Fédération SOS Villages d'Enfants International SOS VE Burkina Faso: • Romuald Bicaba, Assistant suivi-évaluation à Kaya SOS VE Mali : • Ousmane Camara, Coordinateur des PRF Coopération Monégasque : • Candice Manuello, Responsable programmes Mali, référente protection de l'enfance

- Cécile Dakouo, Coordinatrice pays au Mali

Artemis :

- Violaine Alves, Cheffe d'équipe
- Dieneba Ouedraogo, Evaluatrice régionale
- Virginie Kremer, Assurance qualité

Introduction – tour de table

La responsable de programmes internationaux de SOS VE France a introduit la réunion avant de laisser la parole à Artemis. S'en est suivi un tour de table lors duquel chacun.e des participant.e.s a pu se présenter et clarifier son rôle dans le cadre de cette étude d'effets et d'impacts. Artemis a ensuite rappelé les objectifs principaux de la réunion : confirmer la méthodologie, présenter et discuter les outils présentés dans la note de cadrage, présenter et valider la proposition de calendrier révisé et enfin caler les prochaines étapes du processus.

Méthodologie et outils :

Après un bref rappel des objectifs de l'étude, Artemis a présenté quelques principes clés qui sont au cœur de son approche et qui revêtiront une importance particulière pour cette étude : l'aspect collaboratif et participatif du processus ; la double finalité de l'étude : sommative et apprentissage ; la combinaison d'approches quantitative et qualitative ; le niveau élevé de croisement de l'information ; la flexibilité de l'équipe et son adaptation au contexte local ; l'éthique et la confidentialité ; ainsi qu'un focus sur le changement au cœur de la démarche.

Le cadre de questionnement est la pièce centrale sur laquelle s'appuiera l'évaluation pour la collecte et l'analyse des données. Elle recoupe toutes les questions évaluatives selon les objectifs spécifiques de l'étude et couvre ses deux dimensions : (i) la dimension rétrospective, (ii) la dimension prospective. L'analyse rétrospective est articulée selon 5 axes : (i) l'analyse des postulats fondateurs de la démarche d'intervention ; (ii) l'appréciation des modalités d'intervention ; (iii) l'appréciation des effets, de l'impact et de leur durabilité ; (iv) l'appréciation des effets du contexte politique, sécuritaire et sanitaire ; (v) l'analyse des changements spécifiques au genre ; tandis que l'analyse prospective se concentrera sur les approches et pratiques.

Le cadre de questionnement n'est pas un guide d'entretien, ni un cadre figé mais constitue plutôt un outil commun pour la mise en œuvre de l'évaluation. Tous les autres outils – questionnaires, guides d'entretien, plans d'animation de focus groups – découlent du cadre de questionnement.

- o Une série de questions-réponses et commentaires ont été échangés concernant le cadre de questionnement :
- Le projet incluait des AGR individuelles et communautaires. Les questions proposées à ce sujet dans le cadre de questionnement soumis dans la note de cadrage font plutôt référence aux AGR communautaires – il faudrait donc préciser « AGR communautaires » dans le document.
- Sur le renforcement de capacités des OBC : au niveau des indicateurs, il est fait référence au degré d'évolution des capacités : il serait bien aussi de savoir ce que les OBC en ont fait au profit des enfants, familles et communautés. Artemis ajoutera un indicateur plus explicite se référant à la durabilité des acquis en matière de renforcement de capacités et à leurs effets pour la communauté et les enfants.
- Sur le critère de cohérence : il serait intéressant d'ajouter un point relatif au degré d'adéquation du projet par rapport aux politiques et plans nationaux, et également à sa contribution aux ODD – à mettre en relation avec l'évaluation finale.
- Le cadre de questionnement met surtout l'accent sur les initiatives engagées au niveau communautaire, il ne faudrait pas oublier les AGR individuelles, qui se sont révélées chronophages pour les équipes projets. Il serait intéressant de savoir si ces initiatives s'avèrent efficaces à moyen/long terme.
- Les équipes/OBC et comités créés ou dynamisés dans le cadre du projet ont été invitées à se connecter/rattacher aux services existants dans une perspective de durabilité. A titre d'exemple,

les comités de protection de l'enfance étaient supposés se transformer à moyen terme en cellules de protection de l'enfance, qui sont l'un des échelons prévus par la politique nationale de protection de l'enfance. Il faudrait aussi creuser cet aspect pour voir jusqu'où cela est le cas, et quels sont les effets.

- Une telle dynamique a également été engagée sur le volet de la santé au Mali, où une stratégie spécifique a été développée pour que les familles les plus vulnérables reçoivent des certificats d'indigence et puissent bénéficier du système RAMEL. Les OBC se sont-elles approprié ce système/stratégie et orientent-elles les familles en fonction ?
- Dans le volet prospectif, si Artemis obtient des éléments permettant d'émettre des recommandations relatives à l'adaptabilité des programmes (« types ») sur des contextes qui durent, il serait intéressant de voir quelles stratégies de résilience et de relèvement mettre en place.

o L'échantillonnage et les outils selon l'approche quantitative :

L'approche quantitative sera déployée auprès des OBC, des familles (tuteurs, parents) et des enfants, par le biais de questionnaires.

Le questionnaire pour les OBC sera transmis à l'exhaustivité des 13 OBC partenaires/bénéficiaires. Il est prévu qu'il soit mis en ligne et/ou envoyé par email. Celui pour les enfants concernera 240 enfants au Burkina Faso et 300 au Mali. Enfin celui pour les parents/tuteurs concernera 50 tuteurs au Burkina Faso et 60 au Mali. Ils seront déployés à l'oral par les enquêteurs de terrain, qui utiliseront des tablettes ainsi que le logiciel Kobo pour permettre l'analyse statistique en aval. Au-delà de sa représentativité sur le plan quantitatif, l'échantillon sera affiné de façon à intégrer les critères suivants : durée d'intégration de la famille dans le programme; nombre d'enfants sous la responsabilité du tuteur; âge du tuteur; sexe du tuteur; statut marital.

Les questions dédiées aux enfants seront déclinées/reformulées en fonction de l'âge des enfants. Les informations obtenues seront à croiser avec collecte qualitative (entretiens, focus groups).

o L'échantillonnage et les outils selon l'approche qualitative :

L'approche qualitative se matérialisera par des entretiens approfondis et des focus groups avec un échantillon de parties prenantes et de bénéficiaires du projet. Au niveau de la gouvernance et de la gestion du projet, il s'agira des équipes de projet de SOS VE dans les deux pays concernés, des membres du comité de pilotage, des directeurs nationaux des associations SOS VE Burkina et Mali, des coordinateurs nationaux des PRF, de la directrice Développement des Fonds et Communication (FDC) du bureau régional, des membres des directions transversales, des membres des comités institutionnels, de la chargée de programmes internationaux de SOS VE France et ses collègues impliqués dans le suivi du projet. Dans chacun des pays, l'échantillonnage intégrera par ailleurs des familles (tuteurs/responsables de prise en charge et enfants), des clubs d'enfants, des comités de protection de l'enfance, des leaders administratifs en charge des questions de l'enfance, des leaders communautaires, des groupes de plaidoyer, des comités de crédits, des médias, des services sociaux de base et services administratifs, juridiques, et de promotion sociale et des OBC/OSC soutenues et partenaires au projet.

Plusieurs outils seront développés pour cette collecte : (i) Des guides sur-mesure pour chaque catégorie de personnes / organisations à interviewer ; (ii) des guides différenciés pour les entretiens individuels et pour les focus groups (guide d'animation) ; (iii) des techniques d'animation adaptées aux enfants (en fonction des classes d'âge) ; (iv) un outil spécifiquement dédié à la collecte de récits de vie (qui pourra appuyer l'identification des témoignages à filmer/enregistrer).

- o Une série de questions-réponses et commentaires ont été échangés concernant l'approche et l'échantillonnage :
 - Au niveau des questionnaires, serait-il possible d'ajouter des questions ouvertes de type « Quel changement le plus significatif dû à... » ? Artemis a précisé que les questions ouvertes seront abordées lors des entretiens dans le cadre de l'approche qualitative. Les questionnaires quantitatifs doivent rester suffisamment fermés que pour permettre une analyse statistique parlante. Une ou deux questions ouvertes relatives aux bonnes pratiques ou messages à transmettre à SOS VE pourront toutefois être ajoutées au questionnaire destiné aux OBC.
 - Le COPIL alerte Artemis sur la nécessité de tenir compte du temps de recrutement et de formation des enquêteurs, ainsi que sur la parité de genre à ce niveau. Artemis a anticipé ces étapes et déjà identifié les enquêteurs au Burkina Faso. Les profils pour le Mali seront confirmés sous peu. Les paramètres de recrutement sont les suivants : le genre, un niveau universitaire de licence au minimum), l'expérience à conduire ce type d'enquêtes, l'expérience avec les enfants, la maîtrise des langues locales. Au niveau de la formation, Artemis a inclus dans les jours de formation le temps nécessaire pour réaliser des tests sur le terrain et procéder à d'éventuels ajustements si nécessaire.
 - La Coopération monégasque a souhaité être étayée quant à l'approche qui sera suivie avec les enfants : sur base de volontariat ? Avec un accompagnateur, ... Réponse d'Artemis : Il n'y aura pas de volontariat sur le tirage de l'échantillon quantitatif mais ensuite la participation sera confirmée ou non par l'enfant. Personne ne sera obligé de participer. Les enquêteurs seront sensibles au stress de l'enfant, et feront le nécessaire pour le mettre à l'aise, en utilisant si nécessaire des techniques d'animation par le jeu. Le questionnaire sera déroulé pour limiter les biais et permettre les comparaisons quantitatives. Les enfants seront rencontrés uniquement après avoir reçu l'autorisation de leur tuteur légal. C'est l'approche qualitative qui impliquera diverses méthodes pour s'ajuster à l'âge de l'enfant. Un enfant choisi dans l'approche quantitative ne sera pas dans l'échantillon qualitatif.
 - Interrogation relative au nombre d'enfants par tranche d'âge : les plus jeunes ne sont-ils pas trop nombreux ? Réponse : Le nombre d'enfants retenu par classe d'âge dans l'échantillon est quantitativement représentatif du nombre total d'enfants de cette classe d'âge ayant bénéficié du projet. Toutefois, les âges indiqués dans la note de cadrage font référence à l'âge des enfants lorsqu'ils ont bénéficié du projet (en partant de la base de données fournie par SOS VE). Ces enfants et jeunes sont tous désormais plus âgés et les techniques d'animation seront adaptées à leur âge actuel. Par ailleurs, certains étaient trop jeunes au moment du projet pour pouvoir répondre à présent, même s'ils sont en âge de le faire.
 - Il a été suggéré d'ajouter aux critères d'échantillonnage pour le questionnaire quantitatif la situation de prise en charge avant le projet ainsi que les motifs de sortie du projet des familles bénéficiaires. Artemis prendra ces aspects en compte pour la collecte qualitative.
 - Questionnaires en ligne : Cela peut poser des difficultés en milieu rural au Mali en raison des difficultés de connexion. Artemis va réfléchir au meilleur moyen de s'ajuster pour tenir compte de cette contrainte.
 - Accompagnement de l'équipe de SOS pour trouver les familles : Artemis a précisé que cette étape ne devait pas être trop lourde et chronophage pour les équipes sur place. Plusieurs solutions ont été proposées par divers participants : informer les familles par téléphone en amont, si nécessaire conjointement avec l'évaluatrice régionale, s'appuyer sur les OBC...

- La quantité d'informations à traiter conditionne la qualité des rapports : à quel moment Artemis considère être à saturation d'information ? Réponse : Quand durant la collecte il n'y a plus de nouvelles informations, pour plusieurs personnes collectant les données. Des réunions journalières de l'équipe de collecte auront lieu pour croiser les infos collectées. Si l'équipe constate qu'il y a stagnation, elle saura qu'elle est à saturation. Il est possible de faire quelques entretiens de confirmation. Le nombre de focus group et d'entretiens individuels sera déterminé en fonction des cibles : si on le sait en avance, cela facilitera la démarche de mobilisation. Artemis fournira un ordre de grandeur à cette intention et prêtera attention à la période de récolte en milieu rural, ainsi qu'aux jours et horaire de l'école pour les enfants.
- Voyage des évaluatrices au Mali compte tenu du contexte sécuritaire : Seule l'évaluatrice régionale se rendra au Mali, où elle sera accompagnée par des enquêteurs Maliens. La cheffe d'équipe les accompagnera à distance lors des temps forts de la collecte : briefing au démarrage, entretiens clés dans la mesure du possible, debriefing à chaud. L'évaluatrice parle Bambara.
- Il y avait aussi dans le projet des jeunes appuyés dans leur phase d'apprentissage (ex mécanique, couture). Ils recevaient notamment des kits de démarrage. Il serait utile de les intégrer pour questionner les effets leviers sur leur vie/famille, durabilité etc
- Sur les questionnaires : les formulations sont assez complexes pour les OBC, donc il faudra vérifier par exemple certaines questions sur l'articulation des approches et réfléchir à des reformulations le cas échéant. Idem sur l'appréciation de la qualité des actions de formation : il s'agit de comprendre ce qu'ils mettent encore en application aujourd'hui (transfert de compétences et responsabilité des OSC). Pour les jeunes : vont-ils toujours faire le lien avec le fait que les familles étaient dans le projet ? Cela devra être apprécié sur le terrain. Artemis peut s'appuyer sur des formulations dans les outils de l'étude impact social.

Le calendrier révisé :

Artemis a identifié plusieurs risques inhérents au calendrier proposé dans le cahier des charges :

- Une phase de cadrage très courte ⇒ risque de mission de terrain insuffisamment mature
- Une phase de collecte très étendue dans le temps ⇒ risque de biais au moment de la collecte
- Une phase de reporting, restitutions très étalée ⇒ risque de démobilisation des acteurs et d'appauvrissement des échanges

Artemis a proposé en conséquence un calendrier révisé, plus concentré dans le temps (entre septembre 2022 et avril 2023), incluant des entretiens de cadrage entre la remise de la note de cadrage finale et le début de la collecte sur le terrain, une phase de collecte plus condensée (entre novembre et décembre 2022), et une phase finale plus courte (entre janvier et avril 2023 au plus tard).

Le nouveau calendrier a été validé par le comité de pilotage. Les dates exactes de mission sur le terrain seront précisées rapidement après consultation des partenaires locaux.

Des précisions ont été apportées quant à la différence entre la restitution et l'atelier de réflexion participatif, ce dernier se place davantage dans une dynamique de capitalisation et pourra inclure des participants différents/plus nombreux que ceux du COPIL. SOS VE France réfléchit au moyen d'inclure les communautés/bénéficiaires au moment des restitutions.

Il faudra caler les dates des réunions clés à l'avance afin de s'assurer de la disponibilité des parties prenantes.

Les prochaines étapes :

Artemis va transmettre le compte rendu de cette réunion, et finalisera la note de cadrage sur base des commentaires communiqués par le COPIL. Il a été convenu que les membres du COPIL devront transmettre leurs éventuels commentaires complémentaires jusqu'au 19/10/22 inclus, afin qu'Artemis puisse livrer la note de cadrage d'ici au 21/10/22.

Artemis proposera une liste des personnes à rencontrer dans le cadre des entretiens préliminaires : le COPIL aura la responsabilité de communiquer les contacts et coordonnées des dites personnes.

Artemis enverra ensuite le questionnaire destiné aux OBC en parallèle de la préparation de la mission de terrain.

En clôture, les parties prenantes ont remercié Artemis pour la clarté et la pédagogie de la présentation /discussion. Le F3E a précisé que la convention serait transmise dans le courant de la semaine du 17/10/22 pour signature.

Annexe : Présentation PWPT

ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE

Réunion de cadrage

13 octobre 2022

(visio-conférence)



Ordre du jour & objectifs



Présentation du COPIL et de l'équipe Artemis

Qui va travailler
ensemble &
comment



Discussions autour de la méthodologie et des
outils présentés dans la note de cadrage

Compréhension
commune du
champ de
l'étude et de
l'approche



Calendrier révisé

Validation des
outils



Discussion – questions

Mettre l'étude
sur les rails

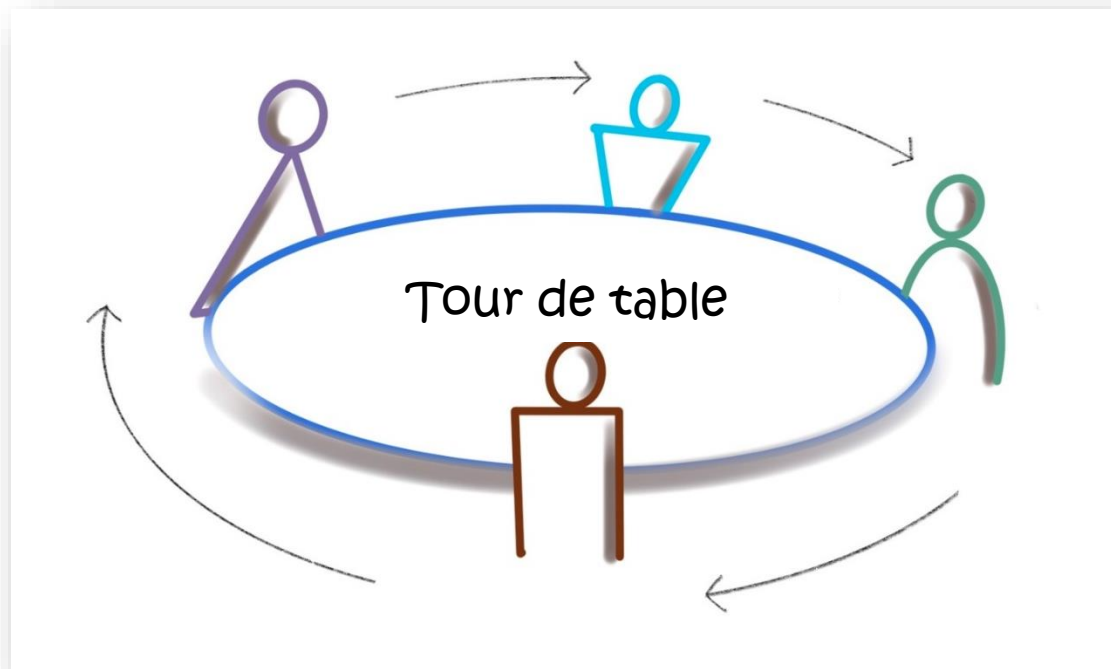


Prochaines étapes

Présentation du COPIL & de l'équipe



COPIL



Points de contact principaux?



Rôles et responsabilités?

Equipe



Violaine Alves

Evaluatrice internationale & cheffe
d'équipe

Basée au Luxembourg



Diénéba Ouedraogo

Evaluatrice régionale

Basée au Burkina Faso



Un binôme central complémentaire, expérimenté et
ayant l'habitude de travailler ensemble



Du travail en commun, un partage des responsabilités

Equipe



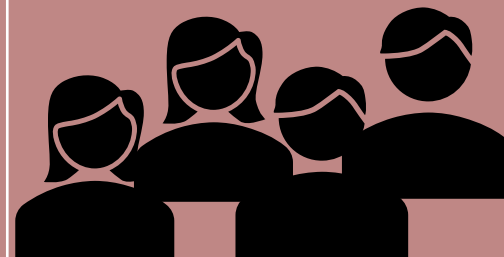
Virginie Kremer

Contrôle qualité



Damien Collet

Expertise statistique



2 enquêteurs.trices au
Burkina Faso

2 enquêteurs.trices au
Mali



Une assurance qualité tout au long du processus

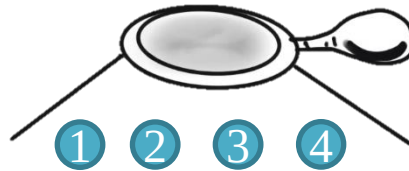


Un appui interne à Artemis et sur le terrain

Discussion autour de la méthodologie et des outils



Objectifs de l'étude



Une appréciation des effets, de l'impact et des changements les plus significatifs générés par le projet, avec un regard spécifique sur:

1. Les postulats fondateurs du projet
2. La stratégie et la logique d'intervention
3. Les modalités et pratiques déployées
4. Les partenariats

Quelques principes et méthodes clés

- Un processus collaboratif et participatif
- Une étude à visée sommative et d'apprentissage
- La combinaison d'approches quantitative et qualitative
- Un niveau élevé de croisement de l'information
- De la flexibilité et l'adaptation au contexte local
- Une éthique et de la confidentialité
- Le changement au coeur de la démarche



- ➔ **Une étude complémentaire à l'évaluation finale du projet**
- ➔ **Ni bonne ni mauvaise note!**
- ➔ **Œil externe, révélateur, présent sur une durée déterminée, autre perspective**



Outils - Le cadre de questionnement

- **Structuré selon deux volets :**
 1. Rétrospectif
 2. Prospectif
- **Analyse rétrospective articulée selon 5 axes**
- **Analyse prospective focalisée sur les approches et bonnes pratiques**

 **Outil clé à discuter, ajuster et valider**

 Fil conducteur

 En découlent les autres outils (questionnaires, guides d'entretiens) et processus de collecte et analyse

Echantillonnage

Approche quantitative

Questionnaire 1 (OSC)	→	Les 13 OSC partenaires/ bénéficiaires du projet
Questionnaire 2 (Enfants)	→	240 enfants au Burkina Faso 300 enfants au Mali
Questionnaire 3 (Tuteurs)	→	50 tuteurs au Burkina Faso 60 tuteurs au Mali



Précision de l'échantillon = 5,9% au Burkina Faso; 5,2% au Mali



L'échantillon sera affiné de façon à intégrer les critères suivants : Durée d'intégration de la famille dans le programme; nombre d'enfants sous la responsabilité du tuteur; âge du tuteur; sexe du tuteur; statut marital

Outils - Les questionnaires

- **3 questionnaires dédiés à l'approche quantitative**
 1. Questionnaire OSC/OBC → En ligne ?
 2. Questionnaire dédié aux enfants
 3. Questionnaire dédié aux parents/tuteurs

} Déroulé
par les
enquêteurs

➡ Les questions dédiées aux enfants seront déclinées/reformulées en fonction de l'âge des enfants + techniques d'animation

➡ Informations à croiser avec collecte qualitative (entretiens, focus groups)

Echantillonnage

Approche qualitative

Entretiens approfondis avec un échantillon de parties prenantes et bénéficiaires:

Au niveau de la gouvernance et de la gestion du projet

- Les équipes de projet de SOS VE dans les deux pays concernés
- Des membres du comité de pilotage
- Les directeurs nationaux des associations SOS VE Burkina et Mali
- Des coordinateurs nationaux des PRF
- La directrice Développement des Fonds et Communication (FDC) du bureau régional
- Des membres des directions transversales
- Des membres des comités institutionnels
- La chargée de programmes internationaux de SOS VE France et ses collègues impliqués dans le suivi du projet

Echantillonnage

Dans chacun des pays, l'échantillonnage intégrera par ailleurs :

- Des familles (tuteurs/responsables de prise en charge et enfants)
- Des clubs d'enfants
- Des comités de protection de l'enfance
- Des leaders administratifs en charge des questions de l'enfance
- Des leaders communautaires
- Des groupes de plaidoyer
- Des comités de crédits
- Des médias
- Des services sociaux de base et services administratifs, juridiques, et de promotion sociale
- Des OBC/OSC soutenues et partenaires au projet

Outils - Les guides d'entretiens



Des guides sur-mesure pour chaque catégorie de personnes / organisations à interviewer



Des guides différenciés pour les entretiens individuels et pour les focus groups (guide d'animation)



Des techniques d'animation adaptées aux enfants (en fonction des classes d'âge)



Un outil spécifiquement dédié à la collecte de récits de vie (qui pourra appuyer l'identification des témoignages à filmer/enregistrer)



ARTEMIS
Information Management

Since 1991

Calendrier révisé





Risques identifiés

Artemis a identifié quelques risques découlant du calendrier proposé dans les termes de référence.

➡ Une phase de cadrage très condensée : risque de cadrage insuffisamment abouti, de manque de maturité et de préparation pour commencer la collecte sur le terrain.

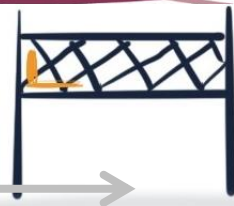
➡ Une collecte trop étalée dans le temps qui peut faire peser un biais sur les informations recueillies

➡ Une phase reporting, restitutions et réflexions collective trop diluée pouvant essouffler les parties prenantes et altérer la qualité des discussions





Proposition de calendrier révisé



Des entretiens à distance préliminaires à la phase de terrain avec les acteurs de gouvernance et de gestion de projet pour bien cerner les enjeux de l'étude, les postulats fondateurs du projet, la stratégie et les approches déployées



Une phase de collecte plus concentrée entre novembre et décembre 2022 : début de collecte au Burkina, qui se poursuit pendant la mission au Mali (changement par rapport à la note de cadrage)



Une dernière phase plus resserée pour maintenir à bord un maximum d'acteurs et de réflexions



Voir [chronogramme révisé](#)

Discussion - Questions



Prochaines étapes



Etapes imminentes

Pour le COPIL	Pour Artemis
▪ Transmettre les derniers commentaires sur la note de cadrage et ses outils (14/10/22) ▪ Transmettre les noms et coordonnées des personnes à rencontrer ▪ Valider les périodes de mission de terrain avec les partenaires	▪ Finaliser la note de cadrage (17/10/22) ▪ Envoyer le questionnaire aux OSC ▪ Finaliser l'analyse documentaire ▪ Programmer les premiers entretiens à distance ▪ Préparer la mission de terrain



ARTEMIS
Information Management

Since 1991

Merci de votre attention...



ARTEMIS

Information Management

Since 1991

ETUDES D'EFFETS ET D'IMPACT DU PROJET RECORDE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE- BURKINA FASO- MALI RESTITUTION RAPPORT PROVISOIRE – COMPTE RENDU

REUNION	PARTICIPANTS
Date : 16/02/2023 Lieu : Locaux de SOS VE France + Visio- conférence Teams Objet : Comité de Pilotage – Réunion de restitution du rapport provisoire	SOS VE France : • Marine Casaux-Bussière, Responsable de programmes internationaux • Anne Villeneuve, Responsable de programmes internationaux • Avril Vignon, Responsable de programmes internationaux F3E : • Marie-Pierre Héritier, Responsable de programmes « apprentissage » et chargée d'études SOS VE Burkina Faso : • Maurice Some, Directeur national • Adama Diallo, Manager national programmes • Romuald Bicaba, Chargé suivi-évaluation • Mariam Boly, Représentante pays ARPEJ SOS VE Mali : • Adama Sanogo, Directeur national • Pascal Toure, Manager national des programmes • Ousmane Camara, Coordinateur national PRF • Hamza Fofana, Coordinateur local PRF • Samba Koné, Coordinateur local PRF • Kamaye Coulibaly, Manager de site

ARPEJ :

- Bramah Fousseni, coordinateur du programme multi pays ARPEJ

Bureau régional :

- Bruno Honvo, Représentant fédération CVI
- Ali Essoh, Conseiller programmes
- Suzanne Bassama, Conseillère programmes

Coopération Monégasque :

- Candice Manuello, Responsable de programmes
- Cécile Dakouo, Coordinatrice pays au Mali
- Adiarata Maiga, Assistante Coordinatrice pays Mali

Artemis :

- Dieneba Ouedraogo, Evaluatrice régionale
- Virginie Kremer, Assurance qualité
- Sandrine Beaujean, Cheffe du département « Capacity building and evaluation »

Introduction – tour de table

Artemis a présenté l'ordre du jour de la réunion. S'en est suivi un tour de table lors duquel chacun.e des participant.e.s a pu se présenter et clarifier son rôle dans le cadre de son organisation.

A noter : la réunion a été enregistrée. [Lien vers la vidéo.](#)

Méthodologie et outils

Après un bref rappel des objectifs de l'étude d'effets et d'impact (EEI), Artemis est rapidement revenu sur les principes clés de l'EEI qui avait une double dimension : rétrospective et prospective. Une approche mixte quantitative et qualitative a été suivie. Pour l'approche quantitative, un questionnaire a été adressé aux OBC, aux enfants et aux parents/tuteurs. Sur le volet qualitatif, il s'agissait ensuite d'approfondir avec des entretiens avec les acteurs, responsables et leaders du programme. Il y a également eu des entretiens avec des groupes d'enfants, des observations et des micros-trottoirs.

Dans l'ensemble, la collecte s'est bien déroulée et est même allée au-delà de ce qui était prévu. Les limites rencontrées étaient essentiellement liées au fait que de nombreux bénéficiaires avaient quitté la zone du projet ou n'étaient plus joignables.

En termes de couverture, les 13 OBC partenaires ont rempli le questionnaire, soit directement en ligne, soit via l'équipe d'évaluation qui a eu à encoder les réponses, notamment au Mali. Il était prévu de rencontrer 240 enfants au Burkina Faso et 300 au Mali ; ont pu être effectivement rencontrés 252 au Burkina Faso et 298 au Mali. Il était prévu de rencontrer 50 tuteurs au Burkina Faso, 52 ont été effectivement rencontrés. Il était prévu de rencontrer 60 tuteurs au Mali, 61 ont été effectivement rencontrés. L'équipe est allée jusqu'à saturation de l'information.

Conclusions sur la base du rapport provisoire

L'équipe a ensuite présenté les principales conclusions sur base du rapport provisoire: l'enregistrement est disponible ainsi que [la présentation ppt](#) ayant servi à l'exposé.

Séance de discussion / questions

La parole a ensuite été laissée aux participants pour recueillir les commentaires sur le rapport provisoire. Les principaux commentaires et réponses apportées sont les suivants :

- Sur les AGR :
 - o Sur les AGR individuelles vs AGR collectives qui ne durent pas, il serait utile d'avoir un ratio portant sur les AGR qui ont fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné. L'EEI ne dispose pas d'informations chiffrée, cette analyse est basée sur des observations sur le terrain. Néanmoins, il y a un intérêt à avoir, au moins sur la base des observations de terrain, un ratio des AGR qui fonctionnent ou pas.
 - o Était-il pertinent de lancer AGR individuelles et collectives simultanément ? L'EEI a compris de ses observations de terrain que ce n'était pas les mêmes personnes qui mettent en œuvre les deux AGR. Pour l'EEI, cette démarche parallèle se justifie du fait d'un double renforcement. Les éléments amenés par les participants à la réunion démontrent une réalité différente de celle observée par l'EEI. Un participant aux AGR pouvait avoir été à la fois appuyé dans son AGR individuelle tout en participant au périmètre maraicher ou champ collectif. SOS VE France précise qu'au Burkina Faso, il y avait beaucoup de bénéficiaires appuyés en AGR individuelles ce qui représentait un important travail seulement pour suivre les AGR individuelles. En plus du volet communautaire, cela

représentait probablement beaucoup de travail pour une équipe de trois personnes dont une seule sur le renforcement économique. C'est un point à ajuster dans le rapport.

- La question de savoir si l'approche OCB est adaptée en termes d'ancrage communautaire. N'y a-t-il pas d'autres approches plus pertinentes ? Le mandat de l'EEl n'était pas de faire d'analyse comparative avec d'autres approches. En revanche, l'EEl a eu le temps d'analyser cette approche OCB et a donné des pistes de réflexion. L'approche est pertinente et la plus appropriée selon l'EEl. Pour cet ancrage, davantage peut être fait, comme des critères clairs pour le choix de l'OCB, de renforcer la gouvernance des OCB.
- Sur la durabilité : si des effets sont mesurés après 3 ans, comment dire qu'ils ne sont pas durables ? L'EEl clarifie en expliquant que des effets sont constatés après trois ans mais que certains ne sont pas jugés suffisamment durables (à +5, +10 ans par exemple) en matière d'analyse prospective.
- Le fait d'avoir des plans de développement de la famille et plan de développement des communautés en parallèle, était-ce une limite ou une valeur ajoutée ? Dans le document de projet, il n'est pas fait mention de plan de développement des communautés. Il s'agit là d'une réflexion à développer dans la partie prospective.
- En termes de transfert de compétences vers les OCB, quelle était la finalité ? Le document de projet est clair : que les OCB puissent prendre la relève du projet sur les activités de sensibilisation et pour l'appui aux familles indigentes. Les OCB devaient soutenir les CPE.
- Sur la dimension genre, que faire pour aller plus loin vers une intégration plus équilibrée des femmes et des hommes notamment dans les GVEC ? Les hommes ayant déjà accès à d'autres solutions par ailleurs, faut-il privilégier d'abord les femmes ? Une recommandation plus claire pour le futur pourrait être utile. Cependant, le mandat de l'EEl est de proposer des pistes de réflexion, dont certaines seront d'ailleurs discutées à l'atelier participatif. C'est aux acteurs de trouver ensuite des solutions opérationnelles.
- Le plan de développement de la famille a suscité des incompréhensions vis-à-vis de l'outil, est-ce la technicité de l'outil qui pose problème ? comparativement avec ce que d'autres structures font ? comment mieux adapter cet outil technique ? qu'est-ce peut être fait pour améliorer ?
- SOS VE France a soulevé quelques sujets qui pourront faire l'objet de réflexion lors de l'atelier participatif
 - o La question des rôles des OCB et des relais communautaires en fonction du contexte et en l'élargissant à d'autres associations de la sous-région. Entre SOS VE Burkina Faso et SOS VE Mali, les approches communautaires n'étaient pas exactement les mêmes (au Burkina Faso, avec des OCB composées d'anciens bénéficiaires PRF vs au Mali des OCB qui sont des associations de développement villageoises mises en place par d'autres ONG, idem pour les relais communautaires).
 - o L'approche OCBC : est-ce que d'autres projets ont une autre approche ? Comment les comparer ? cette approche, ses pratiques et ses stratégies encouragent-elles la durabilité ? D'autres PRF dans la sous-région ont pu adopter des approches un peu différentes (comme le programme PACOPE mené avec SOS VE Luxembourg qui s'est éloigné de l'approche basée sur les OCB pour s'appuyer sur d'autres types de structures en lien avec la protection de l'enfance).
 - o Sur l'approche « plan de développement familial » : cette approche pose-t-elle question ou pas ? il n'est pas simple à appréhender pour les familles et conduit à des frustrations avec

des familles appuyées directement et le reste de la communauté qui ne l'est qu'indirectement. Si les raisons qui ont conduit à cibler certaines familles et pas d'autres sont mal comprises, cela génère des frustrations et des jalousies. Cette approche de SOS VE doit-elle faire l'objet d'adaptations ?

- o Sur les AGR : au Burkina Faso, il y a beaucoup d'AGR individuelles et collectives, était-ce trop de lancer tout à la fois étant donné que c'était une personne qui devait tout suivre ? Était-ce trop d'ambition ? Aurait-il fallu s'appuyer sur plus de partenariats externes ? quid de la pertinence d'avoir autant d'AGR individuelles. Cette approche encourage-t-elle la durabilité ?
- o Sur le Genre, faut-il absolument intégrer des hommes dans les AVEC exclusivement féminins ? Et ce, dès le départ ? Les hommes n'ont-ils pas accès à d'autres sources de financements ? N'y a-t-il pas un risque qu'ils exercent une forme de domination dans le groupe même s'ils sont en minorité ? Faut-il laisser le temps aux femmes de « s'empouvoirer » ?
- Le manque de données chiffrées pour appuyer les constats de l'analyse a été souligné, ainsi que la triangulation insuffisante entre les analyses quantitatives et le déclaratif, sur l'exemple du pourcentage d'AGR qui fonctionnent toujours, les données des CSCOM qui auraient permis d'objectiver l'impact. L'EEL se positionne à ce niveau : l'EEL n'est pas une étude endline et n'a pas de point de comparaison (baseline). Utiliser les données CSCOM à ce stade en dirait peu sur la contribution de RECORDE à ces données. Par contre, l'EEL a pu obtenir des constats sur les effets à parfois plus de 80% (questionnaires) qu'elle a ensuite pu confirmer sur le terrain. Ces effets sont directement attribuables à RECORDE.

Les prochaines étapes

L'atelier de réflexion participative aura lieu en visio-conférence le 09/03/2023. Le 20/02/2023 se tiendra une réunion de préparation entre SOS VE France et Artemis pour déterminer les sujets qui seront soumis à la réflexion des participants.

Le rapport de l'EEL et la synthèse seront finalisés d'ici à la fin mars 2023 sur la base des commentaires collectés lors de cette réunion, des derniers commentaires qui ont été enregistrés dans le rapport mis en ligne par SOS VE France jusqu'au 20/02/2023 et des échanges de l'atelier participatif. Pour rester efficace, il faudra limiter le nombre de participants à cet atelier qui pourra ensuite être reproduit en interne, si besoin. L'EEL se terminera avec une restitution élargie qui se tiendra dans un format hybride le 04/04/2023. L'objectif de cet atelier pour le F3E est l'échange de connaissances, le partage, la recherche d'alliance avec d'autres organisations qui sont sur les mêmes thématiques. En général, ces restitutions durent trois heures. A priori, pourront être associés à la restitution élargie les SOS VE concernés, Haïti et la zone WCNA, le bureau international de la fédération SOS CVI, SOS VE Luxembourg, Suisse, Belgique, l'AFD, SOS France, le Groupe Enfance, quelques membres du F3E qui travaillent sur l'enfance. Au Burkina Faso et au Mali, il s'agira de voir s'il y a lieu d'impliquer des partenaires locaux.

Annexe : Présentation PPT



ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

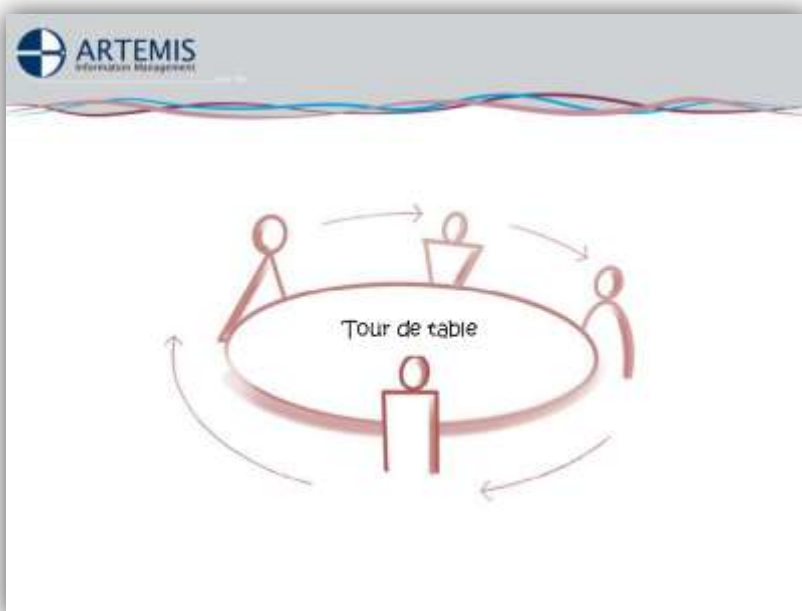
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE

Restitution du Rapport Provisoire
16 février 2023
(visio-conférence)



Ordre du jour

-  Tour de table 45min
-  Rappel méthodologique
-  Présentation des conclusions de l'étude sur base du rapport provisoire
-  Discussion – questions
-  Prochaines étapes 1h





Objectifs de l'étude



Une appréciation des effets, de l'impact et des changements les plus significatifs générés par le projet, avec un regard spécifique sur:

1. Les postulats fondateurs du projet
2. La stratégie et la logique d'intervention
3. Les modalités et pratiques déployées
4. Les partenariats



Approche mixte

Approche Quantitative

1. Questionnaire OSC/OBC
2. Questionnaire dédié aux enfants
3. Questionnaire dédié aux parents/tuteurs

Approche qualitative

1. Entretiens individuels approfondis avec les acteurs et responsables, leaders
2. Entretiens de groupes avec enfants, femmes, hommes
3. Observations



Déroutement de la collecte des données





- Documentation fournie
- Base de données bénéficiaires très complète
- Appui logistique et organisationnel précieux
- Bonne préparation des missions de part et d'autres > pas de perte de temps

- De nombreux bénéficiaires ont quitté les zones du projet
- Un certain nombre de bénéficiaires était plus joignable > adaptation de l'échantillon

➡ Une collecte conforme aux prévisions même au-delà (cf. diapositive suivante)

➡ Un haut niveau de croisement des données



Résultats de la collecte des données

Couverture de la collecte quantitative

Objet du questionnaire	Echantillon prévu	Réalisé
Questionnaire OBC	Les 13 OSC partenaires	Les 13 OSC partenaires
Questionnaire enfants	240 enfants Burkina 300 enfants Mali	252 enfants Burkina 298 enfants Mali
Questionnaire tuteurs	50 tuteurs Burkina 60 tuteurs Mali	52 tuteurs Burkina 61 tuteurs Mali

Couverture de la collecte qualitative

Entretiens individuels approfondis **23** (acteurs du projets, acteurs institutionnels, leaders communautaires)

Entretiens de groupe **17** (OBC, AVEC/GVEC, CPE, partenaires de mise en œuvre)

Discussions de groupes focalisées **9** (Club d'enfants, groupes d'enfants choisis dans la communauté)

Récit de cas **13**

Observations **8**

Micro trottoir

Conclusions de l'étude sur base du rapport provisoire



Constats sur les postulats fondateurs et modalités d'intervention

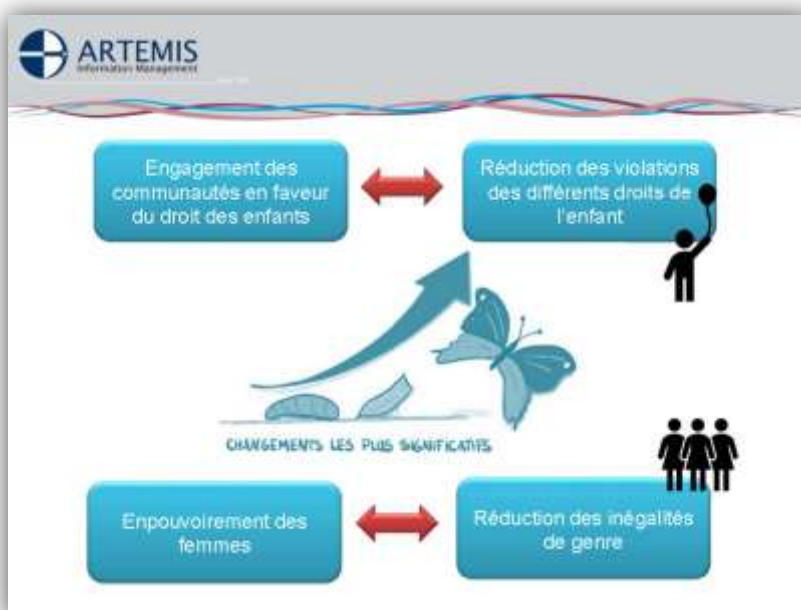
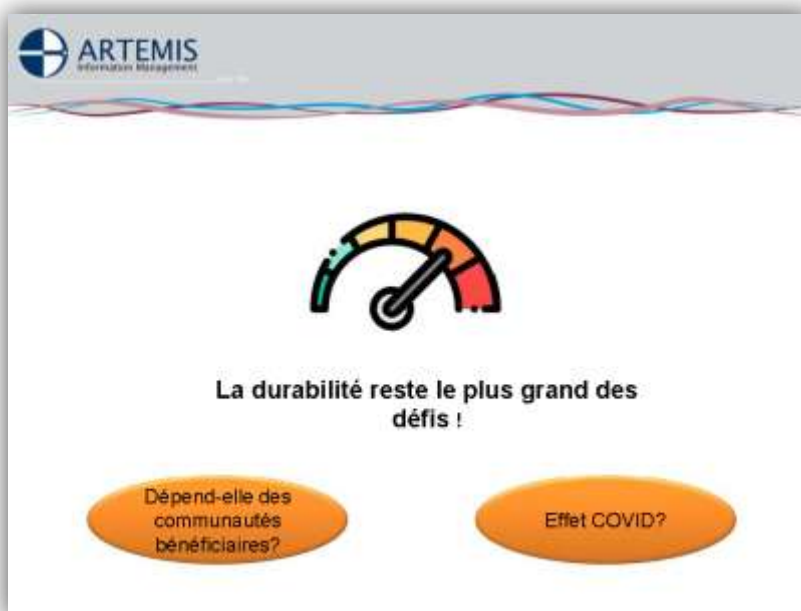
- **Pertinence** : pertinent par rapport au contexte des deux pays et en adéquation avec 7 des ODD
- **Approche communautaire**: pertinence et OBC engagées, mais des réglages à prévoir (fonctionnement OBC, capacités, continuité, vision par les communautés, clarification des rôles)
- **Articulation avec les interventions directes sur le plan familial**
- **Passerelles vers les institutions**
- **Instances communautaires**: CCPE, clubs d'enfants, comités de plaidoyer

Constats sur les postulats fondateurs et modalités d'intervention

- **Renforcement économique des familles et des communautés:**
 - AGR individuelles durables (mais problèmes de gestion et dépendance envers les capacités de résilience des bénéficiaires) versus AGR collectives qui ne survivent pas (difficultés techniques)
 - Groupements d'épargne et de crédit
- **Outil clé: plan de développement familial** – Amélioration de l'encadrement des enfants, changements de comportement (+ de dialogue et d'intérêt, par exemple pour les résultats scolaires) mais inadéquation avec le contexte, manque de compréhension de l'outil, éducation parentale insuffisante, pas de considération de la SSR
- **Transfert de compétences vers les OBC** – manque de clarté de la démarche et des critères de sélection des OBC mais une forte augmentation des capacités organisationnelles, financières et matérielles, techniques et en termes de mobilisation

Effets et impacts identifiés et leur durabilité (D / !)







Analyse prospective

Leçons apprises

- Approche Communautaire
- AVEC/GVEC
- Implication des institutions nationales et locales
- Changements de comportements



Bonnes pratiques

- Approche Communautaire articulée sur les OBC
- Approche sur-mesure – PDF individualisés
- Structures de renforcement économique





Alors... Que faire?



Renforcer l'approche communautaires

Pérenniser les actions de renforcement des connaissances des droits de l'enfant

Utiliser des témoignages pour transmettre des messages clés

Formaliser l'ancrage institutionnel des projets

Mieux anticiper et accompagner les AGR

Commentaires sur le rapport

- **Utilité pour l'EEI de l'étude d'impact social de CVI**
- **Clarifier les constats sur les mutuelles**
- **Genre:** Est-ce que la faible référence par le projet à la capacité de gestion des ressources par les femmes a limité le pouvoir transformateur?
- **Sur la mesure d'impact:** besoin de données additionnelles?
- **Sur une conclusion intermédiaire?**
- **Sur l'adaptation des communautés en contexte de crise, en lien avec le programme:** discuté sur la durabilité



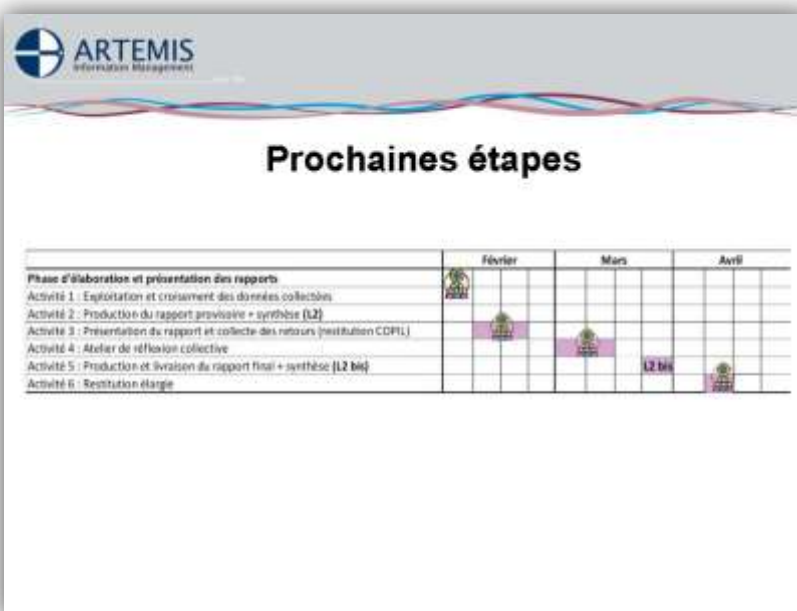


Questions - discussion



Prochaines étapes









ARTEMIS

Information Management

Since 1991

ETUDES D'EFFETS ET D'IMPACT DU PROJET RECORDE SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE- BURKINA FASO- MALI POINT D'ETAPE – COMPTE RENDU

RÉUNION		PARTICIPANTS
Date :	20/12/2022	SOS VE France : • Marine Casaux-Bussière, Responsable de programmes internationaux • Avril Vignon, responsable de programmes internationaux • Anne Villeneuve, responsable de programmes internationaux F3E : • Marie-Pierre Héritier, Responsable de programmes « apprentissage » et chargée d'études Fédération SOS VE: • Germain Houedenou, Conseiller Evidence & Learning Fédération SOS Villages d'Enfants International SOS VE Burkina Faso: • Romuald Bicaba, Assistant suivi-évaluation à Kaya SOS VE Mali : • Ousmane Camara, Coordinateur des PRF Coopération Monégasque :
Lieu :	Visio- conférence Teams	
Objet :	Comité de Pilotage – Point d'avancement	

- Candice Manuello, Responsable programmes Mali, référente protection de l'enfance
- Cécile Dakouo, Coordinatrice pays au Mali

Artemis :

- Violaine Alves, Cheffe d'équipe
- Dieneba Ouedraogo, Evaluatrice régionale
- Virginie Kremer, Assurance qualité

Introduction et présentation de l'avancement du processus par Artemis

La responsable de programmes internationaux de SOS VE France a introduit la réunion avant de laisser la parole à Artemis.

Artemis a en premier lieu dressé un **état des lieux du déroulement de la collecte des données**. Cette dernière a pu être réalisée conformément aux prévisions – tant sur les plans quantitatif que qualitatif - et a permis d'obtenir un haut niveau de croisement des données.

Artemis a ensuite présenté les **premiers résultats préliminaires issus de la collecte**. Ces derniers concernent les postulats fondateurs et modalités d'intervention ; les effets observés au niveau familial ; les impacts constatés ; les changements provoqués par le projet, ainsi que leur durabilité.

Les **conclusions préliminaires** à ce stade peuvent être résumées comme suit :

- o Des approches pertinentes mais insuffisamment abouties et trop harmonisées
- o Des effets probants sur l'amélioration de la situation des familles et le respect des droits des enfants
- o Des impacts visibles et perçus au niveau de la communauté
- o Des changements évidents
- o Mais des défis en termes de durabilité !

Ces premières tendances devront toutefois être confirmées/infirmer/nuancées par les résultats de l'analyse quantitative !

Questions et discussion :

La présentation a laissé place à une séance **de questions-réponses et de partage de réflexions** :

- Question concernant les sites visités et l'administration des questionnaires au Mali : Les questionnaires OBC ont été communiqués aux 13 OBC impliquées dans le projet. Pour l'approche qualitative, sur les 11 sites du Mali, 6 ont été couverts dont 2 dans la région de Kita et 4 dans la région de Sanankoroba. Au Burkina Faso tous les sites ont été couverts par l'approche qualitative.
- Concernant les périmètres maraîchers, est-ce une réussite sous réserve d'ajustements, ou bien est-ce à refaire autrement ? Combien fonctionnent et combien ne fonctionnent pas ? L'approche est pertinente car lorsque cela fonctionne, on constate un véritable impact sur l'économie familiale et communautaire. La démarche n'est pas en cause, mais le problème technique. Si c'était à refaire, cela pourrait encore faire du sens, mais en gérant le problème de l'eau. D'après les visites de terrain réalisées dans le cadre de l'étude, 2 sites ont fonctionné au Mali, et un au Burkina Faso. Artemis a moins de réserve sur l'approche et son bienfondé que sur sa mise en œuvre et le manque d'anticipation des contraintes techniques sur les zones d'implantation. Il aurait été utile par exemple d'anticiper une étude technique de sol pour mieux relever les contraintes naturelles et hydrauliques et anticiper des options avec le budget. Au Mali, l'approche est pertinente mais des forages n'ont pas répondu aux attentes. Les femmes sont engagées, mais l'eau est insuffisante. Des démarches ont été engagées auprès de la mairie et des autres partenaires pour obtenir du compost ou des forages répondant à leurs attentes.
- o Concernant le processus de dénonciation sur base de l'approche traditionnelle locale : Lorsqu'il y a des problèmes, les familles gèrent souvent à l'amiable au détriment des enfants victimes. Les recommandations doivent tirer la sonnette d'alarme à ce niveau. Artemis partage cet avis, il ne faut pas que les principes traditionnels soient appliqués au détriment des enfants. La rapport attirera l'attention à ce niveau.
- o Par rapport aux GVEC et AVEC : le niveau économique de ces femmes est-il aujourd'hui rudimentaire ? Les investissements qu'elles sont en mesure de réaliser sont-ils raisonnables ou

se limitent-ils à l'étape de subsistance ? Les investissements sont plus ou moins importants, il faut voir la situation au cas par cas. Quelques exemples : Une femme seule ayant un périmètre maraicher a pu creuser 2 puits pour alimenter son périmètre. Une femme boutiquière a la perspective de rentrer dans un statut de commerçante.

- o Demande de précisions sur les ruptures entre certaines communautés et les OBC : Est-ce valable partout ou cela varie-t-il en fonction de l'ancrage ? de leur constitution ? Cette rupture a davantage été ressentie par Artemis au Burkina Faso et tient notamment à la sélection des OBC, aux critères qui ont conduit à ce choix.
- o Les CPE doivent être des relais vers les services compétents, donc QUID de la dénonciation « traditionnelle ». Sont-ils vraiment des relais ? Ce mécanisme est reproduit dans tous les projets... C'est effectivement la limite. Leur existence joue un rôle dissuasif, même si ces comités ne sont pas totalement fonctionnels. Mais l'étude n'a pas pu constater de cas, ou très peu, où ils ont été relais vers des services extérieurs à la communauté. Cette dimension doit encore être creusée.

Le CPE règle les problèmes en tenant compte des mécanismes existants. L'action sociale rencontrée évoque quelques cas référés, mais cela dépend des cas, des difficultés à payer la scolarisation, des enfants violentés par un membre de la famille. Lorsque le conflit concerne les enfants et leurs parents biologiques, les cas remontent rarement à l'action sociale. Les cas de mariage forcés en revanche arrivent à l'action sociale.

- o Concernant la durabilité – elle a été mesurée au niveau communautaire, du fonctionnement des comités. Mais des questions de droit se posent aussi au niveau des comités de protection sociale, chef-lieu et préfecture. Le projet voulait que ces services prennent en compte ces questions de protection, niveau services déconcentrés. Oui, les services déconcentrés et les collectivités disent qu'ils ont un plan d'action qui devrait intégrer la problématique de la protection de l'enfant mais compte tenu de ce qu'on sait, ce plan n'a jamais été adopté. Même si les institutions sont de plus en plus actives sur ces questions, il faut encore un véritable engagement et cela demande l'institutionnalisation des liens avec les OBC pour pouvoir intervenir dans la communauté. C'est un aspect de durabilité à condition que ces plans d'action soient adaptés et ne restent pas déclaratifs. Il faut aussi souligner les problèmes d'instabilité des collectivités.
- o Concernant l'éducation : L'EEL note à ce stade beaucoup de déperdition : est-ce lié aux fermetures des écoles en raison de la situation sécuritaire ? Sur le site de Roumtenga, certains parents ont vendu leurs champs à une société immobilière. Avec le revenu de cette vente ils ont pu offrir des motos à leurs enfants. Le fait que les enfants aient des motos très tôt est démotivant pour continuer leur scolarité, ils n'y voient plus d'intérêt et des garçons ont quitté l'école pour aller travailler sur des sites des sociétés d'aménagement. Ils démarrent pendant les vacances et y prennent goût.
- o Quand on parle des AVEC, GVEC etc. : est-ce que la majorité des activités de ces femmes est liée au maraichage ? Certains femmes font des activités de maraichage mais pas sur le site aménagé par le projet. D'autres sont dans la restauration, le tissage etc. Il existe d'autres sites près du barrage et des retenues d'eau (hors projet) et cela fonctionne.
- o Question sur le leadership renforcé des femmes. A l'inverse : attention au côté moins reluisant que cela peut constituer. Les hommes passent par les femmes pour avoir accès aux crédits. Ex « robinets de crédits ». Echecs car les hommes pas totalement responsables des prêts pris par les femmes au bénéfice de leurs maris. Oui, quand les hommes ne sont pas associés aux crédits, ils posent souvent des problèmes. Mais dans ces GVEC, l'homme est directement inscrit. Il ne vient pas aux réunions car formé d'une majorité de femmes. Mais il a son carnet pour le crédit. Les

femmes n'engagent pas leur mari avec elles. Quand on ne vient pas, il y a une amende, sauf motif valable. Au Burkina, il y a apparemment un GVEC composé uniquement d'hommes, l'équipe n'a pas pu le rencontrer.

- o Ce point d'étape amène déjà des données intéressantes, qui sont confirmées dans les rapports et les visites de terrain. Sur la durabilité des effets : est-ce une bonne chose que les CPE soient dissuasifs pour les parents ? Est-ce que l'objectif était de faire peur aux parents ? Sinon c'est un impact éphémère. Effectivement, c'est un aspect à développer, et il faudra approfondir dans le rapport, droit par droit, pour voir si c'est un acquis ou juste une peur/dissuasif. Cela peut fonctionner pour prévenir certaines formes de violences, mais ce n'est pas suffisant. Il faut voir comment renforcer les ou réfléchir à un autre modèle ? S'appuyer sur les femmes ayant pris le leadership ? Pistes de réflexion pour la suite.
- o Est-ce que l'enquête permettra de voir si il y a une diminution des mariages forcés et des grossesses non désirées ? car alors accès au droit pas en place... L'enquête réalisée dans le cadre de l'étude ne permet pas de collecter cette information mais Artemis pourra essayer de la mettre en perspective avec des données existantes.
- o Artemis a abattu un gros travail en peu de temps. Est-ce que la collecte continue au niveau du Burkina, y a-t-il des difficultés ? La collecte n'est en effet pas encore tout à fait terminée. Il reste des récits de vie à collecter et il est prévu de voir Mme Boly et l'équipe de Bobo.

Les prochaines étapes :

Les étapes imminentes du processus sont les suivantes :

Du côté d'Artemis

- o Finalisation de la consolidation et de l'analyse des réponses aux questionnaires enfants / parents-tuteurs / OBC
- o Poursuite de la triangulation des informations et analyses, et de la synthèse
- o Rédaction du rapport provisoire

Au niveau du COPIL

- o Fixer les dates de la restitution provisoire et de l'atelier de réflexion participatif > La responsable de programmes internationaux (SOS France) et la cheffe d'équipe de l'étude (Artemis) se sont entendues pour une réunion à ce sujet début janvier. La phase 2 du projet ARPEJ est en cours d'élaboration et il pourrait faire sens d'associer les responsables du projet aux phases de discussion sur le rapport provisoire d'une part, et dans la mesure du possible en termes d'agenda, à l'atelier participatif d'autre part.

En clôture, les parties prenantes ont remercié Artemis pour le travail réalisé jusqu'à présent et pour les réflexions apportées lors de cette discussion. Artemis a remercié le COPIL en retour pour son dynamisme et ses questions, qui alimentent aussi la réflexion de l'équipe d'étude.

Annexe : Présentation PWPT



ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

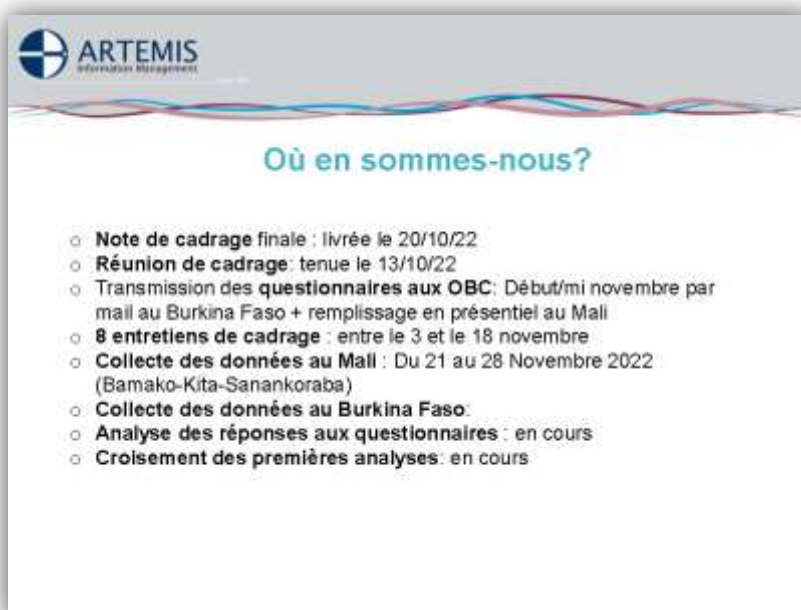
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE

Réunion du COPIL – Point d'avancement
20 décembre 2022
(visio-conférence)



Ordre du jour

-  Point d'avancement du processus et déroulement de la collecte des données
-  Premiers constats préliminaires
-  Discussion – questions
-  Prochaines étapes





Déroulement de la collecte des données



- Documentation fournie
- Base de données bénéficiaires très complète
- Appui logistique et organisationnel précieux au Mali
- Bonne préparation des missions de part et d'autres > pas de perte de temps



- De nombreux bénéficiaires ont quitté les zones du projet
- Un certain nombre n'était plus joignable > adaptation de l'échantillon
- Faible disponibilité de l'équipe SOS au Burkina Faso

 Une collecte conforme aux prévisions (cf. slide suivant)

 Un haut niveau de croisement des données



Déroulement de la collecte des données

Couverture de la collecte quantitative

Objet du questionnaire	Echantillon prévu	Réalisé
Questionnaire OBC	Les 13 OSC partenaires	Les 13 OSC partenaires
Questionnaire enfants	240 enfants Burkina 300 enfants Mali	252 enfants Burkina 298 enfants Mali
Questionnaire tuteurs	50 tuteurs Burkina 60 tuteurs Mali	52 tuteurs Burkina 61 tuteurs Mali

Couverture de la collecte qualitative

- Entretiens individuels approfondis : **23 personnes** (acteurs du projets, acteurs institutionnels, leaders communautaires)
- Entretiens de groupe : **13** (OBC, AVEC/GVEC, CPE, partenaires de mise en œuvre)
- Discussions de groupes focalisées : **9** (Club d'enfants, groupes d'enfants choisis dans la communauté)
- Récit de cas : **11**
- Observations : **5**
- Micro trottoir

Premiers constats préliminaires issus de la collecte qualitative



Postulats fondateurs et modalités d'intervention

- **Les instances communautaires** dédiées à la PE existent partout, mais ne sont pas ou plus opérationnelles.
- **Les groupements d'épargne et de crédit** sont tous opérationnels et ont encore de l'impact.
- **Les périmètres maraichers** n'ont pas toujours donné les résultats escomptés essentiellement dû à des problèmes d'ordre technique. (Manque d'eau). Approche pourtant pertinente.
- **L'approche communautaire via les OBC**: Les capacités des OBC ont été renforcées d'un point de vue technique, organisationnel, matériel et institutionnel mais leur capacité à prendre la relève n'est pas établie + rupture entre la communautés et les OBC dans certains sites.



Effets au niveau familial

Effets positifs sur la capacité des familles à prendre en compte les différents droits des enfant :

- +++++ Droits à l'identité
- +++ Droit à l'alimentation
- +++ Droits au logement (amélioration du cadre de vie, toilette)
- +++ Droits à la santé – Mutuelle
- +++ Droits à l'éducation
- ++ Réduction de l'exploitation du travail des enfants
- ++++ Connaissance des droits des enfants
- ++++ Protection contre les violences

 **Ces premières tendances devront être confirmées/infirmer/nuancées par les résultats de l'analyse quantitative !**



Impacts

Sur les droits des enfants et la protection des enfants

- Prise de conscience chez les adultes et les enfants
- Les mécanismes de dénonciation/traitement des cas de non-respect restent fondés sur les démarches traditionnelles plus conformes à la réalité

Sur la situation économique

- Amélioration de la situation à travers les AVEC et les AGR
- Disponibilité du Crédit
- Capacité d'épargne accrue
- Amélioration de la situation nutritionnelle

Sur la situation sociale

- Mécanismes de solidarité agissante à travers les AVEC
- Rapprochement partiel communauté et institutions
- Proximité entre les communautés et les services sociaux

Changements

- ✓ Evolution des mentalités par rapport aux droits des enfants
- ✓ Amélioration du respect des droits de l'enfant
- ✓ Réduction des violences faites aux enfants
- ✓ Promotion du leadership Féminin
- ✓ Prise en compte du genre
- ✓ Réduction des violences faites aux femmes

Durabilité

Les instruments de durabilité ont été prévus par le projet

Mais la plupart ne fonctionnent pas

- OBC : faible capacité opérationnelle et manque d'ancrage dans les communautés
- Collaboration non formalisée avec les institutions
- Les CPE et clubs des enfants ne fonctionnent pas; la capacité à renouveler les connaissances de leurs pairs et à assurer la relève pour les générations futures n'est pas établie.
- Les comités de plaidoyer ne sont pas fonctionnels

Cependant l'amélioration de l'environnement économique apparaît comme durable avec les AVEC et les périmètres maraichers.



Conclusions préliminaires

- ➔ Des approches pertinentes mais insuffisamment abouties et trop harmonisées
- ➔ Des effets probants sur l'amélioration de la situation des familles et **le respect des droits des enfants**
- ➔ Des impacts visibles et perçus au niveau de la communauté
- ➔ Des changements évidents

 Mais la durabilité reste le plus grand des défis !



Questions - discussion



Prochaines étapes



Etapas imminentes

- 1 Finalisation de la consolidation et de l'analyse des réponses aux questionnaires enfants / parents-tuteurs / OBC
- 2 Poursuite de la triangulation et de la synthèse
- 3 Rédaction du rapport provisoire > **soumission mi-Janvier au plus tard**
- 4 Fixer les dates de la restitution provisoire et de l'atelier de réflexion participatif



2.2 COMMENTAIRES AU RAPPORT

Annexe 5 : Traitement des commentaires au rapport

Page	Extrait concerné	Commentaire reçu	Auteur du commentaire	Traitement effectué par Artemis
7	Introduction : « SOS VE France est pour sa part active notamment à Madagascar, en Haïti, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. Dans ces deux derniers pays, SOS VE France travaille en étroite collaboration avec SOS VE Burkina Faso et SOS VE Mali depuis la création des deux associations, respectivement en 2007 et 2006, à la mise en œuvre de programmes de renforcement de la famille (PRF). »	Ici on dirait que 2007 et 2006 sont les dates de création des 2 associations. C'est plutôt le démarrage de la mise en œuvre de PRF. Sinon les associations existent depuis 1988 (Mali) et 1997 (Burkina)	Marine Causaux-Bussiere	Texte ajusté : « Dans ces deux derniers pays, SOS VE France travaille en étroite collaboration avec SOS VE Burkina Faso et SOS VE Mali à la mise en œuvre de programmes de renforcement de la famille (PRF) depuis respectivement 2007 et 2006.
	« Ces programmes comptent parmi les cinq types de services proposés par les SOS VE et visent à apporter une réponse à la situation des enfants dont les besoins de base matériels, affectifs, sanitaires et pédagogiques sont négligés, en accompagnant les familles pour leur permettre de répondre à ces besoins. »	Peut-être préciser que c'est aussi un type de programme qui vise la prévention contre les séparations familiales (il ne se situe pas uniquement sur le plan de la lutte contre la pauvreté par exemple)	Marine Causaux-Bussiere	Texte ajusté « mais aussi à prévenir l'abandon des enfants et/ou la séparation des familles. »
11	1.2 – 1.2.1 « La pertinence du projet RECORDE au Burkina Faso et au Mali repose sur la ratification par les deux pays d'un certain nombre de textes sur le plan international : tous les deux ont signé et ratifié toutes les conventions relatives aux droits de l'enfant, ce qui confère une justification pertinente au projet RECORDE. »	on peut ajouter d'autres cadres internationaux tels que la CDEF	Ali Essoh	Bien noté. Cependant il y en a tellement (CDEF, La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, La Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum au travail, etc.). Nous pensons avoir mis l'accent sur les principales en vue de juger de la pertinence.
11	Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant et de la Famille (PNPPE 2014) dont l'une des stratégies principales repose sur la protection	s'agit-il de la politique du Mali? si oui bien vouloir le préciser	Ali Essoh	Fait
11	En ciblant le respect des droits de l'enfant, le projet RECORDE contribue sans doute à apporter des réponses aux différentes problématiques de la protection des enfants aussi bien au Burkina Faso qu'au Mali	on peut faire aussi le lien avec d'autres cadres politique et institutionnels (s'ils existent) tels que ceux en lien avec la promotion du genre	Ali Essoh	Bien noté. Le lien est fait dans le tableau de manière globale (ODD). Il y a un certain nombre de secteurs couverts et nous ne pouvons détailler les cadres de chacun.
12	« Développement et accompagnement d'AGR »	Peut-être préciser AGR notamment en lien avec l'agriculture ?	Marine Causaux-Bussiere	Fait

13	1.3 – 1.3.1 « Sur les 11 périmètres mis en place, seulement trois fonctionnent, dont 2 au mali et 1 au Burkina Faso. »	Sur les 9 jardins maraichers du Mali, 6 fonctionnaient soit 2 à Kita et 4 à Sanankoroba	Camara Ousmane	Texte ajusté : « 7 fonctionnent dont 6 au mali et 1 au Burkina Faso ».
13	« En exemple, à Kandiaoura les revenus du champ collectif s'élèvent aujourd'hui à 2.300.000 Frs CFA pour un fonds alloué de départ de 800 000 Frs CFA par le projet. »	Peut-être mettre les montants en euros entre parenthèses	Marine Causaux-Bussiere	Fait
15	« <u>Nécessité de clarifier le rôle des relais communautaires</u> »	Est-ce que les relais communautaires n'étaient pas propres au Mali ? Au Burkina je n'ai pas l'impression que l'on parlait de relais communautaires mais plutôt du travail avec les OBC directement.	Marine Causaux-Bussiere	Texte ajusté : « l'implication des relais communautaires demeure, surtout au Mali où ils ont joué un rôle important dans la mobilisation des familles. A la question de savoir comment ils ont intégré le projet recorde (voir tableaux) plus d'un tiers des parents/tuteurs bénéficiaires indique les relais communautaires.
		Precisez chaque fois dans quelle pays ceci est constaté (vu que nous parlons de l'experience de 2 pays)	Ali Essoh	Fait
	Partout où les forages n'ont pas permis de réaliser les activités escomptées, les OBC ont engagé des démarches pour trouver des solutions, même si ces démarches sont souvent restées infructueuses	Alors SOS Mali vient de nous informer que certaines démarches ont enfin abouti : les jardins maraichers des villages de Sinsina et de Koniobla ont bénéficié avec l'appui de la mairie de Sanankoroba de 2 forages avec château d'eau + 6 bornes fontaines avec 2 robinets soit 1 forage avec château d'eau + 3 bornes fontaines pour chaque périmètre maraicher	Marine Causaux-Bussiere	Bien noté, nous avons mis à jour
		La mairie de Sanankoroba a réalisé dans les périmètres maraichers de Koniobla et de Sinsina un forage équipé en château d'eau et 4 bornes de 2 têtes de robinet.	Camara Ousmane	Bien noté, nous avons mis à jour
16	Résilience de l'OBC par rapport aux AGRs collectives :	On parle d'une OBC en particulier du coup ?	Marine Causaux-Bussiere	Oui, il s'agit de l'OBC de Roumtenga
	• Une autre initiative a consisté à mettre en place une garderie (Bissongo) pour permettre aux femmes de vaquer plus librement à leur AGR. Cette initiative est encore en cours, suite à une prise de contact avec un partenaire qui a promis de les appuyer financièrement.	C'était au Burkina non ?	Marine Causaux-Bussiere	Fait

17	1.3.3 « L'EEl n'a pas eu connaissance d'orientations formalisées pour engager les différentes structures dans la poursuite des activités et couvrir sur le papier les responsabilités de chacune. »	Cela a probablement manqué. A noter toutefois qu'au Mali, des protocoles de gestion des périmètres maraichers ont été signés entre les représentants de SOS VE, des OBC, des exploitants, du comité de gestion du périmètre, avec comme témoin le chef de village et la mairie à laquelle est rattachée le village. Quelques responsabilités incombant à la mairie et chef de village sont listées dans le protocole. Mais ce n'est sans doute pas suffisant.	Marine Causaux-Bussiere	Ce point a été discuté au cours de la première restitution : les mairies rencontrées au Mali par exemple n'ont pas évoqué l'existence de protocoles. Ils ne servent pas à cadrer les relations institutionnelles. Nous confirmons que les actions sur ce point restent insuffisantes. Pas d'ajustement de texte
20	1.4.1 « Il s'agit notamment de la faible visibilité de ces clubs, de leur faible opérationnalité (seulement des activités ludiques), de leurs animations par les OBC, du manque de ressources pour leur fonctionnement. »	Je suis étonnée car pour moi ils menaient d'autres activités telles que des sensibilisations notamment lors des journées internationales, des activités d'intérêt général...	Marine Causaux-Bussiere	Au Burkina les activités ludiques (kermesses) servent d'activités de sensibilisation. Un protocole est signé avec la Direction, appuyés par l'OBC. Au Mali: activités de sensibilisation sporadiques au moment de « journées nationales de l'enfant » sinon rien. Pas d'ajustement de texte
20	La problématique de la continuité des clubs d'enfants avait déjà été soulevée dans le rapport final du projet RECORDE qui notait que	Rapport final de l'évaluation externe vous voulez dire ?	Marine Causaux-Bussiere	oui
21	Selon les constats de l'EEl, ces comités n'existent que de nom.	A Sanankoroba, la mise en place du Comité Communal de Protection de l'Enfant (CCPE) a permis d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de plaidoyer. Ces actions ont même conduit la Mairie à prendre une réglementation sur l'interdiction de la vente et de la consommation de charogne de poulet dans la commune (thème de plaidoyer).	Camara Ousmane	Cela ne fonctionne plus après le projet. L'EEl se concentre sur les effets et impacts. Pas d'ajustement de texte
	Dans la pratique, ces comités apparaissent comme des appendices de l'OBC avec laquelle ils se confondent.	Pour moi les comités de plaidoyer ont été fusionnés avec les CPE car cela faisait trop d'instances et de mobilisation des membres	Marine Causaux-Bussiere	L'EEl ne dispose pas des informations lui permettant de confirmer cette fusion. Elle s'appuie sur les constats de terrain.
22	Sur le terrain, beaucoup d'actions de plaidoyer sont menées par les OBC. A Sanankoroba en direction de la mairie, à Bobo en direction de l'Action sociale et de la justice, à Ouagadougou en direction de la mairie et des	creuser un peu pour rendre visible les résultats clés du plaidoyer:	Ali Essoh	Texte complété : « A Sanankoroba au Mali en direction de la mairie les OBC ont mené un plaidoyer qui a abouti à la prise d'une

	organismes de micro-crédit qui ont donné des résultats probants.			réglementation portant sur l'interdiction de la vente et la consommation de la charogne des poulets sur le territoire de la commune de Sanankoroba), (cf. Délibération N°19/12-/C.C. S du 20/09/2019. A Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, l'OBC a mené en direction de l'Action sociale et de la justice. Il en de même pour l'OBC Roumtenga au Burkina Faso dont le plaidoyer auprès des organismes de micro-crédit ont permis à certaines femmes bénéficiaires du projet d'avoir des crédits pour améliorer leur AGR ».
		La mairie de Sanankoroba a pris une réglementation sur le theme de plaidoyer (cf. Délibération N°19/12-/C.C. S du 20/09/2019 portant sur l'interdiction de la vente et la consommation de la charogne des poulets sur le territoire de la commune de Sanankoroba)	Camara Ousmane	
	Au Burkina Faso, l'équipe de terrain de SOS VE qui avait fait le suivi 6 mois après la fin du projet avait noté que plus de 81% des parents/tuteurs ayant bénéficié d'une AGR individuelle continuaient leurs activités et que plus de 50% des revenus issus de ces activités étaient utilisés pour assurer le bien-être des enfants.	Qu'en est-il au Mali ?	Houedenou Germain	L'EEl ne dispose pas des mêmes données de suivi au Mali, où la coopération monégasque a apporté un appui pour la relance des AGR individuelles.
	Quel que soit l'issue, cette situation témoigne de la nécessité pour les projets à venir de s'assurer d'avoir réglé la question du foncier avant la réalisation d'investissements.	C'était une condition qui était pourtant clairement fixée par SOS France. Le retard pris dans le cadre du projet sur cette activité a d'ailleurs été en grande partie dû à cette exigence qui a été complexe à remplir sur le terrain.	Marine Causaux-Bussiere	Bien noté
23	Etant donné l'opacité qui existe dans la gestion des OBC et au regard de la faiblesse du soutien apporté aux familles indigentes, des voix s'élèvent pour demander que la gestion de ces fonds de solidarité soit moins opaque et que l'OBC puisse rendre des comptes à qui de droit.	Quelles sont les perspectives ici ?	Houedenou Germain	Prévoir de mécanismes qui puissent contraindre les OBC à rendre compte
	A Roumtenga (Burkina Faso) le nombre de GVEC a été multiplié presque par deux depuis la fin du projet.	precisez le nombre indicatif	Ali Essoh	Texte ajusté : « A Roumtenga le nombre de GVEC a été multiplié presque par deux depuis la fin du projet. De 17 groupes à la fin du projet en 2019 on est passé à 30 groupes en 2022 ».
24	1.4.3 « De plus en plus de parents s'intéressent aux résultats scolaires de leurs enfants et font la démarche d'aller à l'école pour échanger avec les parents. »	Avec les parents ou avec les enseignants ?	Marine Causaux-Bussiere	C'est auprès des enseignants.

	L'EEl fait toutefois le constat que les effets du projet en termes d'éducation parentale ne sont pas visibles sur certaines thématiques comme la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR).	En même temps ce n'était pas un thème qui a été travaillé au cours du projet. On a plus mis l'accent dessus dans les projets qui ont été conçus par la suite	Marine Causaux-Bussiere	Cela reste un thème important en termes d'effets et d'impact. Utile à l'analyse prospective
	Il va sans dire que les contenus de l'éducation parentale doivent considérer de manière particulière la problématique de la sexualité chez les adolescents et mieux outiller les parents pour aborder la thématique en famille.	Le projet a-t-il également travaillé sur l'alphabétisation des parents ?	Houedenou Germain	Pas de traces dans les entretiens
28	2.1.1 « Si trois ans après la fin du projet, les effets de RECORDE sur la capacité d'épargne des bénéficiaires ont été établis, leur durabilité reste cependant mitigée »	Est-ce que l'étude peut également montrer si certaines communautés bénéficiaires du projet sont particulièrement plus affectées qu'une autres ? Peut-être que des mécanismes internes spécifiques pourraient avoir été développés pour la durabilité.	Houedenou Germain	L'EEl ne peut démontrer cela. Cependant la durabilité dépend aussi des communautés, de la dynamique de l'OBC et des institutions mises en place (CPE, Clubs d'enfants, etc.). Si renouvellement de ces instances et transmission des connaissances aux générations qui viennent: gage de durabilité. Autre gage de durabilité = engagement structures éducatives du système formel. Cela ne s'est pas fait.
	Certaines familles, après avoir atteint l'autonomie financière, sont retombées dans une situation d'indigence absolue	Bien vouloir donner quel pourcentage de l'échantillon est concerné.	Houedenou Germain	Il n'est pas possible d'avoir des pourcentages. Mais les données montrent que 68% des parents bénéficiaires trouvent que leur revenu n'est pas stables et donc susceptible de retomber dans la précarité
	Cela survient surtout dans des familles où la principale personne qui mène les AGR, principale source de revenu pour subvenir aux différents besoins, vient à tomber malade sur une longue période ou décède.	Sans oublier les effets du COVID sur les ex-familles du projet	Houedenou Germain	L'EEl n'a pas relevé d'effet spécifique au Burkina. A part pour ceux qui tenaient les maquis où il y a eu de la résilience de leur part. Au Mali: la Coopération monégasque a contribué à atténuer les effets du covid.
	En tout état de cause, l'autonomie de certaines familles obtenue grâce aux actions du projet est loin d'être un acquis définitif ; elle reste tributaire des aléas et donc difficilement contrôlable. La question est de savoir quelles réponses apporter : renforcer des dispositifs de prise en charge au sein des organes communautaires (OBC par	Absolument. Il faut renforcer les capacités de la communauté en vue de créer un solide système de soutien social. Un mécanisme de filet de sécurité communautaire sera donc en place pour accompagner les familles redevenues vulnérables dans le temps. Ce processus	Houedenou Germain	Bien noté

	exemple) qui doivent pouvoir détecter et soutenir les familles déjà autonomisées	d'autonomisation implique le développement des connaissances, des compétences, de la confiance et des autres ressources nécessaires aux communautés pour soutenir les familles afin qu'elles puissent efficacement protéger et prendre en charge leurs enfants.		
31	2.1.2 « Un autre motif des abandons serait l'appât du gain facile. Des entretiens renseignent que des élèves, surtout les garçons, abandonnent prématurément l'école pour s'adonner à des activités lucratives. »	Je suggère de soutenir ceci avec des chiffres ? Existe-t-il aussi une corrélation avec le milieu ?	Houedenou Germain	Il n'est pas de possibilité d'avoir des chiffres émanant du système scolaire dans la mesure où les enfants fréquentent des établissements différents (privés et publics) . On ne saurait identifier les facteurs qui se rapportent au projet.
	Selon les responsables des centres de santé rencontrés, ces sensibilisations ont induit des comportements positifs en matière d'hygiène avec des améliorations qui se mesurent au niveau des centres de santé en termes de réduction des maladies diarrhéiques, de l'augmentation de la complétude de la couverture vaccinale et de la couverture de la CPN.	Ce serait bien de soutenir ces affirmations avec des chiffres.	Houedenou Germain	Il existe des statistiques du SCOM de Sanankoroba que nous allons mettre en annexe. A travers ces chiffres, il est très difficile de lire / identifier la contribution du projet. Le SCOM de Sanankoroba couvre 16 villages au total et le projet ne couvre que 6 villages. Il est impossible d'avoir des données relatives aux seuls villages d'intervention du projet. Il y a un risque ici de mésinterprétation.
32	A la question de savoir quel est le premier recours en cas de maladie, une forte majorité (83,5% des parents et 79,4% des enfants) donne les centres de santé comme premier choix.	Avez-vous pu vérifier cela en consultant les carnets de santé par exemple ?	Houedenou Germain	En toute objectivité, il faut s'en tenir à ce que les gens disent, car en matière de recherche il y a des choses qui ne sont pas observables, sont de celles-là l'itinéraire thérapeutique. Les carnets de santé utilisés uniquement dans les centres de santé ne saurait renseigner sur un détour chez le tradipraticien
	Moins de 10% des familles ont continué à cotiser de manière régulière.	C'est une réduction vraiment drastique.	Houedenou Germain	oui
	Les causes de cette faible adhésion des bénéficiaires aux mutuelles de santé sont à rechercher dans la capacité à payer des familles et la perception de l'intérêt des mutuelles.	Je ne comprends pas ceci.	Houedenou Germain	Au début le projet a payé pour que les gens adhèrent aux mutuelles donc il était normal d'en avoir beaucoup. Une fois le projet parti des diminutions drastiques ont été constatées.
	Cependant, plusieurs avis s'accordent pour dire que ce n'est pas tant l'incapacité des populations à payer, mais	Ceci est contradictoire si on voit le nombre important d'adhérents au début. Je pense que la	Houedenou Germain	On peut soupçonner la cause financière en raison de la taille des familles (plusieurs femmes et enfants...). Mais la deuxième raison, confirmée,

	leur perception de l'importance des mutuelles qui est à la base de cette situation.	raison prédominante pourrait être la charge financière.		est la faible perception de l'importance des mutuelles. Car ceux qui sont tombés malades pendant le projet et ont été pris en charge par la mutuelle ont continué à payer. Ils ont vu l'intérêt (perception)
33	Aussi, la problématique de l'adhésion des bénéficiaires réside plus dans une bonne compréhension du système mutualiste et de son importance pour l'accès à des soins de qualité	Les OBC doivent en principe faire la veille et corriger cette situation.	Houedenou Germain	Vu. Il faut aussi mettre l'accent sur la sensibilisation en utilisant les témoignages.
42	3.3 « Elles ont ainsi pris le leadership au niveau des associations de développement : on rencontre des femmes présidentes d'OBC, des femmes qui exercent dans des domaines jadis réservé aux hommes. »	Il serait bien de renforcer cela avec des chiffres. Combien d'OBC en tout et combien sont dirigées par des femmes ?	Houedenou Germain	Footnote ajoutée : Au moins trois OBC sont dirigés par les femmes dont deux au Burkina Faso et 1 au Mali. Dans les autres OBC elles occupent les postes de secrétariat général ou de trésorière
43	3.4 « Dans les clubs d'enfants que nous avons rencontrés, les filles sont autant représentées que les garçons et avec une forte représentativité des filles au niveau des organes dirigeants (présidence, secrétariat général, etc.). »	En plus du club d'enfants, avez-vous un autre exemple ?	Houedenou Germain	Non.
43	3.4 LA REDUCTION DES INEGALITES DE GENRE	on peut aussi mentionner la faible référence à la capacité de gestion des ressources par les femmes comme un point faiblement abordé par le projet en terme de genre transformateur	Ali Essoh	Vu.
46	FFOM « Accès limité des hommes aux AVEC/GVEC »	Les AVEC de nature sont mixtes, et elles étaient ouvertes aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Certes la participation des hommes est faible !	Camara Ousmane	Oui les AVEC sont mixtes, mais pourquoi les hommes ne participent pas souvent ? C'est la grande question. Il y a des contraintes liées au genre qui les empêchent. Sur le terrain il apparaît que certains hommes passent par leur épouses pour cotiser.
52	5.1.1 Méthodologie suivie pour l'étude	Je pense que SOS VE France et CVI seraient intéressés de savoir si la méthodologie de mesure de l'impact social développée par CVI a été utile à un certain point, si vous vous êtes appuyées dessus ou pas du tout	Marine Casaux-Bussier	L'EEL s'est appuyée sur l'étude d'impact social. Elle s'est d'ailleurs inspirée des questionnaires et de leur approche pour aborder les enfants.

Commentaires formulés lors de la réunion de restitution du rapport provisoire

	Sur les AGR	Sur les AGR individuelles vs AGR collectives qui ne durent pas, il serait utile d'avoir un ratio portant sur les AGR qui ont fonctionné et celles qui n'ont pas fonctionné.		L'EEl ne dispose pas d'informations chiffrée, cette analyse est basée sur des observations sur le terrain. Néanmoins, il y a un intérêt à avoir, au moins sur la base des observations de terrain, un ratio des AGR qui fonctionnent ou pas.
		Était-il pertinent de lancer AGR individuelles et collectives simultanément ?		L'EEl a compris de ses observations de terrain que ce n'était pas les mêmes personnes qui mettent en œuvre les deux AGR. Pour l'EEl, cette démarche parallèle se justifie du fait d'un double renforcement. Les éléments amenés par les participants à la réunion démontrent une réalité différente de celle observée par l'EEl. Un participant aux AGR pouvait avoir été à la fois appuyé dans son AGR individuelle tout en participant au périmètre maraicher ou champ collectif. SOS VE France précise qu'au Burkina Faso, il y avait beaucoup de bénéficiaires appuyés en AGR individuelles ce qui représentait un important travail seulement pour suivre les AGR individuelles. En plus du volet communautaire, cela représentait probablement beaucoup de travail pour une équipe de trois personnes dont une seule sur le renforcement économique. C'est un point à ajuster dans le rapport
	La question de savoir si l'approche OBC est adaptée en termes d'ancrage communautaire.	N'y a-t-il pas d'autres approches plus pertinentes ?		Le mandat de l'EEl n'était pas de faire d'analyse comparative avec d'autres approches. En revanche, l'EEl a eu le temps d'analyser cette approche OBC et a donné des pistes de réflexion. L'approche est pertinente et la plus appropriée selon l'EEl. Pour cet ancrage, davantage peut être fait, comme des critères clairs pour le choix de l'OCB, de renforcer la gouvernance des OCB
	Sur la durabilité	: si des effets sont mesurés après 3 ans, comment dire qu'ils ne sont pas durables ?		L'EEl clarifie en expliquant que des effets sont constatés après trois ans mais que certains ne sont pas jugés suffisamment durables (à +5, +10 ans par exemple) en matière d'analyse prospective.

		Le fait d'avoir des plans de développement de la famille et plan de développement des communautés en parallèle, était-ce une limite ou une valeur ajoutée ?		Dans le document de projet, il n'est pas fait mention de plan de développement des communautés. Il s'agit là d'une réflexion à développer dans la partie prospective.
		En termes de transfert de compétences vers les OCB, quelle était la finalité ?		Le document de projet est clair : que les OCB puissent prendre la relève du projet sur les activités de sensibilisation et pour l'appui aux familles indigentes. Les OCB devaient soutenir les CPE.
	Sur la dimension genre	Que faire pour aller plus loin vers une intégration plus équilibrée des femmes et des hommes notamment dans les GVEC ? Les hommes ayant déjà accès à d'autres solutions par ailleurs, faut-il privilégier d'abord les femmes ? Une recommandation plus claire pour le futur pourrait être utile.		Cependant, le mandat de l'EEl est de proposer des pistes de réflexion, dont certaines seront d'ailleurs discutées à l'atelier participatif. C'est aux acteurs de trouver ensuite des solutions opérationnelles.
		Le manque de données chiffrées pour appuyer les constats de l'analyse a été souligné, ainsi que la triangulation insuffisante entre les analyses quantitatives et le déclaratif, sur l'exemple du pourcentage d'AGR qui fonctionnent toujours, les données des CSCOM qui auraient permis d'objectiver l'impact.		L'EEl se positionne à ce niveau : l'EEl n'est pas une étude endline et n'a pas de point de comparaison (baseline). Utiliser les données CSCOM à ce stade en dirait peu sur la contribution de RECORDE à ces données (risque de mésinterprétation, manque de pertinence). Par contre, l'EEl a pu obtenir des constats sur les effets à parfois plus de 80% (questionnaires) qu'elle a ensuite pu confirmer sur le terrain. Ces effets sont directement attribuables à RECORDE.

2.3 COMPTE-RENDU DE LA RESTITUTION PROVISOIRE



ARTEMIS

Information Management

Since 1991

ETUDES D'EFFETS ET D'IMPACT DU PROJET RECORDE
SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE- BURKINA FASO- MALI
ATELIER DE REFLEXION PARTICIPATIVE 21/03/2023 – COMPTE-RENDU

REUNION	PARTICIPANTS
Date : 21/03/2023, 10h30-13h15, GMT+1 Lieu : Visioconférence Objet : ATELIER DE REFLEXION PARTICIPATIVE	Voir liste jointe

OUVERTURE – 10H30

L'objectif de l'atelier était de se projeter à moyen terme et de réfléchir collectivement à l'éventuelle activation des suggestions émises par l'étude.

Les résultats attendus de l'atelier étaient (1) de revenir sur les résultats prospectifs de l'étude et d'assurer la bonne compréhension des pistes dégagées et (2) de suggérer une méthode pour permettre aux acteurs concernés, de :

- 1) Estimer le degré de priorité des thématiques prospectives clés mises en exergue dans le rapport et lors de la restitution provisoire comme pistes d'orientation pour le futur ;
- 2) Proposer des pistes de solutions concrètes à mettre en œuvre sur ces enjeux dans le cadre de futurs programmes de SOS VE et de ses associations partenaires sur le terrain ;
- 3) Estimer le degré de priorité et de difficulté de leur mise en œuvre au regard des facteurs pouvant influencer leur mise en œuvre (au niveau du contexte, des acteurs...).

Artemis a ouvert l'atelier en accueillant les participants et en les remerciant pour leur présence, aux côtés de SOS Villages d'Enfants (VE) France. Après un tour de table, Artemis a rappelé l'agenda et les objectifs de l'atelier en faisant référence aux termes de référence envoyés aux participants en amont.

Il s'agit grâce à cet atelier de se projeter et de réfléchir ensemble à l'activation des suggestions émises par l'étude d'effets et d'impact (EEI) : degré de priorité de thématiques, pistes de solutions concrètes à mettre en œuvre, estimation du degré de priorité et de difficulté de ces pistes.

La présentation PPT jointe à ce compte-rendu permet de suivre le déroulement de l'atelier.

Les captures d'écran viennent enrichir le compte-rendu avec les résultats des travaux en plénières et en groupe.

THEMATIQUES DISCUTEES

Après une présentation synthétique des constats de l'EEI et pistes d'amélioration identifiés sur cinq thématiques spécifiques, à savoir l'outil Plan de Développement de la Famille (PDF), l'ancrage communautaire, la durabilité, le genre et le contexte politico-sécuritaire, les participants ont travaillé en plénière, pour proposer individuellement des pistes d'action concrètes d'amélioration.

Voici le résultat de ces réflexions :

L'outil « plan de développement de la famille » (PDF)

VKM

- Comment cet outil peut-il être amélioré pour l'adapter aux contextes d'intervention ?
- Comment mieux communiquer sur l'approche qui le sous-entend pour éviter d'éventuels malentendus ou jalousies au sein des communautés ?



Conclusions sur l'outil PDF. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi cinq axes d'action : (1) La sensibilisation et la communication sur le bien-fondé du PDF et ses modalités d'élaboration, (2) L'amélioration du volet participatif : le PDF est un contrat qui engage les familles et SOS Villages d'Enfants et il est élaboré sans précipitation et sur des preuves, sa mise en œuvre et son suivi nécessitent d'être participatifs, il faut donc plus d'explications sur l'octroi du soutien et un choix concerté des personnes bénéficiaires, (3) La formation et la facilitation de l'utilisation du PDF : formation envers les Organisations à base communautaire (OBC) et les familles, suivi par les familles, informatisation pour l'équipe projet, (4) Une vulgarisation de l'outil : traduction en langue locale, intégration d'images, explications, et enfin (5) Avoir un PDF harmonisé pour tous les pays mais en adapter le contenu au contexte et aux réalités du milieu : les appuis directs aux familles peuvent être remplacés, sauf cas exceptionnels, par le renforcement de capacités.

L'ancrage communautaire :

DO

- Comment identifier les bons acteurs communautaires sur lesquels s'appuyer ?
- Faut-il partir uniquement de structures existantes (OBC...) ?



Conclusions sur l'ancrage communautaire. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi six axes d'action : (1) S'appuyer sur des structures existantes (bien structurées, informelles, actives – les former et signer des conventions de partenariat), (2) Améliorer la concertation : choix participatif avec toutes les composantes de la communauté, abandonner tout mécanisme non initié par la communauté, évaluer l'ancrage aux valeurs communautaires, éviter de rémunérer les bénéficiaires pour les activités communautaires (sauf pour couvrir les frais de transport des participants familles lorsqu'elles doivent laisser leurs activités et se rendre pour une réunion par exemple), (3) Mieux identifier les capacités des structures partenaires : capacités des membres, capacités à s'engager dans les actions de développement, (4) Mettre l'accent sur l'approche AVEC/GVEC et les structures communautaires féminines, (5) Renforcer la technique du faire-faire et les dynamiques communautaires mises en place et enfin (6) Prendre en compte le contexte local, améliorer les synergies CPE-OBC et revoir le rôle des OBC dans les zones rurales manquant de RH.

la durabilité, envisagée sous les trois angles suivants :
l'approche avec les OBC et le rôle joué par les AVEC/GVEC
l'ancrage institutionnel du projet
la mise en place d'AGR/le renforcement économique



Conclusions sur la durabilité. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi quatre axes d'action : (1) Renforcer l'ancrage institutionnel : analyse des parties-prenantes, formalisation des partenariats, identification du repreneur/relai, (2) Mettre l'accent sur l'approche d'AGR individuelles et AVEC/GVEC : travailler avec les structures spécialisées, garantir la bonne compréhension par les familles des finalités (prise en charge de l'enfant), développer les AGR collectives en groupes non-mixtes, (3) Améliorer les capacités : former les OBC en gestion d'AGR et améliorer les connaissances des bénéficiaires sur cette gestion, mettre en place un dispositif d'accompagnement post-formation pour apporter les mesures correctives le cas échéant, transférer des compétences aux partenaires communautaires, institutionnels, par le faire-faire, et enfin (4) Axes transversaux à consolider : encourager les hommes à participer, prévoir un budget pour le suivi post projet (et une année de consolidation des acquis) .

La prise en compte du genre

VKM

- Comment mieux intégrer la prise en compte du genre dès la formulation du projet ?
- Comment s'assurer de la prise en compte des besoins spécifiques aux filles et aux garçons ?
- Quels autres facteurs faudrait-il prendre en compte (approche intersectionnelle du genre) ?



Conclusions sur la prise en compte du genre. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi quatre axes d'action, dans une approche progressive : (1) Réaliser une étude de diagnostic en mettant en évidence les Violences Basées sur le Genre (VBG) et la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), (2) Tenir compte des conclusions de ce diagnostic pour planifier le projet : formuler des objectifs qui prennent en compte l'approche genre dès cette étape, élaborer un plan d'action avec un budget dédié en tenant compte du suivi après projet, (3) Mettre l'accent sur la sensibilisation et la communication : pour l'intégration du genre dans toutes les actions de développement, sensibiliser, former, communiquer, faire du plaidoyer autour de la thématique, et enfin (4) Transversalement : développer des outils simples et concis et initier des actions spécifiques adaptées aux contextes.

La prise en compte du contexte politico-sécuritaire : Comment intégrer la prise en compte des enjeux politico-sécuritaires dans les stratégies et modalités d'intervention des projets, de manière à assurer leur robustesse et leur flexibilité face à l'évolution desdits contextes ?

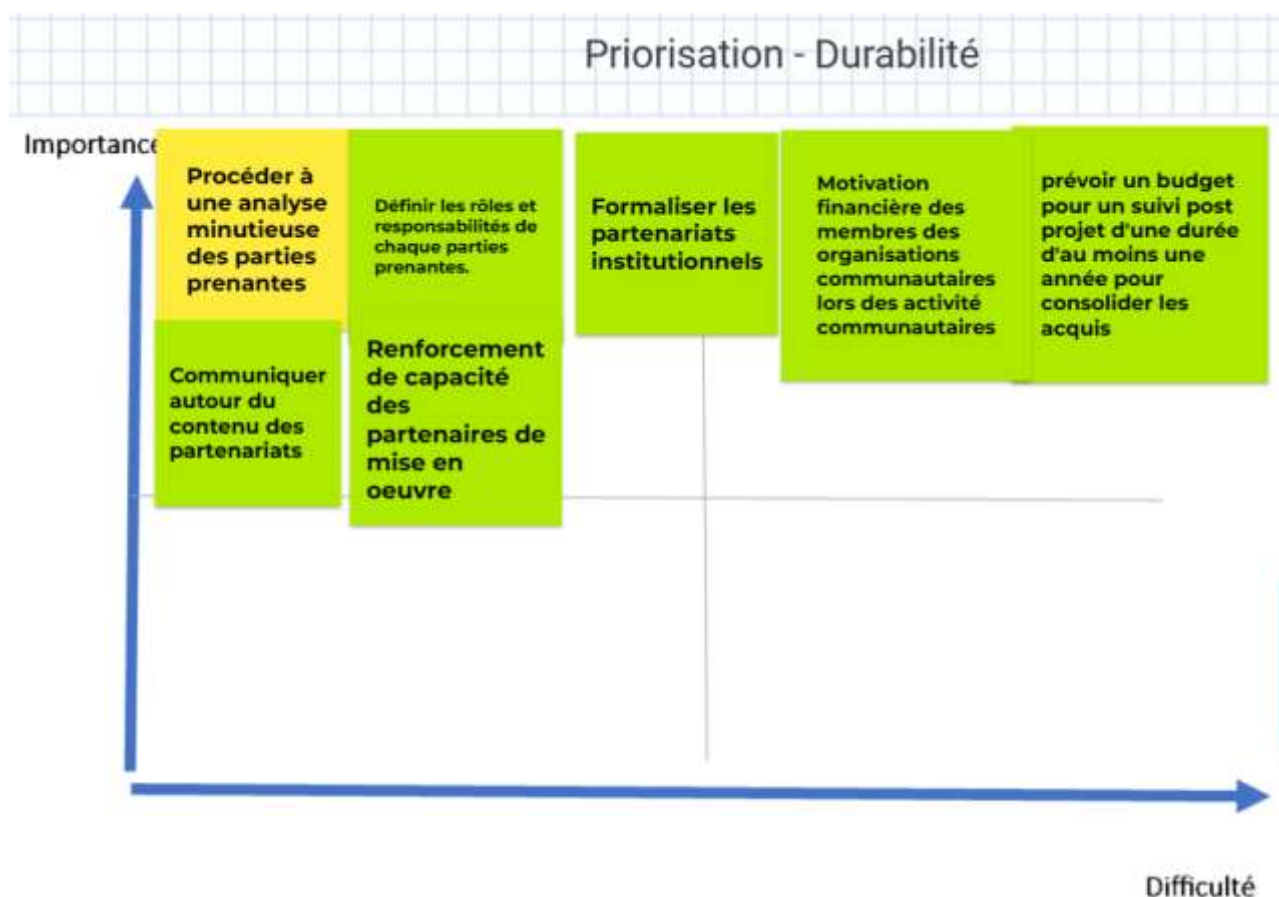
SB



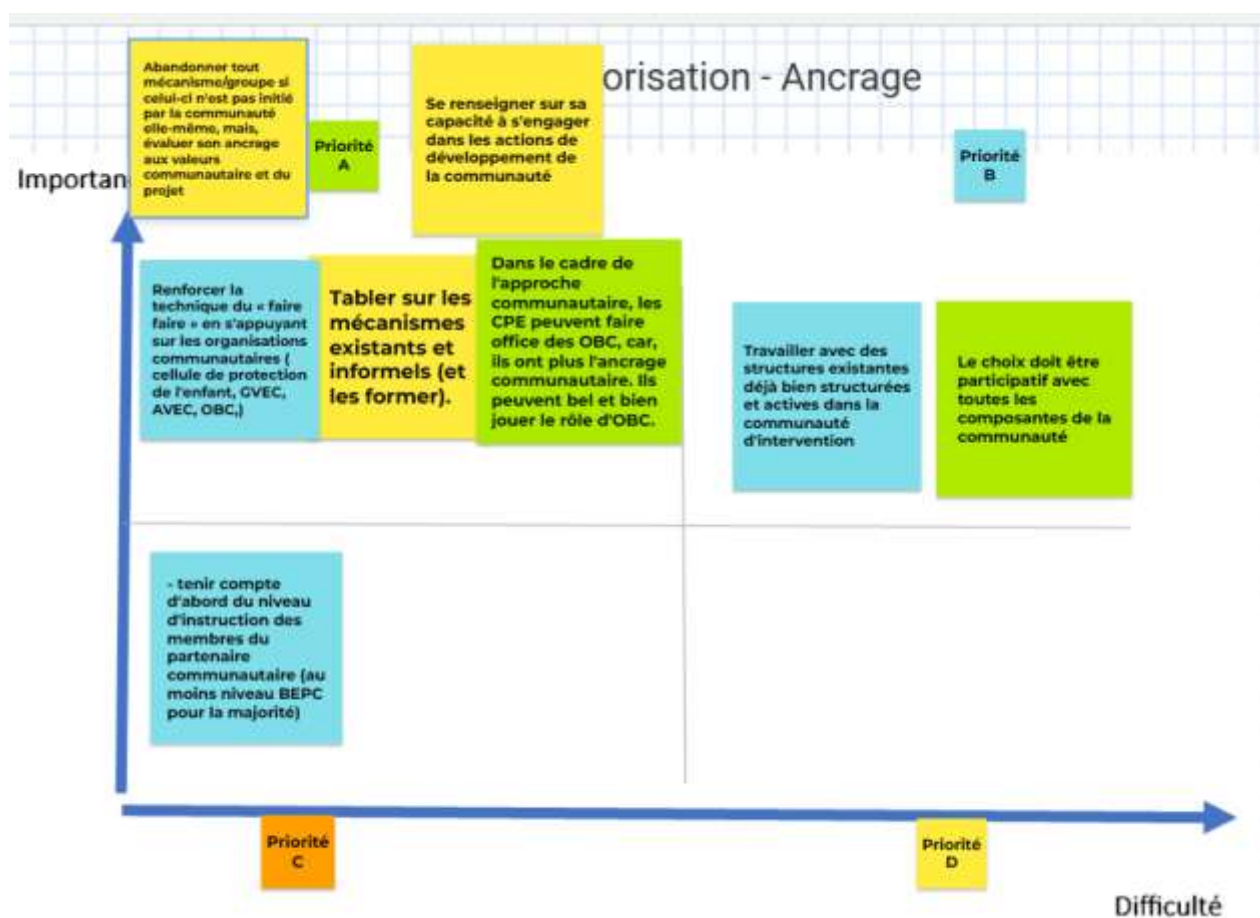
Conclusions sur le contexte politico-stratégique. Des pistes concrètes d'amélioration peuvent être suivies parmi quatre axes d'action, dans une approche progressive : (1) Renforcer les capacités des acteurs sur la prévention et la gestion des crises, (2) Faire une analyse contextuelle et une analyse des risques avant de s'implanter dans une localité, (3) Elaborer un plan de contingence pour minimiser les risques et faire face aux effets des crises et enfin (4) Proposer des activités en lien avec l'analyse des risques et le plan de contingence.

L'enquête préalable réalisée auprès des participants ayant permis d'identifier trois thématiques prioritaires parmi les cinq proposées, à savoir l'ancrage, de la durabilité et le genre, les participants ont ensuite été répartis en trois groupes. Chacun a travaillé sur les propositions faites en plénière de façon à les trier en termes d'importance (degré de priorité) et de difficulté de réalisation.

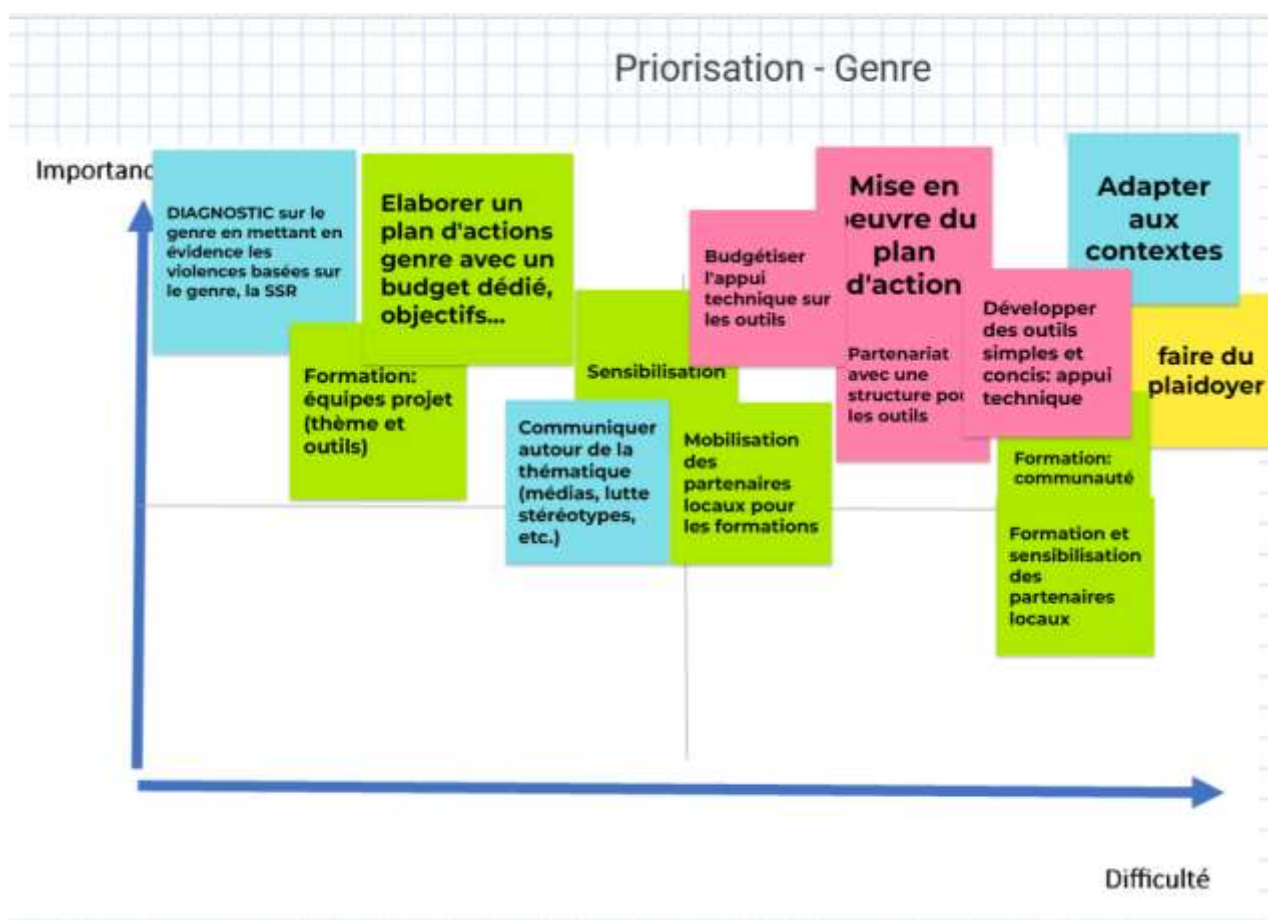
Voici le résultat de ces travaux de groupe :



Sur la durabilité, le groupe n'a pas eu suffisamment de temps pour traiter toutes les propositions. Il a cependant positionné 7 pistes d'actions en fonction de leur degré d'importance et de difficulté de réalisation. Il ressort que l'analyse minutieuse des parties prenantes est fondamentale et n'est pas difficile à réaliser. En découle une définition plus claire des rôles et responsabilités, à formaliser. Le volet formalisation est un peu plus difficile. Considérées comme aussi importantes mais plus difficiles : la motivation financière des membres des organisations communautaires et la prévision d'un budget de suivi post-projet. Viennent ensuite la communication et le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre, qui ne semblent pas difficile.



Sur l'ancrage, le groupe n'a pas eu suffisamment de temps pour traiter toutes les propositions. Il a cependant positionné 8 pistes d'actions en fonction de leur degré d'importance et de difficulté de réalisation. Il ressort que la technique du faire-faire est fondamentale. A ce niveau des discussions ont eu lieu en plénière : le groupe jugeait que sa mise en œuvre était facile, mais plusieurs autres participants ont considéré qu'elle était plus difficile. Dans tous les cas, elle sera utile pour pérenniser les actions communautaires du projet. Fondamental aussi, et facile : abandonner les mécanismes/groupes non reconnus, non intégrés aux valeurs de la communauté. Important aussi, mais plus difficile, le choix participatif avec les composantes des communautés et le travail avec des structures existantes et structurées : ici il faut tenir compte du contexte et ne pas choisir des critères trop stricts en termes de formation des membres. Le rôle régalien des CPE et les synergies avec les OBC ont été débattus : il s'agirait de s'inspirer du projet PACOPE.



Sur le genre, le groupe a positionné 14 pistes d'actions en fonction de leur degré d'importance et de difficulté de réalisation. Le plus important, jugé facile si un budget y est réservé en amont, est d'établir un diagnostic sur le genre. En découlera l'élaboration du plan d'action avec budget dédié et objectifs clairement identifiés. Tout aussi important mais un peu plus difficile, en fonction de divers paramètres contextuels : la mise en œuvre de ce plan d'action et lié à cela la budgétisation de l'appui technique à l'élaboration des outils, la signature d'un partenariat avec une structure pour l'élaboration de ces outils et la réalisation in fine d'outils simples et concis. Dans ce plan d'action, les activités suivantes toutes aussi importantes mais par ordre croissant de difficulté, seront à mettre en œuvre : formation des équipes projet (thèmes et outils), communication (médias, lutte contre les stéréotypes), sensibilisation, mobilisation des partenaires locaux capables de dispenser des formations, formation de la communauté et des autres partenaires locaux, plaidoyer.

SYNTHESE ET CLOTURE

Des travaux de groupes et de la priorisation des pistes d'amélioration, il est remarqué que l'analyse des parties prenantes avec identification claire des rôles et responsabilités ressort, cohérente avec les approches orientées changement des projets futurs. Points communs identifiés : la budgétisation qui permettent de couvrir les études initiales, le développement d'outils et le suivi post-projet.

SOS VE France a vivement remercié les participants pour leur travail de réflexion et les résultats obtenus, et plus largement pour leur implication active dans l'EEL. La démarche de réflexion participative pourra se poursuivre et les résultats du jour seront utilisés pour nourrir le volet prospectif du rapport de l'EEL.

SOS VE France a également remercié Artemis pour cette étude et ces moments d'échange. L'EEL n'est pas encore tout-à-fait finie, il reste des étapes clés de finalisation du rapport et de restitution (le 04/04/2023).

Liste des participants :

SOS VE MALI :

1. Adama Sanogo – Directeur national
2. Pascal Touré – Manager développement des programmes
3. Ousmane Camara – Coordinateur national PRF
4. Hamza Fofana – Coordinateur local PRF à Sanankoroba (ancien coordinateur local RECORDE 2019-2020)

SOS VE BURKINA :

1. Adama Diallo, Manager Développement des Programmes
2. Romuald Bicaba, Coordonnateur Suivi-Evaluation
3. Mariam Boly, Coordinatrice Pays programme ARPEJ (ancienne coordinatrice locale du site PRF de Ouagadougou pendant RECORDE)
4. Mariette Kanguébega, Coordinatrice locale programme ARPEJ (ancienne assistante AGR du site de Ouagadougou pendant RECORDE)
5. Mahamoudou Ganame, Secrétaire Général de l'Association Namanegbzanga (OBC qui était partenaire de SOS VE Burkina pendant RECORDE)

Fédération SOS VEI :

6. Germain Houedenou (conseiller du département Evidence & Learning, rattaché au bureau international de la fédération)
7. Ali Essoh, conseiller programmes au bureau régional de la zone WCNA

Autres associations SOS VE n'ayant pas mis en œuvre le projet RECORDE :

8. SOS VE Niger : Mahamadou Ibrahima, Coordinateur National des PRF et du projet PACOPE (programme multi-pays de SOS VE Luxembourg, équivalent PRF)
9. SOS VE Togo : Akim Soumaila Soule : assistant pays projet ARPEJ
10. SOS VE Côte d'Ivoire : Didier Zogoue : coordinateur national PRF, Responsable pays programme ARPEJ
11. Programme ARPEJ : Fousseini Bramah, coordinateur multi-pays

SOS VE France :

1. Leslie Goldlust, Directrice des programmes internationaux
2. Avril Vignon, responsable de programmes internationaux (RPI) – en charge du suivi du Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire et programme ARPEJ
3. Julien Guillaume, RPI – en charge du suivi de Madagascar et du Vietnam
4. Marine Casaux-Bussièrre, RPI – en charge du suivi du Bénin et d'Haïti – a suivi la mise en œuvre de RECORDE de 2017 à 2020)

Artemis:

1. Sandrine Beaujean, Cheffe de département Evaluation et renforcement de capacités, Artemis
2. Dieneba Ouedraogo, évaluatrice associée de l'EEI
3. Virginie Kremer Morgante, évaluatrice associée de l'EEI, assurance qualité.

Présentation PowerPoint



ETUDE D'EFFETS ET D'IMPACT

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT - RECORDE

Atelier participatif
21 mars 2023
(visio-conférence)



Ordre du jour & objectifs



1. Accueil – Tour de table



2. Objectifs et déroulement de l'atelier



3. Résultats de l'enquête



4. Actions pour répondre aux 5 problématiques



5. Priorisation et difficultés pour la mise en œuvre des 3 problématiques prioritaires (en groupe)



6. Restitution des travaux de groupes



7. Synthèse et clôture

[REC]

Plénière

Réflexion individuelle

Trois groupes

Plénière

Session 1 - Accueil



Session 2 - Objectif - Résultat



Se projeter - Réfléchir à l'activation des suggestions émises par l'étude

Résultats

- Assurer une compréhension partagée des pistes
- Réfléchir à l'après
 - Estimer le **degré de priorité des thématiques** comme pistes d'orientation pour le futur (enquête)
 - Proposer des pistes de **solutions concrètes** à mettre en œuvre sur ces enjeux dans le cadre de futurs programmes
 - Estimer le **degré de priorité (importance, difficulté) de leur mise en œuvre** au regard des facteurs pouvant influencer leur mise en œuvre (au niveau du contexte, des acteurs...)

Maintenant,...

- **Session 3** - Présentation des résultats de l'enquête
- **Session 4** - Plénière - Discussion sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux 5 problématiques (20' + 15')
- **Session 5** - En groupe - Priorisation et difficulté de mise en œuvre des pistes identifiées en plénière + suggestion de solutions complémentaires (35')
- **Session 6** - Plénière restitution des travaux de groupe (25')
- **Session 7** - Clôture (10')

Session 3 - Enquête - Résultats

12 votes

1 personne a répondu 2 fois

➡ Au final, 11 personnes ont pris part à l'enquête

	Outil PDF	Ancrage	Durabilité	Genre	Contexte
Priorité 1	1	3	7	1	1
Priorité 2	2	4	2	4	2
Priorité 3	6	1		1	1
Priorité 4	1	2		3	2
Priorité 5	1	1	2	2	5

Session 3 - Enquête - Résultats

Autres thématiques d'intérêt

1. La question d'achat du matériel dans une intervention communautaire
2. *AGR collective versus AGR individuelle (sous le thème de la durabilité)*
3. *L'accessibilité des groupements de femmes aux sources de financement locales (sous le thème du genre)*
4. Comment agir sur les pratiques traditionnelles néfastes et promouvoir une approche basée sur le respect des droits humains
5. *Autonomisation des familles et structures communautaires (sous le thème de la durabilité)*

Session 4 - Actions pour répondre aux 5 problématiques

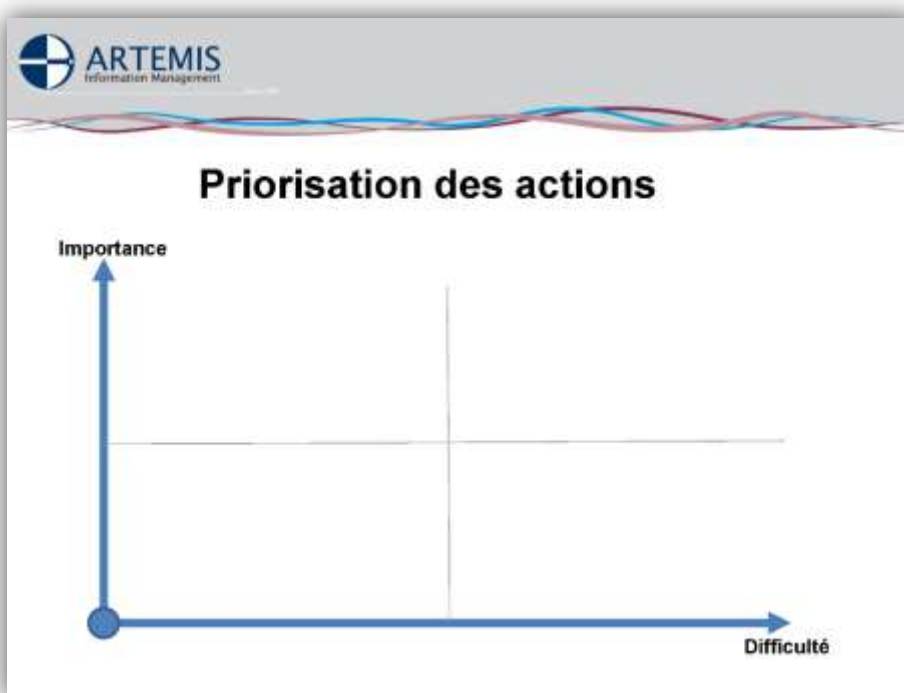
1. **1 - L'outil « plan de développement de la famille » (PDF)**
 1. comment cet outil peut-il être amélioré pour l'adapter aux contextes d'intervention ?
 2. Comment mieux communiquer sur l'approche qui le sous-entend pour éviter d'éventuels malentendus ou jalousies au sein des communautés ?
2. **L'ancrage communautaire**
 1. Comment identifier les bons acteurs communautaires sur lesquels s'appuyer ?
 2. Faut-il partir uniquement de structures existantes (COC...) ?
3. **La durabilité, envisagée sous les trois angles suivants**
 1. l'approche avec les DBC et le rôle joué par les AVEC/GVEC
 2. l'ancrage institutionnel du projet
 3. la mise en place d'AGR/le renforcement économique
4. **La prise en compte du genre**
 1. Comment mieux intégrer la prise en compte du genre dès la formulation du projet ?
 2. Comment s'assurer de la prise en compte des besoins spécifiques aux filles et aux garçons ?
 3. Quels autres facteurs faudrait-il prendre en compte (approche intersectionnelle du genre) ?
5. **La prise en compte du contexte politico-sécuritaire**
 1. Comment intégrer la prise en compte des enjeux politico-sécuritaires dans les stratégies et modalités d'intervention des projets, de manière à assurer leur robustesse et leur flexibilité face à l'évolution desdits contextes ?

A vos claviers...

- Jamboard :
<https://jamboard.google.com/d/1sWY1IKc2VDbykc0Zd5sAvoEoOoP4ziUkoz4cjiCzxjw/edit?usp=sharing>
- 5 premières feuilles – une par thématique
- A vos post-its ! Vous avez 15-20 minutes pour partager vos idées de solutions concrètes
- Réflexion personnelle

Session 5 - Priorisation et difficulté de mise en œuvre

- Pour les 3 thématiques prioritaires :
 - Durabilité, ancrage, genre
 - Prioriser les « actions » sur le schéma en fonction du degré d'importance et de difficulté
- Travail en groupe mixte, pendant 35 minutes
- Jamboard, 3 dernières feuilles
- Un groupe = une thématique
- Un rapporteur par groupe, +/- 8 minutes



Session 6 - Clôture

- Prochaines étapes :
 - Compte rendu de l'atelier de réflexion
 - Finalisation du rapport EEI – volet prospectif
 - Finalisation de la synthèse
 - Restitution élargie du 04/04/2023

Merci de votre participation...

2.4 COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DE REFLEXION PARTICIPATIVE

2.5 RUSH VIDEOS BRUTS

2.6 RECITS DE VIE DE BENEFICIAIRES

Des récits de vie pour appréhender les Effets et Impacts
du projet RECORDE

Grâce à RECORDE, mes enfants sont devenus le pilier de ma famille.

Je m'appelle O. D., je suis de Guélékoro dans la commune de Sanankoroba. Je connais très bien le projet RECORDE car c'est grâce à ce projet que ma famille arrive aujourd'hui à subvenir à ses besoins. Avant l'arrivée du projet, moi en tant que père de famille j'avais beaucoup de difficultés à satisfaire les besoins de ma famille. Je n'arrivais pas à scolariser mes enfants. Mais lorsque le projet est arrivé, il m'a permis de scolariser tous mes enfants. C'est le projet RECORDE qui m'a aidé à prendre en charge les différents frais relatifs à la scolarisation de mes enfants.

Le plus grand avantage de RECORDE pour moi a été la formation professionnelle de deux de mes enfants, l'un dans le domaine de l'électricité et l'autre dans la soudure. Non seulement RECORDE les a formés, mais aussi il leur permet chacun de s'installer dans leur domaine en leur offrant le matériel nécessaire. Ce sont ces deux enfants qui travaillent aujourd'hui qui sont devenus le pilier de ma famille. C'est eux qui assument toutes les dépenses dans ma famille. Pour l'alimentation, mais aussi pour les frais de santé lorsqu'un membre de la famille tombe malade. Vraiment je ne peux que remercier le projet RECORDE.

Mon souhait serait que pour le Projet à venir, RECORDE mette l'accent sur la scolarisation mais surtout l'apprentissage des métiers aux jeunes. De nos jours, c'est faute de métiers que beaucoup de jeunes tombent dans la délinquance ou émigrent. Je pense que si les jeunes sont bien formés aux métiers beaucoup de problèmes dans nos familles et même dans la communauté seront résolus.

J'ai abandonné l'école, RECORDE m'a aidé à retrouver ma voie.

Je m'appelle M. D. Je suis carreleur de profession, je vis à Sanankoroba. Ma famille a intégré le projet RECORDE à la suite du décès de mon père. A l'époque ma famille avait beaucoup de difficultés à subvenir à nos besoins. C'est comme ça que le projet RECORDE est intervenu pour nous prendre à charge pour les différents besoins notamment alimentaire et les frais de scolarisation. Ainsi le projet a payé ma scolarisation et j'ai fait l'école jusqu'en 9^{ème} année. J'ai abandonné l'école parce que je ne voyais pas d'intérêt à continuer. Mais en réalité je rencontrais des difficultés car mes résultats scolaires étaient mauvais, j'étais en situation d'échec. J'ai donc abandonné.

Les gens du projet RECORDE m'ont proposé de m'inscrire dans une formation professionnalisante, mais j'ai refusé car je voulais plus entendre parler d'école ou de formation. Je voyais simplement apprendre un métier. J'ai commencé à suivre un patron qui faisait le carrelage. Le projet m'a suivi chez le patron pour connaître le déroulement de mon apprentissage et intervenir pour me soutenir. Lorsque j'ai terminé mon apprentissage, c'est le projet qui m'a fourni le matériel pour que je puisse commencer à travailler à mon propre compte.

Aujourd'hui je suis satisfait de mon travail. Je suis devenu le pilier de ma famille. C'est moi qui fais tout pour ma mère et mes frères et sœurs. J'apporte à manger à la maison, je paie les scolarités de mes frères et sœurs. Je suis marié en 2021. Grâce à mon travail j'ai pu payer un terrain où j'envisage construire une maison pour ma famille et moi.

Moi aussi j'apprends le métier à d'autres jeunes. J'ai trois apprentis qui apprennent avec moi. Pour tout ça je dis merci au projet RECORDE

Boutiquière de mon village grâce à RECORDE

Je suis C.A., je réside à Kandiaoura dans la commune de Kita. Je suis la boutiquière de Kandiaoura, je suis la seule boutiquière de Kandiaoura et c'est grâce au projet RECORDE que j'ai pu installer une boutique. Avant le projet je vendais des condiments. Avec l'arrivée du projet on a mis en place les Associations d'Epargne et de Crédit (AVEC) ou Tekèreni. Je me suis donc inscrite à une AVEC c'est comme ça que j'ai intégré le projet RECORDE. J'ai commencé à épargner dans l'AVEC. Cela m'a permis d'avoir des crédits pour installer une boutique. Le premier prêt que j'ai contracté n'était pas beaucoup, mais j'ai pu installer ma boutique, en plus des condiments que je vendais, j'ai pu ajouter d'autres articles comme le sucre, le thé, les bonbons, etc. Par la suite j'ai contracté d'autres prêts plus importants auprès de l'AVEC qui m'ont permis d'agrandir ma boutique. Je pense qu'en tout j'ai eu à prendre 4 prêts avec l'AVEC. Actuellement dans ma boutique il y a tout ce dont les gens peuvent avoir besoin et ça marche. Je suis satisfaite du fonctionnement de ma boutique. J'ai en perspective de diversifier mes activités. Les sacs qui sont posés ici contiennent de l'arachide, je veux également m'investir dans la vente des céréales.

Personnellement le plus grand avantage que j'ai tiré en intégrant ce programme fut ma participation à l'AVEC. Les AVEC c'est une vraie opportunité car on peut avoir accès facilement au crédit sans passer par les banques. Malgré, que le programme a pris fin depuis, il y a l'AVEC qui est toujours en place et continue de bien fonctionner et également ma boutique aussi et sans oublier que je suis la seule femme qui, détient une boutique dans notre communauté car la plupart des gens pensent que c'est un travail d'homme.

Et grâce à ma boutique, je peux dire que je suis autonome aujourd'hui. Cela permet d'aider mon mari à supporter les dépenses de la famille. Avant c'était dur pour nous de subvenir aux dépenses des enfants. Mais maintenant grâce à ma boutique ça va. Je contribue aux dépenses des enfants. A la rentrée scolaire je donne de l'argent à mon mari pour qu'il complète les dépenses. Si un enfant est malade aussi je peux contribuer pour sa prise en charge. Tout cela fait que mon foyer est devenu stable aujourd'hui. Je dis merci à RECORDE et à SOS VE.

Recordé, une chance pour moi et mes enfants

Je suis N.R. J'ai 36 ans aujourd'hui. J'habite à Roumtenga, localité abritant le siège de de l'association Namanebzenga, association qui collabore avec SOS villages d'enfants. J'ai intégré le projet recordé de SOS Village d'enfant en 2017 à la suite du décès de mon mari. Et quand j'ai perdu mon époux je n'arrivais plus à prendre en charge les dépenses de la famille. Une connaissance à moi m'a parlé de l'Association Namanebzenga en me disant que cette Association pouvait m'aider. Je suis donc rendue au siège de l'association pour demander de l'aide. Ce fut une chance pour moi. C'est juste au moment où l'association recrutait des familles vulnérables pour leurs aider à renforcer leurs capacités financières et c'est ainsi que j'ai été bénéficiaire du projet Recordé.

Après notre sélection, nous avons bénéficié de plusieurs types de formations, tant professionnelle qu'éducative. Sur le plan professionnel on nous a appris à améliorer nos capacités financières à travers des formations sur l'entrepreneuriat, l'élevage mais aussi sur le jardinage. A l'époque j'avais déjà un petit terrain où je faisais du jardinage je me suis plus concentrée sur cet aspect. Et à la suite de la formation, j'ai personnellement reçu une pompe à eau et des tuyaux et aussi des engrais. Cela m'a permis de mieux développer mes activités liées au jardinage. Et sur le plan éducatif, on a reçu des modules sur le droit des enfants et aussi sur la parentalité pour renforcer nos compétences parentales.

Aujourd'hui, je m'en sors très bien, j'ai une grande superficie de terrains que je cultive grâce à ma machine qui me rend le travail plus facile. J'ai également adhéré au GVEC. Non seulement cela me permet d'épargner mais aussi je prends des crédits pour payer les engrais pour booster ma production. Je rembourse après la récolte et la vente de mes produits. Grâce à cette activité je m'occupe très bien de mes trois enfants. Je respecte leurs droits les plus importantes telles que l'alimentation, l'éducation, la santé et bien sûr les autres droits aussi.

Le projet Recordé de SOS villages d'enfants m'a offert une grande chance et je peux dire que si je suis autonome aujourd'hui c'est grâce au projet RECORDÉ. Il y'a plus d'harmonie dans ma famille. Mes enfants mangent à leur faim, ils vont à l'école, ils sont correctement habillés et je peux les soigner lorsqu'ils sont malades. Pour tout cela je dis merci à SOS Villages d'enfants.

Avec RECORDE : Comment je suis passée d'indigente à l'entrepreneure

Je me nomme I.A., j'ai 31 ans et mère de 5 enfants. J'ai intégré le projet recorde de SOS Village d'enfant a une époque où ma famille traversait des moments très difficiles car je venais de perdre mon mari et je n'avais pas de soutien pour m'occuper de mes enfants. Et un jour des enquêteurs ont frappé à ma porte en expliquant qu'ils faisaient des enquêtes au compte de SOS Village d'Enfants pour pouvoir aider les familles vulnérables et après l'enquête ma famille a été sélectionnée.

Comme les autres membres bénéficiaires j'ai suivi toutes les formations portant sur le renforcement des capacités parentale, sur les droits de nos enfants et aussi sur le développement des compétences professionnelles. J'ai choisi l'entrepreneuriat car c'est la partie de la formation qui m'a beaucoup plu. De plus j'avais un penchant pour les activités liées à la vente et au commerce.

Alors à la fin des séances de formation j'ai émis le souhait d'ouvrir un kiosque pour vendre de la nourriture. Le projet m'a aidé à commencer mon activité en me donnant du matériel et un petit fond pour commencer. Par la suite, l'Association nous a mis en contact avec une institution financière auprès de laquelle j'ai pu avoir un prêt que je terminée de rembourser.

J'ai commencé avec un petit kiosque et aujourd'hui j'ai agrandi l'espace que j'occupais et en plus du kiosque j'ai commencé offrir des services de restauration au cours des cérémonies (ateliers, rencontres, mariage, baptêmes, etc.). Grâce à ces différentes activités, j'assume la responsabilité de ma famille. Je prends en charge l'éducation, alimentation et aussi les problèmes de santé de mes enfants. Je peux dire que le projet RECORDE a été pour moi un vecteur pour autonomisation financière. Mieux j'aspire à devenir une entreprise qui offre du travail aux jeunes. Déjà à la suite du développement de mes activités j'emploie deux jeunes filles pour m'aider au kiosque que je paie chaque fin de mois.

Je participe également au groupe GVEC qui a été mise en place pendant le projet pour pouvoir épargner et assurer un meilleur futur pour mes enfants. Recorde a été un propulseur pour beaucoup de familles comme la mienne. Nous ne pouvons que les remercier

RECORDE : Pour la famille, pour la communauté

Je me nomme AK. D., je vis à Talako dans la commune de Kita. Je connais bien le projet RECORDE. Les gens du projet sont venus nous aider ici à Talako.

Au niveau des famille, la première chose que le projet a apporté a été la santé. La santé est capitale car toutes les autres choses dépendent de l'état de santé.

Avant que RECORDE ne vienne, les familles avait du mal à nourrir correctement les enfants. Pour l'école, les parents n'arrivaient pas à scolariser tous les enfants. Aussi tout le monde n'avait pas accès aux soins médicaux et pour l'acte de naissance c'était pareil car quand tu te lèves pour l'avoir ce n'était pas facile ; nous avons eu cette difficulté aussi.

L'arrivée du projet record m'a été très bénéfique parce qu'ils nous ont pris en charge. Il faut dire que soigner n'est pas facile, scolariser les enfants n'est pas facile, avoir de quoi manger n'est pas facile surtout que le père et la mère n'ont pas les moyens.

Pour les études ils nous ont aidé avec beaucoup de matériels ; des cartons de cahiers qui ont été distribué dans toute la commune et tout le monde y a eu droit. Aussi nous n'avions pas les moyens de payer les cotisations ce qui nous amenait à négliger l'école. Nous mettions juste un enfant à l'école qu'on fait l'effort d'accompagner et laissons les autres. Mais grâce au projet record nous avons pu scolariser 1, 2, 3, 4 enfants. Concernant la santé, lorsqu'un enfant est malade il a droit aux premiers soins avant de lui prescrire une ordonnance à nous remettre. En plus ils nous ont fait bénéficier d'une mutuelle dont moi AK Diallo je fais partie ; une mutuelle qui m'a été très bénéfique car tous mes enfants sont pris en charge.

Dans la communauté, avant RECORDE il y avait des difficultés liées au manque de communication, on avait du mal à échanger surtout entre les hommes et les femmes. Le projet nous a fait comprendre beaucoup de choses et maintenant nous comptons avec les femmes. On arrive à s'asseoir pour échanger avec elles. Un projet qui est bénéfique pour les femmes et les hommes. Il faut dire qu'on ne peut pas parler des femmes sans parler des hommes et vice versa donc nous avons travaillé ensemble pour le bien du village.

Dans la communauté les avantages de RECORDE sont nombreux. A commencer par les périmètres maraîchers qui nous a permis de produire beaucoup de variétés. A cela s'ajoute les AVEC (Tekèreni), il y a trois groupes d'AVEC dans le village. L'avantage de ces petites tontines est que les femmes au nombre de soixante-quatre (64) actuellement s'associent et cotisent de l'argent gagné dans la vente d'acajou qu'elles prennent à tour de rôle.

Il faut noter que grâce au projet il y'a l'entente, il y a la compréhension, il y a l'amour du prochain et que main dans la main nous travaillons pour le bien du village. Quand il faut travailler, les jeunes se mobilisent et tous ensemble nous le faisons. Il y a aussi un club pour surveiller les enfants.

En résumé ils nous ont beaucoup aider : pour l'école, pour les soins, pour les vivres, pour les actes de naissances, a surveillé les enfants et aujourd'hui tous les enfants sont scolarisés et tous ont un acte de naissance .

Personnellement ce que j'ai à dire aux membres du projet c'est de venir renouveler le projet afin de le renforcer. Aussi, franchement nous sommes reconnaissants et très satisfaits parce qu'ils nous ont beaucoup aider.

Nous remercions beaucoup les membres du projet pour tout ce qu'ils ont fait pour nous et profitons demander leur aide pour avoir des toilettes et pour le renouvellement des grilles de clôture.